



**SIVU DE PECHELBRONN**

# **P**LAN LOCAL D'**U**RBANISME INTERCOMMUNAL

Etabli sur la base de la partie réglementaire  
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 01/01/2016

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **PLUi ARRETE**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical  
en date du 09/10/2018

A Merwiller-Pechelbronn, le .....  
M. Alfred KREIS, le Président



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)



### Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110  
 67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
 Tél : 03 88 67 55 55

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE :	Page :
0	15/11/2016	PLUi arrêté	OTE - Céline BARUTHIO C.B.		14015	2/613
1	10/01/2018	PLUi approuvé	OTE - Léa DENTZ L.D.		<b>URB1</b>	
2	09/10/2018	PLUi arrêté V2	OTE - Léa DENTZ L.D.			
Document1						

## Sommaire

<b>A</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
1.	<b>Coordonnées du SIVU de PECHELBRONN</b>	<b>12</b>
2.	<b>Le SIVU dans son contexte</b>	<b>13</b>
2.1.	Présentation de la structure	13
2.2.	Situation géographique	13
2.3.	Chiffres clés	16
2.4.	Communes limitrophes	16
2.5.	Rattachement administratif et intercommunal	18
3.	<b>Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal</b>	<b>19</b>
3.1.	Contexte juridique supra-communal du plui : le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord	19
3.2.	Situation des documents d'urbanisme	21
3.3.	Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation	21
<b>B</b>	<b>DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>23</b>
1.	<b>Les habitants</b>	<b>24</b>
1.1.	Evolution de la population	24
1.2.	Structure par âge de la population	28
1.3.	Caractéristiques des ménages	30
1.4.	Les caractéristiques sociales de la population	33
2.	<b>Les logements</b>	<b>35</b>
2.1.	Evolution du parc et données statistiques d'ensemble	36
2.2.	Les logements vacants	37
2.3.	Les caractéristiques du parc de logements	42
2.4.	L'occupation des résidences principales	48
2.5.	La construction récente de logements	52
2.6.	Le fonctionnement du marché du logement	58

2.7.	Les logements spécifiques	60
2.8.	Logement social et aides au logement	63
2.9.	Le logement dégradé	69
2.10.	La performance énergétique des logements	71
2.11.	Estimation des besoins en logements	73
<b>3.</b>	<b>Population active et activités économiques</b>	<b>76</b>
3.1.	Les Catégories Socio-Professionnels (CSP)	76
3.2.	Emplois et population active	78
3.3.	Les entreprises du SIVU de Pechelbronn par secteurs d'activités	80
3.4.	Comparaison du nombre d'entreprises et du nombre d'emplois à l'échelle intercommunale et à l'échelle du SIVU	82
3.5.	Les équipements touristiques	85
3.6.	Les commerces	86
3.7.	l'exploitation forestière	86
3.8.	Diagnostic agricole	88
<b>4.</b>	<b>Les mobilités pendulaires</b>	<b>102</b>
4.1.	Les mobilités professionnelles observées à l'échelle du SIVU de Pechelbronn	102
4.2.	Les moyens de déplacements utilisés par les actifs	103
4.3.	Les mobilités domicile-travail analysées à l'échelle des communes	104
<b>C</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>111</b>
<b>1.</b>	<b>Histoire et patrimoine</b>	<b>112</b>
1.1.	Histoire des blasons	112
1.2.	L'exploitation minière et le développement industriel du territoire de Pechelbronn	115
1.3.	Patrimoine archéologique, patrimoine architectural et patrimoine local	121
<b>2.</b>	<b>Morphologies, typologies et formes urbaines</b>	<b>131</b>
2.1.	Formes urbaines et logiques de développement des communes	131
2.2.	Typologies du bâti	137
2.3.	Centralités, espaces publics et ambiances urbaines	158

<b>3.</b>	<b>Fonctionnement du SIVU de Pechelbronn</b>	<b>163</b>
3.1.	L'accessibilité du territoire	163
3.2.	Les équipements	188
3.3.	La desserte numérique	192
<b>D</b>	<b>ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE</b>	<b>203</b>
<b>1.</b>	<b>Evolution de la tâche urbaine</b>	<b>204</b>
<b>2.</b>	<b>Potentiel de renouvellement urbain</b>	<b>211</b>
2.1.	Méthode	211
2.2.	Le bâti disponible	211
2.3.	Les dents creuses	217
2.4.	Conclusion	226
<b>E</b>	<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>227</b>
<b>1.</b>	<b>Caractéristiques générales</b>	<b>228</b>
1.1.	La topographie : un espace de transition entre massif vosgien et plaine rhénane	228
1.2.	Le réseau hydrographique	237
1.3.	Les paysages	240
1.4.	Le climat	251
<b>2.</b>	<b>Ressources</b>	<b>256</b>
2.1.	Géologie	256
2.2.	Gestion du cycle de l'eau	259
2.3.	Maitrise de l'énergie	262
<b>3.</b>	<b>Nuisances et risques</b>	<b>266</b>
3.1.	Gestion des déchets	266
3.2.	Nuisances et acoustiques	266
3.3.	Qualité de l'air	267
3.4.	Risques anthropiques	277
3.5.	Risques naturels	288
3.6.	Réciprocités agricoles	297
3.7.	Autres servitudes	303

<b>4. Milieux naturels et biodiversité</b>	<b>304</b>
4.1. L'occupation du sol	304
4.2. Les milieux naturels remarquables	306
4.3. Diversité des habitats	318
4.4. La faune et la flore locales	334
4.5. Le fonctionnement écologique local	351
4.6. Milieux naturels : synthèses et enjeux	365
<b>F JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS</b>	<b>367</b>
<b>1. Les orientations du PADD</b>	<b>368</b>
1.1. Renforcer le dynamisme du territoire en s'appuyant sur le pôle émergent de Merwiller-Pechelbronn	369
1.2. Valoriser un cadre urbain de qualité	377
1.3. Conforter l'accessibilité du territoire	380
1.4. Veiller à la préservation de l'environnement et milieux naturels	383
<b>2. La prise en compte des dispositions du code de l'urbanisme</b>	<b>389</b>
<b>3. Les orientations particulières en matière d'habitat</b>	<b>391</b>
3.1. Produire au moins 90 logements en renouvellement urbain ou en réhabilitation de friches	391
3.2. Produire environ 150 logements en développement urbain	392
3.3. Permettre un parcours résidentiel sur le territoire	393
3.4. Assurer une offre abordable et accessible	394
3.5. Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments	395
3.6. Renforcer l'habitabilité du parc de logements	396
3.7. Développer une offre de logements innovants	396
3.8. Assurer un suivi de l'habitat	397
<b>4. Présentation du zonage retenu</b>	<b>399</b>
4.1. Les intitulés de zones	399
4.2. le tableau détaillé des surfaces de zones	400
4.3. Evolution des surfaces de zones après révision	401
4.4. Le tableau des surfaces de zones par secteurs	402
4.5. Les lignes directrices de délimitation des zones	404
4.6. Les caractères de zones	405

4.7.	Les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)	409
4.8.	La spécificité des zones UJ sur le territoire du SIVU de Pechelbronn	410
4.9.	La répartition des zones, secteur par secteur	416
4.10.	Les solutions non retenues dans la délimitation des zones	443
4.11.	Les emplacements réservés	444
<b>5.</b>	<b>Les orientations d'aménagement et de programmation</b>	<b>445</b>
5.1.	Les principes en commun	445
5.2.	Les dispositions spécifiques à chaque secteur	447
<b>6.</b>	<b>Le règlement</b>	<b>448</b>
6.1.	Les ajustements apportés au PLUi Initial de 2004	448
6.2.	Les dispositions générales du règlement écrit	448
6.3.	Les dispositions par zones	455
<b>G</b>	<b>ARTICULATION DU PLUi AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES</b>	<b>479</b>
	<b>Articulation avec le SCOT d'Alsace du Nord</b>	<b>481</b>
<b>H</b>	<b>ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>489</b>
	<b>Préambule</b>	<b>490</b>
<b>1.</b>	<b>Gestion économe de l'espace, diversité et mixité des fonctions urbaines</b>	<b>491</b>
<b>2.</b>	<b>Protection de la biodiversité</b>	<b>493</b>
2.1.	Présentation des projets pressentis dans le SIVU	493
2.2.	Analyse des incidences du PLU sur les milieux naturels	509
2.3.	Synthèse des incidences sur les milieux naturels	541
<b>3.</b>	<b>Gestion de l'eau</b>	<b>544</b>
3.1.	Alimentation en eau potable	544
3.2.	Gestion des eaux pluviales	545
3.3.	Gestion des eaux usées	546

<b>4.</b>	<b>Consommation des ressources énergétiques et qualité de l'air</b>	<b>547</b>
4.2.	Les émissions de gaz à effet de serre imputables aux projets	547
4.3.	Qualité des eaux souterraines et superficielles	548
<b>5.</b>	<b>Mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages de la ville</b>	<b>549</b>
5.2.	Sites et paysages	549
5.3.	Patrimoine culturel	550
5.4.	Fonctionnement urbain et contexte socio-économique	550
<b>6.</b>	<b>Gestion des risques, des pollutions du sol, des nuisances sonores et de la protection de la santé humaine.</b>	<b>551</b>
6.2.	Risques naturels	551
6.3.	Risques technologiques	551
6.4.	Bruit	553
6.5.	Périmètres de réciprocité agricole	553
<b>7.</b>	<b>Synthèse des effets du projet de PLU sur l'environnement</b>	<b>554</b>
<b>I</b>	<b>ETUDE DES INCIDENCES NATURA 2000</b>	<b>555</b>
<b>1.</b>	<b>Analyse des incidences sur les sites Natura 2000</b>	<b>556</b>
1.1.	Rappel du cadre réglementaire	556
1.2.	Présentation des sites Natura 2000 concernés	557
1.3.	Rappel des projets inscrits au PLUi	563
1.4.	Analyse des incidences du PLUi sur les sites Natura 2000	579
<b>J</b>	<b>MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DU PLUi</b>	<b>584</b>
<b>1.</b>	<b>Milieux naturels, biodiversité et fonctionnement écologique</b>	<b>585</b>
1.1.	Mesures d'évitement	585
1.2.	Mesures de réduction	585
<b>2.</b>	<b>Gestion des ressources naturelles</b>	<b>587</b>
2.1.	Mesures d'évitement	587
2.2.	Mesures de réduction	587

<b>3. Energie et pollution atmosphérique</b>	<b>588</b>
3.1. Mesures d'évitement	588
3.2. Mesures de réduction	588
<b>4. Risques et nuisances</b>	<b>589</b>
4.1. Mesures d'évitement	589
4.2. Mesures de réduction	589
<b>5. Cadre de vie, paysage et patrimoine</b>	<b>590</b>
5.1. Mesures d'évitement	590
5.2. Mesures de réduction	590
<b>6. Synthèse des mesures</b>	<b>591</b>
<b>K INDICATEURS DE SUIVI</b>	<b>593</b>
<b>L RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>595</b>
<b>1. Positionnement du territoire</b>	<b>596</b>
1.1. Coordonnées du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Pechelbronn	596
1.2. Présentation du territoire	596
1.3. Chiffres clés	598
<b>2. Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme et les plans et programmes</b>	<b>598</b>
<b>3. Etat initial, incidences du PLU sur l'environnement, justification des choix, mesures et indicateurs</b>	<b>599</b>
<b>M DESCRIPTION DES METHODES D'EVALUATION</b>	<b>607</b>
<b>1. Cadre réglementaire</b>	<b>608</b>
<b>2. Cadre méthodologique</b>	<b>610</b>
2.1. Méthodologie pour établir l'état initial de l'environnement	611
2.2. Méthodologie pour évaluer les effets que ce projet engendre sur l'environnement	612
2.3. Méthodologie pour proposer des mesures pour supprimer, voire réduire les impacts dommageables sur l'environnement	613
<b>3. Difficultés éventuelles rencontrées de nature technique ou scientifique</b>	<b>613</b>



# A Introduction

## 1. Coordonnées du SIVU de PECHELBRONN

---

### Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Pechelbronn



Maison des Services et des Energies  
1 route de Lobsann  
67250 MERKWILLER-PECHELBRONN



(03) 88 80 77 45



mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

représenté par

■ M. KREISS Alfred, Président du SIVU de Pechelbronn et Maire de Lobsann

## 2. Le SIVU dans son contexte

### 2.1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Pechelbronn est composé de 5 communes :

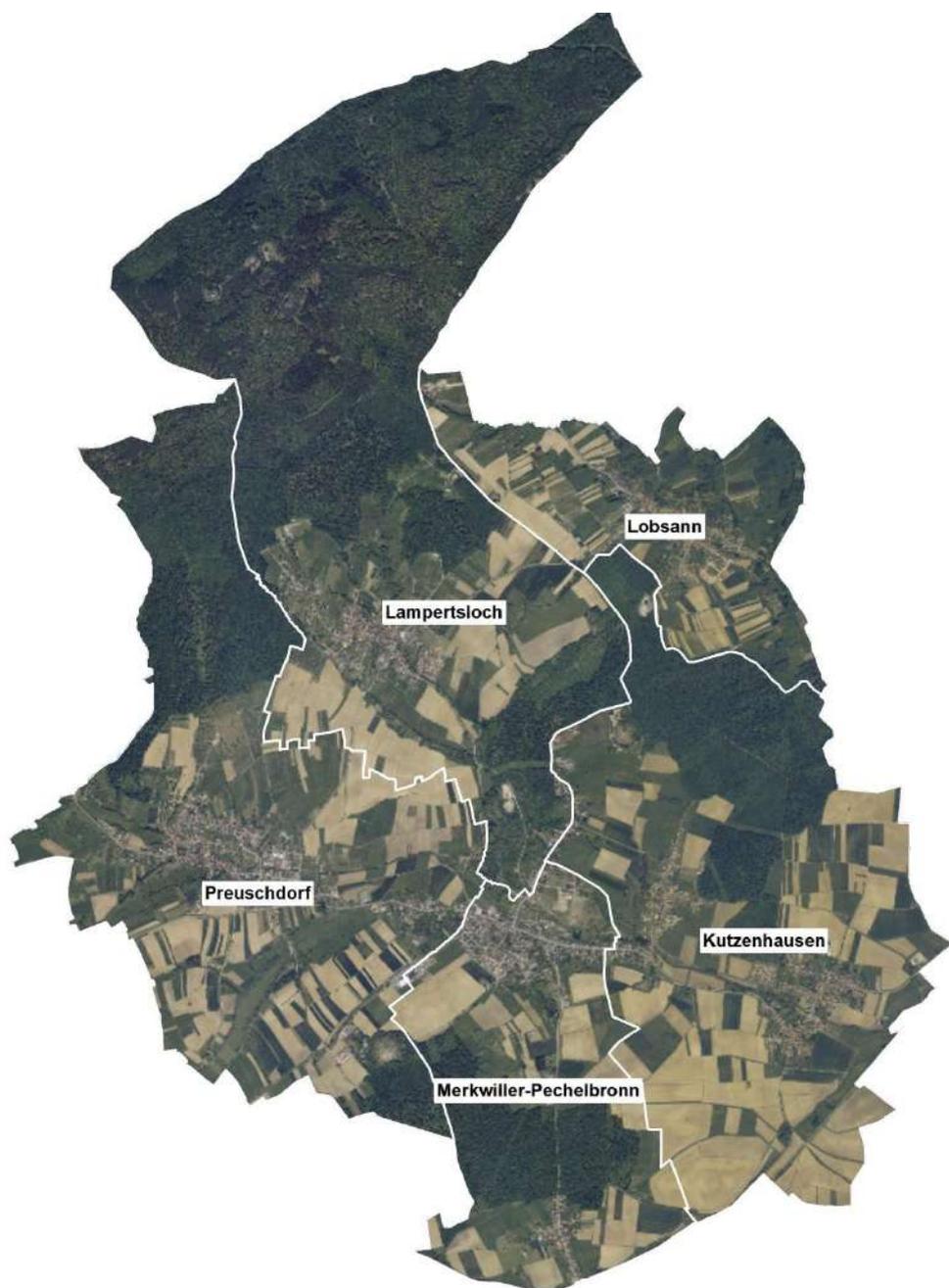
- Kutzenhausen ;
- Lampertsloch ;
- Lobsann ;
- Merkwiler-Pechelbronn ;
- Preuschkorf.

### 2.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Pechelbronn est situé au Nord du département du Bas-Rhin, au Nord de la forêt d'Haguenau et au pied de l'extrémité septentrionale du massif vosgien.

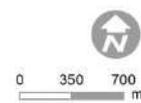
Il est localisé à :

- 50 km au Nord de Strasbourg, chef-lieu de département ;
- 20 km au Sud-Ouest de Wissembourg ;
- 17 km au Nord de Haguenau, chef-lieu d'arrondissement et seconde ville du département ;
- 5 km à l'Ouest de Sultz-Sous-Forêts.

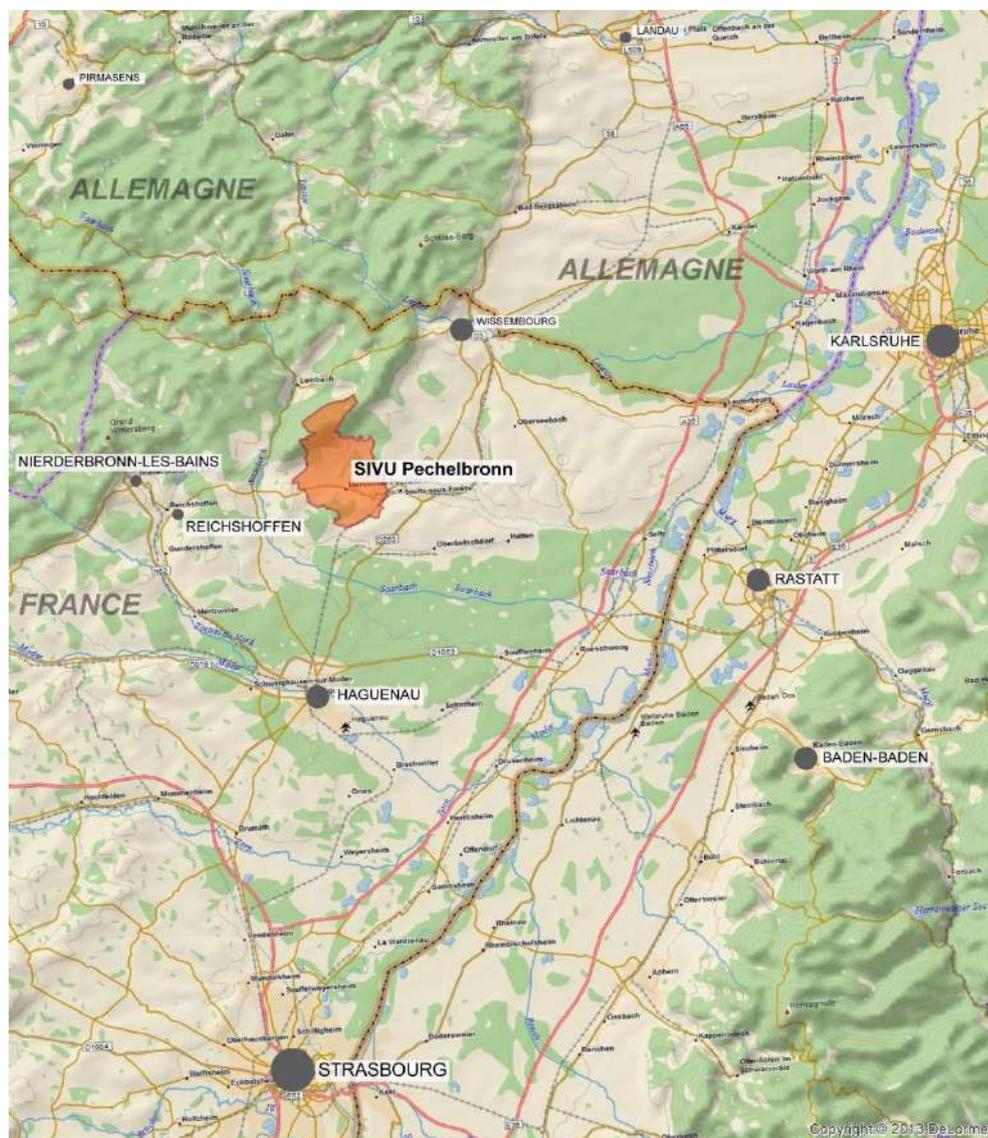


SOURCE : BD ORTHO, IGN, 2012.

FÉVRIER 2014



*Périmètre du SIVU de Pechelbronn*



SOURCE : OSM.

AOÛT 2014



Localisation régionale du SIVU de Pechelbronn

## 2.3. CHIFFRES CLES

D'après l'analyse des données INSEE 2015 :

	Superficies en hectares	Habitants	Logements	Résidences principales	Emplois	Actifs
Kutzenhausen	720 ha	923 hab.	448 logt	381 logt	88 emp.	466 act.
Lampertsloch	1 040 ha	736 hab.	347 logt	304 logt	38 emp.	369 act.
Lobsann	273 ha	634 hab.	273 logt	241 logt	68 emp.	329 act.
Merkwiller-Pechelbronn	377 ha	919 hab.	419 logt	376 logt	540 emp.	461 act.
Preuschkorf	757 ha	920 hab.	412 logt	367 logt	164 emp.	447 act.
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>3 166 ha</b>	<b>4 132 hab.</b>	<b>1 899 logt</b>	<b>1 669 logt</b>	<b>898 emp.</b>	<b>2 072 act.</b>

## 2.4. COMMUNES LIMITROPHES

Les 5 communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Pechelbronn font partie intégrante de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Les communes limitrophes du territoire du SIVU de Pechelbronn qui peuvent, en application de l'article L132-12 du code de l'urbanisme, être consultées à leur demande sur le PLU sont :

- Dans la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn :
  - Dieffenbach-lès-Woerth ;
  - Goersdorf-Mitschdorf ;
  - Lembach ;
- Dans la Communauté de communes de l'Outre-Forêt :
  - Sultz-sous-Forêts ;
  - Surbourg ;
- Dans la Communauté de communes du Pays de Wissembourg :
  - Climbach ;
  - Cleebourg-Bremmelbach ;



 SIVU de Pechelbronn

SOURCE : BD ORTHO, 2013 - OSM.

MARS 2015



*Communes limitrophes*

## 2.5. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF ET INTERCOMMUNAL

Le territoire fait partie intégrante de la Région Grand Est, du département du Bas-Rhin et de l'arrondissement de Wissembourg-Haguenau.

Les communes du SIVU adhèrent également à plusieurs autres structures intercommunales :

	Kutzenhausen	Lampertsloch	Lobsann	Merkwiller-Pechelbronn	Preuschoorf
Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn	X	X	X	X	X
Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	X	X	X	X	X
Syndicat des Eaux d'Alsace Moselle	X	X	X	X	X
Syndicat des eaux de Soultz-Sous-Forêts	X			X	
Syndicat intercommunal de la région de Soultz (collège)	X		X	X	
Syndicat intercommunal du secteur scolaire (collège de Wœrth)		X			X
SMICTOM (Collecte des ordures ménagères)	X	X	X	X	X
SYCOFOSE (Forêt)	X	X	X		X
Syndicat du SCoT d'Alsace du Nord	X	X	X	X	X
ADEAN (Pays de l'Alsace du Nord)	X	X	X	X	X

*Tableau récapitulatif des participations de chaque commune aux autres EPCI et syndicats*

## 3. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

### 3.1. CONTEXTE JURIDIQUE SUPRA-COMMUNAL DU PLUI : LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ALSACE DU NORD

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est couvert par le SCoT de l'Alsace du Nord.

La réforme territoriale conduite par la loi NOTRe a entraîné, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la refonte du périmètre du SCoTAN par l'adhésion de la communauté de communes de la Basse-Zorn ainsi que de la communauté d'agglomération de Haguenau nouvellement créée.



*Périmètre de SCOTAN au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

Ce territoire représente ainsi environ 1 110 km<sup>2</sup> et couvre le territoire de 105 communes, elles-mêmes regroupées en cinq communautés de communes et une communauté d'agglomération qui constituent les membres du syndicat mixte créé par le préfet du Bas-Rhin le 16 décembre 2003 pour élaborer et assurer le suivi du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord.

Le schéma en vigueur a été approuvé le 29 janvier 2015 mais ne couvre que les communes membres du syndicat à cette date.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de ce document fixe 3 axes concourant à mettre en œuvre des choix politiques en matière d'organisation du territoire, de développement durable et d'environnement.

Il s'agit, entre autres, de:

- favoriser le renouvellement urbain ;
- renforcer la protection des espaces naturels ;
- préserver les zones inondables de toute urbanisation ;
- limiter l'imperméabilisation des sols ;
- permettre le développement économique du territoire.

L'entité agglomérée de Pechelbronn est identifiée comme un "pôle émergent" pour lequel le SCOTAN a fixé différents objectifs chiffrés à prendre en compte :

- environ 10 logements à créer par an ;
- au moins 5% de logements aidés ;
- une densité minimale de 20 logements/ha ;
- une surface maximale de 4 hectares pour les secteurs d'extension.

Les autres communes du territoire, qualifiées de "villages", doivent respecter :

- une production moyenne de 0,56 logements/an par tranche de 100 habitants pour chacune des communes ;
- un minimum de 2% de logements aidés ;
- une densité minimale de 17 logements/ha ;
- 1 à 3 hectares maximum pour les secteurs d'extension.

## 3.2. SITUATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est couvert par un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal approuvé le 17 juillet 2007 qui fait l'objet de la présente révision.

## 3.3. SITUATION DU DOCUMENT D'URBANISME AU REGARD DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est concerné par deux sites Natura 2000 :

- Dans sa partie Sud, par le "Massif forestier de Haguenau", concerné par la directive Oiseaux ;
- Dans sa partie Nord, par "la Sauer et ses affluents", concernés par la directive cadre Habitats.

Le PLUi du SIVU de Pechelbronn relève donc automatiquement d'une évaluation environnementale.

En conséquence, le présent rapport de présentation répond aux dispositions des articles L151-4 et R123-2-1 du code de l'urbanisme et comprend les éléments suivants :

- un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services ;
- une analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ;
- une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ;

### INTRODUCTION

---

- une description de l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement, une justification des objectifs compris dans le PADD, au regard, notamment, des objectifs de consommation d'espace fixés par le SCoT et des dynamiques économiques et démographiques ;
- une analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et un exposé de conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- une explication des choix retenus pour établir le PADD, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;
- un exposé des motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation ;
- une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- une définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan ; ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

**B**

**Diagnostic socio-  
économique**

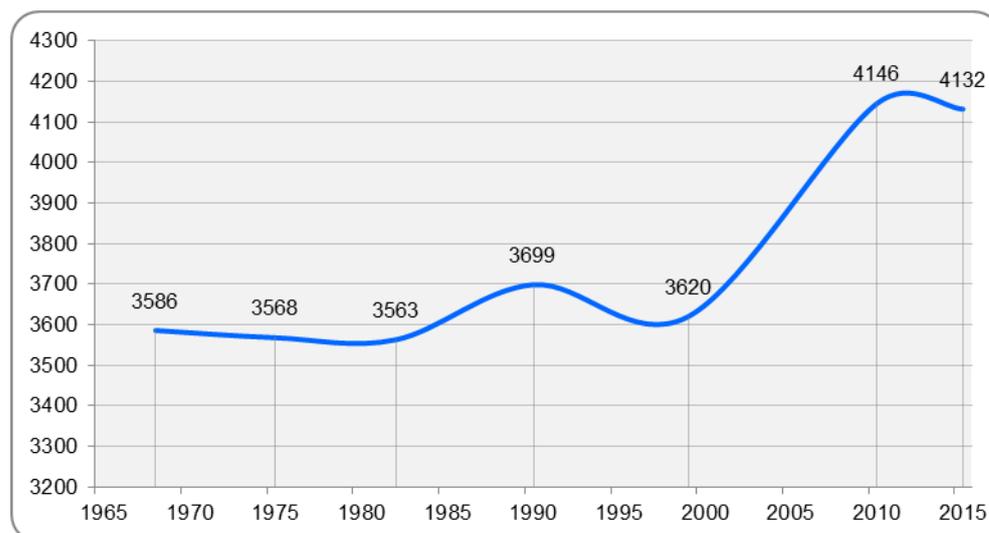
## 1. Les habitants

### 1.1. EVOLUTION DE LA POPULATION

#### 1.1.1. A l'échelle du SIVU de Pechelbronn

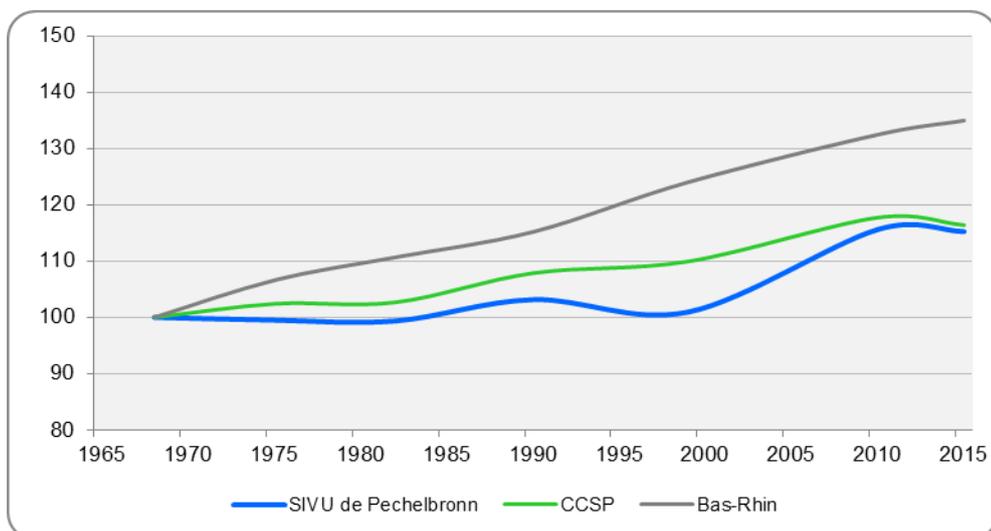
En 2015, le SIVU de Pechelbronn compte 4 132 habitants (23,8% de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn), soit une évolution de +15,2% par rapport à 1968.

La croissance démographique du territoire est irrégulière. Après une période de déclin, liée à la fin de l'exploitation pétrolière, le SIVU enregistre sa plus forte progression, entre 1999 et 2010, avec un gain de 526 habitants en 11 ans (soit une hausse de 14,5%). Depuis 2010, le territoire enregistre un léger recul de sa population.



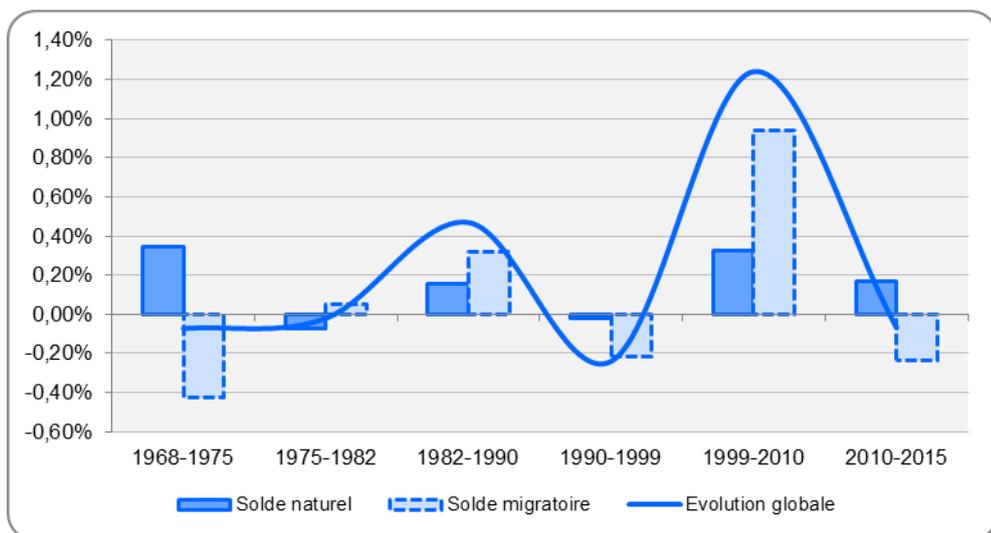
*Evolution démographique du SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015*

La croissance démographique du territoire reste moins importante que celle observée à l'échelle de la Communauté de communes et du Bas-Rhin. Par rapport au SIVU de Pechelbronn, l'intercommunalité et le département affichent une croissance démographique plus régulière.



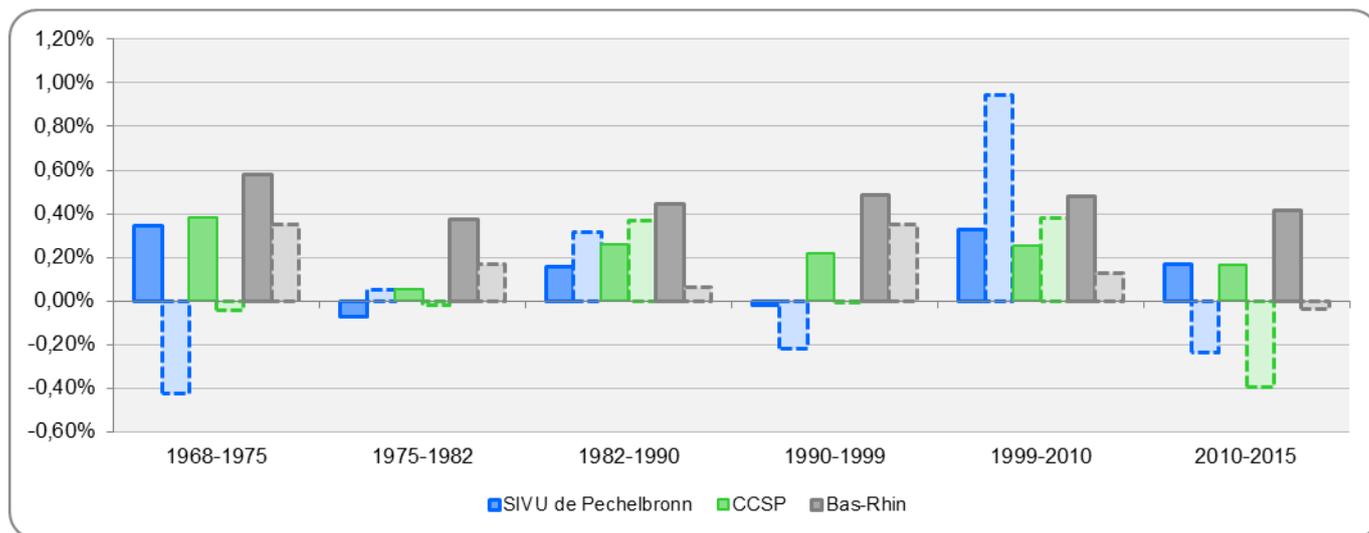
*Evolution démographique comparée (base 100) entre le territoire du SIVU, la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn (CCSP) et le département du Bas-Rhin - INSEE 2015*

Après avoir connu une période de régression entre 1990 et 1999, le nombre d'habitants affiche une forte progression au début des années 2000 due à l'arrivée massive de nouveaux ménages. Depuis 2010, l'évolution démographique du territoire connaît une nouvelle diminution. Celle-ci peut s'expliquer par la crise économique, qui a fortement ralenti le marché immobilier, et donc l'arrivée de nouveaux habitants et par une plus forte attractivité des agglomérations.



*Evolution de la population selon le solde naturel et le solde migratoire - INSEE 2015*

A l'instar des tendances observées à l'échelle intercommunale et à l'échelle départementale, la dynamique démographique du SIVU de Pechelbronn est portée par le solde migratoire.



Evolution comparée de la population selon le solde naturel et le solde migratoire, données INSEE 2015

### 1.1.2. A l'échelle des communes

En 2015, Kutzenhausen compte le plus grand nombre d'habitants (923 habitants) parmi les communes du SIVU, la commune a dépassé en nombre d'habitants celle de Merkwiller-Pechelbronn qui était jusqu'alors la commune la plus peuplée.

La répartition démographique à l'échelle du SIVU est plus ou moins homogène :

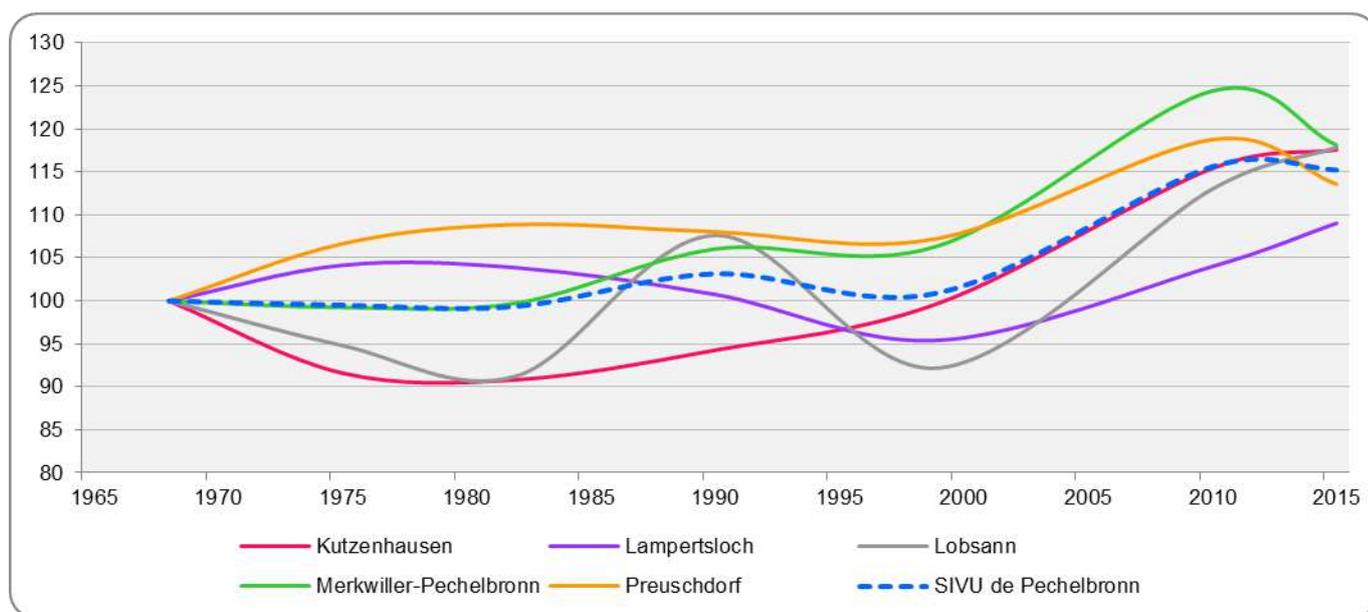
- 923 habitants à Kutzenhausen, soit 22,3% des habitants du SIVU ;
- 920 habitants à Preuschdorf, soit 22,3% des habitants du SIVU ;
- 919 habitants à Merkwiller-Pechelbronn, soit 22,2% des habitants du SIVU ;
- 736 habitants à Lampertsloch, soit 17,8% des habitants du SIVU ;
- 634 habitants à Lobsann, soit 15,3% des habitants du SIVU.

On notera toutefois que les communes de Merkwiller-Pechelbronn, Preuschdorf et Kutzenhausen se détachent des deux autres et recensent plus de 900 habitants.

	Population en 2010	Population en 2015	Part du SIVU de Pechelbronn en 2015	Part de la CCSP en 2015	Variation annuelle 2010/2015
Kutzenhausen	906	923	22,34%	5,31%	+0,37%
Lampertsloch	702	736	17,81%	4,23%	+0,95%
Lobsann	608	634	15,34%	3,65%	+0,84%
Merkwiller-Pechelbronn	968	919	22,24%	5,28%	-1,03%
Preuschkorf	962	920	22,27%	5,29%	-0,89%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>4 146</b>	<b>4 132</b>		<b>23,76%</b>	<b>-0,07%</b>

*Tableau comparatif de l'évolution démographique des communes - INSEE 2015*

Observées sur la période 1968-2015, les évolutions démographiques sont contrastées mais tendent à se resserrer depuis le début des années 2000. La dynamique démographique du territoire est impactée par celle de Lobsann, qui a connu les plus fortes variations depuis la fin des années 1960.

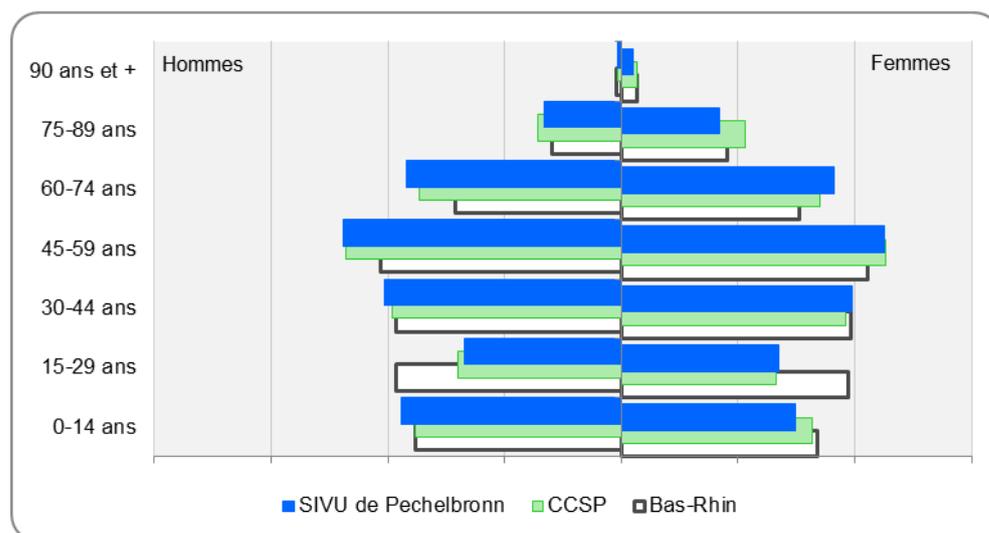


*Evolution démographique (base 100 en 1968) observée à l'échelle des communes - INSEE 2015*

## 1.2. STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION

La pyramide des âges indique que les adultes de plus 30 ans sont fortement représentés et les enfants de moins de 14 ans occupent une place importante.

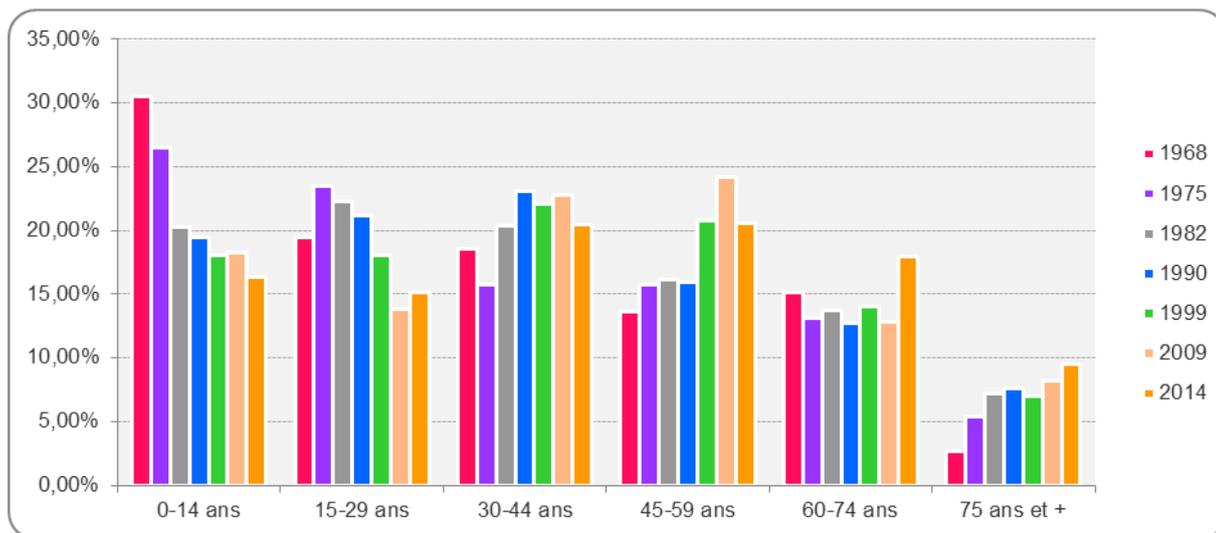
Les 15-29 ans sont, quant à eux, beaucoup moins présents. Un constat qui peut s'expliquer, en partie, par l'attractivité, en termes d'emplois et d'études supérieures, des grandes villes.



*Pyramide des âges comparée entre le SIVU de Pechelbronn, la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP) et le département du Bas-Rhin - INSEE 2015*

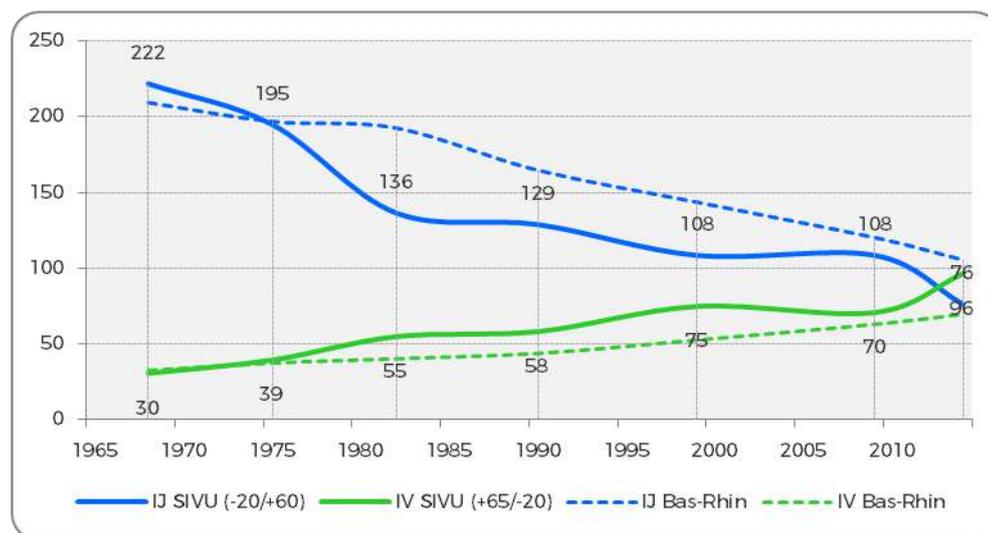
Le vieillissement de la population est encore peu marqué sur le territoire du SIVU. On constate une augmentation du nombre de la part des habitants de plus de 30 ans sur le territoire, couplée à une diminution des moins de 30 ans.

Bien que le nombre de personnes de plus de 75 ans ait nettement augmenté depuis 1968 (multiplié par 3,5), le vieillissement de la population était jusqu'à présent compensé par l'installation de jeunes ménages avec des enfants.



*Evolution de la répartition des classes d'âges sur le territoire du SIVU, de 1968 à 2014 – INSEE 2014*

A partir de 2009, les courbes des indices de vieillissement et de jeunesse du territoire se sont croisées témoignant d'un vieillissement qui s'accélère désormais.



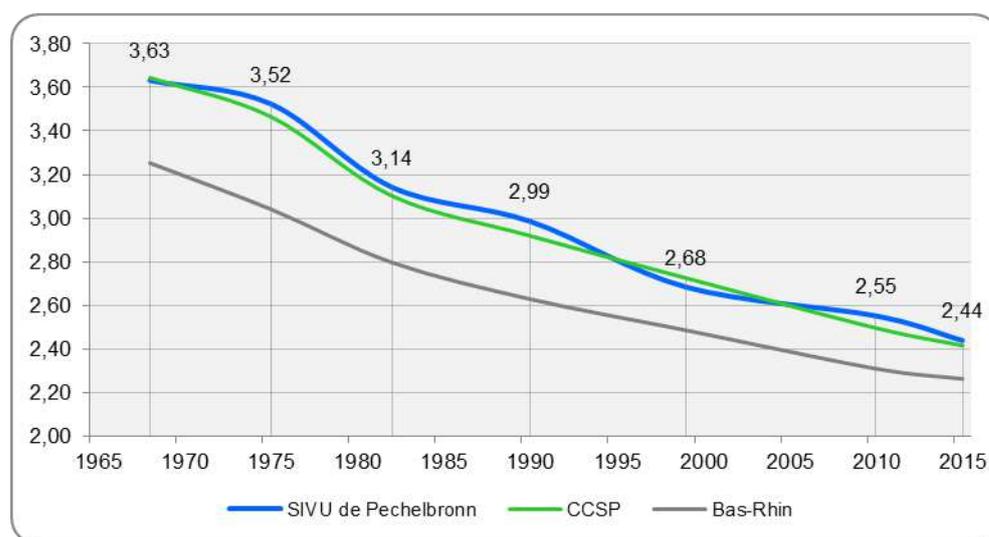
*Evolution des indices de jeunesse et de vieillissement entre 1968 et 2014 – INSEE 2014*

## 1.3. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

### 1.3.1. Evolution de la taille des ménages

#### a) A L'ECHELLE DU SIVU

Depuis le milieu des années 1960, l'évolution de la taille des ménages du SIVU de Pechelbronn enregistre une forte baisse. Ce constat suit les tendances intercommunale, départementale et nationale.



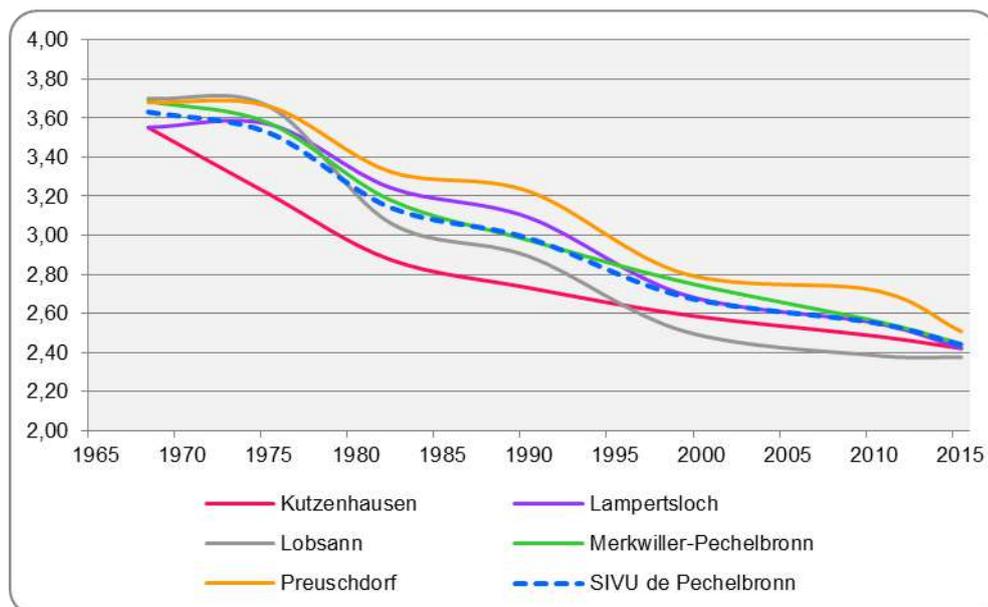
*Evolution de la taille des ménages sur le territoire du SIVU, de l'intercommunalité et du département pour la période 1968-2015 - INSEE 2015*

La diminution de la taille des ménages est liée à l'évolution des modes de vie : décohabitation, familles monoparentales, etc.

La tendance observée sur le territoire est quasi-identique à celle observée à l'échelle intercommunale. Toutes deux affichent une forte baisse tout en conservant cependant une taille des ménages supérieure à la moyenne départementale (2,26 personnes par ménage) avec, en 2015, une taille moyenne importante de 2,44 personnes par ménage dans les communes du SIVU de Pechelbronn et 2,41 à l'échelle de la Communauté de communes.

b) A L'ECHELLE DES COMMUNES

L'évolution de la taille des ménages est homogène sur l'ensemble du territoire du SIVU. On notera, cependant, que la commune de Preuschkorf se démarque avec une taille des ménages supérieure à la moyenne du SIVU (2,51 personnes par ménage).



Evolution de la taille des ménages observée à l'échelle des communes - INSEE 2015

### 1.3.2. Composition des ménages

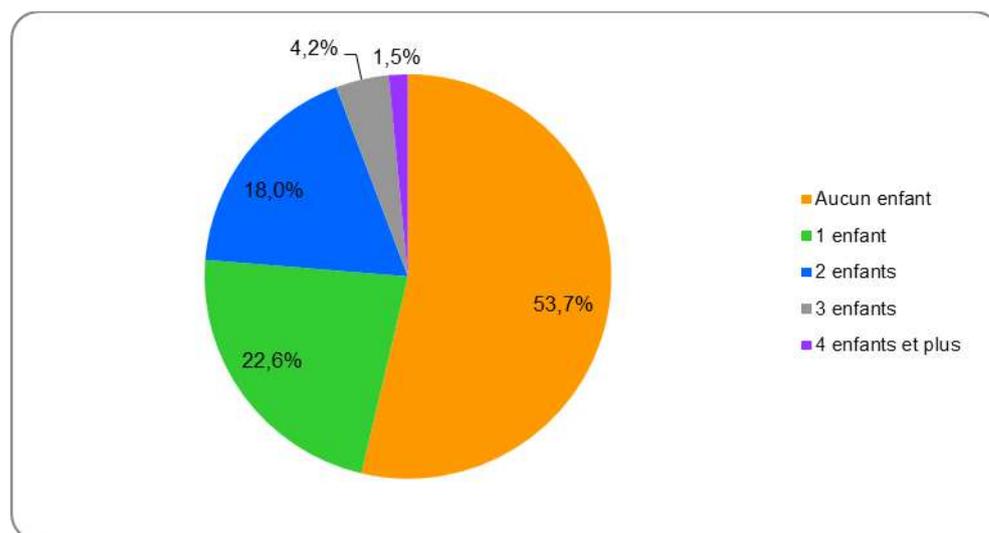
En 2015, le territoire du SIVU de Pechelbronn compte 1671 ménages dont 1304 familles :

- 611 couples sans enfants,
- 594 couples avec enfants,
- 99 familles monoparentales (64,6% des familles monoparentales sont des femmes seules avec leurs enfants).

Sur 362 personnes vivant seules, 95 ont plus de 80 ans (soit 26,4%).

Entre 2010 et 2015, la part des familles sans enfants reste stable alors que par le passé, elle a fortement progressé. Elle est cependant plus élevée qu'en moyenne dans le département où la part de personnes seules est nettement plus importante.

Parmi les familles avec enfants, les familles avec un ou deux enfants restent le modèle dominant. La part des familles plus nombreuses est quant à elle en diminution entre 2008 et 2013.



Composition des familles résidant sur le territoire du SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015

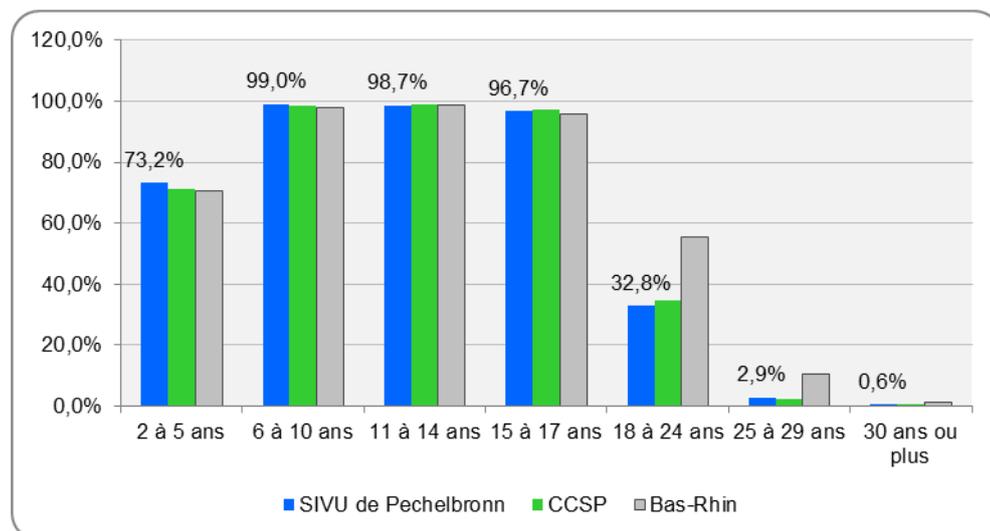
## 1.4. LES CARACTERISTIQUES SOCIALES DE LA POPULATION

### Niveau d'études et scolarisation

En 2015, 73,2% des enfants entre 2 et 5 ans sont scolarisés. Cette donnée s'inscrit à un niveau un peu supérieur aux moyennes intercommunale départementale.

Entre 15 et 17 ans, encore 96,7% des jeunes sont scolarisés.

Après 18 ans, ce sont 32,8% des jeunes habitant le territoire qui sont scolarisés, une majeure partie des jeunes qui poursuivent leurs études l'ayant quitté faute de structures d'enseignement supérieur : un niveau similaire à celui de la CCSP mais bien en-dessous de la moyenne observée à l'échelle départementale (- 23 points).

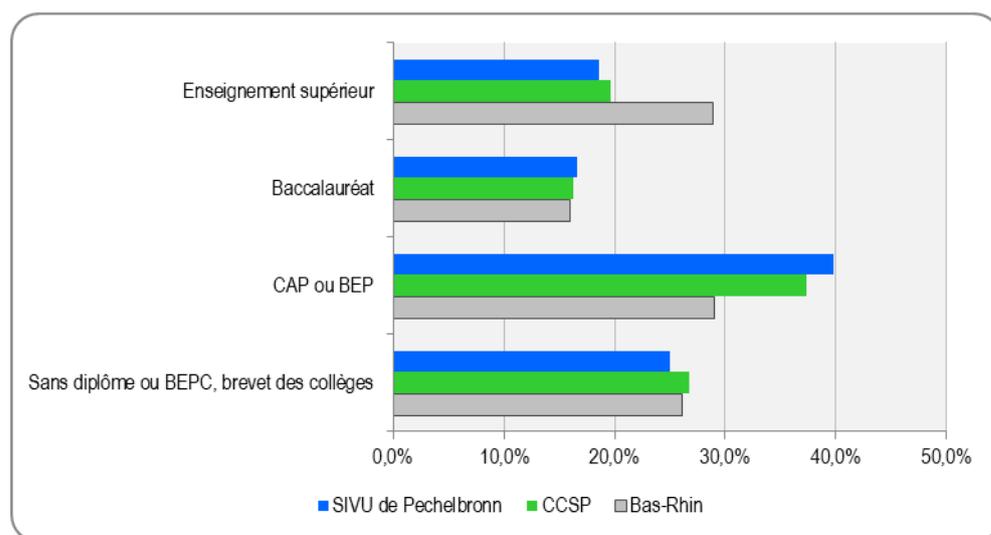


Comparaison du niveau de scolarisation : SIVU de Pechelbronn, Communauté de communes et Bas-Rhin - INSEE 2015

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

La répartition de la population non scolarisée en fonction du niveau d'études est relativement similaire sur le territoire du SIVU de Pechelbronn et sur celui de la Communauté de communes.

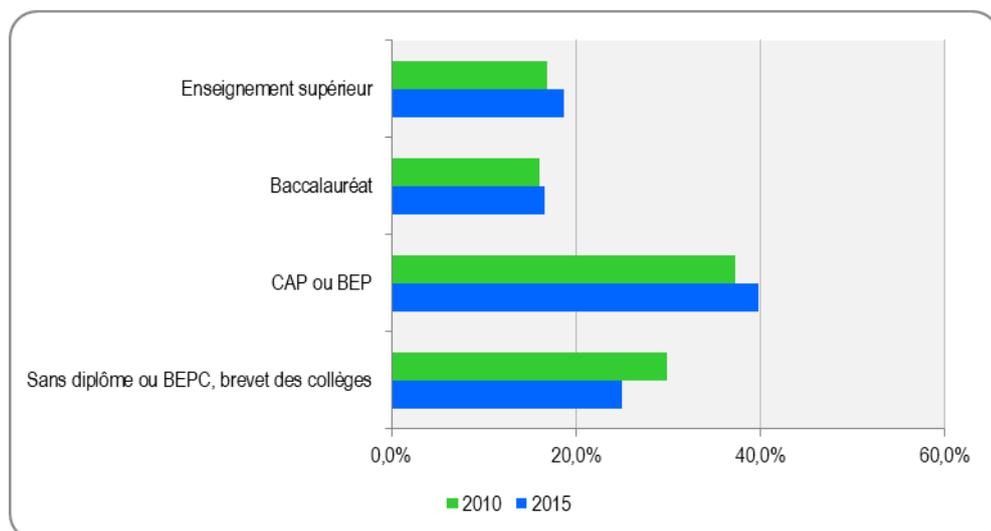
On peut tout de même noter que la part de personnes sans diplôme ou titulaire d'un BEPC ou d'un brevet des collèges est légèrement moins importante sur le territoire du SIVU. Au contraire on note une part légèrement plus importante de titulaires d'un CAP ou BEP ou du baccalauréat.



*Répartition des habitants du SIVU de Pechelbronn, de la CCSP et du Bas-Rhin selon leur niveau d'étude - INSEE 2015*

De manière générale, qu'il s'agisse du territoire du SIVU ou de celui de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, la grande majorité des habitants est titulaire de diplômes de cycles courts. Moins d'un cinquième de la population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Toutefois, on note une diminution de la part des habitants non diplômés et titulaires d'un BEPC ou brevet des collèges, et une augmentation des habitants ayant un diplôme supérieur ou équivalent à un CAP. Le territoire du SIVU connaît donc une hausse du niveau d'études de ses habitants entre 2010 et 2015.



*Evolution de la répartition des habitants du SIVU de Pechelbronn selon leur niveau d'étude entre 2010 et 2015 – INSEE 2015*

## 2. Les logements

Les données concernant le logement sont issues de deux sources :

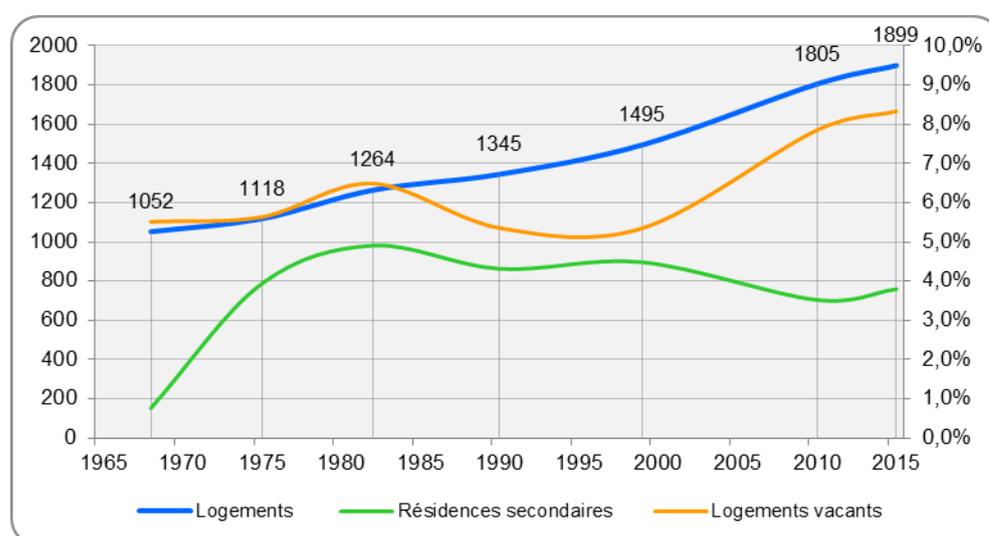
- Les données INSEE 2015 relative au logement, issues du recensement de la population, qui repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans ;
- Les données FILOCOM 2013, mises à jour annuellement, qui sont le résultat du traitement automatisé des données issues du fichier de la taxe d'habitation (TH), auquel sont rapprochés le fichier de la taxe foncière (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires ainsi que le fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Les sources et informations traitées étant différentes, de légers écarts peuvent s'observer entre les données fournies par l'INSEE et les données FILOCOM.

## 2.1. EVOLUTION DU PARC ET DONNEES STATISTIQUES D'ENSEMBLE

En 2015, l'INSEE recense compte 1 899 logements sur le territoire du SIVU de Pechelbronn (1 874 logements recensés en 2013 par la base de données FILOCOM) dont 87,9% sont des résidences principales.

Depuis le début des années 2000, les résidences principales affichent une progression régulière tandis que la part de résidences secondaires est en légère baisse et se stabilise désormais autour de 4% du parc de logements.



*Le parc de logement et son évolution à l'échelle du SIVU - INSEE 2015*

La commune de Kutzenhausen compte le plus grand nombre de logements, mais affiche aussi le plus fort taux de vacance (11,31% contre 7,75% en moyenne à l'échelle du SIVU). On notera également que Preusdorf enregistre un taux de vacance supérieur à la moyenne observée à l'échelle du SIVU.

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
			%		%		%
Kutzenhausen	448	381	85,04%	18	4,08%	49	10,88%
Lampertsloch	347	304	87,58%	22	6,36%	21	6,07%
Lobsann	273	241	88,25%	14	5,04%	18	6,71%
Merkwiller-Pechelbronn	419	376	89,74%	16	3,82%	27	6,44%
Preuschoorf	412	367	89,08%	2	0,49%	39	10,44%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>1 899</b>	<b>1 669</b>	<b>87,88%</b>	<b>72</b>	<b>3,80</b>	<b>158</b>	<b>8,33%</b>

*Tableau de la répartition des logements sur le territoire du SIVU - INSEE 2015*

## 2.2. LES LOGEMENTS VACANTS

D'après la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation; en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Dans le cadre de l'étude, la vacance a été analysée à deux échelles :

- à l'échelle du SIVU de Pechelbronn en comparaison avec la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le département du Bas-Rhin ;
- à l'échelle des communes du SIVU.

### 2.2.1. A l'échelle du SIVU

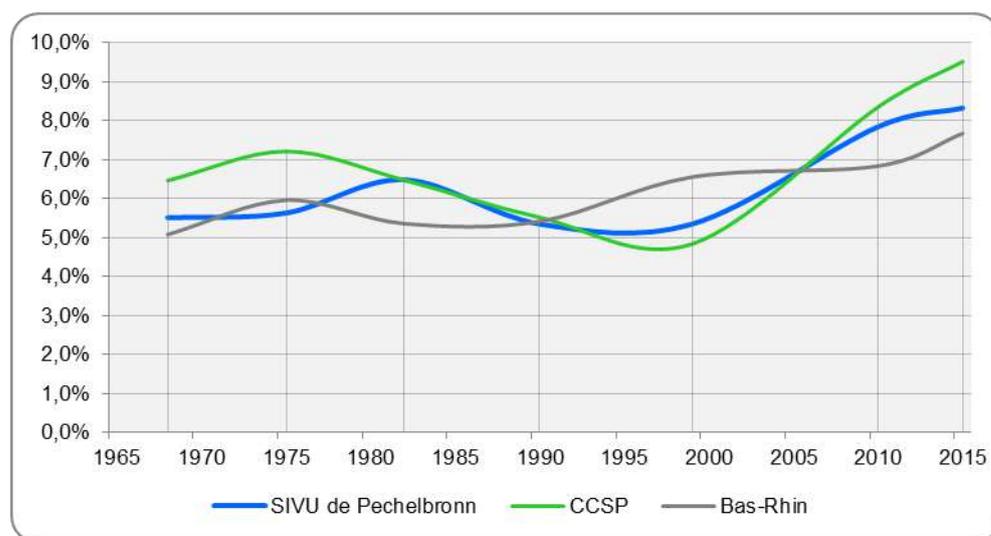
Sur le territoire du SIVU, la vacance est longtemps restée relativement faible (en dessous du seuil de fluidité du marché estimé entre 5 et 7% environ) avant d'augmenter à la fin des années 1990, pour atteindre 8,33% en 2015.

Depuis les années 2000, le taux de vacance du SIVU suit la tendance intercommunale. La forte hausse observée depuis les années 2000, peut s'expliquer par la construction de nouveaux logements et l'ouverture à l'urbanisation de lotissements dans la majeure partie des communes du territoire. Toutefois, ce pic ne concerne pas uniquement les logements en cours de construction.

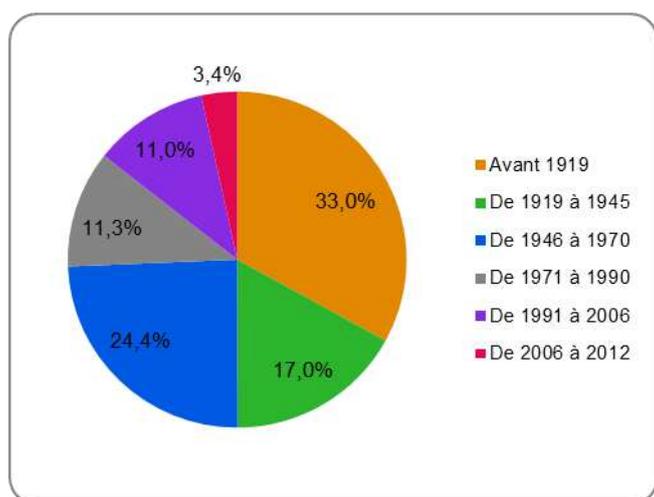
**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

Des relevés ont été réalisés par le Conseil Départemental et actualisés avec les élus afin d'évaluer le nombre de logements réellement vacants sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. Ces relevés font état de 42 logements effectivement vacants sur le territoire, soit seulement 2,2% du parc. Ce taux est bien en dessous du taux de fluidité du marché (5 à 7%). Les logements vacants ne sont donc pas considérés comme mobilisables.

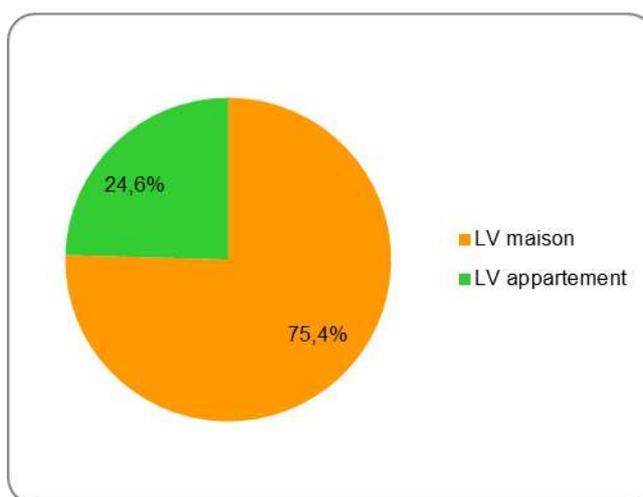
La production de logements peut même s'avérer nécessaire afin de permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements.



Evolution de la vacance entre 1968 et 2015 - INSEE 2015



Date de construction des logements vacants du SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015



Typologie des logements vacants du SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015

Selon les données fournies par l'INSEE, en 2015, un tiers (33,0%) des logements vacants sont des logements construits avant 1919 et la moitié (50,0%) ont été construits avant 1946. Plus de 2/3 des logements vacants sont des maisons (75,4%). La vacance concerne donc principalement des maisons anciennes, situées au sein des centres anciens des communes.

Leur vacance peut être due à leur état, mais également à leur inadéquation avec les modes de vie actuels (espaces intérieurs exigües, éclairage naturel insuffisant, plafonds bas...). Leur remise sur le marché peut donc nécessiter une réhabilitation ou une rénovation.

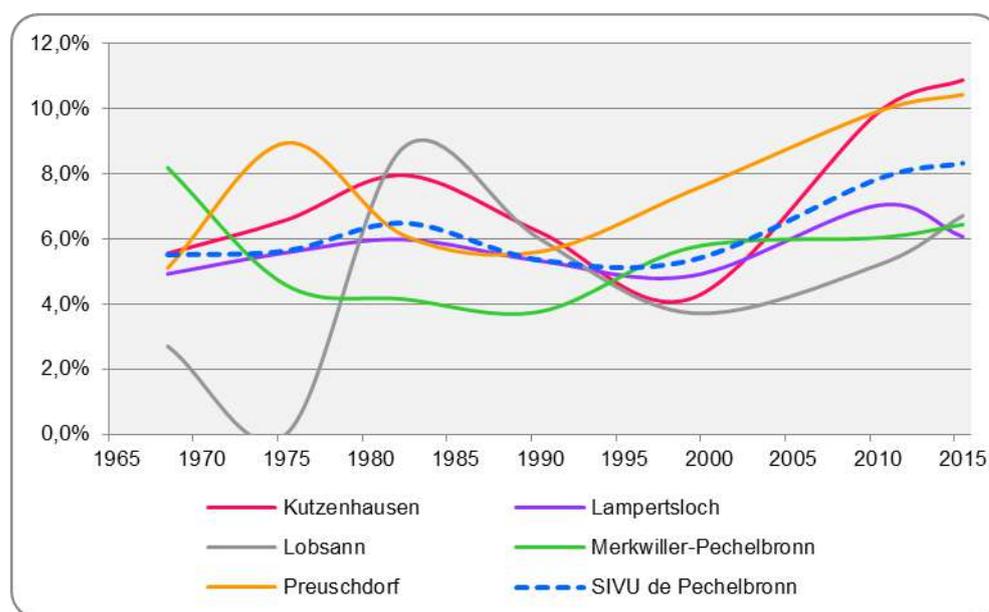
Certains bâtiments traditionnels anciens peuvent présenter une valeur patrimoniale à préserver ou à mettre en valeur. Leur réhabilitation doit tenter de prendre en compte ce caractère patrimonial.

Aussi, ces grands logements peuvent représenter un certain potentiel en termes de renouvellement urbain et de création de logement. En effet, ils peuvent permettre de loger des familles et/ou être transformés en plusieurs logements.

## 2.2.2. A l'échelle des communes

En 2015, les communes de Kutzenhausen et Preuschkorf enregistrent les plus forts taux de vacance (respectivement 10,9% et 10,4% du parc).

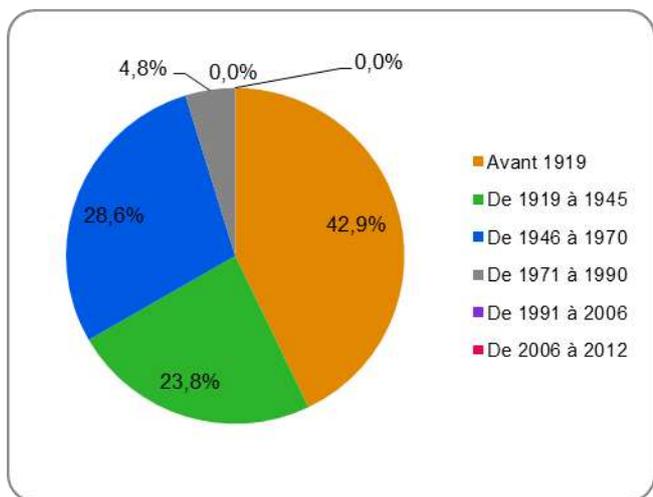
La dynamique de la vacance des logements du SIVU est portée par les communes de Kutzenhausen, Preuschkorf et Lobsann qui ont connu des variations importantes. Ce constat peut s'expliquer, en partie, par le lancement de programmes d'aménagement (des lotissements, notamment) qui étaient recensés en tant que logements, mais en cours de construction.



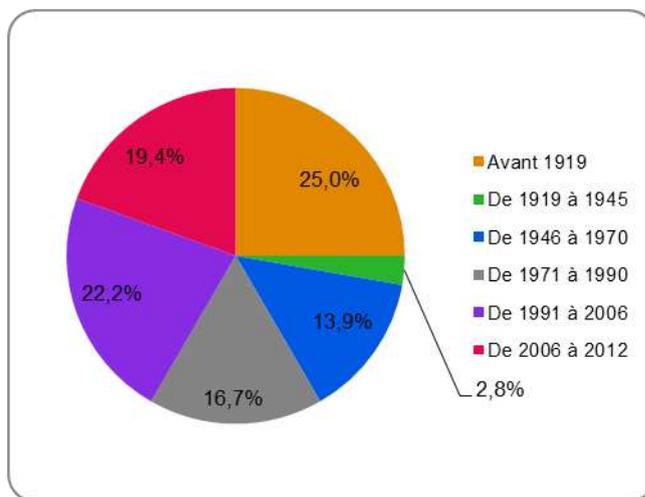
Evolution de la vacance, à l'échelle des communes, entre 1968 et 2015 - INSEE 2015

Excepté à Kutzenhausen, entre la moitié et les 2/3 des logements vacants dans les autres communes sont des logements anciens, construits avant 1946.

A Kutzenhausen, la vacance des logements est moins concentrée sur les logements anciens, et concerne en grande partie les logements plus récents ; 19,4% des logements vacants ont été construits après 2006.

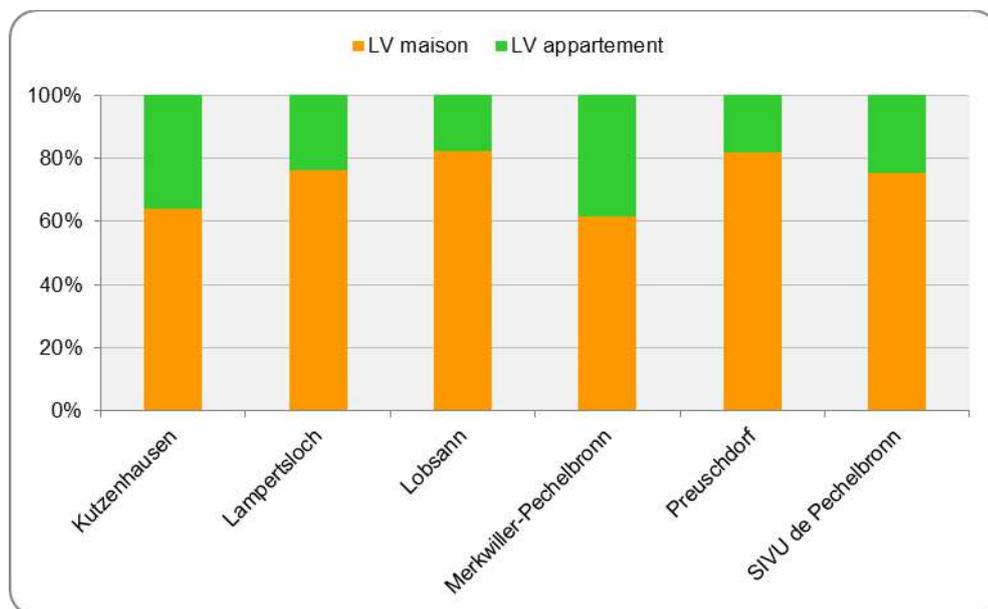


*Date de construction des logements vacants de Kutzenhausen - INSEE 2015*



*Date de construction des logements vacants de Kutzenhausen - INSEE 2015*

Les logements vacants sont principalement des maisons dans l'ensemble des communes du territoire. Toutefois, à Kutzenhausen et Merkwiller-Pechelbronn, on constate que près de 40% des logements vacants sont des appartements.



*Comparaison de la typologie des logements vacants du SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015*

### Constats

- Augmentation de la vacance qui s'inscrit dans la tendance départementale ;
- Une vacance touchant principalement des maisons anciennes ;
- Vacance plus forte à Preuschkorf et Kutzenhausen ;

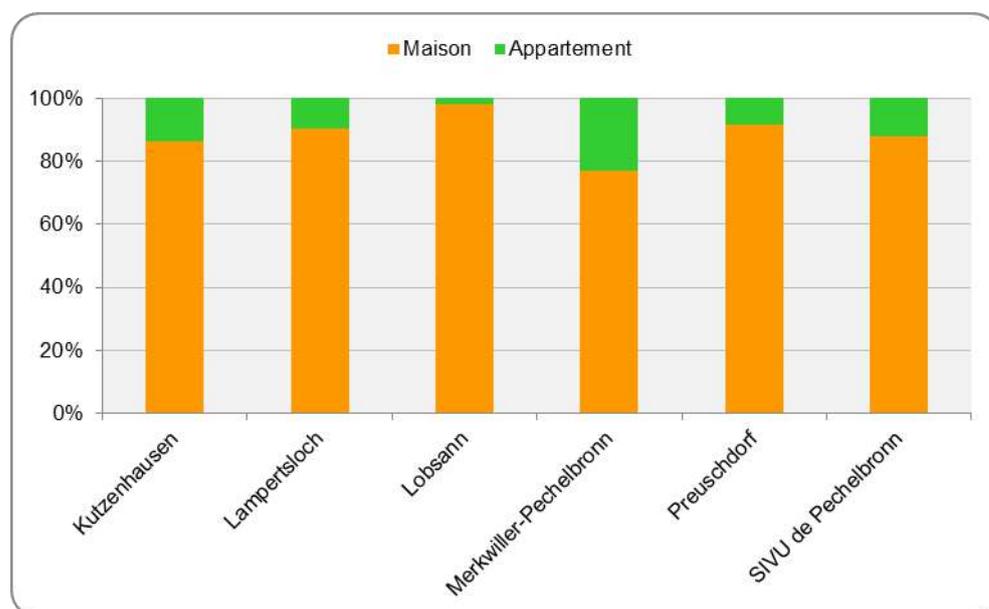
### Enjeux

- Une faible vacance, signe d'un marché en tension ;
- Inciter et permettre la réhabilitation des anciennes maisons inoccupées, tout en veillant à préserver leur caractère patrimonial et traditionnel.

## 2.3. LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

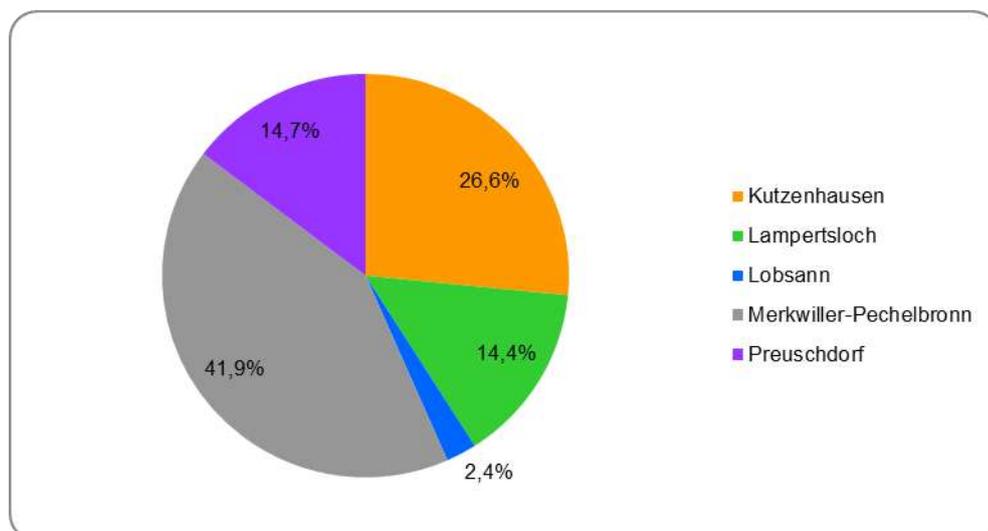
### 2.3.1. Typologie du parc

Le parc de logements est largement dominé par la maison individuelle dont le nombre ne cesse de progresser. Toutefois on constate que les appartements représentent 12,2% du parc de logements du SIVU en 2015.



*Répartition du parc de logements - INSEE 2015*

La part de logements collectifs sur le territoire du SIVU de Pechelbronn est portée par les communes de Merkwiler-Pechelbronn et Kutzenhausen. Les appartements représentent plus de 23% du parc de logements de Merkwiler-Pechelbronn et près de 14% du parc de Kutzenhausen. Ces deux communes concentrent plus de 68% des logements collectifs du SIVU de Pechelbronn.



*Répartition des logements collectifs par commune - INSEE 2015*

Sur les trois autres communes, les logements collectifs représentent une part plus faible du parc de logements.

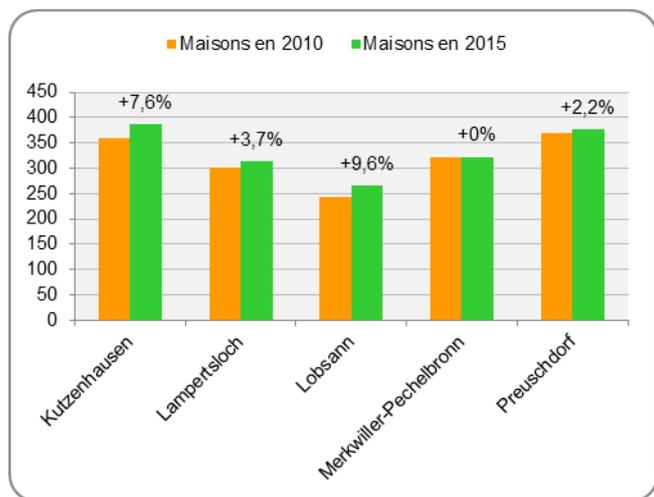
A l'échelle du SIVU de Pechelbronn, entre 2010 et 2015, l'évolution du nombre d'appartements (+14,7%) est plus soutenue que l'évolution du nombre de maisons (+4,4%), même si celui-ci reste plus important.

	Maisons		Evolution entre 2010 et 2015	Appartements		Evolution entre 2010 et 2015
	En 2010	En 2015		En 2010	En 2015	
Kutzenhausen	360	387	+7,6%	64	61	-4,5%
Lampertsloch	302	313	+3,7%	14	33	+136,8%
Lobsann	243	266	+9,6%	12	6	-54,4%
Merkwiler-Pechelbronn	322	322	+0%	90	97	+7,8%
Preuschkorf	369	377	+2,2%	21	34	+61,9%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>1 595</b>	<b>1 665</b>	<b>+4,4%</b>	<b>202</b>	<b>231</b>	<b>+14,7%</b>

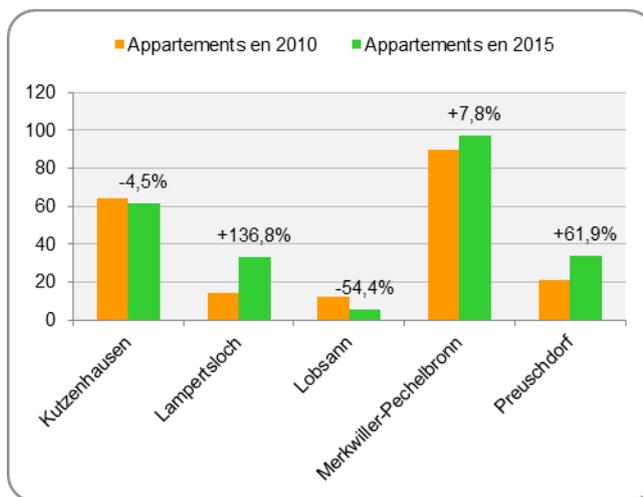
*Evolution des types de logements entre 2010 et 2015 -INSEE 2015*

La commune de Lampertsloch a connu une très forte hausse du nombre d'appartements entre 2010 et 2015. Leur nombre a presque doublé sur la période. Cette forte augmentation s'explique par la réhabilitation en logements collectifs de la cité des cadres.

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE



Evolution du nombre de maisons entre 2010 et 2015 - INSEE 2015



Evolution du nombre d'appartements entre 2010 et 2015 - INSEE 2015

Ces chiffres montrent une progressive diversification des formes de logements sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

Il est important de poursuivre cette diversification afin de permettre le parcours résidentiel des habitants et ainsi maintenir la population sur le territoire ; mais également afin d'attirer de nouveaux ménages sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

### Constats

- Prédominance de la maison individuelle ;
- Progressive diversification des formes de logements ;

### Enjeux

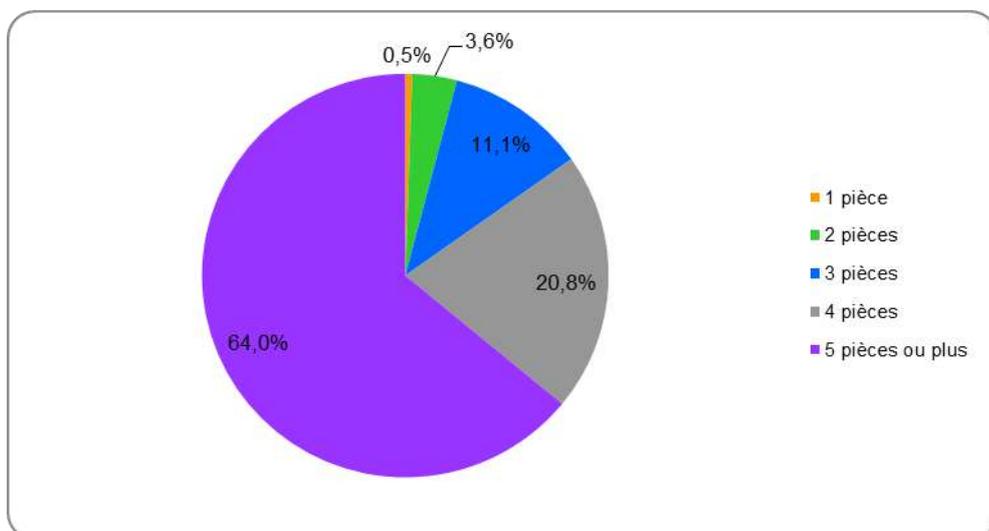
- Poursuivre cette diversification, pour maintenir la population et en attirer une nouvelle.

## 2.3.2. Taille des logements

La taille des logements du SIVU de Pechelbronn est importante (mais au même niveau qu'en moyenne dans la Communauté de communes), avec en moyenne :

- 4,98 pièces par logement pour les résidences principales (CCSP : 4,98 pièces) ;
- 5,23 pièces par maison (CCSP : 5,24 pièces) ;
- 2,93 pièces par appartement (CCSP : 3,14 pièces).

En 2015, les logements de plus de 5 pièces représentent 64,0% du parc de logement.



*Répartition des logements selon leur taille - INSEE 2015*

Les petits logements (1 ou 2 pièces) sont principalement présents sur le territoire de Merkwiller-Pechelbronn ; un constat qui peut s'expliquer par la part importante d'appartements recensés sur la commune.

	1 pièce		2 pièces		3 pièces		4 pièces		5 pièces et +	
		%		%		%		%		%
Kutzenhausen	0	0,0%	19	5,0%	41	10,8%	81	21,2%	240	63,0%
Lampertsloch	1	0,3%	9	3,0%	29	9,7%	62	20,5%	202	66,5%
Lobsann	2	0,8%	3	1,2%	20	8,2%	52	21,8%	163	67,9%
Merkwiler-Pechelbronn	4	1,1%	23	6,1%	51	13,6%	83	22,1%	215	57,2%
Preusdorf	2	0,5%	5	1,4%	44	12,0%	68	18,5%	248	67,6%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>9</b>	<b>0,5%</b>	<b>59</b>	<b>3,6%</b>	<b>186</b>	<b>11,1%</b>	<b>346</b>	<b>20,8%</b>	<b>1 069</b>	<b>64,0%</b>

*Répartition de la taille des logements à l'échelle des communes, - INSEE 2015*

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

Commune	1 pièce		Evolution 2010-2015	2 pièces		Evolution 2010-2015	3 pièces		Evolution 2010-2015	4 pièces		Evolution 2010-2015	5 pièces et plus		Evolution 2010-2015
	2010	2015		2010	2015		2010	2015		2010	2015		2010	2015	
Kutzenhausen	0	0	-	10	19	90%	44	41	-7%	73	81	11%	238	240	1%
Lampertsloch	0	1	100%	4	9	128%	14	29	109%	51	62	22%	206	202	-2%
Lobsann	2	2	0%	6	3	-50%	24	20	-17%	40	52	32%	156	163	5%
Merkwiller-Pechelbronn	3	4	33%	26	23	-12%	51	51	0%	68	83	22%	230	215	-7%
Preusdorf	1	2	100%	7	5	-29%	37	44	19%	64	68	6%	245	248	1%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>50%</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>12%</b>	<b>170</b>	<b>186</b>	<b>9%</b>	<b>296</b>	<b>346</b>	<b>17%</b>	<b>1075</b>	<b>1069</b>	<b>-1%</b>

*Evolution de la taille des logements entre 2010 et 2015 - INSEE 2015*

L'étude de l'évolution de la taille des logements entre 2010 et 2015 met en évidence :

- Une augmentation du nombre de logements de très petite taille (1 pièce) ;
- Une faible progression du nombre de logements de 2 à 4 pièces ;
- Une stabilisation des logements de grande taille (5 pièces et plus).

Les logements de taille réduite sont peu présents sur le territoire mais se développent progressivement. Les logements de taille intermédiaire sont prédominants et continuent à se développer. On constate une diversification progressive de la taille des logements, tendant à répondre aux besoins diversifiés des habitants et à leur parcours résidentiel.

Constats

- Peu de logements de petite taille ;
- Prédominance des grands logements ;
- Une tendance qui se confirme ;

Enjeux

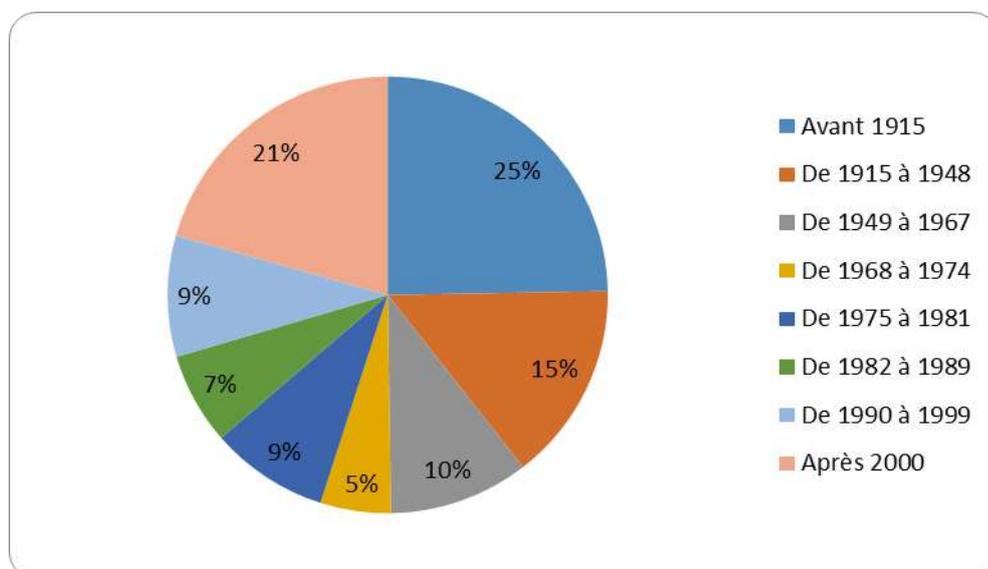
- Nécessité de diversifier davantage la taille des logements, pour permettre notamment l'installation de jeunes ménages en début de parcours résidentiel, et une offre adaptée aux personnes âgées.

### 2.3.3. Âge du parc de logements

#### a) A L'ECHELLE DU SIVU,

La répartition des logements selon leur époque de construction est assez homogène à l'échelle des communes du SIVU. De manière générale, les résidences principales du SIVU de Pechelbronn sont réparties de la manière suivante :

- Un quart des logements a été construit avant 1915 ;
- Environ un quart après 2000 (21%) ;
- Un quart date d'entre 1915 et 1967 ;
- Et la majeure partie (30%) d'entre 1967 et 2000.



#### *Résidences principales selon la période de construction - Filocom 2013*

Au total, sur le territoire du SIVU, 55% des logements datent d'avant 1974, date de la première réglementation thermique en France. Ces logements posent donc la question de leur efficacité énergétique, et peuvent donc nécessiter des travaux de rénovation énergétique.

Aussi, les logements datant d'avant 1915 (25% du parc du SIVU) posent la question de leur caractère patrimonial, à préserver ou à valoriser.

**b) A L'ECHELLE DES DIFFERENTES COMMUNES :**

A Kutzenhausen, Preuschkorf et Lampertsloch, la majorité des logements (plus de 30%) sont anciens, construits avant 1915. On note toutefois, un fort taux de logements datant d'entre 1915 et 1948 (entre 11 et 15%). Le rythme de construction s'est ralenti entre 1949 et 1999, avec seulement 35% et 43% des constructions échelonnées sur 50 ans. Le rythme de construction s'est relancé depuis les années 2000 (plus de 20% du parc).

A Lobsann, la construction de logements est plus régulière entre 1915 et 1999, avec également près de 20% de logements récents (construits après 2000).

Enfin, à Merkwiler-Pechelbronn, un quart des logements a été construit entre 1915 et 1948. On note également une forte part de résidences principales récentes, datant d'après 2000 (21%). Entre les deux périodes, le rythme de construction a été moins soutenu, que dans les 4 autres communes du SIVU.

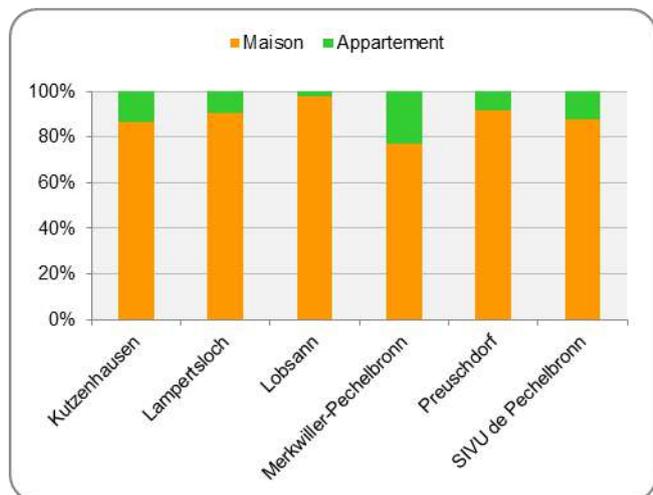
	Avant 1915		De 1915 à 1948		De 1949 à 1967		De 1968 à 1974		De 1975 à 1981		De 1982 à 1989		De 1990 à 1999		Après 2000	
		%		%		%		%		%		%		%		%
Kutzenhausen	130	30,0%	57	13,2%	25	5,8%	23	5,3%	30	6,9%	30	6,9%	43	9,9%	95	21,9%
Lampertsloch	86	24,6%	49	14,0%	36	10,3%	19	5,4%	21	6,0%	23	6,6%	26	7,4%	90	25,7%
Lobsann	54	20,5%	24	9,1%	36	13,6%	23	8,7%	29	11,0%	22	8,3%	26	9,8%	50	18,9%
Merkwiler-Pechelbronn	67	15,7%	101	23,7%	52	12,2%	17	4,0%	37	8,7%	28	6,6%	35	8,2%	90	21,1%
Preuschkorf	126	31,6%	45	11,3%	44	11,0%	15	3,8%	46	11,5%	24	6,0%	38	9,5%	61	15,3%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>463</b>	<b>24,7%</b>	<b>276</b>	<b>14,7%</b>	<b>193</b>	<b>10,3%</b>	<b>97</b>	<b>5,2%</b>	<b>163</b>	<b>8,7%</b>	<b>127</b>	<b>6,8%</b>	<b>168</b>	<b>9,0%</b>	<b>386</b>	<b>20,6%</b>

*Répartition des logements selon leur époque de construction à l'échelle des communes - Filocom 2013*

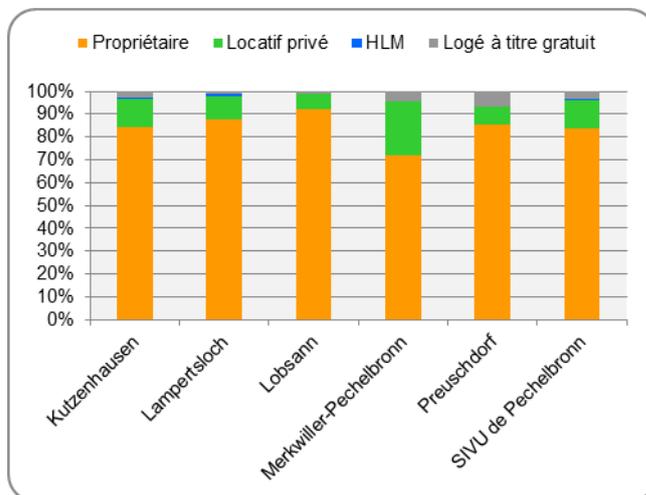
## **2.4. L'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES**

### **2.4.1. Statut d'occupation**

En 2015, une grande majorité des résidences principales du SIVU de Pechelbronn était occupée par leurs propriétaires (83,6%). Cette part est légèrement moins importante à Merkwiler-Pechelbronn (72,1%) et plus forte à Lobsann (92,2%). Cette situation peut s'expliquer par la typologie des logements présents dans les différentes communes. On constate en effet, que la part de propriétaires occupants est en corrélation avec la part des maisons individuelles. Les communes dont la part d'appartements est importante, sont également les communes où la part de logements locatifs est la plus importante.



Répartition du parc de résidences principales - INSEE 2015



Statut d'occupation des résidences principales - INSEE 2015

Commune	Propriétaire occupant		Locatif privé		HLM loué vide		Logé à titre gratuit	
		%		%		%		%
Kutzenhausen	322	84,4%	47	12,4%	1	0,3%	11	2,9%
Lampertsloch	267	87,8%	30	9,9%	3	1,0%	4	1,3%
Lobsann	222	92,2%	16	6,6%	0	0,0%	3	1,2%
Merkwiler-Pechelbronn	271	72,1%	88	23,4%	1	0,3%	16	4,3%
Preuschkorf	314	85,6%	29	7,9%	0	0,0%	24	6,5%
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>1395</b>	<b>83,6%</b>	<b>210</b>	<b>12,6%</b>	<b>5</b>	<b>0,3%</b>	<b>58</b>	<b>3,5%</b>

Statut d'occupation des résidences principales, données INSEE 2015

L'offre locative, représente 12,9% du parc, en 2013. Cette part est en légère progression par rapport à 2010, où elle représentait 12,6% des résidences principales.

Selon les données INSEE 2013, le SIVU compte seulement 5 logements sociaux. En réalité 5 logements sociaux se trouvent sur le territoire de Lampertsloch et 1 sur le territoire de Lobsann. La thématique du logement social est davantage développée dans la partie dédiée.

## 2.4.2. Temps d'occupation

A l'échelle de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, les petits logements sont principalement concernés par les occupations courtes : plus de la moitié des logements de 1 et 2 pièces sont occupés depuis moins de 5 ans.

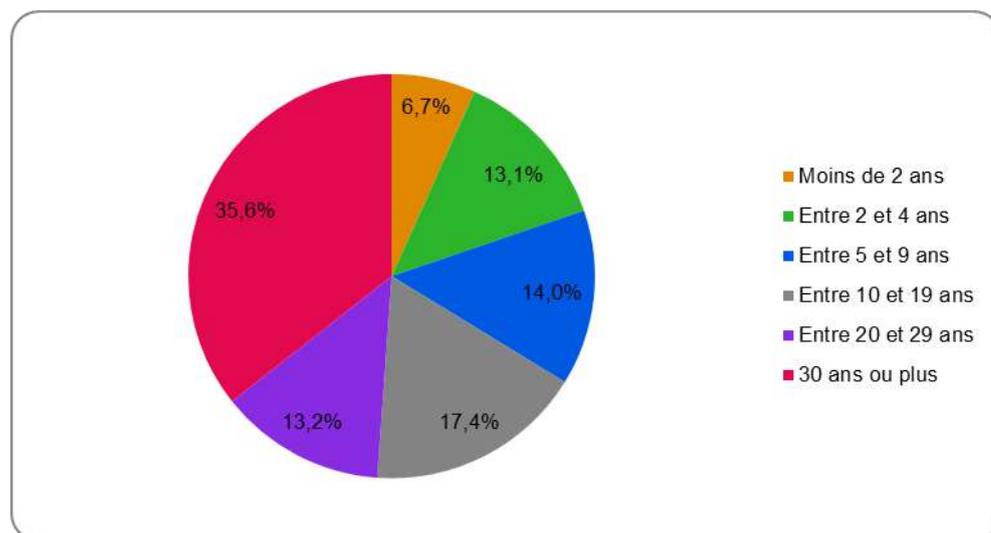
Au contraire, les logements occupés depuis de plus longues durées sont des grands logements : environ 40% des logements de plus de 5 pièces sont occupés par le même ménage depuis plus de 30 ans.

Les logements de petite taille, souvent en location, correspondent à des logements "de passage", occupés par des personnes en transition résidentielle, pour qui la location n'est qu'une phase de transition avant de devenir ou redevenir propriétaire : jeunes en début de parcours résidentielle, difficulté familiale ou financière temporaire...

Au contraire, les logements "fixant" la population sur le territoire sont les logements de grande taille.

A l'échelle du SIVU de Pechelbronn, l'occupation des résidences principales est globalement pérenne. On constate peu de mutations :

- 67,1% des logements sont habités par leurs occupants depuis plus de 10 ans ;
- 35,6% depuis plus de 30 ans.

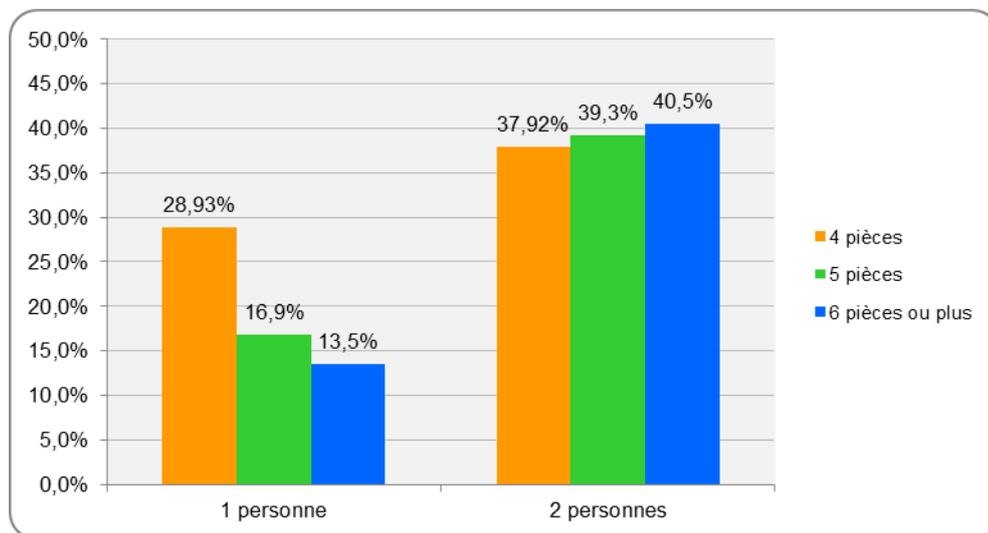


### *Ancienneté de l'occupation des résidences principales, données INSEE 2015*

On constate également une relative corrélation entre la typologie des logements, leur taille, leur statut d'occupation et l'ancienneté d'emménagement des habitants.

A Merkwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen, la part des logements collectifs est plus forte que dans les autres communes du SIVU. La part et le nombre de logements de petites surfaces y sont également supérieurs. Ce sont également les communes qui comptent la part de logement locatifs la plus forte, une occupation légèrement moins pérenne avec une part légèrement plus importante de ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans.

### 2.4.3. Occupation des grands logements



*Occupation des grandes résidences principales, données INSEE 2015*

La majorité des grands logements (4 pièces et plus) est occupée par seulement une ou deux personnes.

Les logements de 4 pièces sont davantage occupés par une seule personne que les logements de 5 pièces et plus.

Ces grands logements peuvent représenter un potentiel de mutation à condition qu'ils se libèrent.

### 2.4.4. Les mobilités résidentielles

Sur le territoire du SIVU de Pechelbronn, 80,2% des habitants habitaient la même commune en 2008 qu'en 2003. Près d'une personne sur 5 n'habitait pas dans la même commune en 2003, par rapport à 2008.

Commune de résidence	Population n'ayant pas changé de commune de résidence à 5 ans d'intervalle		Population ayant changé de commune de résidence à 5 ans d'intervalle		Total
		%		%	
Kutzenhausen	693	86,4%	109	13,6%	802
Lampertsloch	567	85,5%	96	14,5%	663
Lobsann	472	78,8%	127	21,2%	599
Merkwiller-Pechelbronn	576	69,1%	258	30,9%	834
Preuschoorf	734	82,1%	160	17,9%	894
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>3042</b>	<b>80,2%</b>	<b>750</b>	<b>19,8%</b>	<b>3792</b>

*Migration résidentielle, Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.*

La migration résidentielle est plus importante dans la commune de Merkwiller-Pechelbronn où plus de 30% de la population a changé de commune de résidence entre 2003 et 2008. Cette plus forte migration résidentielle peut s'expliquer par la plus forte proportion d'appartements et de logements locatifs de petite taille, qui fixe moins durablement la population sur le territoire.

### Constats

- Prédominance des propriétaires occupants ;
- Une population ancrée sur le territoire ;
- Une offre locative relativement faible mais en progression, surtout à Merkwiller-Pechelbronn ;
- Peu de logements sociaux ;
- Des grands logements occupés par des ménages de petite taille : potentiel de mutation ;
- De petits logements occupés sur de courtes durées ;

### Enjeux

- Développer l'offre de logements sociaux ;
- Poursuivre le développement de l'offre locative ;
- Développer l'offre de logement de taille intermédiaire pour offrir une alternative pour les ménages de petite taille.

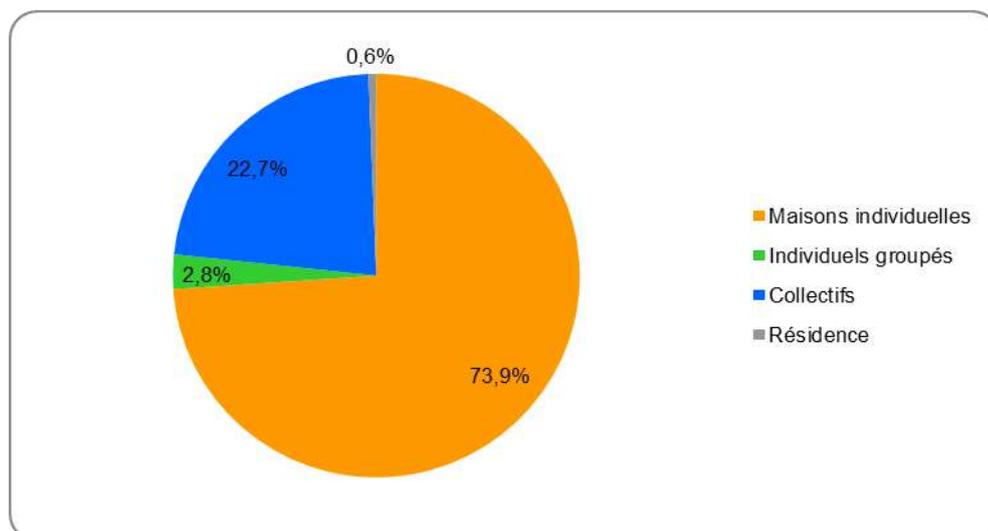
## **2.5. LA CONSTRUCTION RECENTE DE LOGEMENTS**

### **2.5.1. Analyse à l'échelle du SIVU de Pechelbronn**

Entre 2003 et 2017, 326 nouveaux logements ont été construits sur le territoire du SIVU, soit une moyenne de 22 logements/an, avec une période faste entre 2006 et 2008 (40 à 50 logements/an ont été produits sur la période).

La production de logements neufs se répartie de la manière suivante (données SITADEL, période 2003-2017) :

- 73,9% de logements individuels purs ;
- 2,6% de logements individuels groupés ;
- 22,7% de logements collectifs ;
- 0,6% de logement en résidence.



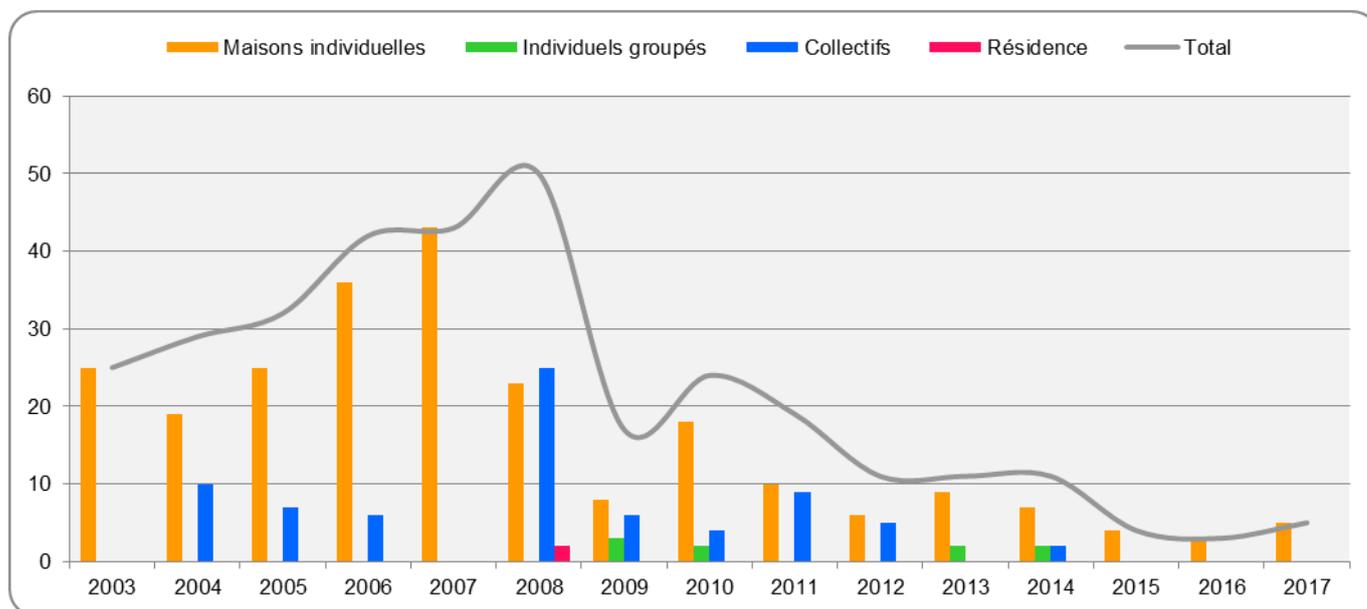
*Typologie des logements construits pour la période 2003-2017 - SITADEL*

Au total, ce sont 49 163 m<sup>2</sup> habitables qui ont été produits entre 2003 et 2017, soit une moyenne de 151 m<sup>2</sup> par logement (173 m<sup>2</sup> pour les maisons individuelles et 85 m<sup>2</sup> pour les logements collectifs).

Années	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés		Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m <sup>2</sup> de logements commencés			Total surface en m <sup>2</sup>
		individuels groupés	collectifs			individuels purs	individuels groupés	collectifs	
2003	25	0	0	0	25	4610	0	0	4610
2004	19	0	10	0	29	3301	0	733	4034
2005	25	0	7	0	32	4358	0	424	4782
2006	36	0	6	0	42	7132	0	528	7660
2007	43	0	0	0	43	7336	0	0	7336
2008	23	0	25	2	50	3993	0	2044	6133
2009	8	3	6	0	17	1672	252	517	2441
2010	18	2	4	0	24	2422	265	514	3201
2011	10	0	9	0	19	1716	0	886	2602
2012	6	0	5	0	11	917	0	475	1392
2013	9	2	0	0	11	1457	304	0	1761
2014	7	2	2	0	11	1111	252	167	1530
2015	4	0	0	0	4	707	0	0	707
2016	3	0	0	0	3	286	0	0	286
2017	5	0	0	0	5	688	0	0	688
<b>Total période</b>	<b>241</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	<b>2</b>	<b>326</b>	<b>41706</b>	<b>1073</b>	<b>6288</b>	<b>49163</b>

*Tableau récapitulatif de la construction récente de logements à l'échelle du SIVU de Pechelbronn, pour la période 2003-2017 - SITADEL*

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE



*Rythme de construction de logements à l'échelle du SIVU de Pechelbronn pour la période 2003-2017 - SITADEL*

Jusqu'en 2007, la production de logements était essentiellement tournée vers la maison individuelle (148 logements en 5 ans, soit environ 30 logements/an en moyenne).

En 2008, le SIVU a connu une importante production de logements collectifs (25 logements collectifs commencés). A partir de cette date on constate une diminution de la part et des volumes de constructions de maisons individuelles parallèlement à une augmentation de la part et des volumes de construction de logements collectifs, ainsi que le développement du logement individuel groupé. Ces évolutions des typologies de logements neufs confirment la diversification progressive de l'offre de logements.

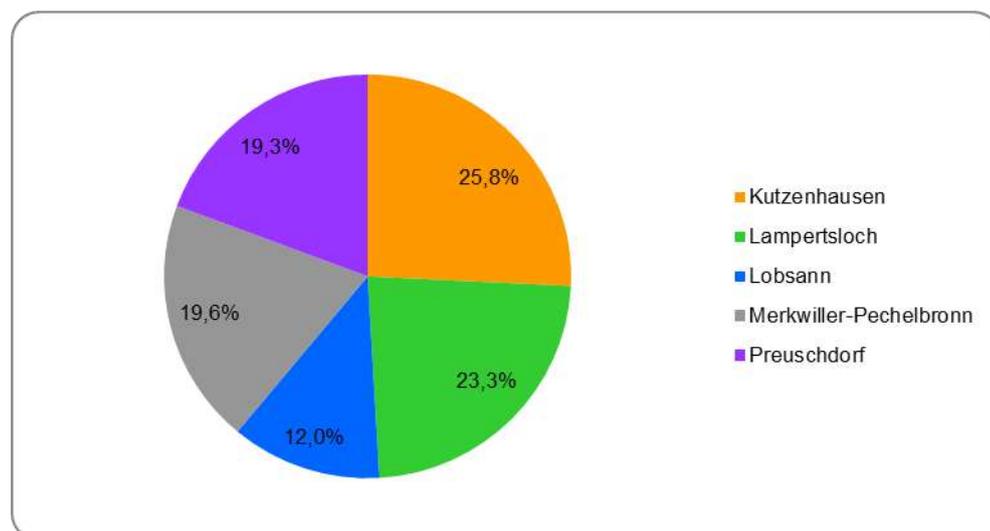
Après 2013, le territoire a connu une pénurie de nouvelles opérations du fait de la crise.

## 2.5.2. Analyse comparée par communes

A l'exception de Lobsann, la construction de logement est répartie de manière plus ou moins homogène sur l'ensemble des communes du SIVU.

Entre 2003 et 2017 :

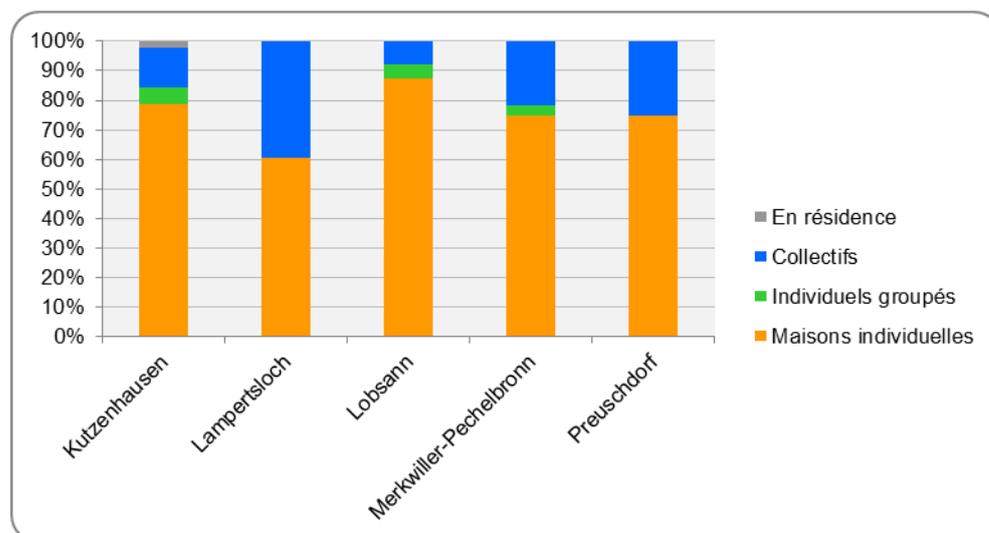
- 84 logements ont été construits à Kutzenhausen (25,8% à l'échelle du SIVU),
- 76 logements ont été construits à Lampertsloch, (23,3% à l'échelle du SIVU),
- 39 logements ont été construits à Lobsann (12,0% à l'échelle du SIVU).
- 64 logements ont été construits à Merkwiler-Pechelbronn (19,6% à l'échelle du SIVU),
- 63 logements ont été construits à Preuschkorf (19,3% à l'échelle du SIVU),



Répartition des constructions récentes par commune du SIVU pour la période 2003-2017 - SITADEL

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

Sur l'ensemble des communes, la maison individuelle reste la typologie de logement la plus construite. Cependant, les logements collectifs représentent une part importante de la construction de logements récents à Lampertsloch (39,5%) à Preuschkorf (25,4%) ou à Merkwiler-Pechelbronn (21,9%)



*Typologie des logements construits pour le période 2003-2017, comparaison entre les communes - SITADEL*

Les logements individuels groupés restent présents uniquement dans les communes de Kutzenhausen (5 constructions), de Lobsann (2 constructions) et de Merkwiler-Pechelbronn (2 constructions).

Communes	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m <sup>2</sup> de logements commencés individuels purs	Surface en m <sup>2</sup> de logements commencés individuels groupés	Surface en m <sup>2</sup> de logements commencés collectifs	Surface en m <sup>2</sup> de logements commencés en résidence	Total surface en m <sup>2</sup>
Kutzenhausen	66	5	11	2	84	11341	556	1159	96	13152
Lampertsloch	46	0	30	0	76	8541	0	2278	0	10819
Lobsann	34	2	3	0	39	5718	265	287	0	6270
Merkwiler-Pechelbronn	48	2	14	0	64	8729	252	1081	0	10062
Preuschkorf	47	0	16	0	63	7377	0	1483	0	8860
<b>Total SIVU</b>	<b>241</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	<b>2</b>	<b>326</b>	<b>41706</b>	<b>1073</b>	<b>6288</b>	<b>96</b>	<b>49163</b>

*Tableau de répartition de la construction totale de logements à l'échelle des communes du SIVU de Pechelbronn pour la période 2003-2017 - SITADEL*

### Constats

- Production tournée vers la maison individuelle ;
- Progression de la production de logements collectifs ;
- Diversification progressive des formes de logements ;
- Développement de formes de logements plus économes en foncier (collectifs et individuels groupés) ;

### Enjeux

- Poursuivre la diversification des typologies de logements pour maintenir la population et attirer de nouveaux habitants ;
- Permettre une mixité des formes pour permettre une certaine mixité sociale.

## **2.6. LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU LOGEMENT**

L'Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs (ECLN) réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) recense peu de logements neufs mis en vente sur le territoire du SIVU, entre 2010 et 2014.

Seulement 4 logements ont été réservés à la vente en 2014 à Preuschdorf. La surface moyenne de ces logements est de 75 m<sup>2</sup>, pour un prix moyen de 137 500 €, soit 1 835 €/m<sup>2</sup>.

Dans l'ensemble de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, 31 logements neufs ont été réservés à la vente entre 2010 et 2014, pour une surface moyenne de 67 m<sup>2</sup> et un prix moyen de 158 200 €, soit 2 360 €/m<sup>2</sup>.

On peut constater que le prix moyen des logements neufs a diminué de 14% entre 2010 et 2014 à l'échelle de la Communauté de communes.

Une analyse simplifiée du marché de l'immobilier a été réalisée afin de mieux comprendre son fonctionnement. Cette analyse a consisté en un recensement des annonces immobilières de 3 sites spécialisés (Immorégion.fr, Seloger.com et LaFourmilmmo.com) à trois dates différentes : le 25 septembre 2015, le 25 novembre 2015 et le 08 janvier 2016. Cette analyse a permis de relever 41 annonces différentes sur le territoire du SIVU :

- 39 biens destinés à la vente, dont
  - 18 maisons individuelles et 7 proposées en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) ;
  - 10 terrains à bâtir ;
  - 3 appartements ;
- 2 biens proposés à la location.

L'offre de logements proposés à la vente est principalement concentrée sur les communes de Merkwiller-Pechelbronn et Lobsann :

- 40% des maisons individuelles en vente à Merkwiller-Pechelbronn,
- 60% des terrains et des maisons en VEFA en vente à Lobsann (ce qui s'explique notamment par le grand nombre de terrains encore en vente dans le lotissement communal).

En janvier 2016, parmi les 18 maisons individuelles répertoriées, 5 étaient en vente depuis septembre 2015 et 3 depuis novembre 2015. Le prix moyen des maisons individuelles en vente était de 225 600 € pour une surface moyenne habitable de 147 m<sup>2</sup>, soit un prix moyen de 1 519 €/m<sup>2</sup> (15,5% en dessous de la moyenne alsacienne).

En ce qui concerne les appartements, seulement 3 appartements ont été mis en vente sur le territoire du SIVU, à un prix moyen de 114 300 €, pour une surface moyenne habitable de 84 m<sup>2</sup>, soit un prix moyen au m<sup>2</sup> de 1 365 €/m<sup>2</sup> (29% en dessous de la moyenne alsacienne).

Enfin, 10 terrains à bâtir ont été mis en vente sur le territoire du SIVU (6 à Lobsann et 4 à Merkwiller-Pechelbronn), à un prix moyen de 72 000 €, pour une surface moyenne de 10 ares environ, soit un prix moyen à l'are : 7 000 € (35,2% en dessous de la moyenne alsacienne).

En ce qui concerne la location, seulement deux annonces ont été recensées : 1 appartement situé à Lobsann (87 m<sup>2</sup>, 460 €) et 1 maison à Preuschdorf (106 m<sup>2</sup>, 790 €)

Un entretien avec un agent immobilier du secteur du SIVU de Pechelbronn, ainsi que les échanges avec les élus ont permis de faire émerger d'autres constats, plus qualitatifs.

Le premier constat vient confirmer les données quantitatives présentées ci-dessus et fait état d'un marché du logement en régression. Cette régression est due notamment aux difficultés de financements par les banques, rencontrées par les ménages souhaitant s'implanter sur le territoire.

Aussi, les acquéreurs ont tendance à se tourner davantage vers l'agglomération de Haguenau, qui concentre une offre de services et d'équipements plus importante, renforçant son attractivité.

On note également une forte diminution des prix sur l'ensemble du territoire. On peut, en outre, souligner la situation du lotissement de Lobsann : 43 lots ont été proposés à la vente en 2008, et 19 sont toujours inoccupés.

Enfin, le territoire du SIVU a longtemps attiré les ménages allemands transfrontaliers. Cette attractivité est actuellement en baisse, avec un départ d'un grand nombre d'entre eux.

On peut toutefois noter, durant l'année 2016, une reprise progressive du marché de l'immobilier sur le territoire du SIVU de Pechelbronn et plus généralement de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

### Constats

- Un marché calme et en régression ;
- Des difficultés de financement des acquéreurs potentiels ;
- Une offre essentiellement tournée vers la maison individuelle ;
- Un prix moyen en diminution et déjà nettement inférieur à la moyenne de la communauté de communes et de la région ;
- L'agglomération de Haguenau attractive ;
- Un manque d'équipements et services qui freine les potentiels acheteurs ;

### Enjeux

- Développer une offre plus diversifiée et plus économe pour proposer des logements plus abordables (logements intermédiaires), ;
- Développer une offre de qualité et innovante pour attirer de nouvelles populations (dans la continuité de projet Bât'Innovant).

## 2.7. LES LOGEMENTS SPECIFIQUES

Le logement spécifique correspond au logement ayant des caractéristiques particulières répondant aux besoins spécifiques d'une catégorie de population ciblées.

### 2.7.1. Personnes âgées

Il existe deux grands types de structures d'accueil des personnes âgées, en fonction de leur degré d'autonomie : les Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les résidences Seniors.

Il n'existe aucun EHPAD sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. En revanche, il en existe deux sur le territoire de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

- à Woerth, d'une capacité d'accueil de 58 lits + 2 en hébergement temporaire ;
- l'EHPAD Paul Bertololy à Lembach d'une capacité d'accueil de 40 lits + 3 en hébergement temporaire.

Le territoire du SIVU ne compte pas non plus de résidences seniors. En revanche deux résidences sont en projet sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn. A l'échelle du territoire du SCOTAN, on compte une résidence seniors (à Oberhoffen-sur-Moder), une deuxième en construction (à Wissembourg) et 8 résidences seniors en projet, pour un total de 178 logements à termes, dont 24 existants et 14 libres.

Communes	Capacité	Statuts
Oberhoffen-sur-Moder	24 dont 10 occupées	Ouverte en septembre 2015
Wissembourg	17 logements	Construction en cours
Gunstett	4 logements	En projet
Haguenau	24 logements	En projet
Mertzwiller	20 à 24 logements	En projet
Betschdorf	4 logements	En projet
Seebach	15 logements	En projet
Schweighouse-sur-Moder	20 logements	En projet
Bischwiller	27 logements + 4 maisons individuelles	En projet
Woerth	19 logements	En projet
<b>Total</b>	<b>178 logements, dont 24 existants et 14 libres</b>	<b>2 résidences existantes et 8 en projet</b>

Source : Conseil Départemental 67, Mission Habitat, Aménagement et Développement Durable, décembre 2015

Le nombre de résidences en projet est largement supérieur aux objectifs du Plan Départemental de l'Habitat du Bas-Rhin, qui imposait la réalisation de 3 résidences seniors sur le territoire du SCOTAN à l'horizon 2016.

## 2.7.2. Personnes handicapées et en perte d'autonomie

Il n'existe aucune structure d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. L'établissement le plus proche est la Résidence Dietrich-Bonhoeffer (fondation Sonnenhof) située à Soultz-sous-Forêt, à moins d'un kilomètre de Kutzenhausen.

On peut également noter la présence d'une importante structure d'accueil des personnes en situation de handicap à Bischwiller à une vingtaine de kilomètres au Sud du territoire du SIVU (Fondation Sonnenhof).

Le dispositif HandiLogis 67, initié par le Conseil Départemental du Bas-Rhin vise à aider les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie dans la recherche d'un logement social accessible et/ou adapté à leur situation.

Depuis sa création en 2007, 164 demandes ont été formulées à l'échelle du SCOTAN, dont 79 ont mené à un relogement. Sur le territoire de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, 5 demandes ont été faites, et 4 d'entre elles ont été satisfaites. Aucune demande n'a été enregistrée sur le territoire du SIVU.

## 2.7.3. Logement étudiant

Aucun équipement d'enseignement supérieur n'est présent sur le territoire du SIVU ou sur celui de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn. Il n'y a donc pas de besoins spécifiques en matière de logement étudiant.

On peut toutefois noter la présence de deux établissements d'enseignement permettant l'accueil des élèves sur le territoire de la communauté de communes :

- le séminaire de Walbourg, avec un internat d'une capacité d'accueil de 44 places ;
- l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) à Soultz-sous-Forêts comprenant une structure d'hébergement.

## 2.7.4. Hébergement d'urgence

Les structures d'hébergement d'urgence visent à accueillir des personnes en situation de grande précarité sociale (difficulté temporaire, rupture familiale, sans domicile, femmes battues...).

La seule structure d'hébergement d'urgence en Alsace du Nord est l'association "Le Toit Hangovien", située à Haguenau. Sa mission est d'accueillir, dans le respect des projets d'établissement ou de services, toutes personnes en difficultés sociales pour tenter la mise en œuvre d'une réinsertion globale par le biais d'un contrat social individuel.

L'association gère 2 appartements à Lobsann, propriété de l'association Réussir qui agit en faveur de l'insertion par le travail, en développant une économie sociale et solidaire.

### **2.7.5. Accueil des gens du voyage**

Actuellement, il n'existe pas de structure d'accueil des gens du voyage sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. Les structures les plus proches sont les suivantes :

- Aire de Haguenau, 40 emplacements ;
- Aire de grand passage de Wissembourg, 80 emplacements.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage définit à l'échelle du département le dispositif d'accueil des gens du voyage, pour la période 2011-2017. Il prévoit la création :

- D'une aire d'accueil à Reichshoffen, de 10 emplacements ;
- D'une aire d'accueil à Drusenheim, de 20 emplacements ;
- D'une aire de grand passage sur l'une des deux communes, d'une capacité de 100 à 150 places.

#### Constats

- De nombreuses structures en projet pour l'accueil des seniors en Alsace du Nord ;
- Pas de structure d'hébergement pour les jeunes actifs et apprentis ;

#### Enjeux

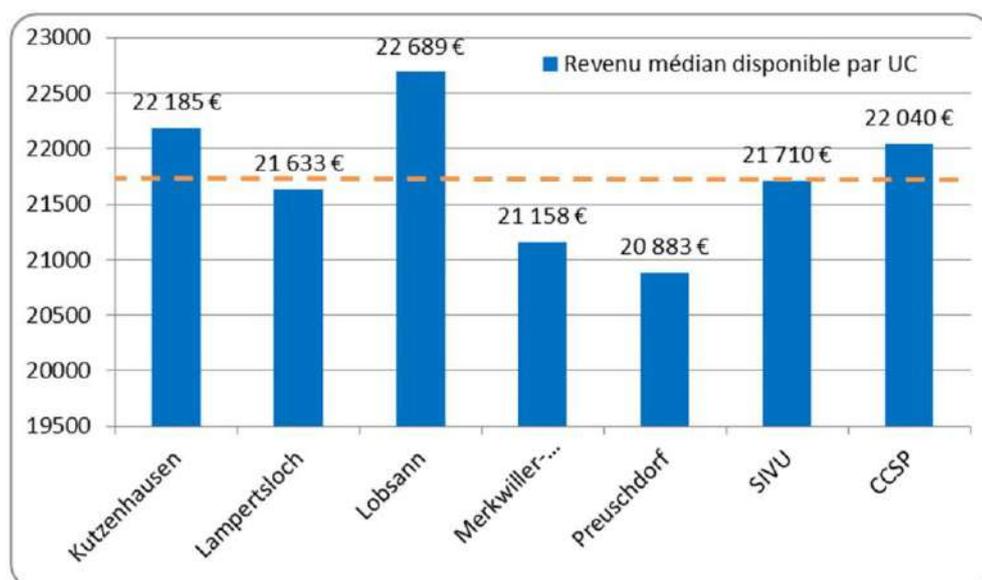
- Permettre l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- Créer des logements adaptés aux populations jeunes ;
- Créer des logements adaptés aux personnes âgées.

## 2.8. LOGEMENT SOCIAL ET AIDES AU LOGEMENT

### 2.8.1. Revenu des ménages

Le revenu médian des ménages du SIVU de Pechelbronn est inférieur à celui de la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn. Il se situe à 21 710 € par unité de consommation<sup>1</sup>. Le niveau de revenu moyen des ménages de Kutzenhausen et Lobsann est supérieur à la moyenne du SIVU. En revanche, le niveau de revenu moyen des ménages de Preuschkorf et Merkwiler-Pechelbronn est inférieur à celui-ci.

Le salaire horaire moyen des habitants de la Communauté de communes est de 12,60 €. Il est inférieur à la moyenne départementale (13,60 €).



*Revenu médian disponible par unité de consommation, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal*

En raison de la taille des communes, peu de données sont disponibles concernant le revenu des habitants (données INSEE non diffusées pour les zones géographique de moins de 2000 habitants).

<sup>1</sup> L'unité de consommation (UC) est système de pondération permettant l'analyser la consommation des ménages en fonction de leur composition  
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;  
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;  
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

## 2.8.2. Eligibilité au logement social

CATÉGORIE DE MÉNAGES	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ÎLE-DE-FRANCE hors Paris et communes	AUTRES RÉGIONS (en euros)
1	12 725	12 725	11 060
2	20 744	20 744	16 115
3	27 191	24 934	19 378
4	29 763	27 378	21 562
5	35 406	32 413	25 228
6	39 844	36 473	28 431
Par personne supplémentaire	4 439	4 063	3 171

CATÉGORIE DE MÉNAGES	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ÎLE-DE-FRANCE hors Paris et communes	AUTRES RÉGIONS (en euros)
1	23 132	23 132	20 111
2	34 572	34 572	26 856
3	45 320	41 558	32 297
4	54 109	49 779	38 990
5	64 378	58 929	45 867
6	72 443	66 313	51 692
Par personne supplémentaire	8 072	7 389	5 766

Plafond de ressource pour l'éligibilité aux logements sociaux PLUS en 2016, Droit-Finances.fr

Plafond de ressource pour l'éligibilité aux logements sociaux PLAI en 2016, Droit-Finances.fr

Le territoire du SIVU compte :

- 815 résidences principales occupées par des ménages ayant un revenu inférieur au plafond HLM (49% du parc) ;
- dont 296 en dessous de 60% de ce plafond (18%).

Ces ménages sont considérés comme modestes et sont éligibles aux logements sociaux. Ils sont répartis de manière relativement homogène dans l'ensemble des 5 communes du SIVU (tableau ci-dessous).

	RP sous le plafond HLM		RP sous 60% du plafond HLM		Nombre de RP
		%		%	
Kutzenhausen	179	47%	72	19%	379
Lampertsloch	141	46%	43	14%	307
Lobsann	99	43%	41	18%	231
Merkwiller-Pechelbronn	203	53%	76	20%	382
Preuschkorf	193	54%	64	18%	356
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>815</b>	<b>49%</b>	<b>296</b>	<b>18%</b>	<b>1 655</b>

*Résidences principales sous le plafond HLM en 2013 - Filocom 2013*

### 2.8.3. Le parc social

Le parc de logement social du SIVU de Pechelbronn se compose de seulement 6 logements aidés,

- 5 situés à Lampertsloch : il s'agit de 2 logements communaux et de 3 logements gérés par OPUS 67 ;
- 1 logement aidé situé à Lobsann.

Les objectifs du SCOTAN en matière de logement social sont les suivants :

- Au moins 5% de logements aidés à Merkwiller-Pechelbronn, pôle émergeant ;
- Au moins 2% de logements aidés dans les villages.

Selon ces objectifs, au moins 49 logements sociaux sont actuellement nécessaires. A l'horizon 2030, 55 à 62 logements sociaux seront nécessaires à l'échelle du SIVU pour répondre aux objectifs du SCOTAN. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-dessous.

Commune	Nombre de logements en 2012	Objectifs de logements sociaux du SCOTAN	Objectif de logements sociaux en 2012	Nombre de logements potentiels en 2030	Objectif de logement sociaux en 2030
Kutzenhausen	433	2%	9	470 à 527	9 à 11
Lampertsloch	338	2%	7	362 à 408	7 à 8
Lobsann	261	2%	5	304 à 343	6 à 7
Merkwiler-Pechelbronn	415	5%	21	466 à 527	23 à 26
Preuchdorf	390	2%	8	461 à 522	9 à 10
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>1837</b>	<b>-</b>	<b>49</b>	<b>2063 à 2327</b>	<b>55 à 62</b>

La faible offre de logements sociaux est en partie compensée par des prix relativement bas du logement dans le secteur privé. Le secteur privé parvient donc à capter un grand nombre de ménages aux revenus modestes.

### 2.8.4. Les demandes de logements sociaux

Les données fournies par Association régionale des organismes HLM d'alsace (AREAL), font état d'une faible demande de logements sociaux sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

On dénombre 68 demandes de logements sociaux sur le territoire de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (en 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> choix), dont 6 sur le territoire du SIVU : 3 à Lampertsloch, 2 à Merkwiler-Pechelbronn et 1 à Preuschdorf.

Le profil des demandeurs est varié, aussi bien en ce qui concerne leur âge, que les motifs de leur demande, leur logement actuel, la nature de leur demande, leur situation familiale ou encore le type de bien recherché.

Une faible demande de logements sociaux sur le territoire du SIVU de Pechelbronn ne signifie pas qu'il n'y a pas de besoin en logements sociaux sur ce territoire. En effet, les demandes sont principalement tournées vers les grandes agglomérations qui concentrent l'essentiel de l'offre de logements sociaux. Le faible nombre de demandes peut résulter de la faiblesse de l'offre de logements sociaux sur le territoire du SIVU.

Le bilan à mi-parcours (2013) du Plan Départemental de l'Habitat approuvé pour la période 2010-2015, sur le territoire du SCOTAN, fait le constat d'une forte inadéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux : 2/3 de logements de taille intermédiaire (3-4 pièces), et seulement 12% de grands logements (5 pièces et plus), alors même que près de 25% des ménages demandeurs sont composés d'au moins 4 personnes.

## 2.8.5. Aides aux logements

Les données fournies par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) font état de 102 ménages allocataires d'une aide au logement en 2014, représentant 294 personnes, sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

La commune de Merckwiller-Pechelbronn compte le plus grand nombre d'allocataires d'une aide au logement (35 en 2014), ce nombre a toutefois diminué entre 2010 et 2014. Elle est suivie des communes de Kutzenhausen (25 allocataires) et Preuschkorf (23 allocataires).

À l'exception de Merckwiller-Pechelbronn, le nombre d'allocataires d'une aide au logement et de personnes couvertes est en augmentation dans l'ensemble des communes du SIVU.

Les allocataires résident principalement dans le parc locatif privé (71 sur 102 soit près de 70%). Seulement 3 ménages allocataires résidents dans le parc social, faute d'une offre suffisante, et 28 en accession.

Nom commune	Nombre d'allocataires logement en 2014	Nombre d'allocataires logement en 2010	Evolution entre 2010 et 2014	Population couverte par une aide au logement en 2014	Population couverte par une aide au logement en 2010	Evolution entre 2010 et 2014	Nombre d'allocataires logement résidant dans le parc privé	Nombre d'allocataires logement résidant dans le parc social	Nombre d'allocataires logement en accession	Nombre d'allocataires logement vivant en collectivité
Kutzenhausen	25	20	25,00%	82	63	30,16%	19	*	6	*
Lampertsloch	13	11	18,18%	37	28	32,14%	6	*	*	*
Lobsann	6	*	50,00%	16	13	23,08%	5	*	*	*
Merckwiller-Pechelbronn	35	40	-12,50%	81	114	-28,95%	26	*	9	*
Preuschkorf	23	20	15,00%	78	71	9,86%	15	*	8	*
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>102</b>	<b>91</b>	<b>12,09%</b>	<b>294</b>	<b>289</b>	<b>1,73%</b>	<b>71</b>	<b>*</b>	<b>28</b>	<b>*</b>

\* concerne moins de 5 allocataires (secret statistique CNIL)

*Caractéristiques des allocataires logements sur le territoire du SIVU, Données CAF au 31/12/2014*

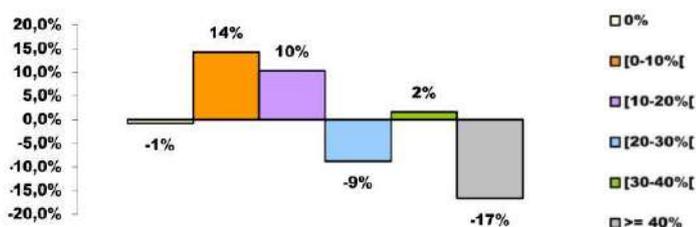
## 2.8.6. Dépenses liées au logement

Le taux d'effort est la part des dépenses liées au logement (loyer ou mensualité de remboursement de prêt) dans le budget d'un ménage. Il renseigne sur le poids du logement dans le budget des ménages.

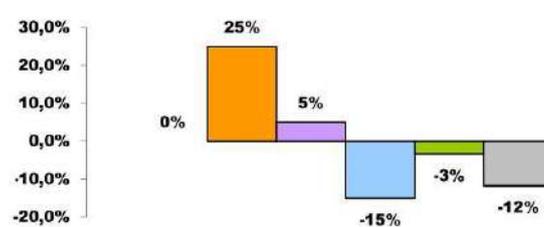
De manière générale on considère qu'un taux d'effort de 30% est supportable et permet de vivre dignement et de subvenir aux autres dépenses du foyer.

Les données fournis par la CAF concernent le taux d'effort des allocataires logements.

A Preuschdorf et Lampertsloch, les dépenses en logements se sont allégées dans le budget des allocataires. On constate en effet une nette diminution des taux d'effort élevés (supérieurs à 30%) et une augmentation des taux d'effort plus faibles.

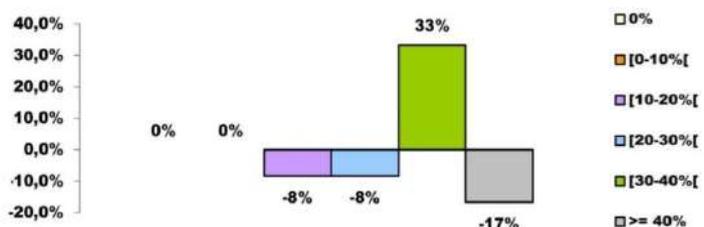


Evolution des taux d'effort net entre 2010 et 2014 à Preuschdorf (données Observatoire social – CAF du Bas-Rhin)

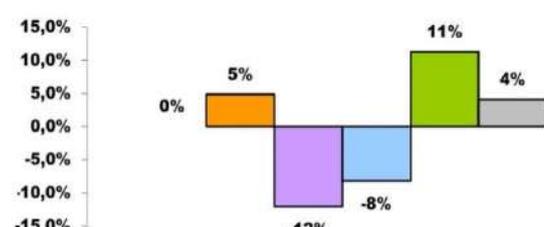


Evolution des taux d'effort net entre 2010 et 2014 à Lampertsloch (données Observatoire social – CAF du Bas-Rhin)

Le constat est inverse pour les communes de Lobsann et Merkwiller-Pechelbronn, où on note une hausse des forts taux d'effort et une diminution des plus faibles. Cela signifie donc que les dépenses en logements ont augmenté dans le budget des allocataires.

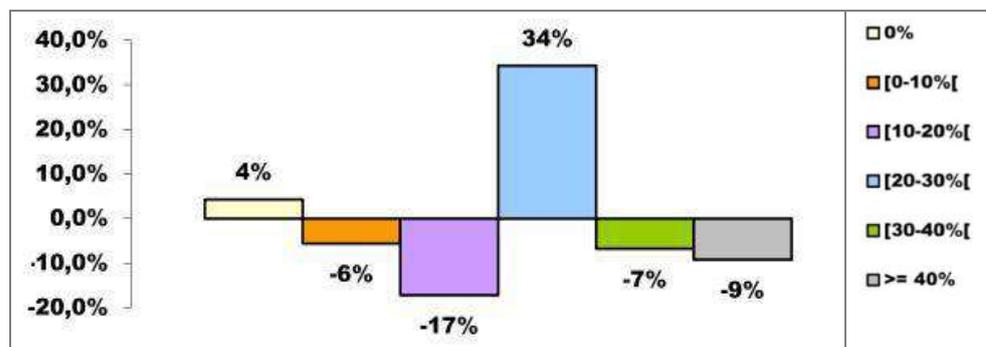


Evolution des taux d'effort net entre 2010 et 2014 à Lobsann (données Observatoire social – CAF du Bas-Rhin)



Evolution des taux d'effort net entre 2010 et 2014 à Merkwiller-Pechelbronn (données Observatoire social – CAF du Bas-Rhin)

Enfin à Kutzenhausen, on note une forte progression des taux d'effort compris entre 20 et 30% et une globale diminution des taux d'effort plus faibles et plus élevés. Les dépenses en logements y restent donc supportables.



*Evolution des taux d'effort net entre 2010 et 2014 à Kutzenhausen (données Observatoire social – CAF du Bas-Rhin)*

### Constats

- Des revenus inférieurs à la moyenne de la communauté de communes ;
- De nombreux ménages éligibles au logement social ;
- Une offre de logements sociaux très faible, en dessous des objectifs du SCOTAN ;
- Des prix du secteur privé relativement bas permettant le logement des ménages aux revenus modestes ;
- Peu de demandes de logements sociaux, dû à la faiblesse de l'offre ;
- Inadéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux sur le territoire du SCOTAN ;
- Un grand nombre d'allocataires logement ;

### Enjeux

- Développer l'offre de logements sociaux ;
- Répondre aux objectifs du SCOTAN en matière de logements sociaux ;
- Développer une offre sociale en adéquation avec les besoins (logements de grande taille).

## 2.9. LE LOGEMENT DEGRADE

"Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé." (Article 1-1 de la loi du 31 mai 1990 modifié par l'article 34 de la loi ALUR du 24 mars 2014).

Le traitement de ces situations relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets selon la nature des désordres constatés.

Un logement non-décent est un logement qui ne répond pas aux critères définis dans le décret relatif à la décence du 31 janvier 2002 et qui relève des relations contractuelles entre bailleur et locataire : "Le logement doit satisfaire à des conditions au regard de la sécurité physique et de la santé des locataires. Il doit être équipé des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation".

### 2.9.1. L'habitat potentiellement indigne

Il est possible d'évaluer statistiquement les logements potentiellement indignes par le croisement de deux types de critères :

- un critère sur l'état du logement : basé sur les catégories du classement cadastral correspondant aux logements médiocres (classement 7) et très médiocres (classement 8) ;
- un critère sur les occupants du logement : ménages répondant à des critères de revenus aux égards des plafonds HLM (inférieur à 60% du plafond HLM). L'habitat indigne est souvent celui des ménages les plus démunis, n'ayant pas nécessairement les moyens d'entreprendre une rénovation ou des réparations dans leur logement.

Selon ces critères, le territoire du SIVU compte 15 logements potentiellement indignes. La déclinaison par commune est impossible en raison du secret statistique, qui limite l'accès aux données.

Aucun arrêté de péril ou d'insalubrité n'a été prononcé sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. Aucun cas avéré de logement indigne n'a été relevé.

### 2.9.2. La réhabilitation du bâti existant

Le PIG Rénov'Habitat mené par le Conseil Départemental 67 vise à soutenir les travaux de réhabilitation et de remise en état des logements anciens en accompagnant les propriétaires dans leur démarche de rénovation et en leur proposant des aides financières et une assistance technique.

Des bureaux d'études sont missionnés pour assister gratuitement les propriétaires à chaque phase de leur projet de rénovation : choix des travaux à effectuer, dépôt de la demande de subvention, élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides possibles.

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

Depuis sa création en 2006, 37 propriétaires ont bénéficié de cette aide sur le territoire du SIVU de Pechelbronn :

- 26 propriétaires occupants, qui s'engagent à occuper le logement en tant qu'habitation principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux ;
- 11 propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer le bien à un loyer modéré durant un période d'au moins 9 ans après la fin des travaux. Ces logements contribuent à développer une offre de logements abordables.

La majorité des demandes a été faite entre 2006 et 2010 (29 demandes) dont 10 en 2010. Les demandes sont réparties des manières suivantes entre les communes :

- 12 demandes à Kutzenhausen ;
- 7 demandes à Merkwiller-Pechelbronn, Preusdorf et Lobsann ;
- 4 demandes à Lampertsloch.

	Nombre de logements		Nombre de dossiers
	Prop. Occupants	Prop. Bailleurs	
Kutzenhausen	4	8	12
Lampertsloch	4	0	4
Lobsann	6	1	7
Merkwiler-Pechelbronn	6	1	7
Preusdorf	6	1	7
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>37</b>

Source : PIG Rénov'Habitat 67 du 01/01/2006 au 01/01/2015 – CD67

### Constats

- Un parc de logements en rénovation, qui contribue notamment à créer une offre locative abordable ;
- Aucun logement indigne identifié ;

### Enjeux

- Encourager la rénovation du bâti existant ;
- Promouvoir les dispositifs d'aides à la rénovation.

## 2.10. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Les résidences principales du SIVU de Pechelbronn sont principalement des logements anciens : 55% des logements ont été construits avant 1974, date de la première réglementation thermique en France.

Aussi, 53 logements sont concernés par un classement cadastral 7 ou 8 (médiocre ou très médiocre). Ce classement est établi en fonction de critères concernant le caractère architectural, la qualité de la construction, la distribution du local et son équipement. Ces logements peuvent nécessiter d'importants travaux de rénovation énergétique.

Parmi ces 53 logements, 35 sont occupés par des ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond HLM, dont 15 occupés par des ménages aux revenus inférieur à 60% du plafond HLM. Ces ménages aux revenus modestes peuvent se retrouver en situation de précarité énergétique, et ne disposent à priori pas des ressources suffisantes pour entreprendre la rénovation de leur logement.

L'Association pour la Surveillance de l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) fourni des données concernant la consommation d'énergie des bâtiments par secteur et par commune.

Ces données permettent d'analyser la consommation d'énergie des bâtiments du secteur résidentiel sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

La part d'appartements et de maisons pour chaque commune permet de déduire une taille moyenne théorique des logements. La mise en relation entre cette taille moyenne et les données de consommation d'énergie (liée au chauffage, à l'eau chaude sanitaire et à la climatisation) fournies par l'ASPA permet de déterminer pour chaque commune, un Diagnostic Performance Energétique (DPE) théorique moyen.

Ce DPE théorique permet définir approximativement le niveau moyen de consommation d'énergie des bâtiments d'habitation et donc leur classement énergétique théorique :

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

Communes	Consommation d'énergie primaire théorique moyenne par logement	Classement énergétique théorique moyen des logements
Kutzenhausen	209 kWhEP/m <sup>2</sup> .an	
Lampertsloch	204 kWhEP/m <sup>2</sup> .an	
Lobsann	193 kWhEP/m <sup>2</sup> .an	
Merkwiller-Pechelbronn	161 kWhEP/m <sup>2</sup> .an	
Preuschdorf	221 kWhEP/m <sup>2</sup> .an	

Pour l'ensemble des commune du SIVU, ce DPE théorique moyen défini un classement énergétique D des constructions d'habitation.

Ce diagnostic permet de mettre en évidence une consommation théorique moindre à Merkwiler-Pechelbronn. Cela peut s'expliquer par la plus forte part de logements collectifs sur la commune (30%). En effet, le logement collectif est plus "compact" que la maison individuelle. Les déperditions de chaleur sont donc moins importantes et la consommation d'énergie est donc proportionnellement plus faible.

Aussi, à Preuschdorf et à Lobsann, la part de logements collectifs est similaire. La différence de consommation d'énergie peut s'expliquer par une part plus important de logements construits avant 1946 à Preuschdorf (37%) qu'à Lobsann (25%).

## 2.11. ESTIMATION DES BESOINS EN LOGEMENTS

### 2.11.1. Besoins liés au desserrement des ménages

Depuis les années 1960, la taille des ménages du SIVU de Pechelbronn ne cesse de diminuer. En 2015, la taille moyenne des ménages du SIVU de Pechelbronn était de 2,44 personnes.

Cette diminution s'explique par

- une diminution de la taille des familles : les couples sont moins d'enfant et les foyers pluri-générationnels ont quasiment disparu ;
- le vieillissement de la population et le maintien à domicile des personnes âgées qui vivent seules ou en couple dans leur logement ;
- la forte part de propriétaires occupants (83,6% du parc de logements), qui restent plus durablement dans leur logement, même une fois les enfants ayant quitté le foyer.

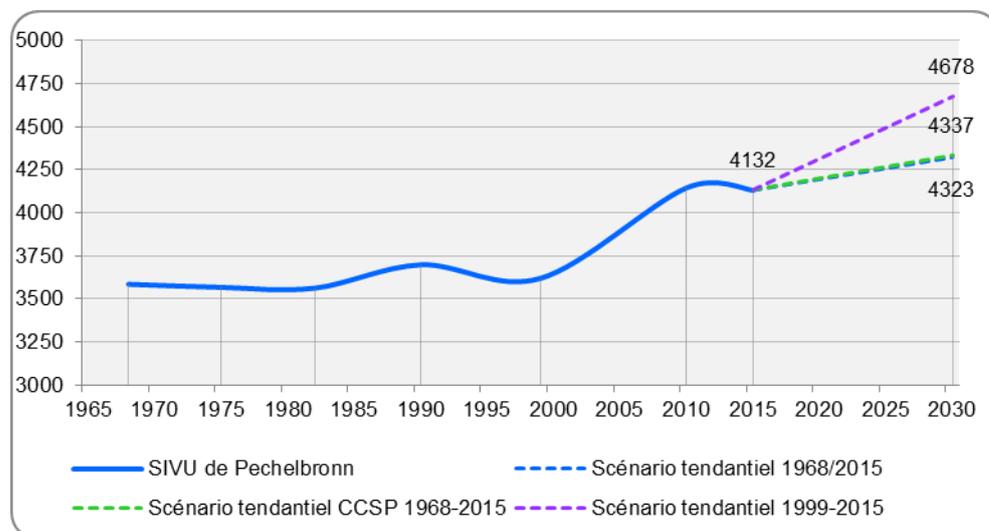
Ces phénomènes vont vraisemblablement se poursuivre dans les prochaines années. On peut estimer que la taille des ménages à l'horizon 2030 sera d'environ 2,3 personnes par ménages.

Cette diminution du nombre de personnes par ménages engendrera un besoin accru en logements pour un même nombre d'habitants. Selon cette estimation, à l'horizon 2030, le SIVU de Pechelbronn devra produire environ 130 logements afin de maintenir sa population actuelle (4 132 habitants en 2015).

### 2.11.2. Besoins liés à l'arrivée de nouveaux habitants

L'analyse de l'évolution de la population sur les dernières décennies permet de dégager certaines tendances, et d'en déduire des scénarios permettant d'estimer la population du territoire dans les années à venir et ainsi d'évaluer les besoins en logements pour permettre l'accueil de cette population. Trois scénarios tendanciels ont été établis :

- Un scénario suivant l'évolution de la population constatée à l'échelle du SIVU entre 1968 et 2015 ;
- Un scénario suivant l'évolution de la population constatée à l'échelle de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn entre 1968 et 2015 ;
- Un scénario suivant l'évolution de la population constatée à l'échelle du SIVU entre 1999 et 2015.



*Scénarios tendanciels d'évolution de la population à l'horizon 2030, données INSEE 2015*

Tendance suivie	Evolution annuelle	Habitant supplémentaires à l'horizon 2030	Logements nécessaires à l'horizon 2030
Evolution de la population à l'échelle du SIVU entre 1968 et 2015	+0,30% par an	191 habitants	83 logements
Evolution de la population à l'échelle de la Communauté de communes entre 1968 et 2015	+0,32% par an	205 habitants	89 logements
Evolution de la population constatée à l'échelle du SIVU entre 1999 et 2015	+0,83% par an	546 habitants	237 logements

L'évolution démographique du SIVU de Pechelbronn se caractérise par deux grandes phases :

- Une phase de faible évolution entre 1968 et 1999 ;
- Une très forte progression de la population entre 1999 et 2015.

Les scénarios tendanciels élaborés sur la base de l'évolution démographique observée à l'échelle du SIVU de Pechelbronn ou à l'échelle de la communauté de communes sur la période 1968-2015, ne prennent en compte que l'évolution globale de la population sur la période. Ces scénarios estiment une augmentation de la population relativement faible et donc des besoins en logements relativement limités (80 à 90 logements nécessaires pour l'ensemble du SIVU).

Afin de prendre en compte la forte attractivité du territoire du SIVU de Pechelbronn depuis les années 1900, il est donc nécessaire de prendre en compte un troisième scénario tendanciel, basé sur l'évolution démographique du SIVU de Pechelbronn entre 1999-2015. Ce scénario, basé sur une évolution bien plus forte estime une augmentation de la population et des besoins en logements trois fois supérieur aux scénarios précédents.

Ces dernières années, le marché du logement sur le territoire du SIVU de Pechelbronn a tendance à ralentir. Au vu de ce constat, on peut supposer que l'évolution démographique ne suivra pas la tendance très forte observée entre 1999 et 2015.

L'évaluation des besoins en logements sur le territoire du SIVU de Pechelbronn se base sur ces trois scénarios afin

- de prendre en compte la tendance globale d'évolution de de la population depuis 1968 ;
- de prendre en compte la forte attractivité du territoire depuis la fin des années 1990 ;
- de pondérer cette forte attractivité au vu de la situation actuelle du marché du logement sur le territoire.

Le scénario de développement démographique retenu pour le territoire du SIVU de Pechelbronn, se base sur une évolution annuelle souhaitée d'environ +0,4% par an.

Cette évolution est différenciée en fonction du poids des différentes communes. L'armature urbaine du SCOTAN identifie la commune de Merkwiller-Pechelbronn comme pôle émergeant, et les autres communes comme villages. En tant que pôle émergeant, Merkwiller-Pechelbronn a vocation à accueillir davantage de population que les autres communes du territoire. Le scénario de développement démographique prévoit ainsi une évolution annuelle moyenne de la population d'environ +0,6% pour Merkwiller-Pechelbronn et d'environ +0,35% pour les villages.

Selon ce scénario retenu, le territoire du SIVU de Pechelbronn comptera environ 4 400 habitants en 2030, soit environ 260 habitants supplémentaires par rapport à 2013. Ces 260 nouveaux habitants engendrent un besoin de création d'environ 115 logements supplémentaires.

Les besoins en logements à l'horizon 2030 sont ainsi estimés à environ 2450 logements :

- environ 130 logements liés au desserrement des ménages ;
- environ 115 logements afin de répondre à la demande et d'accueillir de nouveaux habitants sur le territoire.

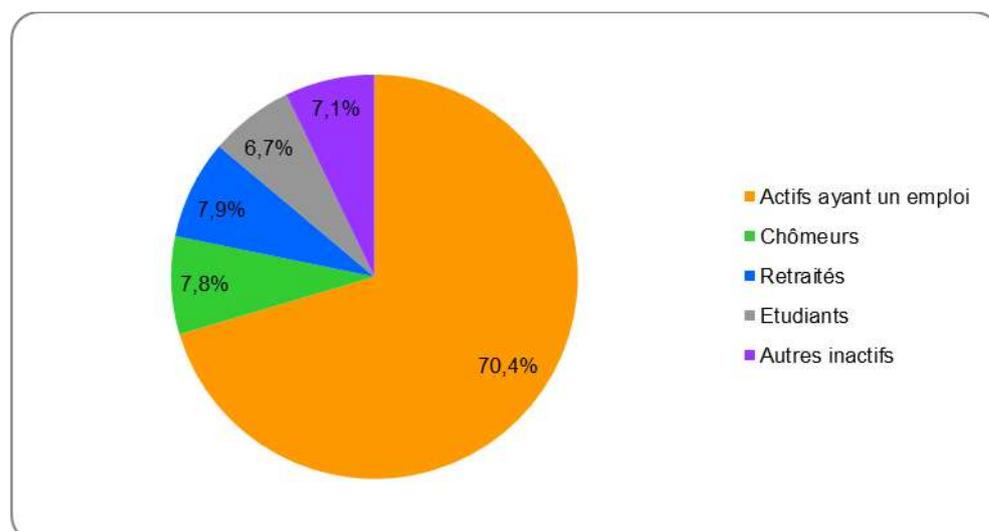
### 3. Population active et activités économiques

#### 3.1. LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELS (CSP)

En 2015, le territoire ne compte pas moins de 2 649 personnes qui ont entre 15 ans et 64 ans. Parmi elles, 2 072 sont actives (travaillent ou recherchent un emploi).

Les actifs ayant un emploi représentent 70,4% des 15-64 ans, soit 1 865 habitants.

Les retraités représentent quant à eux 8,8%. Leur part est relativement stable entre 2008 et 2013.



*Répartition des types d'activités sur le territoire du SIVU - INSEE 2015*

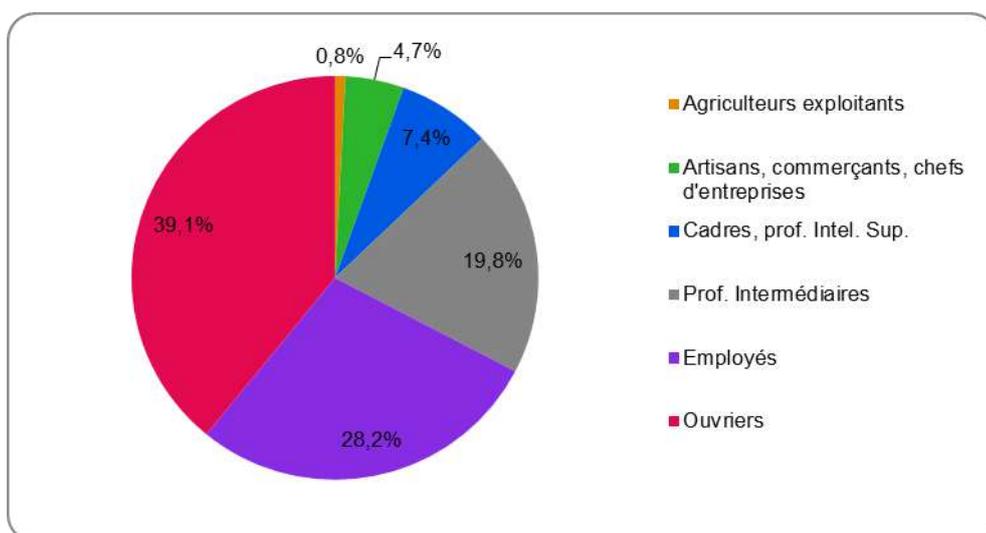
Sur les 2 649 personnes entre 15 et 64 ans, 577 sont inactives et se répartissent de la manière suivante :

- 210 retraités ;
- 177 élèves, étudiants ou stagiaires ;
- 189 autres inactifs.

Les ouvriers sont majoritairement représentés (39,1% des actifs, soit 713 habitants). Leur nombre est en légère diminution entre 2010 et 2015, mais leur part progresse : + 2,7 points en 5 ans.

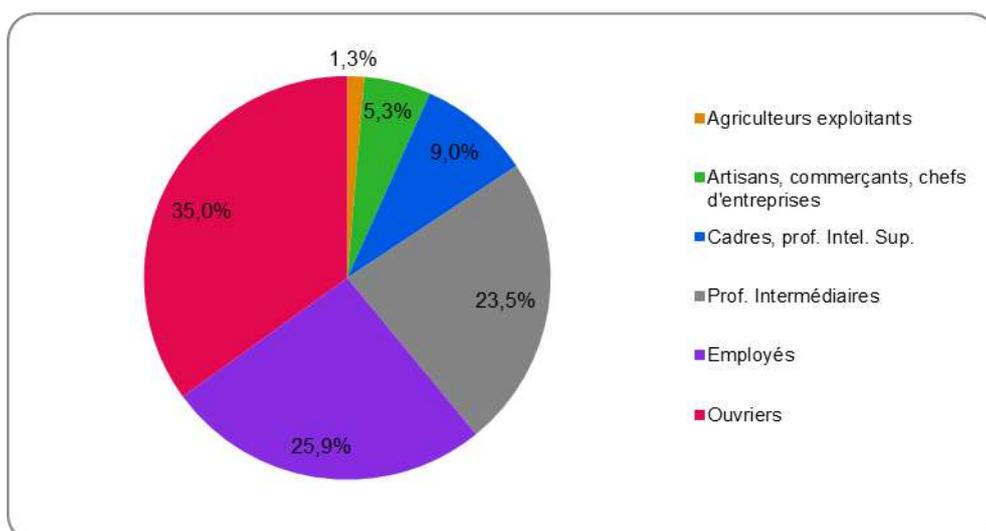
Les employés représentent également un part importante des actifs (28,2 %). Cette part a légèrement reculé entre 2010 et 2015 (-0,3 point).

Les professions intermédiaires représentaient un quart des actifs en 2010. Cette part a fortement diminué. En 2015, les professions intermédiaires ne représentent que 19,8% des actifs. Leur nombre a ainsi diminué de 148 actifs en 5 ans.



Répartition des actifs par statut, SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015

La répartition des actifs du SIVU de Pechelbronn suit de manière générale la tendance observée à l'échelle intercommunale.



Répartition du statut des actifs, Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP), données INSEE 2015

## 3.2. EMPLOIS ET POPULATION ACTIVE

Sur les 2 072 actifs 1 865 sont occupés, soit un taux d'activité de 78,2% qui progresse de 2,6 points entre 2010 et 2015 et un taux d'emploi de 90,0%, supérieur à celui observé à l'échelle départementale (87,4%).

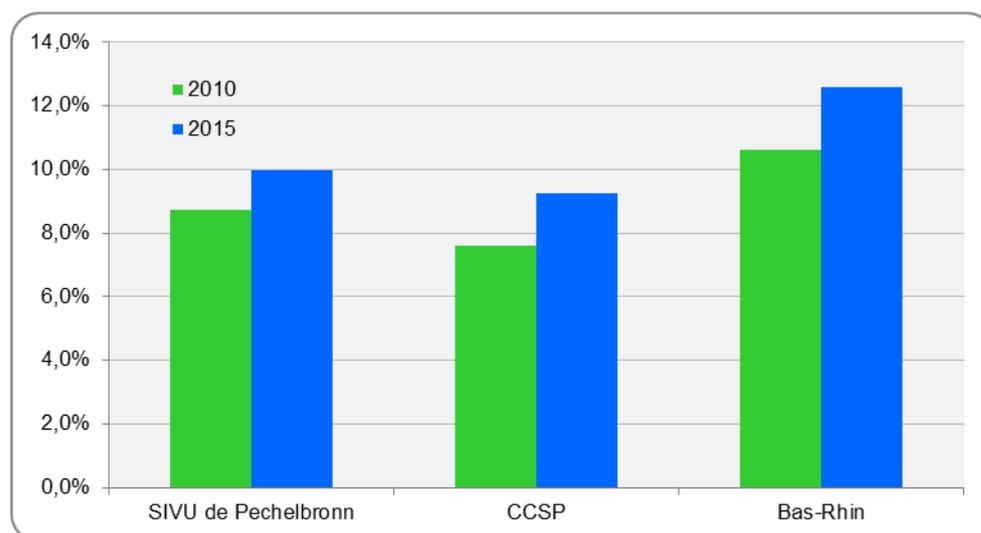
En outre, le territoire propose, en 2015, 855 emplois pour 2 072 actifs occupés, soit un indicateur de concentration d'emploi de 45,8%. Une donnée qui affiche une tendance à la baisse depuis 2010 (- 3,2 points).

	2010	2015
Nombre d'emplois dans la zone	926	855
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 071	2 072
Indicateur de concentration de l'emploi	49,0%	45,8%

### 3.2.1. Chômage

Le territoire compte, en 2015, 207 chômeurs, contre 181 en 2010, soit un taux de chômage de 10,0% en 2015, contre 8,7% en 2010.

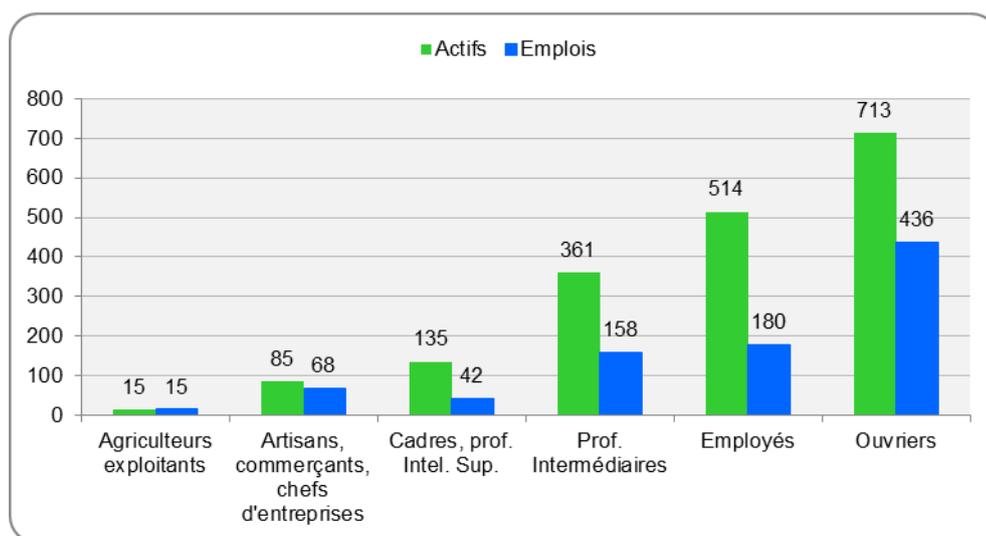
Le taux de chômage est supérieur à celui observé au niveau de la Communauté de Communes (9,3%), mais reste en deçà de la moyenne départementale (12,6%).



*Evolution du taux de chômage sur le territoire du SIVU, la CCSP et le Bas-Rhin période 2010-2015 - INSEE 2015*

### 3.2.2. Emploi et population active selon les catégories socio-professionnelles

En 2015, les actifs du territoire sont majoritairement des ouvriers (39,1%), des employés (28,2%) et professions intermédiaires (19,8%). Les artisans (4,7%) et les cadres supérieurs (7,4%) sont plus faiblement représentés.



Comparaison du nombre d'actifs et du nombre d'emplois - INSEE 2015

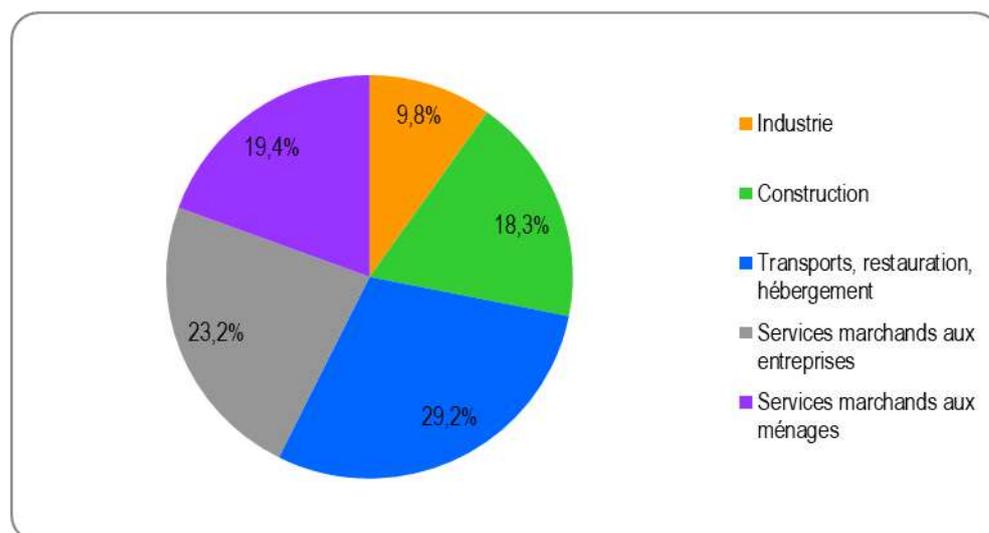
L'emploi au lieu de travail correspond à l'ensemble des personnes, salariés et travailleurs indépendants, qui exercent une activité sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

Avec 855 emplois recensés dans la zone pour 2 072 actifs, il ne peut y avoir de correspondance entre le volume d'emplois proposés et le niveau de qualification. Il s'agit d'un fait général qui s'observe sur la plupart des territoires périurbains ou ruraux et qui explique le nombre importants de déplacements domicile-travail en dehors du territoire.

Aujourd'hui, rares sont les territoires périurbains qui affichent un équilibre entre le nombre d'emploi et le nombre d'actifs. Ceux qui en bénéficient sont le plus souvent les territoires urbains ou de première couronne urbaine. Néanmoins, ceci ne garantit pas l'adéquation parfaite entre les emplois offerts par le territoire et les emplois souhaités par les actifs et par conséquent la baisse des déplacements domicile-travail.

### 3.3. LES ENTREPRISES DU SIVU DE PEHELBRONN PAR SECTEURS D'ACTIVITES

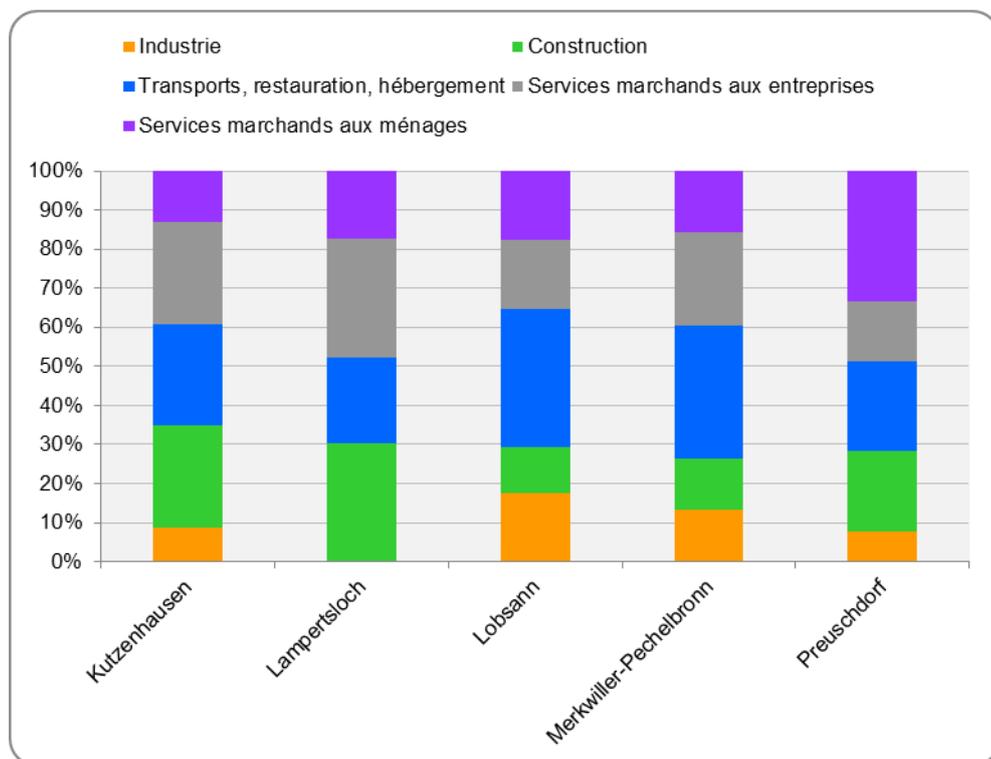
Selon l'INSEE, le territoire du SIVU de Pechelbronn compte 140 entreprises. Celles-ci représentent 21,9% des entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de communes.



*Répartition des établissements du SIVU de Pechelbronn selon leur secteur d'activité - INSEE 2016*

Les activités de transports, restauration et hébergement constituent la part la plus importante des entreprises (29,1%), suivi par les services aux entreprises (23,2%) et aux ménages (19,4%) puis la construction (18,3%).

A l'échelle des communes du SIVU de Pechelbronn, la répartition des établissements selon les secteurs d'activités est relativement homogène.



Répartition des entreprises par secteurs d'activités et par communes du SIVU - INSEE 2016

On notera que la commune de Lampertsloch ne dispose pas d'établissements à vocation industrielle.

L'emploi industriel est essentiellement concentré sur la commune de Merkwiler-Pechelbronn. Un constat qui s'explique par la présence du site industriel ISRI, qui emploie plus de 500 salariés. ISRI est la plus grande entreprise présente sur le SIVU de Pechelbronn mais aussi à l'échelle de la CCSP.

Il est à noter également que l'entreprise ISRI dispose d'un autre site sur la commune de Kutzenhausen. Cependant, ce site n'est pas un établissement distinct et son effectif est comptabilisé dans l'effectif global d'ISRI à Merkwiler-Pechelbronn.

On notera également que les établissements liés à l'administration publique sont peu nombreux mais génèrent une multitude d'emplois notamment sur les communes de Preuschoorf, Lobsann et Kutzenhausen.

### 3.4. COMPARAISON DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DU NOMBRE D'EMPLOIS A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE ET A L'ECHELLE DU SIVU

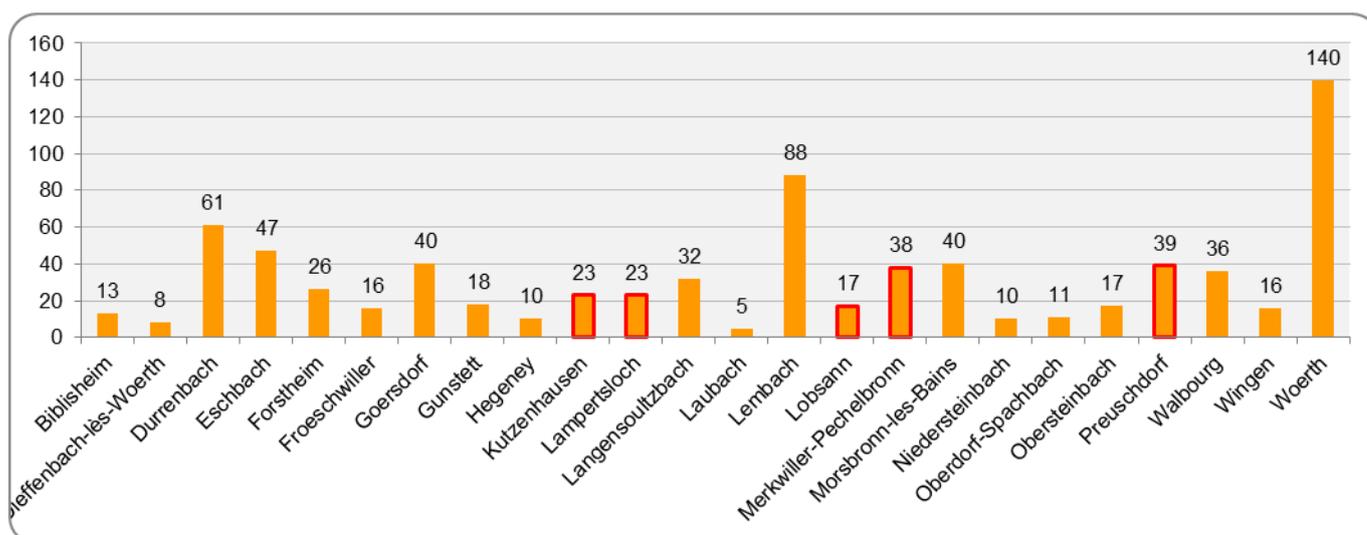
#### 3.4.1. A l'échelle de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

A l'échelle de la CCSP, les communes de Woerth et de Lembach regroupent le plus grand nombre d'entreprises : 18,1% des établissements sont implantés à Woerth et 11,4% à Lembach.

Merkwiller-Pechelbronn se place en 6<sup>ème</sup> position avec 38 entreprises implantés sur son territoire, soit 4,9% des entreprises de la Communauté de communes.

Les autres communes du SIVU de Pechelbronn comptent :

- 23 entreprises à Kutzenhausen, soit 3,0% des entreprises de la communauté de communes ;
- 23 entreprises à Lampertsloch, soit 3,0% des entreprises de la communauté de communes ;
- 17 entreprises à Lobsann, soit 1,4% des entreprises de la communauté de communes ;
- 39 entreprises à Preusdorf, soit 5,0% des entreprises de la communauté de communes.



Répartition des entreprises sur le territoire intercommunal - INSEE 2016

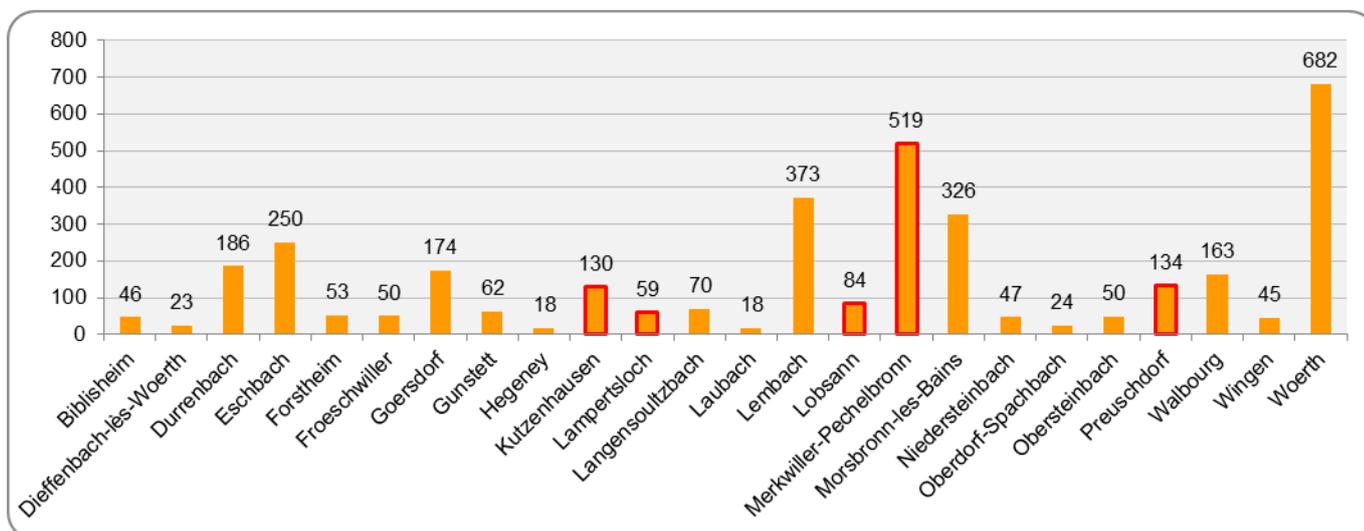
Woerth est la ville centre de la Communauté de communes et son poids est plus important par rapport aux autres communes, tant en nombre d'habitants, qu'en terme d'emplois.

En revanche, en 2015, Merkwiller-Pechelbronn est la 2<sup>ème</sup> commune de la CCSP à générer le plus d'emploi sur son territoire :

- 21,8% des emplois présents sur le territoire intercommunal sont localisés à Woerth ;
- 13,7% des emplois présents sur le territoire intercommunal sont localisés à Merkwiller-Pechelbronn.

Les autres communes du SIVU de Pechelbronn regroupent :

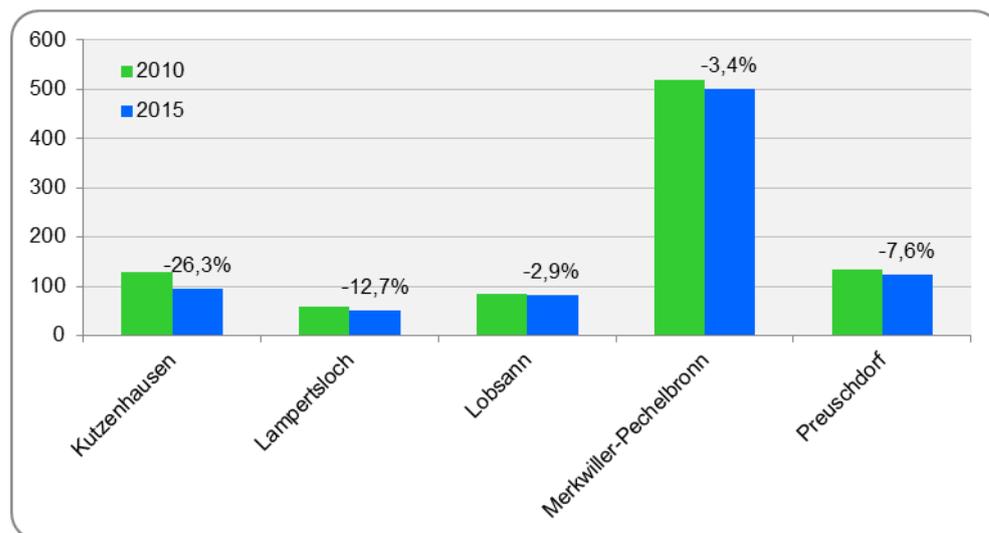
- 130 emplois à Kutzenhausen, soit 2,6% des emplois de la communauté de communes ;
- 59 emplois à Lampertsloch, soit 1,4% des emplois de la communauté de communes ;
- 84 emplois à Lobsann, soit 2,2% des emplois de la communauté de communes ;
- 134 emplois à Preusdorf, soit 3,4% des emplois de la communauté de communes.



*Répartition des emplois sur le territoire intercommunal, données INSEE 2015*

### 3.4.2. A l'échelle du SIVU de Pechelbronn

En 2015, le SIVU de Pechelbronn compte près de 855 emplois, soit 23,2% des emplois de la CCSP. Entre 2010 et 2015, le nombre d'emplois sur le territoire a significativement diminué (-7,7%).



*Evolution et répartition des emplois sur le territoire du SIVU de Pechelbronn pour la période 2010-2015 - INSEE 2015*

Bien qu'elle enregistre une légère baisse (-3,4% entre 2010 et 2015), la commune de Merkwiler-Pechelbronn reste la plus attractive en termes d'emplois : plus de 58,7% des emplois du SIVU sont situés sur son territoire.

### 3.5. LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le tourisme constitue une activité économique significative pour le territoire. Il dispose :

- d'un hôtel d'une capacité de 40 chambres à Merkwiler-Pechelbronn ;
- d'un hébergement associatif, le refuge du Soultzerkopf, à Lampertsloch ;
- du musée du pétrole à Merkwiler-Pechelbronn ;
- de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen.



*Refuge du Soultzerkopf, Lampertsloch*



*Musée du Pétrole, Merkwiler-Pechelbronn*

Le territoire bénéficie également d'une offre de restauration répartie dans trois des communes du SIVU :

- Auberge du Baechel-Brunn (Merkwiler-Pechelbronn)
- Restaurant "A l'Etoile" (Merkwiler-Pechelbronn)
- Restaurant "Au Talmelier" (Kutzenhausen)
- Auberge du Fleckenstein (Kutzenhausen)
- Restaurant "Le Lion d'Or" (Lobsann)

Une offre importante hébergements chez l'habitant est également présente sur le territoire. L'office de tourisme de la Sauer recense 16 gîtes ruraux dans les communes de Merkwiler-Pechelbronn, Kutzenhausen et Lampertsloch.

### **3.6. LES COMMERCES**

En 2015, la Chambre de Commerce et d'Industrie recense 16 commerces sur l'ensemble du SIVU de Pechelbronn :

- 10 commerces de détails non alimentaires ;
- 2 commerces de gros non alimentaires ;
- 4 commerces de détail alimentaire.

Le territoire ne compte aucun hypermarché ou supermarché. A Preuschkorf et à Merkwiller-Pechelbronn, des supérettes assurent l'offre alimentaire de proximité.



*Commerces alimentaires de proximité, Preuschkorf et Merkwiller-Pechelbronn*

Cependant, du point de vue commercial, le territoire est implanté géographiquement dans un triangle entre le pôle commercial de Haguenau, de Soultz-Sous-Forêts et de Woerth.

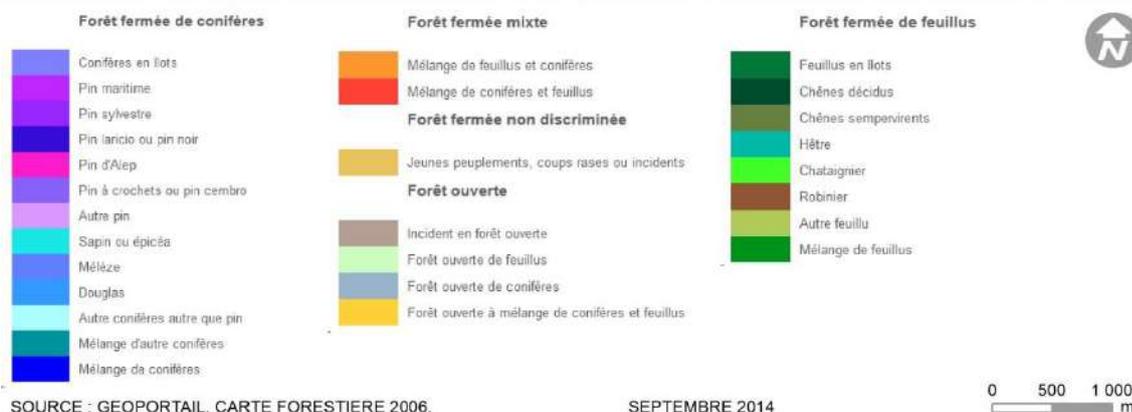
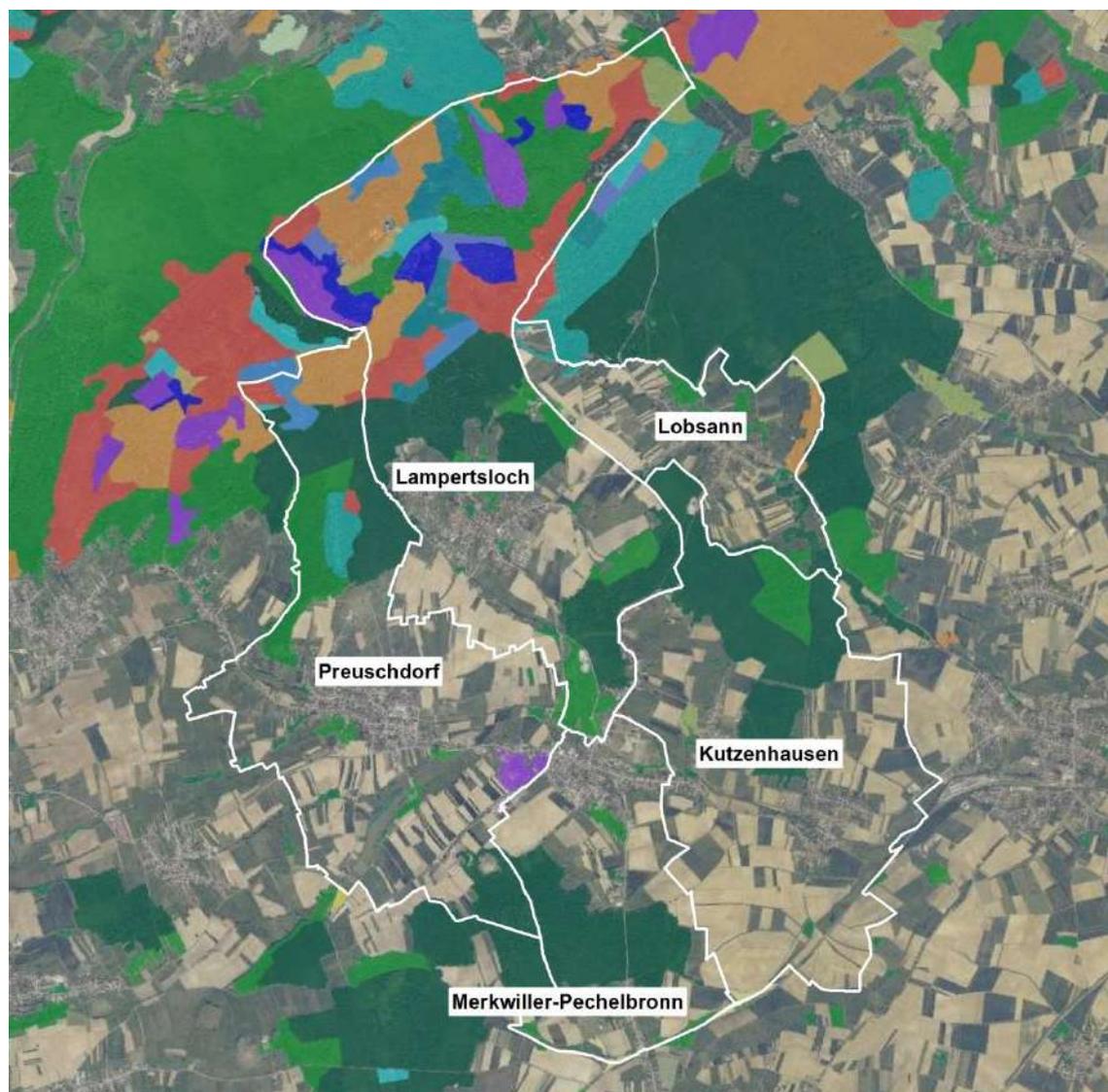
### **3.7. L'EXPLOITATION FORESTIERE**

Les communes de Lobsann, Kutzenhausen, Lampertsloch et Preuschkorf disposent chacune d'une forêt communale. Les massifs forestiers affichent des superficies importantes :

- 268,72 hectares pour la forêt communale de Kutzenhausen ;
- 355,91 hectares pour la forêt communale de Lampertsloch ;
- la forêt communale de Lobsann ;
- 201,83 hectares pour la forêt communale de Preuschkorf.

Seule la forêt de Kutzenhausen s'étend sur deux massifs distincts : le Grosswald (177,77 ha) et le Hoelschlocherwald (92,95 ha).

On notera également que l'exploitation forestière constitue une source de revenus pour les communes.



Carte forestière du territoire du SIVU de Pechelbronn

## 3.8. DIAGNOSTIC AGRICOLE

### 3.8.1. Généralités

L'article L311 du Code rural et de la pêche maritime, définit l'activité agricole comme suivant :

*"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation."*

Ce même article précise également certaines spécificités :

*"Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Les revenus tirés de la commercialisation sont considérés comme des revenus agricoles, au prorata de la participation de l'exploitant agricole dans la structure exploitant et commercialisant l'énergie produite. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret."*

Le diagnostic agricole a pour objectifs de faire l'état des lieux de la situation actuelle de la commune en termes d'agriculture, d'en retirer les grands enjeux en la matière et de proposer des orientations visant à préserver, voire à développer les activités et les surfaces agricoles.

### 3.8.2. Les exploitations agricoles

Selon les données RGA (Recensement Général Agricole), 40 exploitations agricoles avaient leur siège dans une commune du SIVU en 2010, chiffre en diminution par rapport à 2000 (49 exploitations recensées) et à 1988 (89 exploitations recensées).

Les 40 exploitations recensées représentent 57 unités de travail annuel<sup>2</sup> et travaillent sur une superficie de 1 255 hectares (pas nécessairement sur le territoire du SIVU) répartis de la manière suivante :

- 743 ha de terres labourables ;
- 484 ha de surfaces toujours en herbe ;
- Non renseigné pour les cultures permanentes.

---

2 Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

	2010	2000	1988
Exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune)	40	49	89
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	57	63	94
Superficie agricole utilisée (en hectare)	1 255	1 231	1 207
Cheptel (en unité de gros bétail)	2 657	2 606	1 326
Superficie en terres labourables (en hectare)	743	783	745
Superficie en cultures permanentes (en hectare)	NC	NC	14
Superficie toujours en herbe (en hectare)	484	439	447

*Données RGA 2010*

En revanche, on constate que la superficie agricole utilisée augmente entre 1988 et 2010 de l'ordre de 4%.

L'élevage est la branche de l'agriculture qui augmente le plus puisqu'on dénombrait un cheptel de 1 326 unités en 1988 contre 2 657 en 2010.

La réunion de concertation en juin 2015 avec les exploitations a permis d'obtenir des informations.

Les activités des exploitants agricoles du SIVU sont :

- La culture de céréales ;
- L'élevage (poulets, bovins, chevaux...).

Certains exploitants agricoles ont formulé des besoins qui seront analysés en fonction des différentes contraintes. Plusieurs secteurs agricoles constructibles sont à prévoir.

a) LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A KUTZENHAUSEN

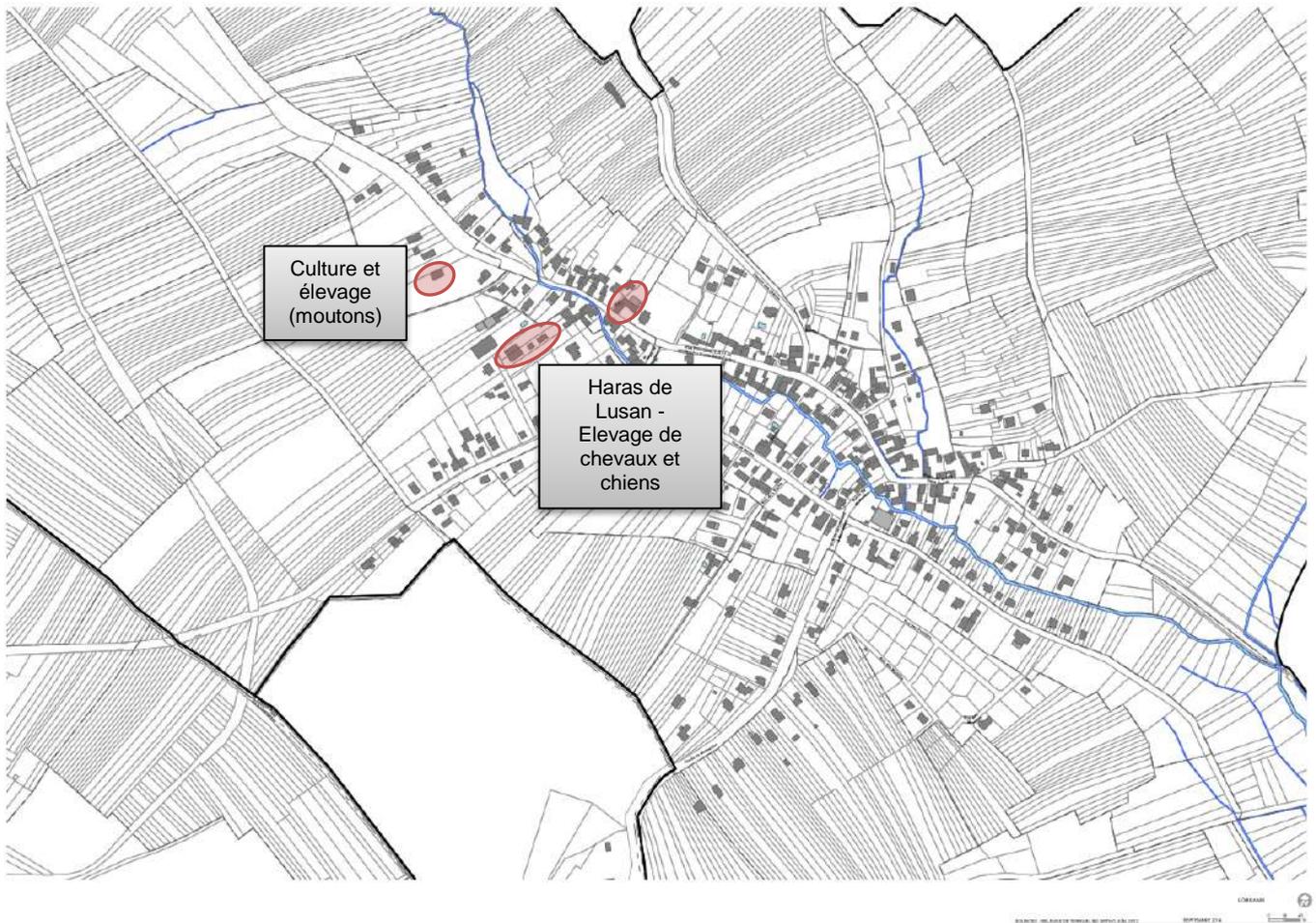




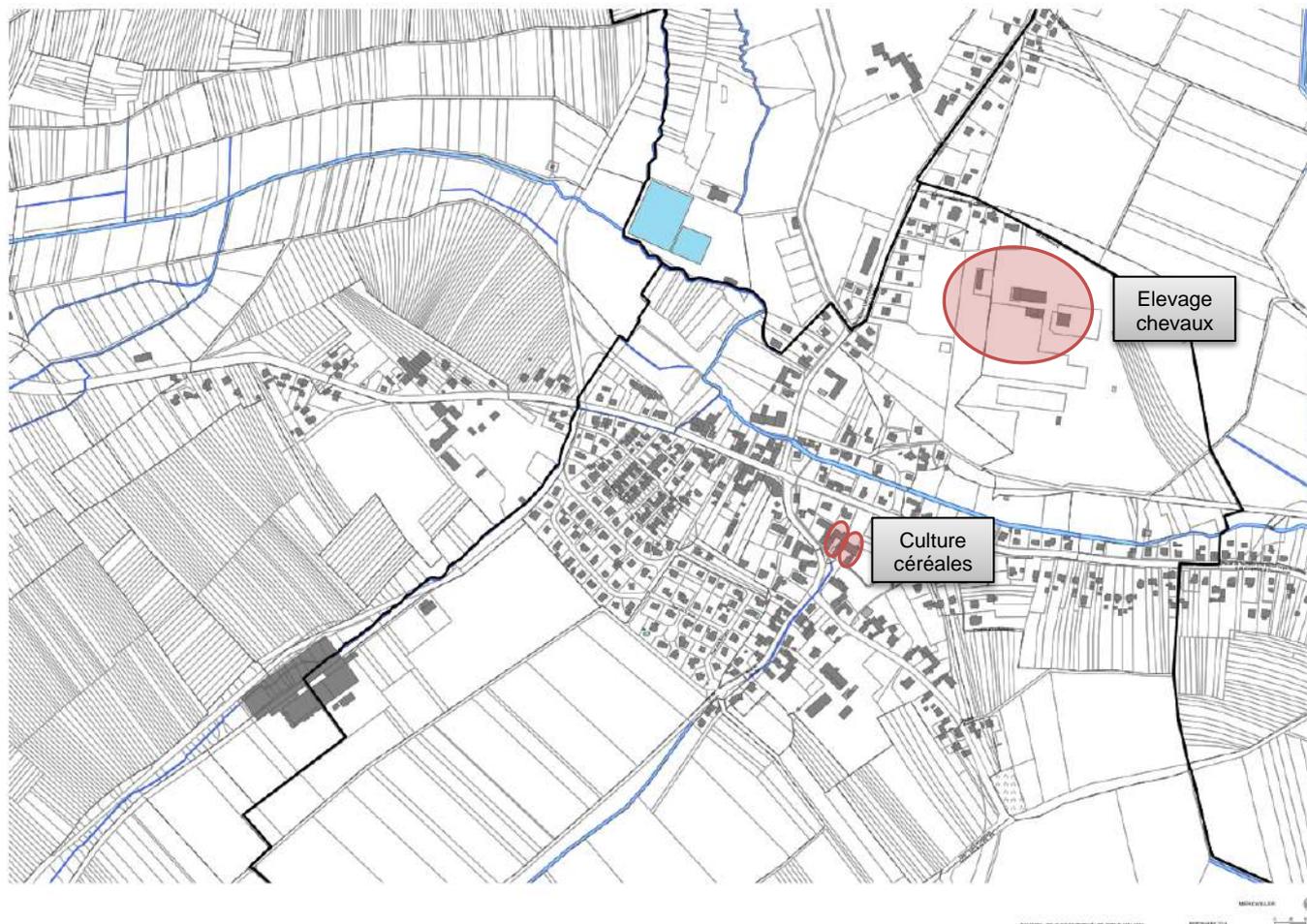
b) LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A LAMPERTSLOCH

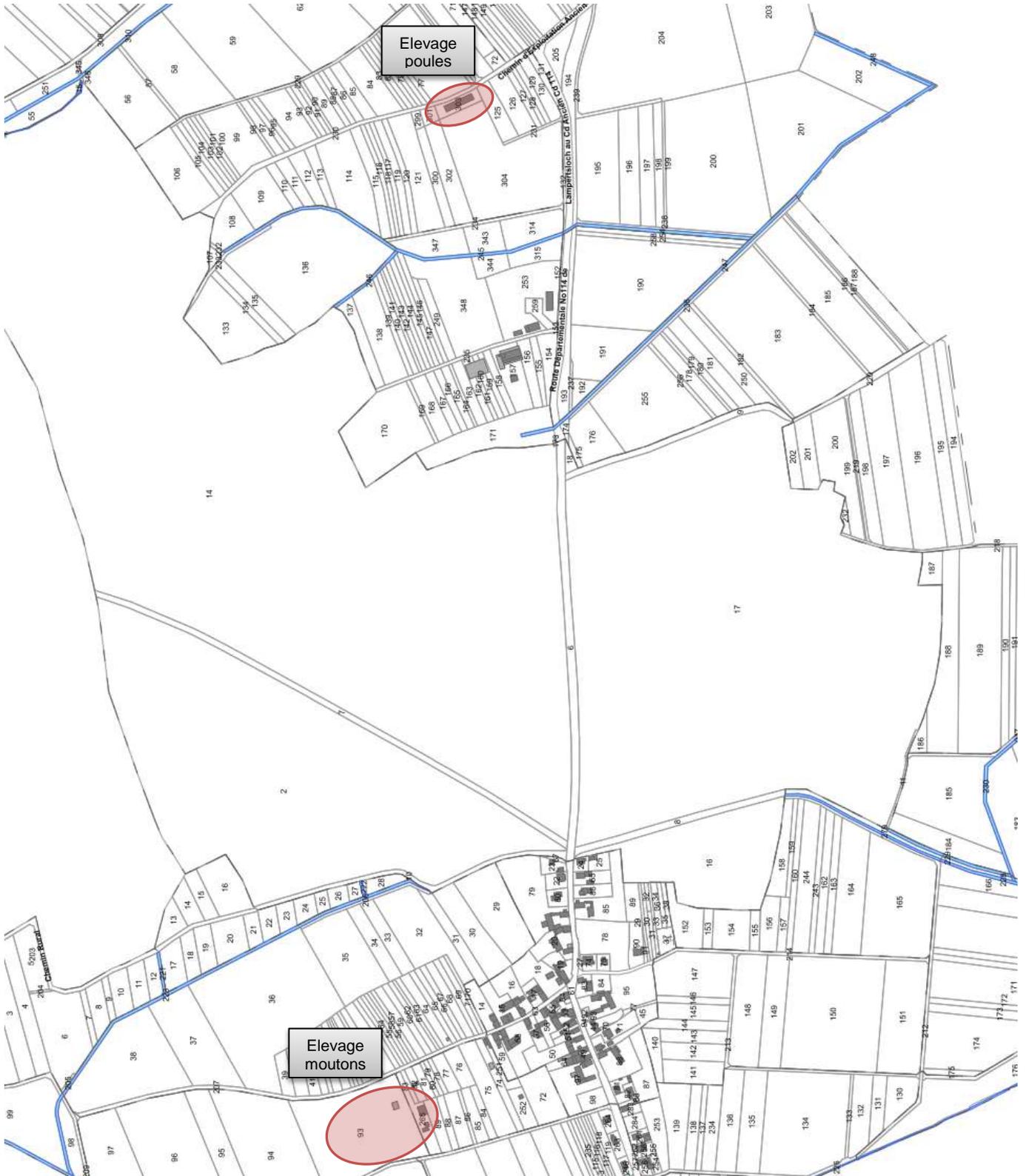


c) LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A LOBSANN

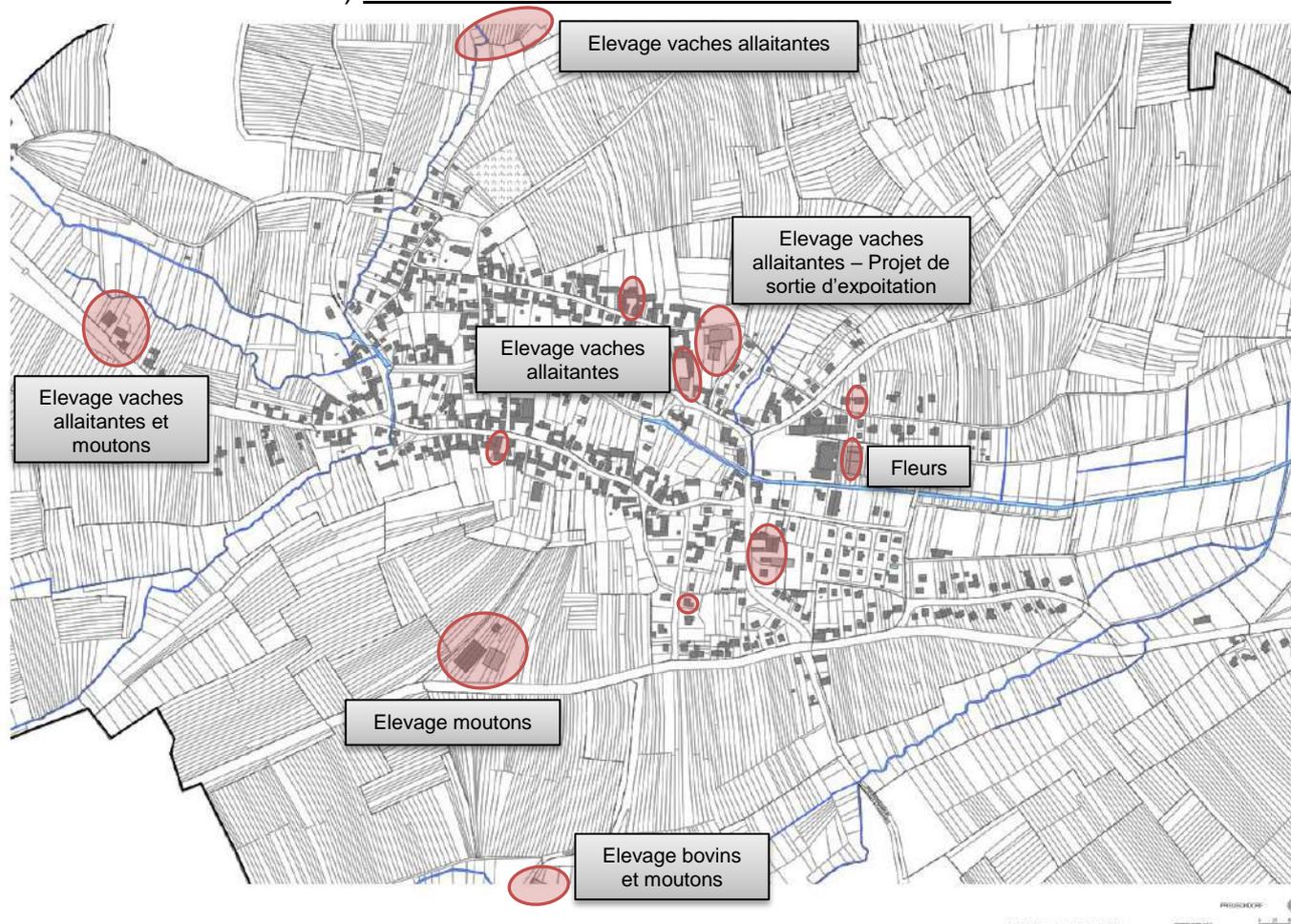


d) LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A MERCKWILLER-  
PEHELBRONN





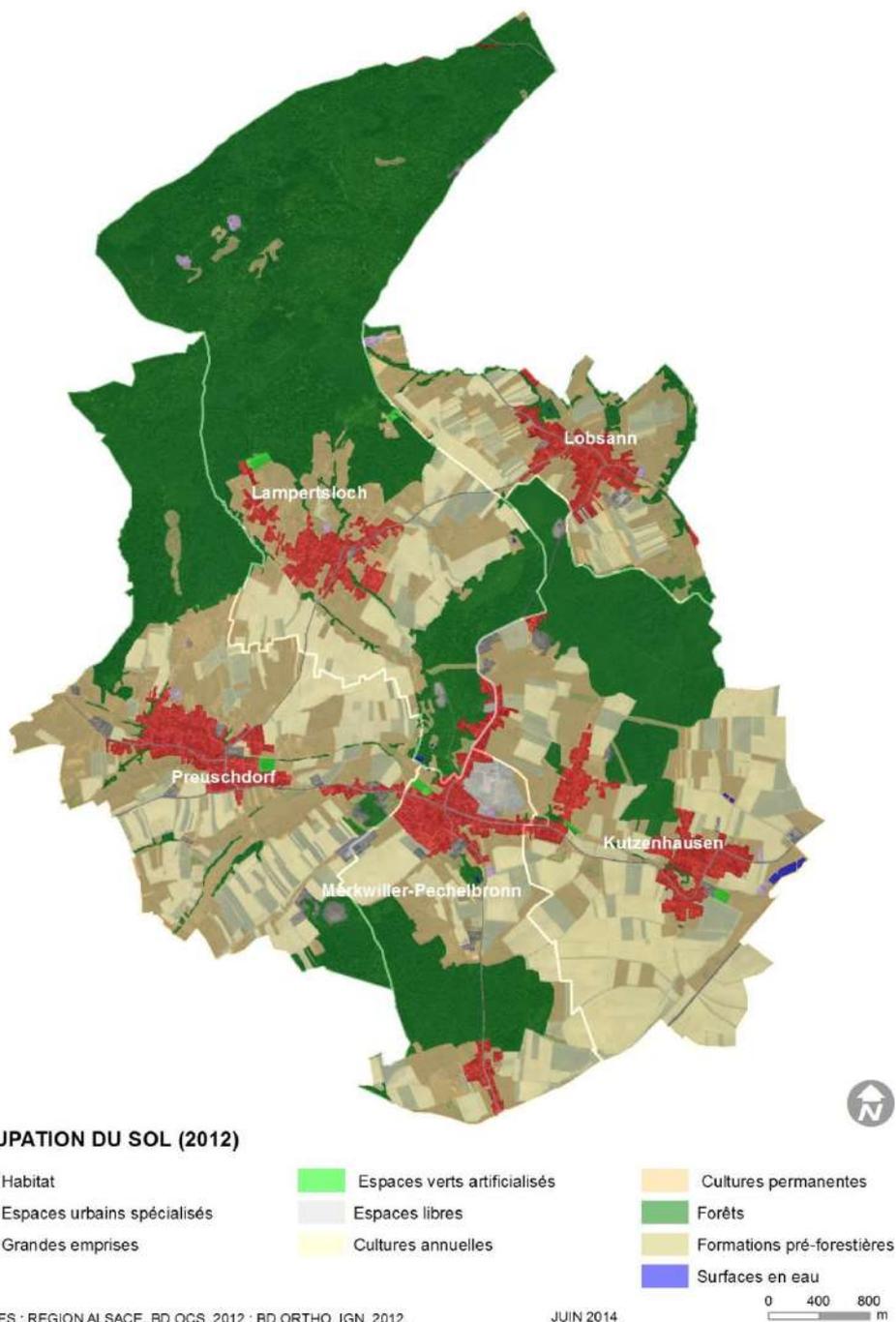
e) LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES A PREUSCHDORF



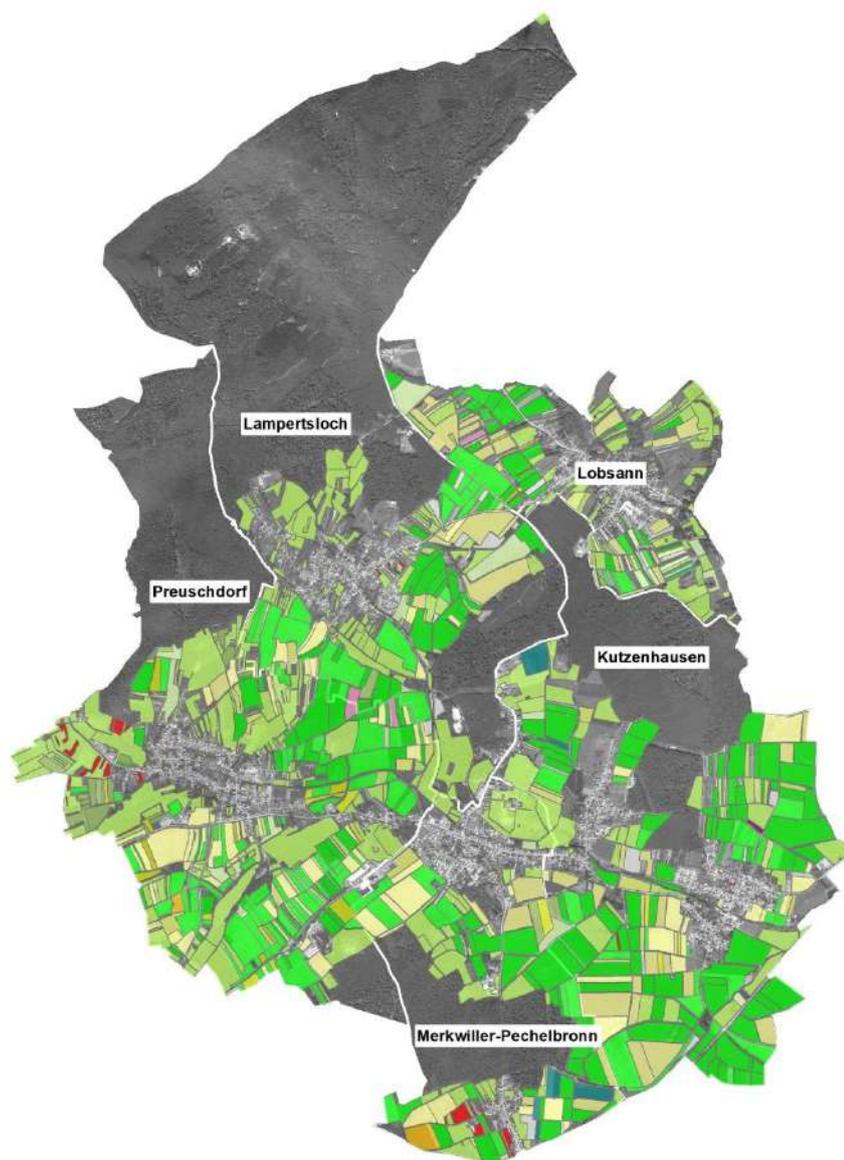
### 3.8.3. Les surfaces agricoles et l'occupation des sols

D'après les données issues de la BD OCS 2012 correspondant à des observations de photographies aériennes, les surfaces agricoles pour le SIVU de Pechelbronn représentent 1 539 ha, soit près de la moitié du territoire.

A noter que les surfaces agricoles sont supérieures à celles recensées par le RGA car il s'agit d'une observation de photographies aériennes qui comptabilise certains espaces comme des prairies privées non exploitées ou des espaces boisés comme surfaces agricoles.



Occupation du sol - BDOCS 2012



#### ÎLOTS CULTURAUX ET GROUPES DE CULTURES MAJORITAIRES DES EXPLOITATIONS

blé tendre	protéagineux	prairies temporaires
maïs grain et ensilage	gel (surface gelée sans production)	vergers
orge	fourrage	autres cultures industrielles
autres céréales	estives landes	légumes-fleurs
autres oléagineux	prairies permanentes	divers

SOURCES : ESRI WORLD IMAGERY, 2012-2015 ; REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2016. OCTOBRE 2018

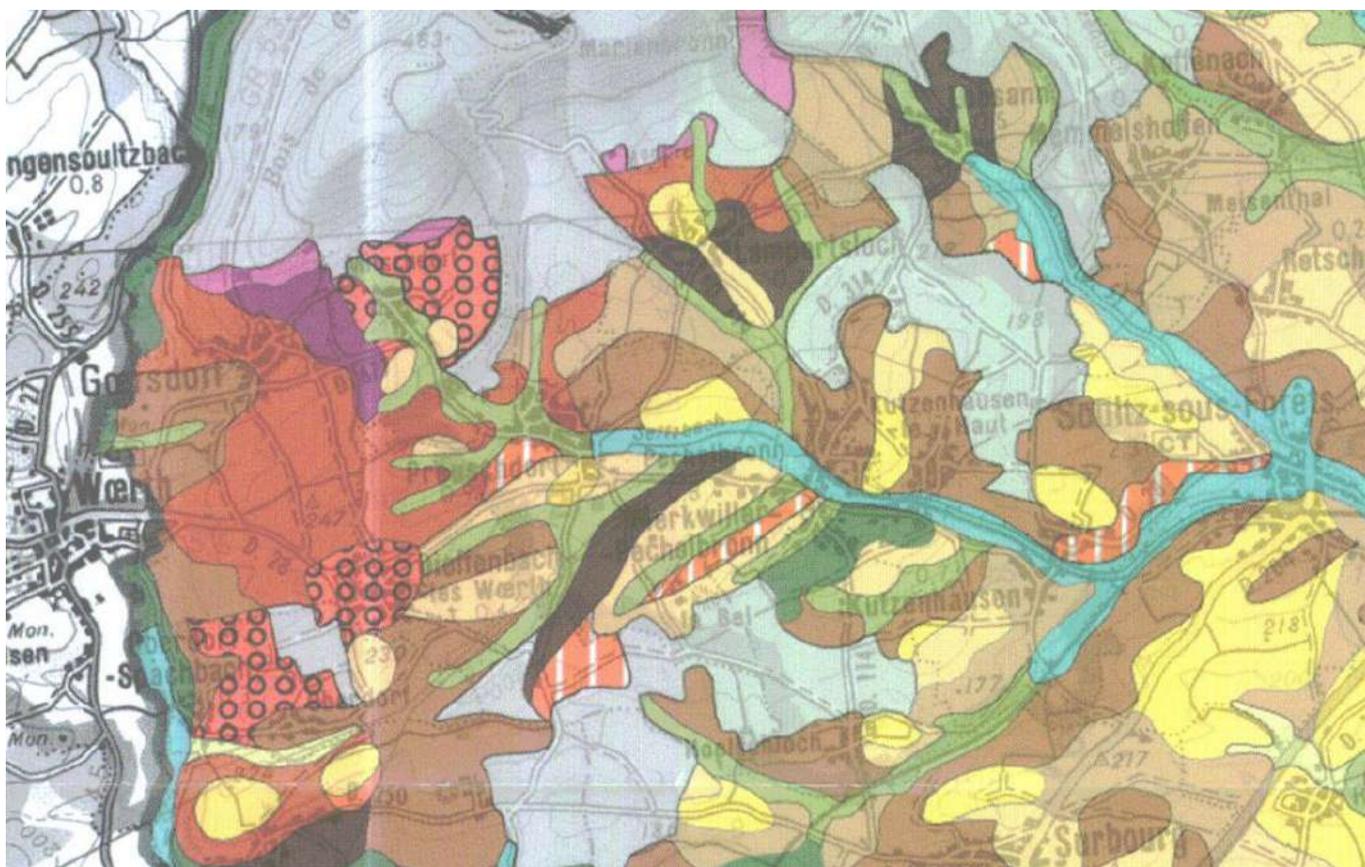
#### Répartition des terres cultivées par type de culture - RPG 2016

La majorité des surfaces agricoles (60%) est cultivée avec des céréales (maïs, blé, orge). Les prairies représentent 449 hectares soit 34,8% des terres agricoles. Elles sont en grande majorité permanentes.

Les autres surfaces se répartissent comme suit :

- Protéagineux : 0,1%
- Surfaces gelées sans production : 1,7%
- Fourrage : 1,6%
- Vergers : 0,8%
- Légumes-Fleurs : 0,4%
- Divers : 0,5%

### 3.8.4. Le potentiel agronomique des terres



Zone agro-pédologique - source : ARAA

Légende :

-  1 - Sable sur alluvions anciennes non hydromorphes (Fiches 1 et 2)
-  2 - Limon sablo-argileux sur alluvions anciennes hydromorphes (Fiches 3 et 4)
-  3 - Argile limono-sableuse sur alluvions récentes hydromorphes (Fiches 5 et 6)
-  4 - Loess en place (Fiches 7 et 8)
-  4a - Limon à limon sableux, calcique à calcaire, sain sur loess remanié (Fiche 9)
-  5 - Limon argileux décarbonaté, hydromorphe sur lehm-loess (Fiche 10)
-  6 - Limon argileux à argile limoneuse, décarbonaté, hydromorphe sur lehm-loess (Fiche 11)
-  6a - Limon sableux, acide, hydromorphe, sur limon sablo-argileux sur lehm-loess remanié (Fiche 12)
-  7 - Limon acide hydromorphe sur lehm (Fiche 13)
-  8 - Limon argileux à argile limoneuse, acide, hydromorphe sur lehm (Fiche 14)
-  9 - Limon sablo-argileux sur argile limoneuse, acide, hydromorphe sur lehm remanié (Fiche 15)
-  10 - Limon argileux calcaire faiblement hydromorphe des vallons loessiques (Fiche 16)
-  11 - Limon calcique à calcaire, hydromorphe des vallons limoneux (Fiche 17)
-  12 - Limon calcique à calcaire, très hydromorphe des vallons limoneux (Fiche 18)
-  13 - Limon argilo-sableux calcaire sur marnes et calcaires (Fiches 19 et 20)
-  14 - Argile limoneuse calcaire à décarbonatée, hydromorphe sur marnes (Fiche 21)
-  15 - Sable acide profond sur argile hydromorphe (Fiche 22)
-  16 - Argile limono-sableuse calcaire profonde sur marnes (Fiche 23)
-  17 - Argile limono-sableuse décarbonatée sur marnes et conglomérats (Fiches 24 et 25)
-  18 - Limon sablo-argileux décarbonaté, peu hydromorphe sur marnes gréseuses (Fiche 26)
-  19 - Sable acide profond sain sur colluvions gréseuses (Fiches 27 et 28)

Les principaux types de sol identifiés sur le territoire du SIVU de Pechelbronn sont :

- Les sols limono-sablo-argileux : ces sols permettent la culture de maïs et les prairies. Le risque de lessivage des nitrates est très élevé et le pouvoir épurateur est médiocre ou insuffisant ;
- Les sols argilo-limono-sableux : ces sols, hydromorphes, sont généralement recouverts de prairies de fauche, maïs, jachère ou bois. Le risque de lessivage des nitrates est élevé et le pouvoir épurateur est à peine suffisant ;
- Les sols limoneux : ces terres présentent un bon potentiel agronomique et permettent les grandes cultures céréalières ainsi que les cultures spéciales comme les betteraves.

### 3.8.5. Les labels

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est entièrement intégré à la zone d'**Appellation d'Origine Protégée**<sup>3</sup> du Munster.

Il se situe par ailleurs dans l'aire de 4 produits bénéficiant d'une **Indication Géographique Protégée**<sup>4</sup> :

- la crème fraîche fluide d'Alsace ;
- le miel d'Alsace ;
- les pâtes d'Alsace ;
- les volailles d'Alsace.

<sup>3</sup> L'**appellation d'origine** constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable AOP – Appellation d'Origine Protégée).

C'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Depuis le 1er janvier 2012, les produits concernés ne doivent porter que la mention AOP, seuls les vins sont autorisés à porter l'appellation d'origine contrôlée française (AOC).

<sup>4</sup> L'**indication géographique** est définie par un règlement européen : "le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et

- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.

## 4. Les mobilités pendulaires

---

### 4.1. LES MOBILITES PROFESSIONNELLES OBSERVEES A L'ECHELLE DU SIVU DE PECHELBRONN

En 2015, près d'un quart des actifs habitant le territoire du SIVU travaillent dans la Communauté de communes de Sauer-Pechelbronn et parmi eux les  $\frac{3}{4}$  travaillent sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

Les autres actifs se déplacent, pour la plupart, dans un rayon de 20 km autour du territoire. Les communautés d'agglomération de Haguenau et de communes du Pays de Wissembourg ou de l'Outre-Forêt sont les principales destination et constituent des bassins de vie attractifs pour les actifs du SIVU de Pechelbronn.

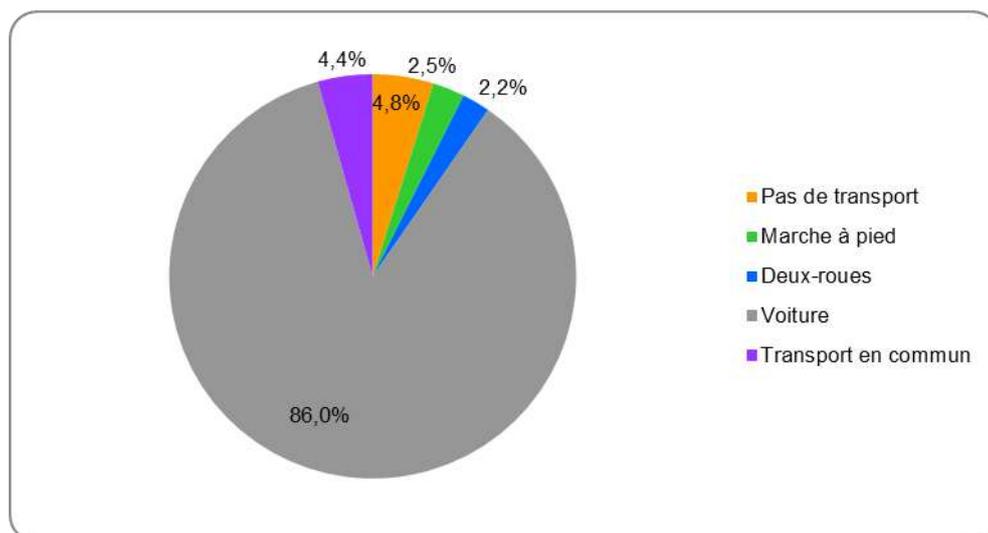
Dans une moindre mesure, l'Eurométropole de Strasbourg ou la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains constituent également des bassins d'emplois attractif pour les travailleurs du territoire.

On notera enfin que les travailleurs transfrontaliers représentent une part significative des actifs également.

En 2015, ce sont 10,2% des actifs qui se rendent quotidiennement en Allemagne.

## 4.2. LES MOYENS DE DEPLACEMENTS UTILISES PAR LES ACTIFS

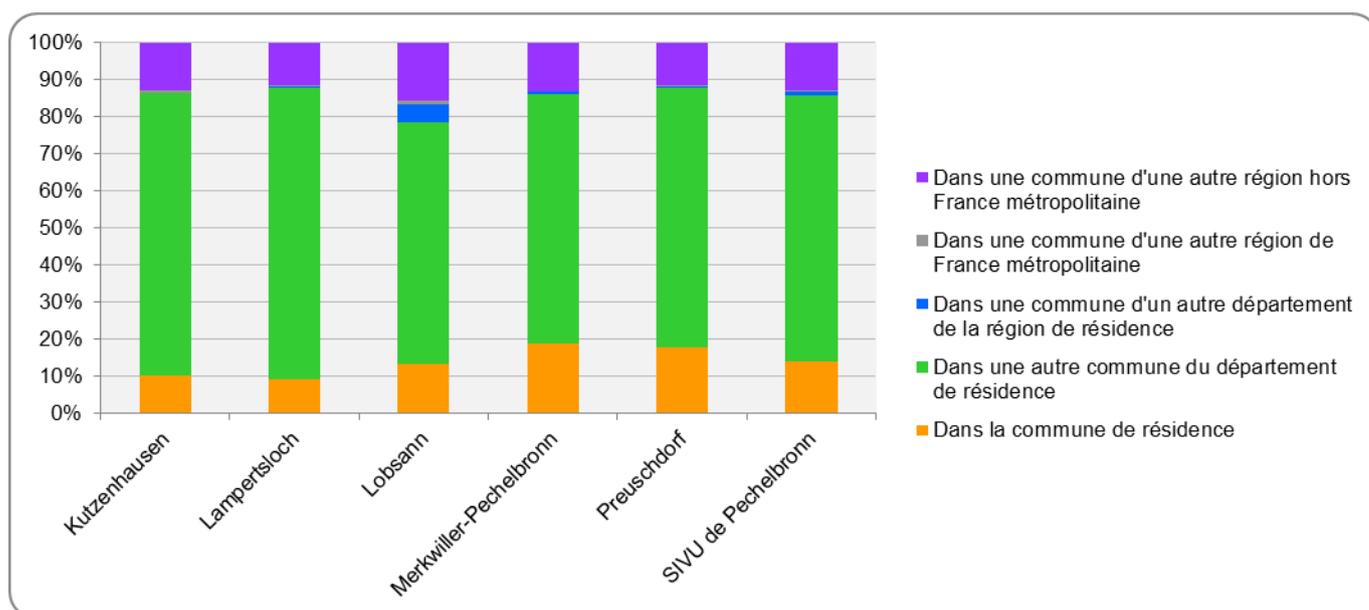
Utilisée dans 86% des déplacements domicile-travail, la voiture reste le mode de transport privilégié et devance largement l'utilisation des modes alternatifs : transports en commun (4,4%) et modes actifs (4,7%). Ce constat est relativement homogène pour l'ensemble des communes du SIVU de Pechelbronn.



*Répartition des modes de transports utilisés dans les déplacements domicile-travail, données INSEE 2015*

### 4.3. LES MOBILITES DOMICILE-TRAVAIL ANALYSEES A L'ECHELLE DES COMMUNES

Observés à l'échelle des communes, les flux de déplacements domicile-travail sont assez homogènes. Les actifs se déplaçant dans une autre commune du département restent majoritaires (entre 64% et 79% des actifs).

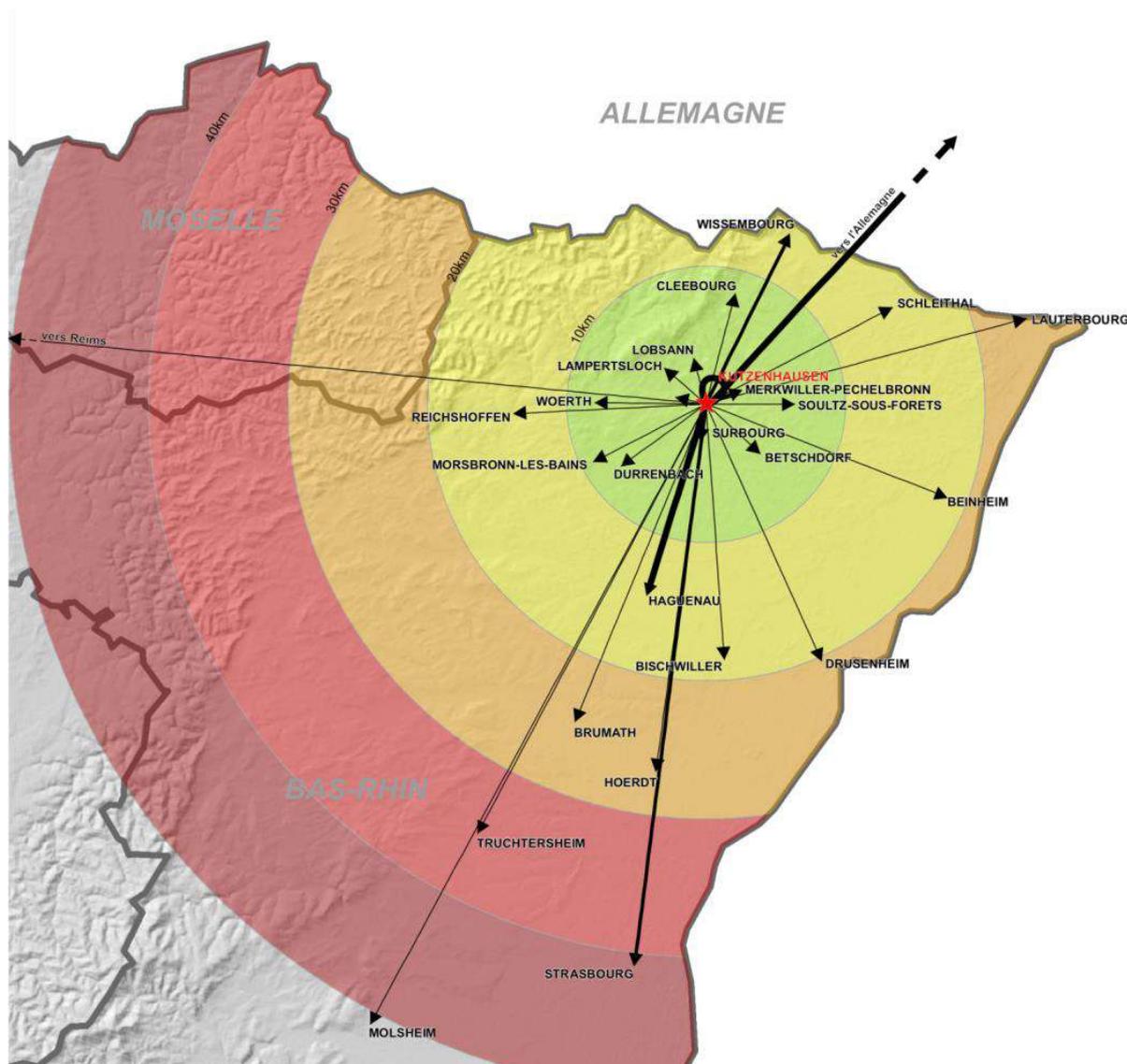


*Mobilités professionnelles analysées et comparées à l'échelle des communes du SIVU de Pechelbronn - INSEE 2015*

Preuschkorf et Merkwiller-Pechelbronn se démarquent des autres communes à travers la part d'actifs qui restent sur leur territoire communal pour travailler (17,6% et 18,7%).

Pour l'ensemble des communes, la part de travailleurs transfrontaliers est significative. Entre 11% et 16% des actifs se rendent quotidiennement en Allemagne pour travailler.

La commune de Lobsann enregistre le taux le plus important d'actifs travaillant en dehors du territoire métropolitain (15,6).



★ Kutzenhausen

Proportion d'actifs par commune d'emploi (en %)

- [0,91 - 3]
- [3 - 10]
- [10 - 21,10]

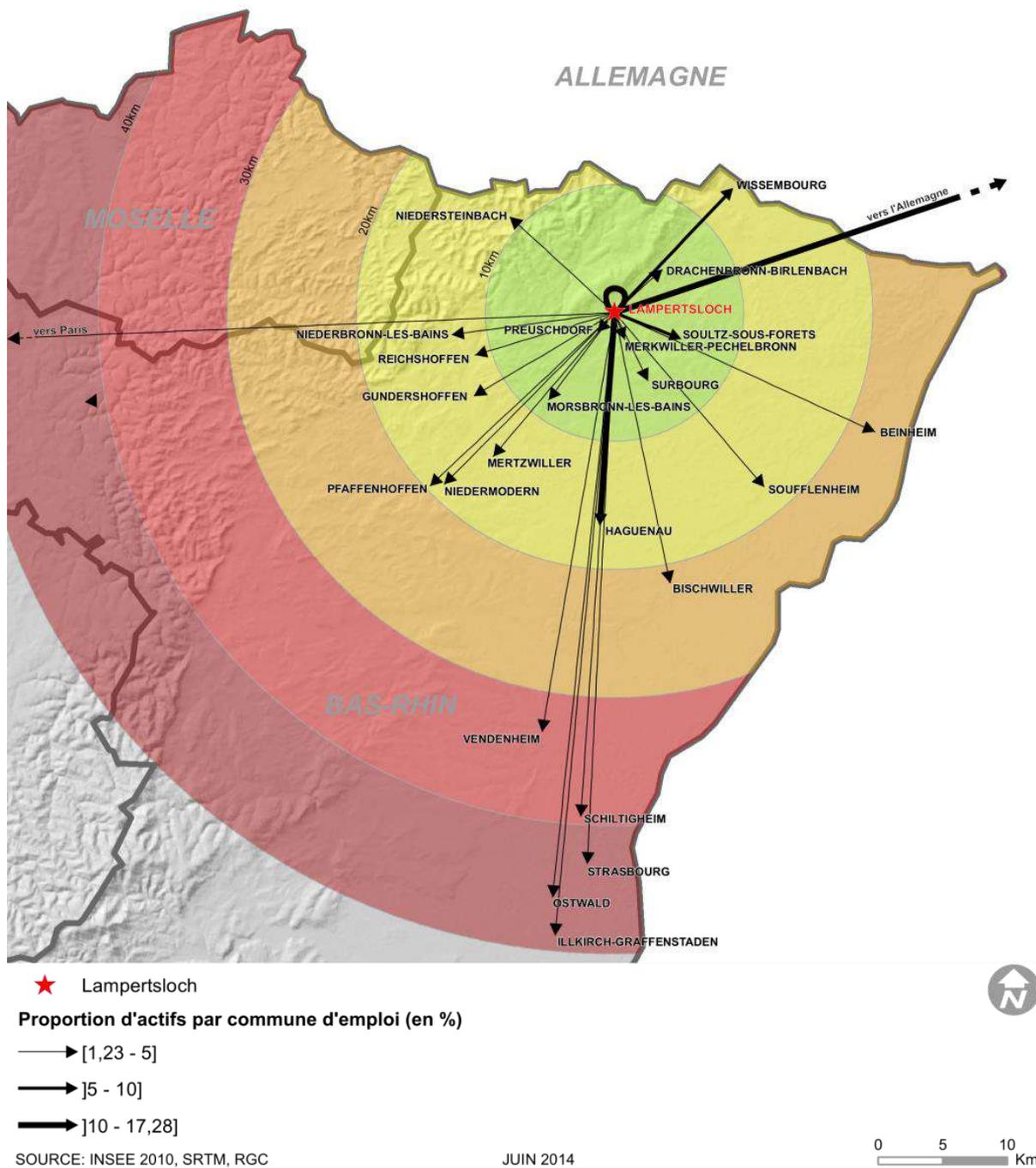
SOURCE : INSEE 2010, SRTM, RGC

JUN 2014

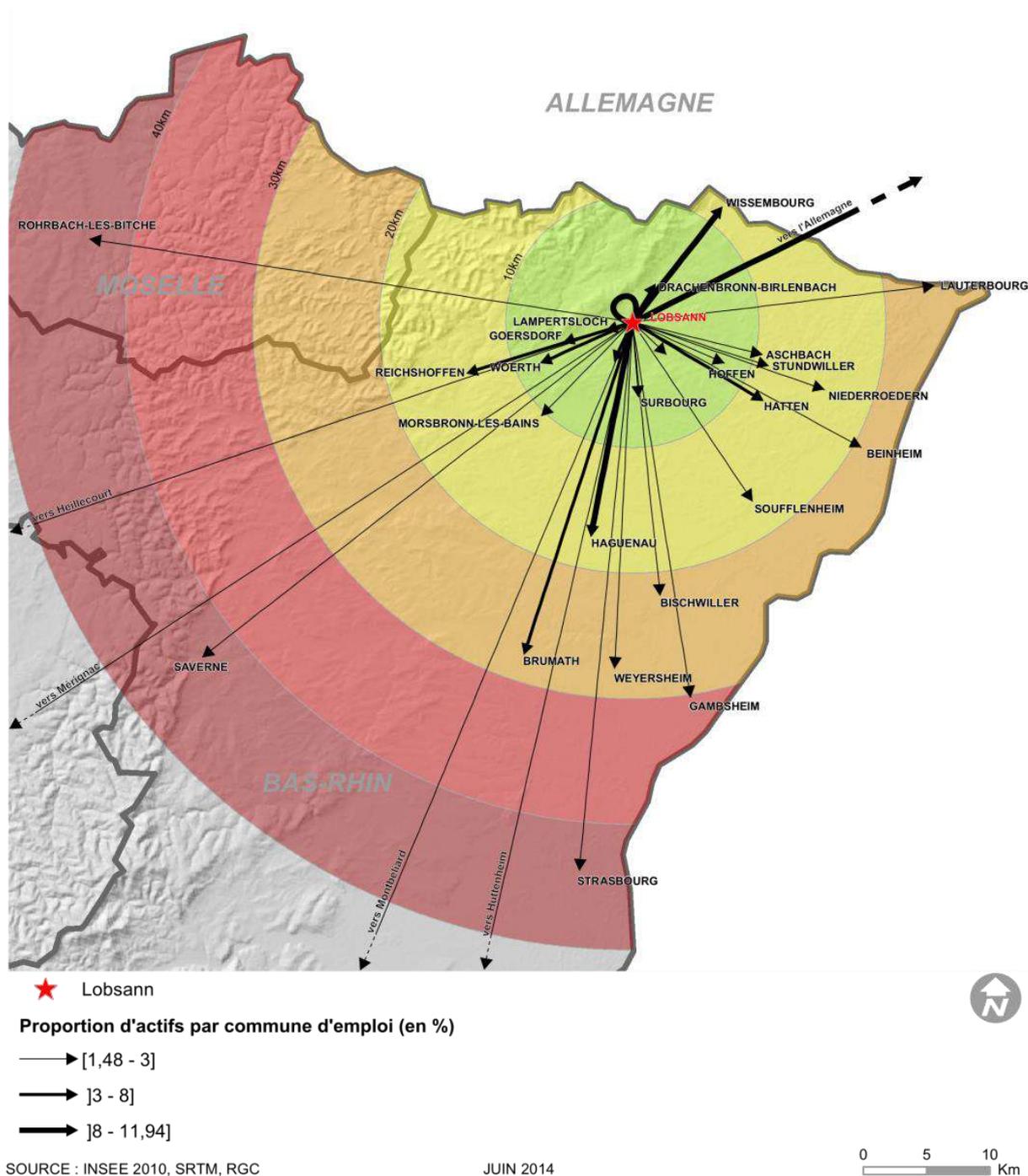
0 5 10 Km

Mobilités professionnelles observées sur la commune de Kutzenhausen - INSEE 2010

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

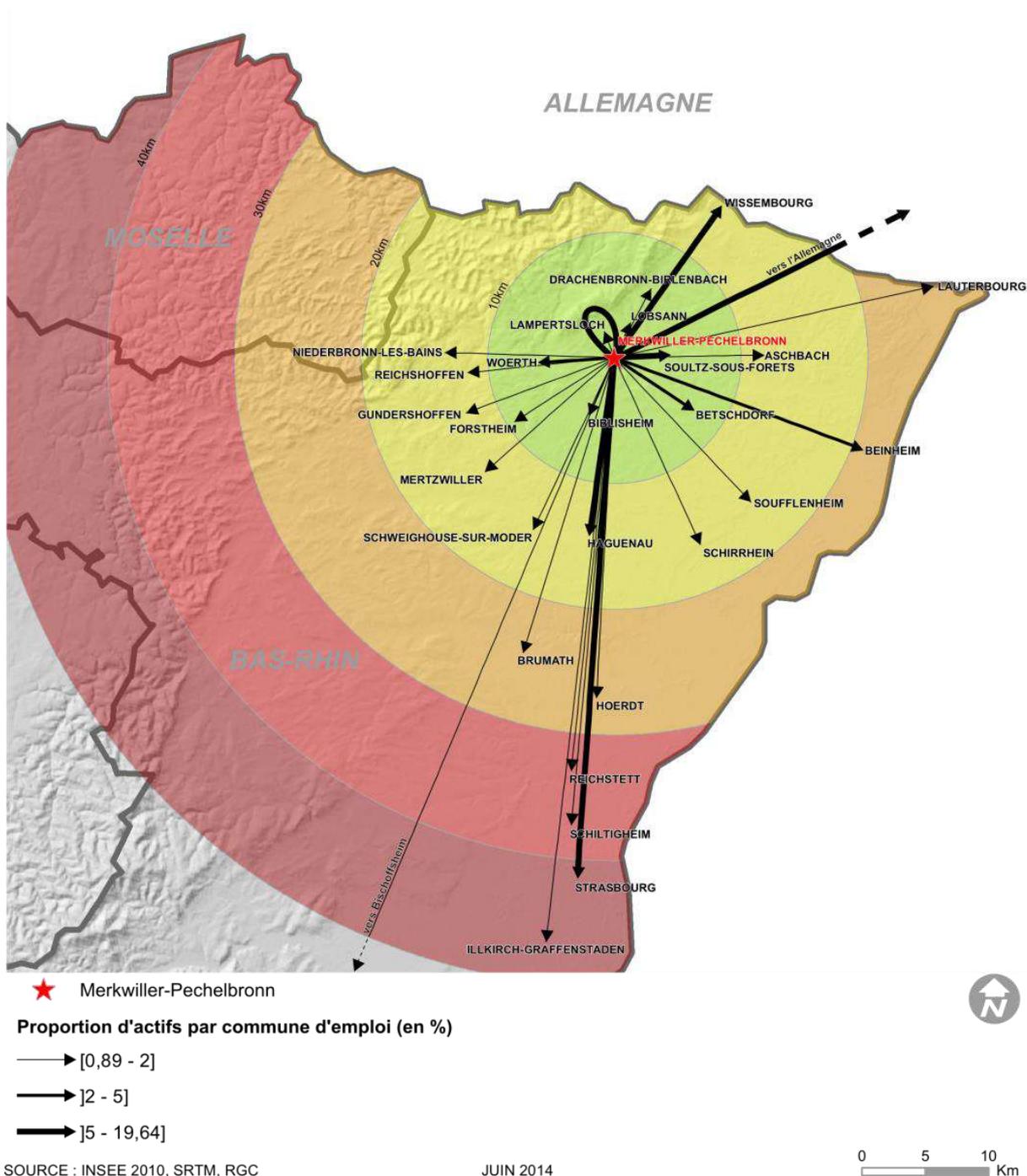


Mobilités professionnelles observées sur la commune de Lampertsloch - INSEE 2010

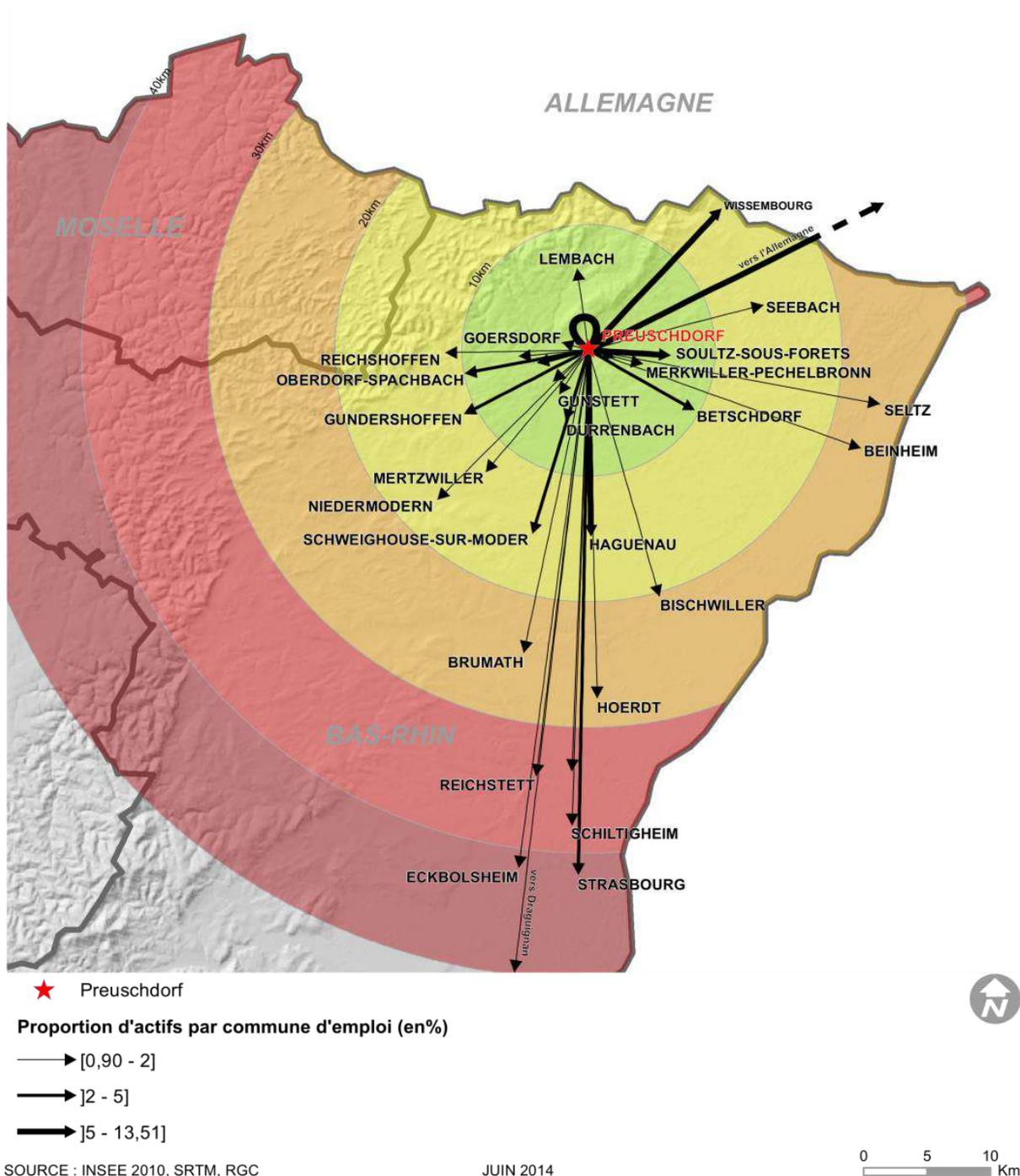


Mobilités professionnelles observées sur la commune de Lobsann - INSEE 2010

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**



*Mobilités professionnelles observées sur la commune de Merkwiller-Pechelbronn - INSEE 2010*



*Mobilités professionnelles observées sur la commune de Preuschkorf - INSEE 2010*

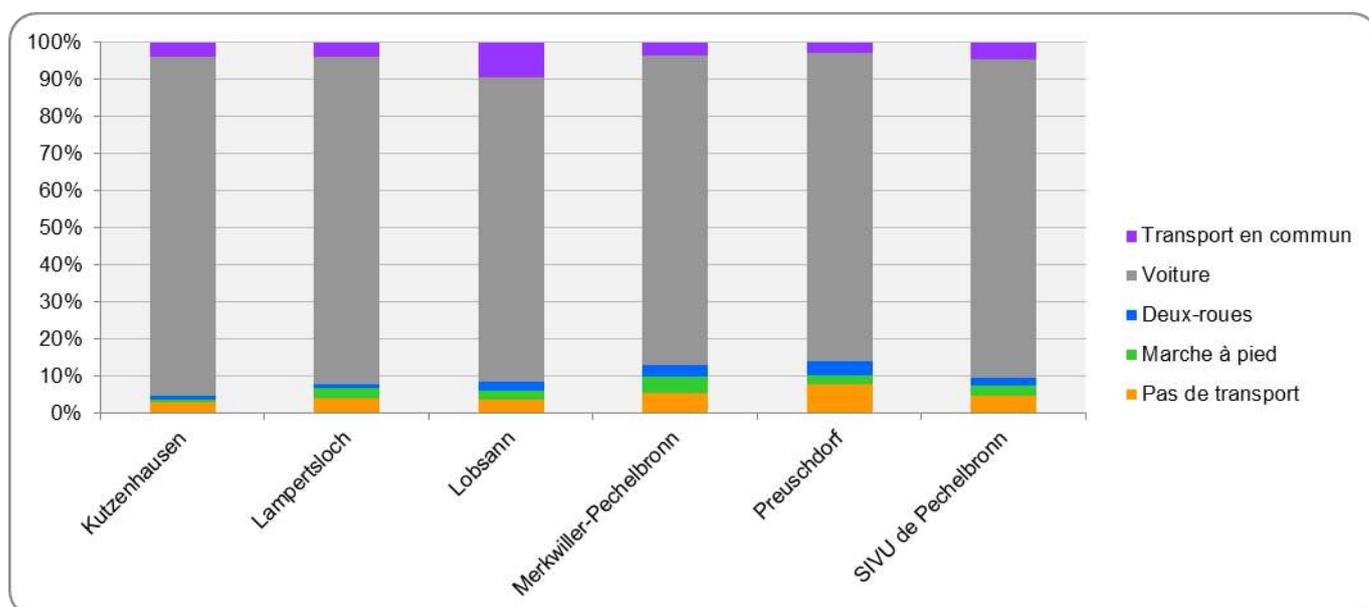
### DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Les modes de transports utilisés dans les déplacements domicile-travail sont répartis de façon équilibrée à l'échelle des communes.

La voiture est utilisée dans plus de 80% des déplacements domicile travail.

Les modes de déplacements doux sont relativement peu utilisés dans l'ensemble des communes.

A Lobsann, les transports en commun sont beaucoup plus utilisés : 9,2% des actifs se rendent au travail en transport en commun contre 2,7% à 4,0% dans les autres communes.



Répartition des modes de transports utilisés dans les déplacements domicile-travail - INSEE 2015

# C

# Diagnostic territorial

## 1. Histoire et patrimoine

---

### 1.1. HISTOIRE DES BLASONS

Chaque commune du territoire du SIVU de Pechelbronn possède un blason hérité de la tradition médiévale. Ces blasons sont également des éléments évoquant l'histoire de chaque commune.

#### 1.1.1. Kutzenhausen

"Écartelé : au premier d'or au sautoir de sable, au deuxième de sinople à la gerbe de blé d'or, au troisième de sinople aux trois fasces d'argent, au quatrième de sable au soc de charrue d'or posé en barre la pointe vers le chef."



Le blason du village de Kutzenhausen est construit selon une organisation courante du blason médiéval : l'écartelé. Cette structure est due à la division simultanée de l'écu dans son horizontalité et sa verticalité. Sa lecture se fait en partant de la partie supérieure gauche vers la partie inférieure droite.

Le premier quart est constitué d'un fond d'or sur lequel s'inscrit un sautoir, pièce honorable, formant une croix de Saint-André.

Le second quart est formé d'un émail vert (appelé "sinople") sur lequel est implantée une gerbe de blé de couleur or. La gerbe de blé symbolise dans le langage héraldique, la fertilité et l'abondance.

Le troisième quart est constitué d'un fond d'émail vert ("de sinople") sur lequel s'implantent trois bandes d'argent (appelées "fasces"). La hauteur de chacune des fasces d'argent est égale à la distance qui les sépare. Ce motif fait référence aux écharpes, portées à la guerre, autour du corps, en guise de ceinture.

La dernière partie du blason de Kutzenhausen possède un émail noir (« de sable » dans le langage héraldique) sur lequel s'inscrit un soc de charrue d'or. La pointe du soc est orientée vers le haut du blason ; "le chef", ce qui est très rare dans les habitudes héraldiques. Le soc de charrue symbolise l'importance de l'agriculture dans la vie et l'économie du village.

### 1.1.2. Lampertsloch

"Parti : au premier d'or à l'étoile de six rais d'azur en chef, au second d'azur plain"



Le blason du village de Lampertsloch est constitué de manière très simple. Son organisation se fait selon une division en "parti", divisé par le milieu sur sa verticalité.

La moitié gauche est constituée d'un métal d'or sur lequel s'implante une étoile à six pointes (dénommées "rais" dans le langage héraldique) de couleur azur. L'étoile représente généralement "la voie à suivre" faisant référence à l'étoile biblique.

La moitié droite du blason est formée par un émail bleu azur.

### 1.1.3. Lobsann

"Écartelé : au premier et au quatrième de sinople aux trois fasces d'argent, au deuxième et au troisième d'or au sautoir de sable."



Le blason du village de Lobsann s'organise selon une structure courante d'écartelé. Son découpage et sens de lecture est donc le même que celui de Kutzenhausen.

Le blason compte uniquement deux motifs différents. Chacun d'entre eux se répète selon une disposition croisée.

Le premier et le quatrième quart sont constitués d'un fond d'émail vert ("de sinople") sur lequel s'implantent trois bandes d'argent (appelées "fasces"). La hauteur de chacune des fasces est égale à la distance les séparant.

Le second et le troisième quart sont constitués d'un fond d'or sur lequel s'inscrit un sautoir, pièce honorable, formant une croix de Saint-André.

### 1.1.4. Merwiller-Pechelbronn

"De gueules à la bande d'argent, côtoyée de deux cotices flammées du même, accompagnée en chef d'une lettre M et en pointe d'une lettre P onciales d'or.



Le blason de la commune de Merwiller-Pechelbronn s'organise selon une formation en tiercé en bande. Le blason est donc divisé en trois parties. L'angle supérieur droit, la bande divisant le blason de l'angle supérieur gauche ("angle dextre du chef") à l'angle inférieur droit ("angle senestre de la pointe") et l'angle inférieur gauche.

Le blason est basé sur un émail rouge ("de gueules") sur lequel une bande d'argent s'inscrit. Cette bande est surmontée de deux cotices (fines bandes) rouges enrichies par des flammes d'argent.

Les initiales du village sont inscrites en lettres d'or sur les espaces encadrant la bande. Le "M" de Merwiller est situé dans la partie supérieure droite du blason tandis que le "P" de Pechelbronn s'inscrit dans l'angle inférieur gauche.

### 1.1.5. Preusdorf

"Tiercé en pairle : au premier d'argent au lion de sable, à la bordure de gueules, au deuxième d'azur à la clef d'or, au troisième de gueules au col de cygne arraché d'argent."



Le blason du village de Preusdorf a été adopté par la commune lors du Conseil Municipal du 21 février 1958. Ce blason est constitué selon un découpage relativement rare : le tiercé.

Cette partition divise le champ de l'écu en trois quartiers. Le blason est divisé en parti, séparant l'objet par le milieu et créant ainsi deux entités de surface égale. Ces deux partitions sont surmontées d'une pièce honorable implantée au chef (le haut) de l'écu.

Le haut du blason est constitué d'un fond d'argent sur lequel est inscrit un lion noir (dit "de sable" dans le vocabulaire héraldique). Ce lion noir symbolise la famille des Lichtenberg, seigneurs de Preusdorf de 1332 à 1480, date de la mort de Jacques de Lichtenberg, dernier représentant de la lignée seigneuriale.

La partie gauche du blason se pare d'un émail bleu azur surmonté d'une clé d'or, en référence à l'appartenance du village à l'Abbaye Saint-Pierre et Paul de Wissembourg entre le 8<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> siècle).

La partie droite du blason est quant à elle construite sur un émail rouge (dit "de gueules" dans le langage héraldique) sur lequel s'implante un col de cygne d'argent. Ce col de cygne est l'une des armes des Lichtenberg.

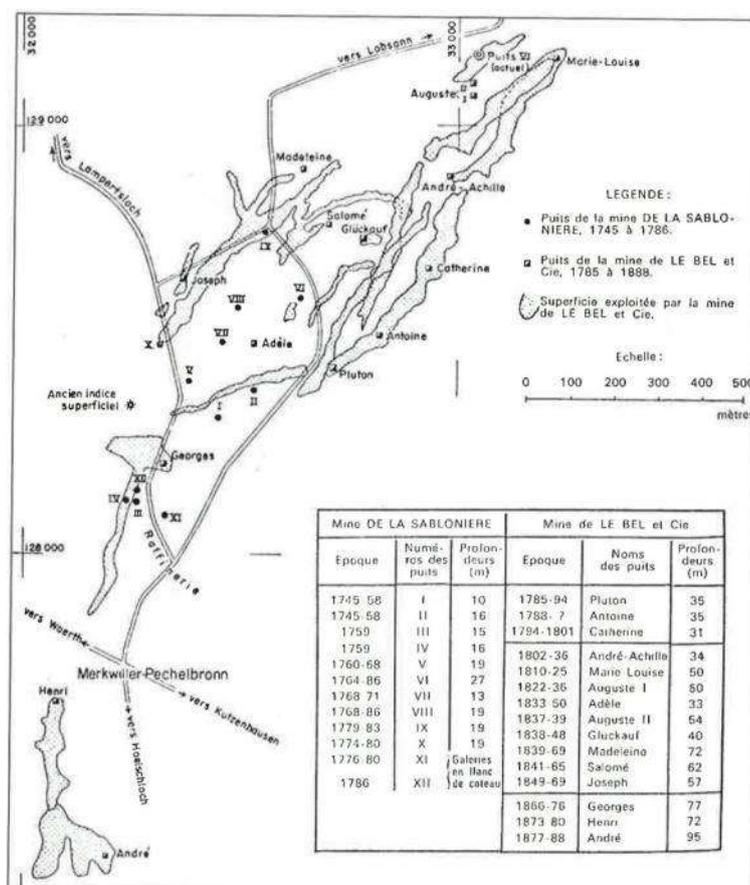
## 1.2. L'EXPLOITATION MINIERE ET LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU TERRITOIRE DE PEHELBRONN

### 1.2.1. Fin du XVII<sup>ème</sup> siècle : le développement de l'activité pétrolière

En 1627, la première concession est accordée à un dénommé Michel Wecker.

En 1734, J. T. Hoeffel, originaire de Woerth, soutient une thèse de médecine à la faculté de Strasbourg portant sur l'huile de Pechelbronn et ses dérivés. Ceux-ci lui apparaissent comme un remède quasi-universel. Il découvre également plusieurs affleurements de sable huileux. Par chauffage de ces sables, il obtient du pétrole lampant. Sa thèse publiée, le gisement de sable bitumineux alsacien et le lieu-dit Pechelbronn deviennent connus en Europe.

Le diplomate, Louis P. Ancillon de la Sablonnière, obtient la concession de la source en 1740. Il fonde, à Lampertsloch, la première société pétrolière de l'histoire.



Extrait de carte mentionnant l'implantation des premiers puits de pétrole (1745-1888)

## 1.2.2. Les grandes années de Pechelbronn

### a) LE PETROLE ET L'INDUSTRIE MINIERE

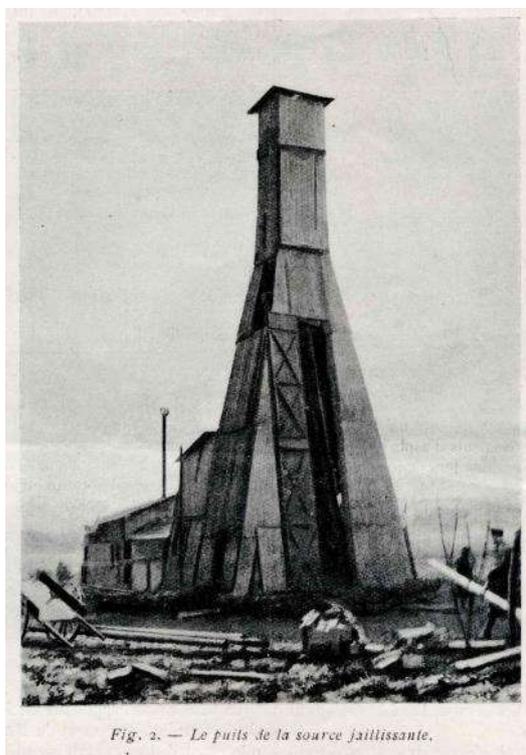
En 1768, c'est la famille Le Bel qui obtient la concession pour exploiter et vendre du bitume pour une durée de 30 ans. Ce privilège est renouvelé pour 50 ans en 1800.

C'est le début d'une exploitation rationnelle par creusement de puits de 10 m à 30 m de profondeur. L'huile de suintement des sables est alors pompée, stockée avant d'être commercialisée.

Joseph-Achille Le Bel reprend la direction des exploitations en 1874 et perfectionne le creusement des puits. Les sondages menés dans ces années permettent, avec de l'eau sous pression, de remonter les résidus des roches concassées sous forme de boues et ainsi d'atteindre des profondeurs supérieures à 150 m, voire 200 m.

Le perfectionnement des méthodes de sondage et d'exploitation conduit, à la fin de l'année 1905, à plus de 100 sondages et à une production de plus de 22 000 tonnes en 15 ans.

En 1919, l'Institut Français du Pétrole voit le jour à Pechelbronn et s'installe dans le château Le Bel. Il sera transféré à l'université de Strasbourg en 1923 puis à Paris en 1939.

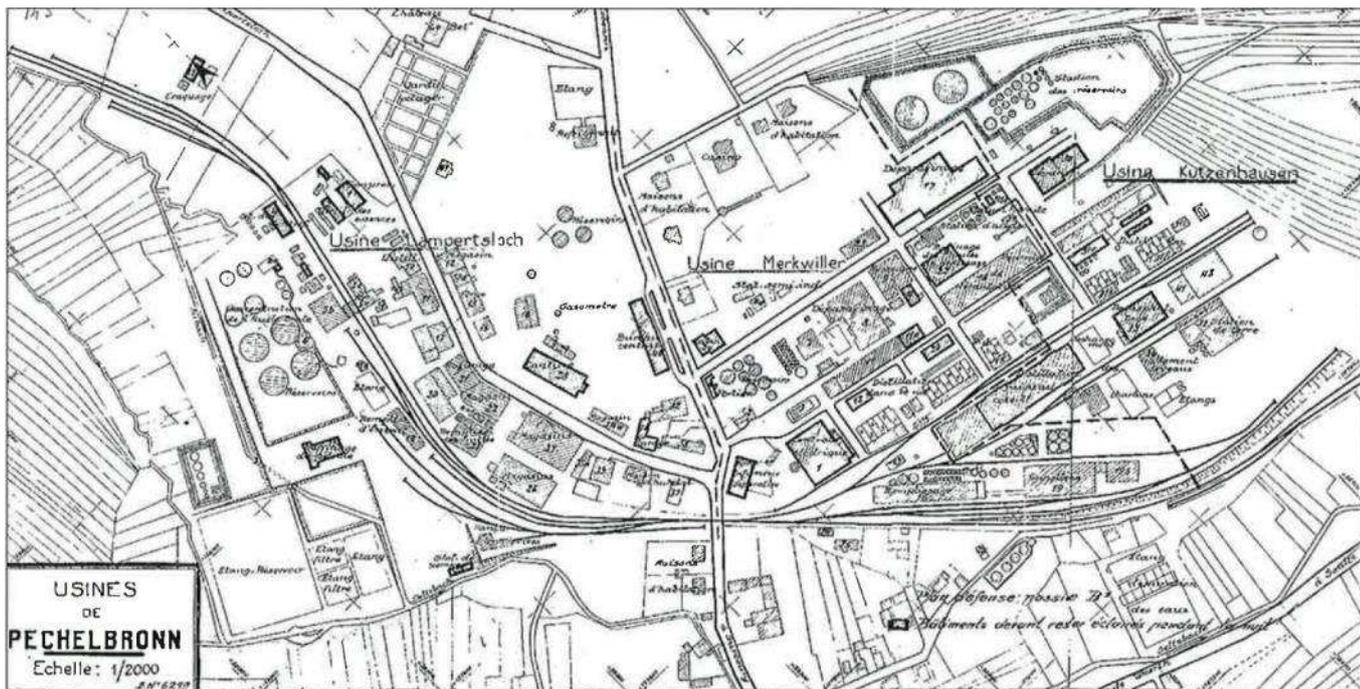


*Fig. 2. — Le puits de la source jaillissante.*

*Puit de la source jaillissante, Musée du Pétrole de Pechelbronn*

## b) CROISSANCE URBAINE ET EVOLUTION DES MODES DE VIE

Avec le développement de l'industrie minière et pétrolière de Pechelbronn, le site s'étend en 1890 sur la commune de Merkwiller-Pechelbronn, qui voit s'implanter la nouvelle raffinerie, et sur la commune de Kutzenhausen.



### *Plan de la raffinerie et poste de changement ferroviaire*

Une voie ferrée privée est également mise en service et assure la liaison avec la ligne de chemin de fer Haguenau – Wissembourg.

### L'agriculture

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture constituait la principale activité dans la commune, faisant vivre la majorité des habitants. Cette tendance s'est inversée à partir de 1910 où l'industrie minière et pétrolière de Pechelbronn, alors en pleine expansion, faisait appel à une main d'œuvre nombreuse.

Les paysans de l'époque se transforment donc en mineurs, sondeurs et ouvriers-raffineurs tout en conservant une petite exploitation de 2 ha à 5 ha afin d'avoir un complément de ressources.

L'activité agricole va également servir d'appui au dynamisme économique du territoire. En prévision d'échecs industriels, les familles Le Bel et Boussingault s'adonnent à l'agriculture permettant à l'entreprise de survivre aux crises résultant des caprices des marchés pétroliers.

L'essor industriel et pétrolier va progressivement englober l'activité agricole : l'emblématique ferme Boussingault va ainsi se transformer en cité ouvrière.

### Développement urbain

Suite au développement industriel de la région et à la demande d'une main d'œuvre importante dans les mines d'asphalte de Lobsann et les mines de Pechelbronn, les villages s'étendent progressivement avec une expansion démographique conséquente. Dans sa période la plus faste, l'exploitation pétrolière a employé plus de 3 000 ouvriers.

Dès le début du XXème siècle, des cités ouvrières sont construites afin d'accueillir la main d'œuvre. Construite en 1926, la cité Le Bel accueille les cadres et les ingénieurs. Les ouvriers sont, quant à eux, logés dans l'ancienne ferme Boussingault devenue une cité ouvrière.



*Vue sur la Cité Le Bel au début des années 1930, Lampertsloch.*

En 1910, est créé le Casino qui servira de pension pour les ingénieurs mais aussi le lieu de rassemblement avec, à disposition, une bibliothèque, un restaurant, etc.

Des tours de sondages aux laboratoires, en passant par les logements ouvriers et la voie ferrée, le territoire a connu de profondes mutations sociales et économiques. Parallèlement à l'activité pétrolière, une activité commerciale et artisanale s'est progressivement développée dans les villages.

L'exploitation pétrolière a ainsi transformé le paysage de Pechelbronn et influencé la croissance urbaine et le dynamisme économique des communes.



*Vue sur l'usine de Merkwiller-Pechelbronn, Musée du Pétrole de Pechelbronn*

### 1.2.3. L'après Pechelbronn

Les années 1960 marquent la fin de l'exploitation pétrolière de Pechelbronn. Le site sera définitivement fermé en 1970 et les installations sont mises en vente à destination des particuliers.

#### a) CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

La fermeture de Pechelbronn a été catastrophique pour la région et pour les villages : bon nombre de personnes et de familles vivaient de cette industrie et durent chercher du travail ailleurs.

L'activité industrielle en déclin, à laquelle se sont ajoutés les nouveaux besoins de la société de consommation, ont contraint la plupart des commerces à la fermeture et l'activité artisanale a quasiment disparue.

	Début du siècle	Années 50-60	Actuellement
Boucher		Henri Kreiss Georges Walter	
Boulangier	Jules Maurer	Albert Maurer	
Charpentier	Joseph Wurtz	Joseph Wurtz Charles Wurtz	
Charron	Charles Meyer	Charles Meyer	
Coiffeur	Joseph Frank Georges Kleinbeck	Charles Logel	
Cordonnier - Sellier	J. Schwartzmann	Charles Christmann	
Débardage			Albert Schwitzgebel
Electricité auto - Vulcanisation		Georges Lang	
Forgeron Maréchal-ferrant	Henri Frey (père)	Henri Frey (fils) Henri Stieg	
Industrie minière et pétrolière	Pechelbronner Ölbergwerke	Pechelbronn S.A.E.M.	
Maçon	Charles Hebting Joseph Wagner	Antoine Weisbecker	
Mécanicien auto-moto		Albert Greiner Raymond Fischer	
Menuisier	Antoine Apprill	Joseph Wurtz Georges Apprill Marcel Lindner	Hubert Lindner Francis Helfrich
Moissonnage - Battage			René Rempp
Peintre en bâtiment			Jean-François Buchert
Plâtrier		Jacques Apprill	
Scieur de bois		Charles Lochr	
Serrurier Mécanicien		Charles Apprill Henri Martin	
Tailleur	Georges Hauswurth	René Brunck	
Tisserand	Michel Kleinbeck		
Tonnellier	Henri Cronmuller	Georges Stieg	
Transports - Travaux publics		Alfred Herrmann (père)	Herrmann S.A.

*Exemple de la disparition des activités artisanales sur la commune de Lampertsloch, source : Mémoire de notre enfance, Lampertsloch, 1998*

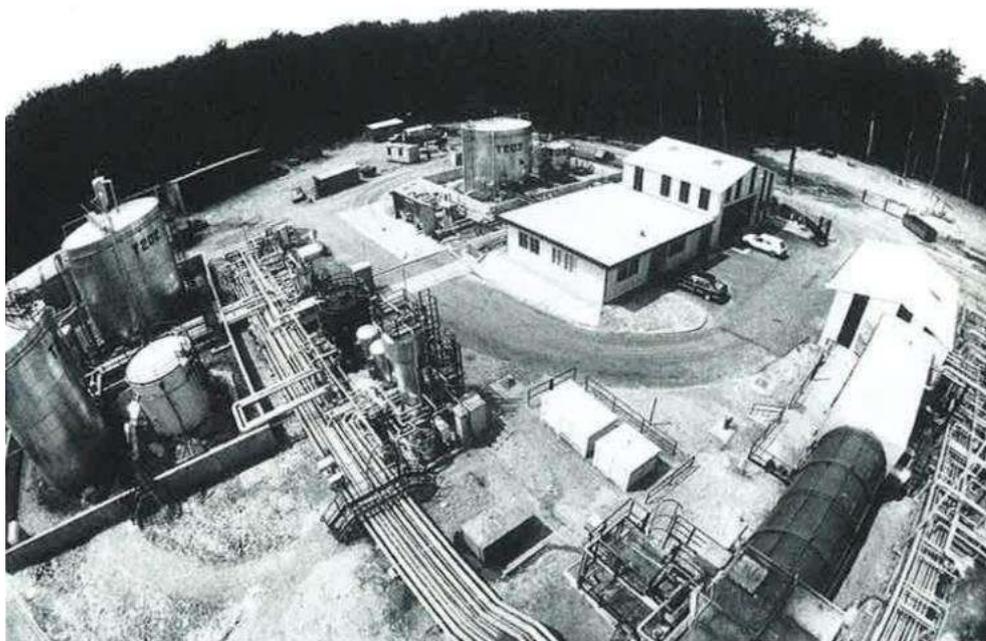
Actuellement, le territoire, et notamment les communes de Lampertsloch et Lobsann, souffre toujours d'un déficit en commerces de proximité, petits artisans et prestataires de services.

b) LE CENTRE D'EXPLOITATION TOTAL

La fermeture de Pechelbronn ne clôt pas l'histoire du pétrole pour autant. En 1982, Total-Exploration (filiale de la Compagnie Française des Pétroles) entreprend d'affiner une technologie d'extraction d'huiles lourdes par injection de vapeur et s'installe sur le site de Marienbronn dans la forêt communale de Lampertsloch.

Environ 10 hectares de forêt ont été déboisés pour permettre l'implantation du pilote d'injection et des différentes plateformes de forage et de pompage.

Bien que jugée satisfaisante par Total-Exploration, l'expérience, a finalement été arrêtée en 1985.



*Vue générale du centre d'exploitation Total, source : Mémoire de notre enfance, Lampertsloch, 1998.*

Actuellement, seuls quelques équipements d'infrastructure, trois plateformes et deux bâtiments, sont encore présents sur le site de Total.

### 1.3. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PATRIMOINE LOCAL

22 sites archéologiques sont recensés sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

■ A Kutzenhausen :

- le sol interne d'un bâtiment du 18<sup>ème</sup> siècle, situé 26 Route de Soultz ;
- un dépôt monétaire de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, situé ferme des Fleckenstein ;
- un sarcophage monolithe accueillant un squelette, le tout non daté, situé à quelques mètres de l'église protestante de Kutzenhausen ;
- des traces d'occupation s'étalant du 14<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle, situées au 6 Impasse des Cerisiers ;
- quatre pierres tombales du 18<sup>ème</sup> siècle à l'emplacement de l'ancien cimetière désaffecté actuellement devenu cours de l'école à Oberkutzenhausen ;
- mention d'un sarcophage mérovingien utilisé comme abreuvoir en 1923, non localisé ;
- mention d'une minière de fer en 1762, non localisée ;
- un marteau en pierre, localisé sur un axe Lobsann - Soultz-Sous-Forêts.

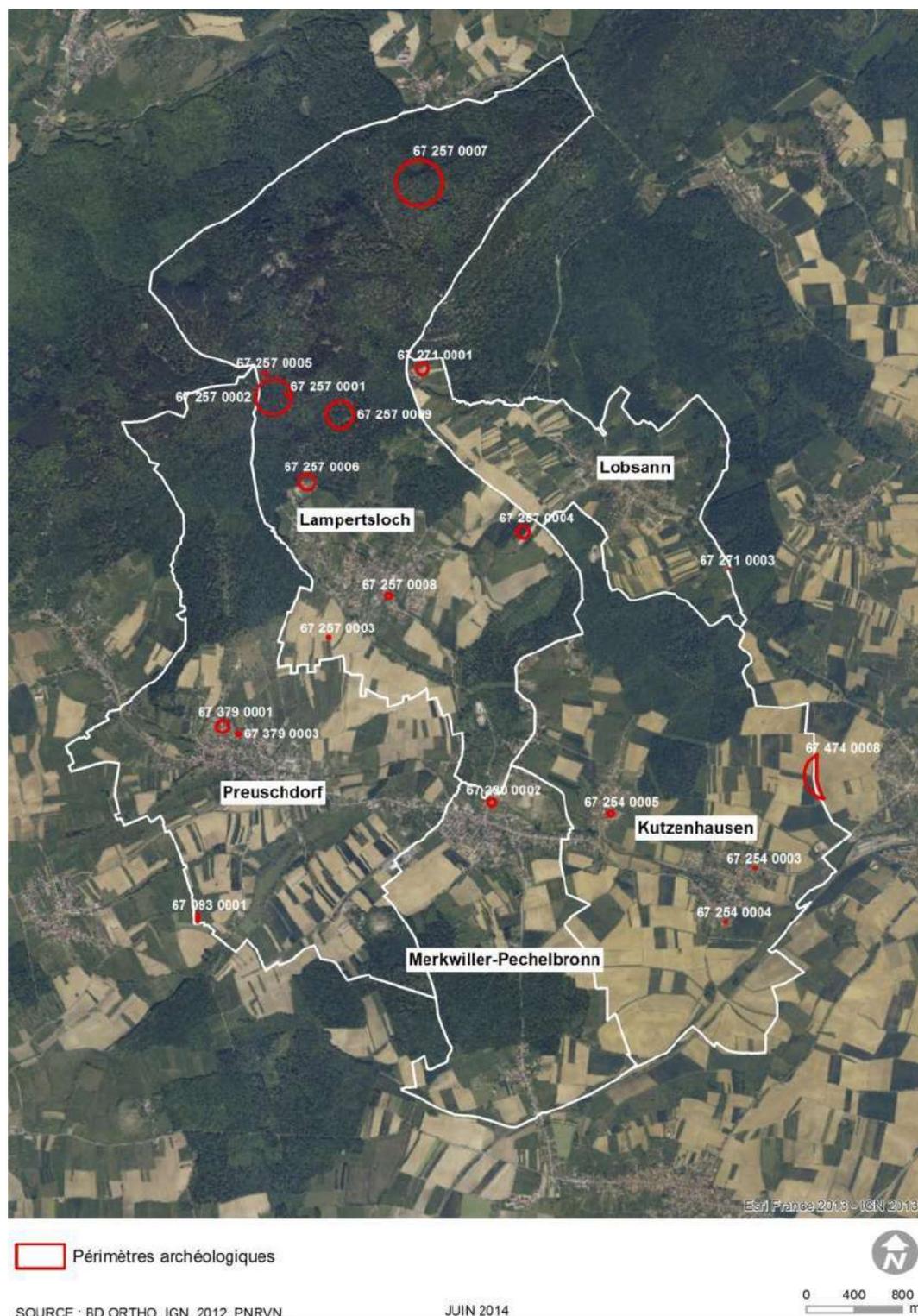
■ A Lampertsloch :

- un tumulus de la période du Hallstatt (1200 - 475 avant J.C) abritant trois objets en bronze (épingles à spirales, bracelet à spirales et fibule) et des incinérations (vases de toutes les couleurs, os calcinés et clous) datant de la période gallo-romaine et situées à proximité est localisé au lieu-dit Kastelring ;
- une enceinte, probablement un site en hauteur fortifié, daté de l'Age du Bronze à la période romaine, situé au lieu-dit Kastelring ;
- une hache polie néolithique au lieu-dit Oberbuehl ;
- un gisement de silex au lieu-dit Hinterwerb ;
- une hache polie néolithique à proximité du col de Wiep.

■ A Lobsann :

- un couvent fondé en 1237 au lieu-dit « Marienbronn » ;
- plusieurs haches polies néolithiques, non localisées ;
- le moulin dit Mattenmuehle bâti en 1746 ;
- mention d'une minière de fer datant du début du 18<sup>ème</sup> siècle, non localisée.

- Merkwiller-Pechelbronn :
  - mention de mobilier datant de l'époque romaine, non localisé ;
  - mention d'un moulin à grain dont l'exploitation a cessée vers 1860, non localisé.
- Preuschkorf :
  - des bas-reliefs antiques représentant Vénus et Mercure, un ossuaire et des pierres tombales datant du 18ème siècle, localisés à l'église Saint-Adelphe ;
  - un dépôt de 640 monnaies datant du 17ème siècle découvert dans un jardin en 1906, non localisé ;
  - un trésor monétaire du 17ème siècle, situé 27 rue de l'Eglise.

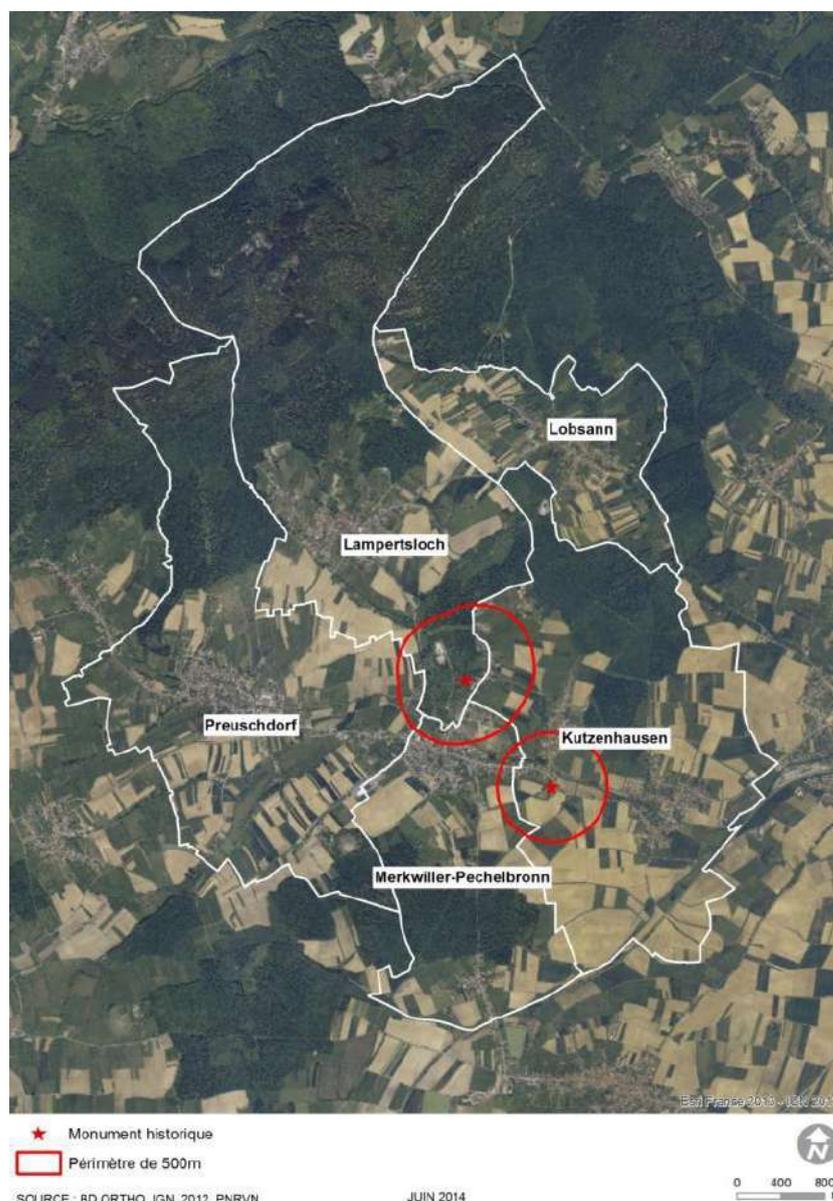


Localisation des périmètres archéologiques

### 1.3.1. Le patrimoine architectural

Le territoire du SIVU de Pechelbronn recense deux édifices inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. Seules les communes de Kutzenhausen et de Lampertsloch sont concernées par l'inscription ou le classement au titre des Monuments Historiques.

On notera que les communes de Preusdorf et de Merkwiler-Pechelbronn sont également concernées par les périmètres de protection Monuments Historiques.



*Périmètres de protection Monuments Historiques*

a) LE BANC REPOSOIR NAPOLEONIEN

Le banc reposoir en grès, datant de 1811, est implanté à proximité du cimetière militaire à la sortie d'Oberkutzenhausen. Erigé à l'initiative du Préfet du Bas-Rhin, il se trouve le long de la RD28 entre Kutzenhausen et Merkwiller-Pechelbronn, dans la direction de Kutzenhausen.

Il a été classé au titre des Monuments Historiques par arrêté ministériel le 20 octobre 1982.



*Le banc reposoir et l'accès au cimetière, Kutzenhausen*

b) LA FERME-CHATEAU LE BEL

La ferme-château Le Bel, édifiée en 1805, est située sur le ban communal de Lampertsloch, le long de la R.D 114 (Route du Château) au nord de l'entité agglomérée de Merkwiller-Pechelbronn. Un style régionaliste prévaut pour chacun des bâtiments qui la composent.

Dans la seconde moitié du 19ème siècle, la ferme-château et l'exploitation pétrolière connaissent une période de grande prospérité. Projet original et précurseur, tout à la fois exploitation agricole et berceau de l'étude et de l'exploitation du pétrole, la ferme-château Le Bel est l'un des derniers témoignages architecturaux de l'aventure scientifique et industrielle alsacienne.



*La ferme-château Le Bel, actuellement en rénovation, Lampertsloch*

La ferme-château a été inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques suite à un arrêté préfectoral datant du 30 janvier 2008.

Son inscription couvre la totalité du site, à savoir :

- le château Le Bel,
- le bâtiment contigu,
- le bâtiment à pan de bois dit « bâtiment du laboratoire »,
- l'ensemble des bâtiments agricoles (les granges et le bâtiment d'habitation),
- les éléments historiques de clôture,
- la cour et son pavement,
- le parc et ses éléments architecturaux,
- les sols (parcelles cadastrales 75 et 126).



SOURCES : CARTORISQUES, BD ORTHO, 2009.

AOÛT 2014



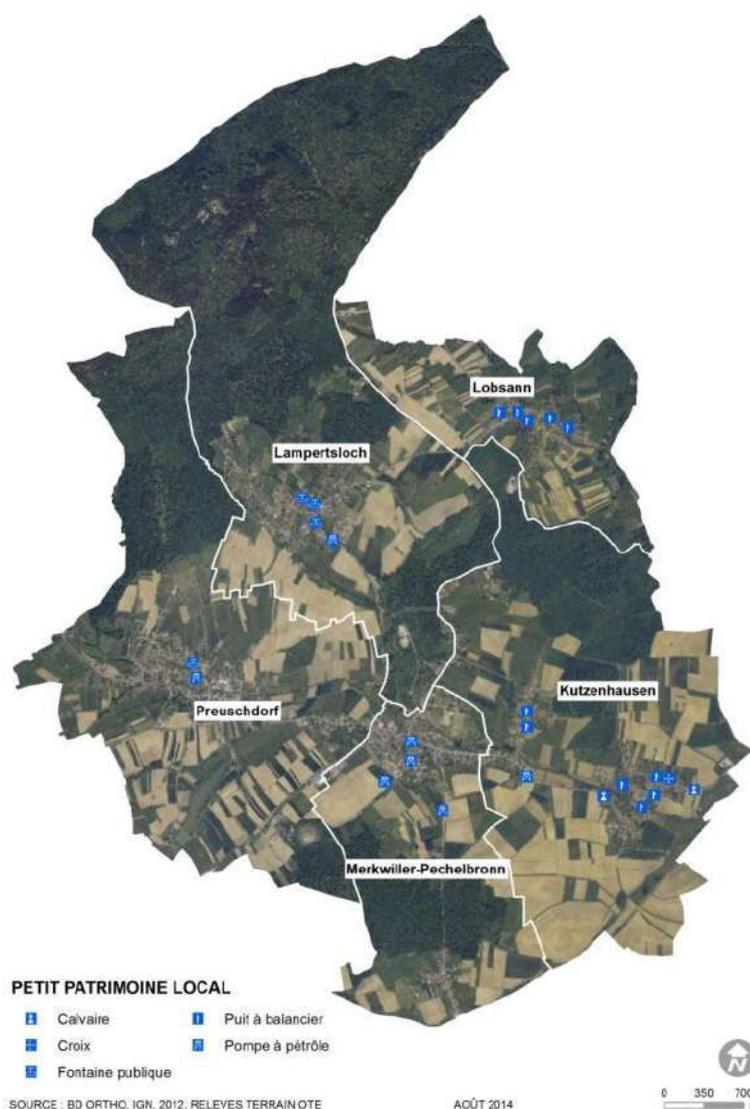
*Plan cadastral du site et ses alentours*

### 1.3.2. Le petit patrimoine local

Le territoire du SIVU de Pechelbronn se caractérise par la présence de nombreux éléments de petit patrimoine local. Outre la présence d'un petit patrimoine religieux assez commun et répandu, le territoire possède un héritage caractéristique de l'Outre-Forêt et constitué d'éléments propres à l'activité pétrolière passée.

Ce patrimoine local, participant à l'identité du territoire de l'Alsace du Nord, a été identifié sous trois formes :

- les croix et calvaires ;
- les puits à balancier ;
- les pompes à pétrole.



Localisation du petit patrimoine local

a) LES CROIX ET LES CALVAIRES

Le patrimoine religieux du territoire du SIVU de Pechelbronn est constitué de deux types d'éléments. Il se compose :

- de calvaires (monument religieux sur lequel est représenté un Christ autour duquel se trouvent un ou plusieurs personnages bibliques) ;
- et de croix surmontées ou non d'un Christ.



*Calvaire situé au centre du village de Lobsann*



*Croix présente au sein d'une propriété privée, Kutzenhausen*

Les calvaires, qui parsèment le paysage du SIVU de Pechelbronn, se situent soit aux entrées soit au cœur des villages. Ceux présents en entrée de village sont souvent accompagnés d'arbres d'ornements.

Les croix, quant à elles, sont systématiquement présentes au cœur des espaces bâtis. Elles peuvent, dans certains cas, être situées au sein de propriétés privées.

b) LES PUIITS A BALANCIERS

Les puits à balanciers, typiques du territoire de l'Outre-Forêt sont présents dans plusieurs communes du SIVU de Pechelbronn. Ces puits, également appelés "Schwenkelbrunne", nécessiteraient d'être conservés et entretenus en raison de leur importance visuelle (repères) et de leur intérêt en tant que patrimoine local.

Traditionnellement, le corps de pompe en bois se compose de plusieurs pièces en fonction de la profondeur : l'Oberstock, visible, soutient le balancier, le Mittelstock contient le piston et l'Unterstock est percé d'un trou d'aspiration.

Aujourd'hui, les trous des puits, garnis de buses, n'excèdent guère plus de 50 centimètres de diamètre.

Ce patrimoine est systématiquement présent au sein des cœurs de village, correspondant aux parties les plus anciennes. Les puits à balancier participent de manière importante au caractère et à l'identité du territoire.



*Puits à balancier conservé en milieu de carrefour, Lobsann*



*Puits à balancier présent en centre de village, Kutzenhausen*

c) LES POMPES A PETROLE

Témoins de l'activité industrielle et pétrolière passée, les pompes à pétrole, présentes sur le territoire, participent également à la mise en place d'une identité singulière vis-à-vis des territoires environnants.

De nombreuses pompes à pétrole sont disséminées sur le territoire du SIVU. De plus, par leur taille ou leur localisation, ces éléments sont facilement identifiables et marquent le paysage de Pechelbronn.

Ce patrimoine représente une opportunité de développement de l'offre touristique et historique du territoire. Un musée, retraçant l'histoire de l'ère pétrolière, est déjà installé sur le ban de Merwiller-Pechelbronn.



*Pompe à pétrole, Lampertsloch*



*Pompe à pétrole, Preuschkorf*



*Pompes à pétrole entreposées par le Musée du Pétrole, Merwiller-Pechelbronn*

## 2. Morphologies, typologies et formes urbaines

---

### 2.1. FORMES URBAINES ET LOGIQUES DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES

Comme ailleurs en Alsace, les morphologies urbaines observées sur le territoire de Pechelbronn sont à distinguer, selon des logiques liées au support géomorphologique (relief, réseau hydrographique) mais aussi en fonction des formes du développement urbain des communes.

Deux formes de développement ont été identifiées sur le territoire :

- le développement urbain linéaire ;
- le développement urbain radioconcentrique.

Les illustrations ci-après représentent l'évolution de la forme urbaine des communes.

## 2.1.1. Développement urbain linéaire

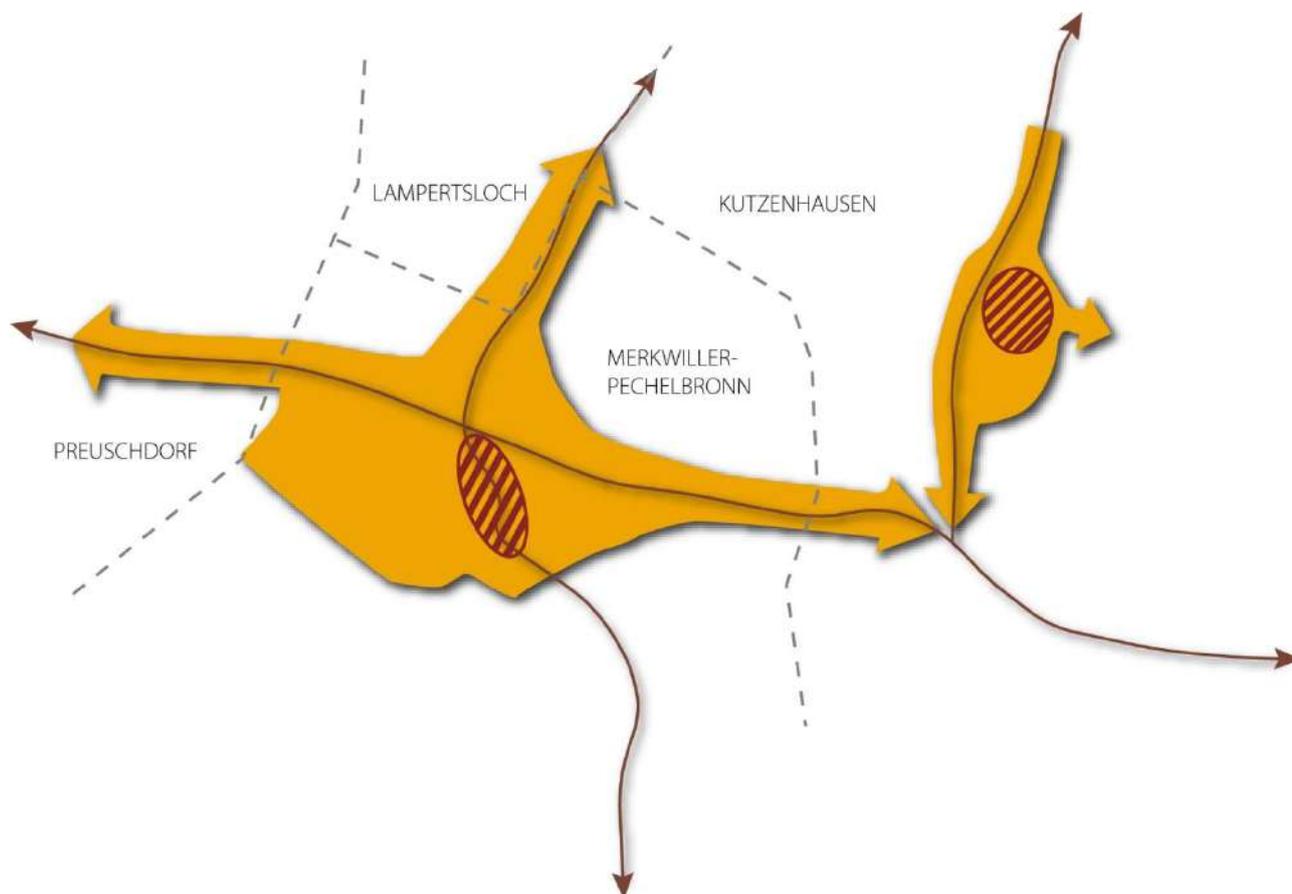
### a) CONURBATIONS URBAINES

Les conurbations urbaines du territoire sont directement issues du développement linéaires des villages. Le bâti s'est implanté le long des voies et l'urbanisation a peu à peu outrepassé les limites communales.

#### L'entité agglomérée de Merkwiller-Pechelbronn

Le noyau ancien s'est articulé le long de la RD 114, au Sud du Seltzbach. L'urbanisation s'est réalisée selon un axe Est-Ouest, le long de la RD28 (entre Kutzenhausen, Merkwiller-Pechelbronn et Preuschdorf), et un axe Nord-Sud, le long de la RD314 (entre Kutzenhausen, Merkwiller-Pechelbronn et Lampertsloch). Le hameau d'Oberkutzenhausen est également orienté Nord-Sud et se structure le long de deux axes principaux. L'extension pavillonnaire s'est principalement développée au Sud et à l'Est du noyau ancien (rue des Mineurs et rue de la Forêt).

Ce développement urbain singulier, impulsé par l'activité pétrolière et industrielle du territoire, constitue l'entité agglomérée de Pechelbronn.

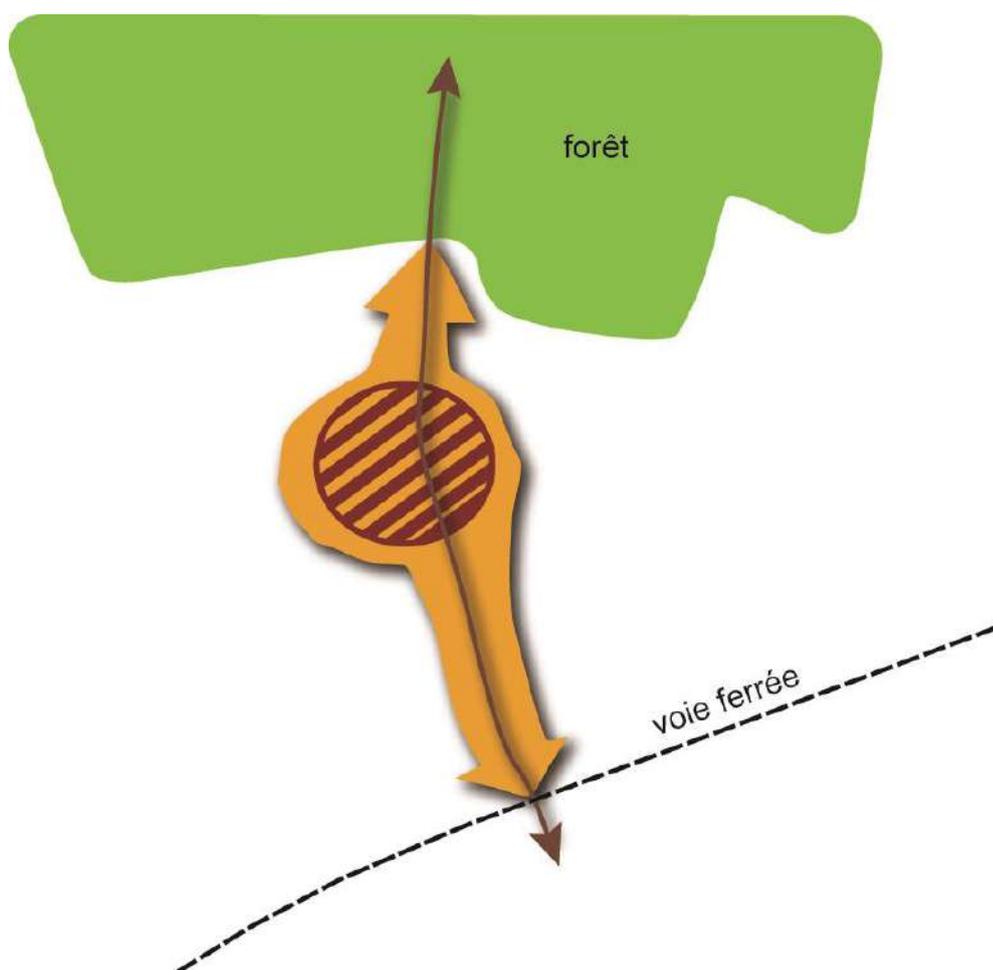


*Développement urbain, entité agglomérée de Merkwiller-Pechelbronn*

### Hoelschloch

Le hameau de Hoelschloch, situé au Sud du ban de Merkwiler-Pechelbronn, s'est structuré selon un axe Nord-Sud, le long de la RD114.

Le développement linéaire de ce secteur, détaché du reste de l'agglomération de Pechelbronn, est contenu par la forêt de Hoelschlocherwald, au Nord, et la voie ferrée, au Sud, marquant la limite avec Surbourg.

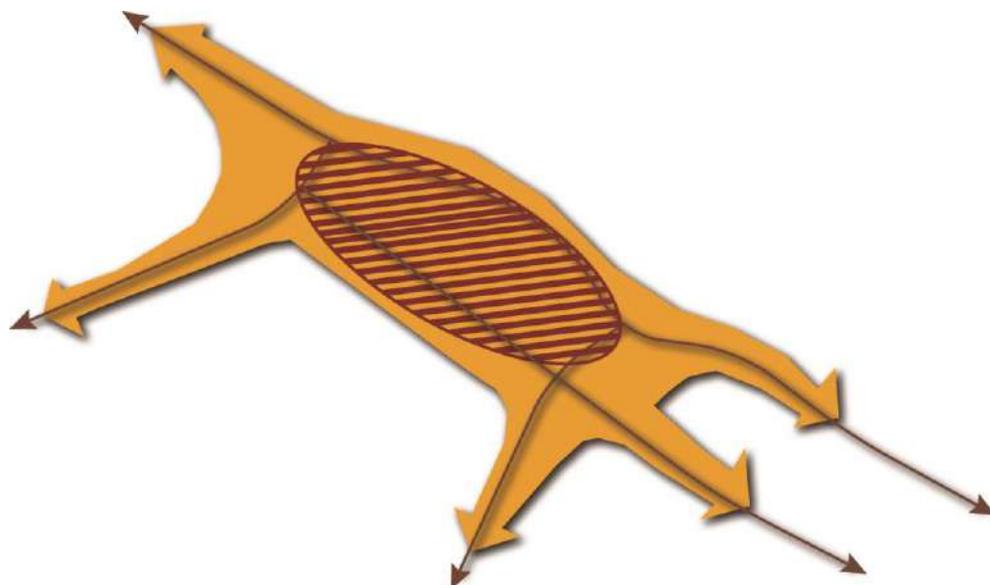


*Développement urbain, hameau de Hoelschloch*

### b) LOBSANN

Lobsann s'est structurée le long de la rue principale (RD51) selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. La commune s'est progressivement étendue sur les coteaux en suivant le réseau de routes départementales (RD77 et RD314).

Son implantation en fond de vallée a accentué la forme linéaire de l'armature urbaine.

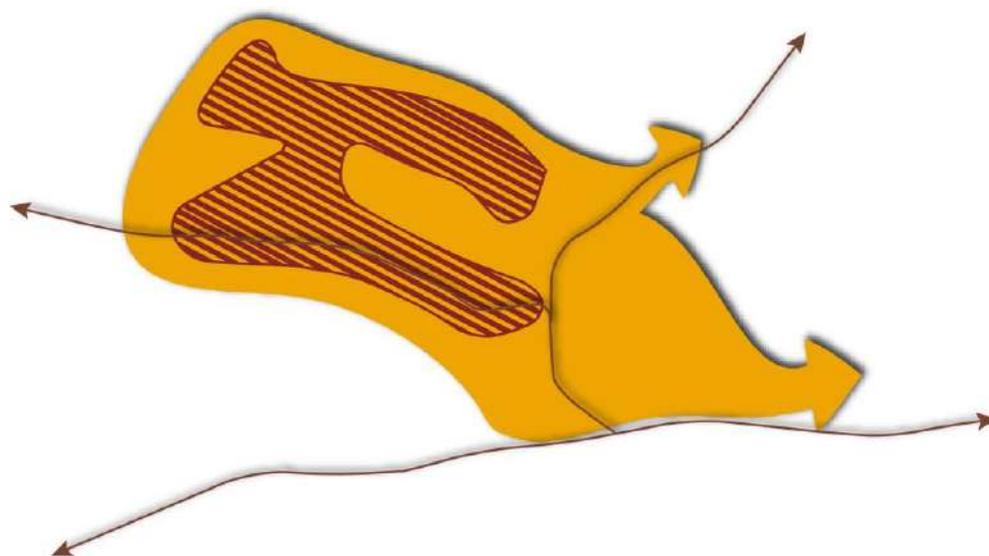


*Développement urbain, commune de Lobsann*

c) PREUSCHDORF

Situé en contre-bas de la RD28, le noyau ancien de Preuschkorf s'est développé de part et d'autre du Seltzbach (double village-rue).

Des extensions pavillonnaires se sont peu à peu développées à l'Est du village (route de Lampertsloch) sous forme linéaire le long des voies ou sous forme de lotissement (rue des Jardins).



*Développement urbain, commune de Preuschkorf*

## 2.1.2. Développement urbain radioconcentrique

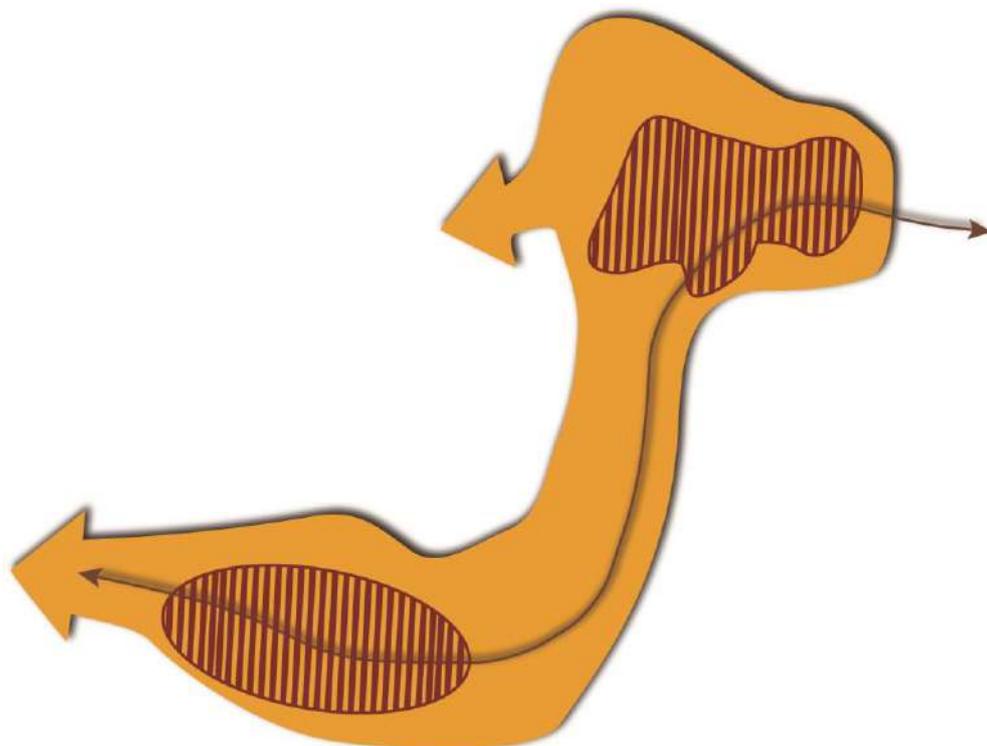
Le développement urbain radioconcentrique s'organise autour d'un noyau central sur lequel s'appuie l'urbanisation.

Deux formes développement radioconcentrique ont été identifiées sur le territoire pour les communes de Kutzenhausen et Lampertsloch.

### a) KUTZENHAUSEN

Historiquement, Kutzenhausen est constituée de deux noyaux centraux situés de part et d'autre du Seltzbach. Le développement radioconcentrique a permis de joindre les deux entités de la commune.

Des extensions pavillonnaires se sont développées à l'Ouest du village sur les flancs de collines. Les constructions sont implantées de manière linéaire le long de la rue des Acacias ou sous forme de lotissement (rue de l'Ecole).

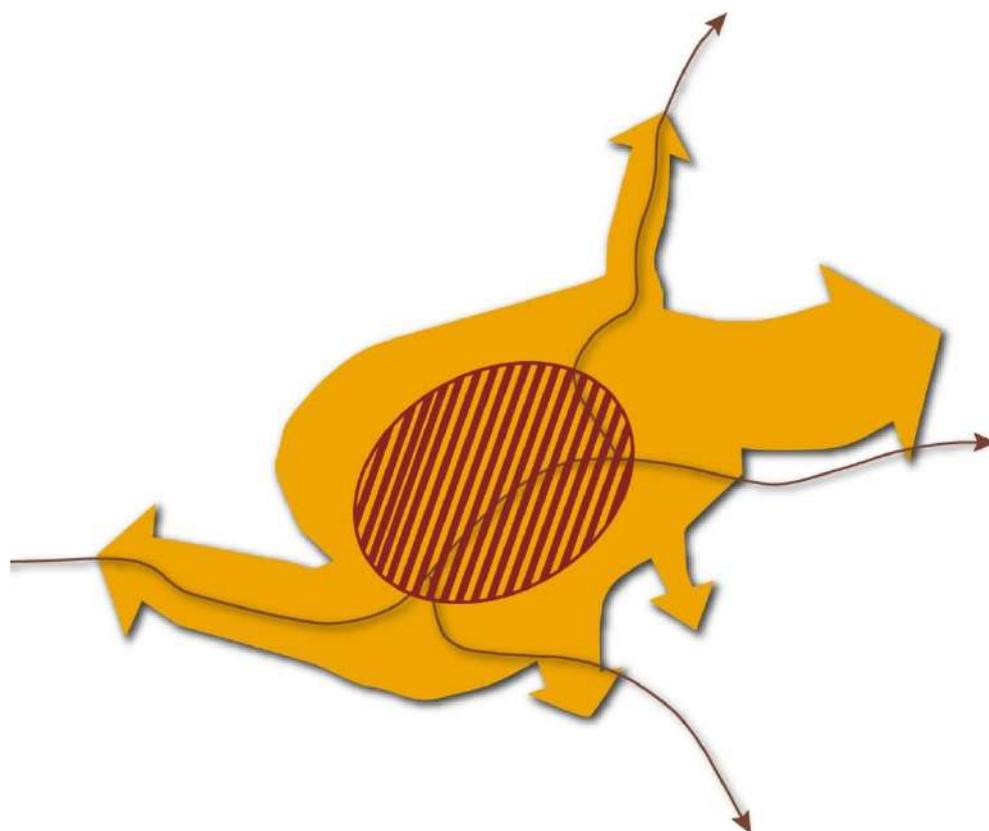


*Développement urbain, commune de Kutzenhausen*

b) LAMPERTSLOCH

Située sur un léger promontoire, Lampertsloch s'est organisée de façon concentrique autour du noyau central.

Des franges pavillonnaires se sont progressivement développées le long des voies, aux extrémités Est, Ouest et Sud du village. Les extensions au Nord restent limitées en raison du relief et des différentes contraintes techniques, notamment en termes de réseaux.



*Développement urbain, commune de Lampertsloch*

Que ce soit à Kutzenhausen ou à Lampertsloch, la standardisation des modes d'implantation et des formes de développement tend vers une linéarisation du tissu bâti. De plus en plus, les constructions s'implantent de manière discontinue le long des voies, ou sous forme de lotissements isolés du centre des villages, et créent une rupture avec la forme urbaine d'origine.

## 2.2. TYPOLOGIES DU BATI

En croisant la perception sur site et l'analyse en plan, on peut proposer une typologie du bâti commune à l'ensemble du territoire.

Elle se décline en 4 grands ensembles :

- le bâti traditionnel ;
- le bâti issu d'une urbanisation d'après-guerre ;
- le bâti isolé sur sa parcelle ;
- le bâti ouvrier : la cité Boussingault.

Pour définir ces types, il n'est pas tenu compte de la date de construction des bâtiments ni de leur style architectural ; seule leur morphologie guide la classification.

### 2.2.1. Le bâti traditionnel

Ce tissu urbain, composé d'anciens corps de fermes, est relativement dense et très homogène. Par ses volumes souvent imposants et sa qualité architecturale, il offre un ensemble remarquable et représentatif du village alsacien.

Cependant, le tissu urbain diffère d'un village à l'autre.

A Lobsann, Merkwiler-Pechelbronn et Preuschkorf, le bâti ancien s'est articulé le long des voies. Les parcelles, découpées en bandes régulières, sont perpendiculaires à l'emprise publique.

A Lampertsloch et Kutzenhausen, le bâti ancien s'est développé de façon radioconcentrique. Les parcelles font l'objet d'un découpage hétérogène et l'implantation du bâti en limite d'emprise publique forme des cœurs d'îlot non bâtis.

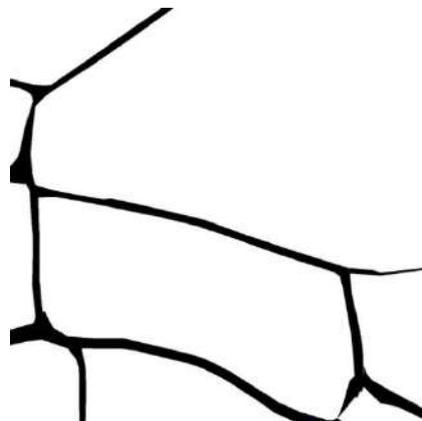
Bâti



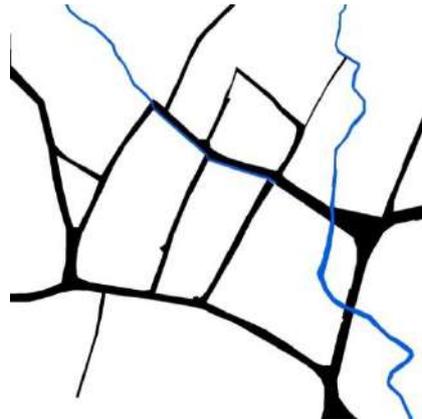
Parcellaire



Réseau viaire



*Village-rue, découpage parcellaire en bandes régulières perpendiculaires à la voie, Preuschkorf*

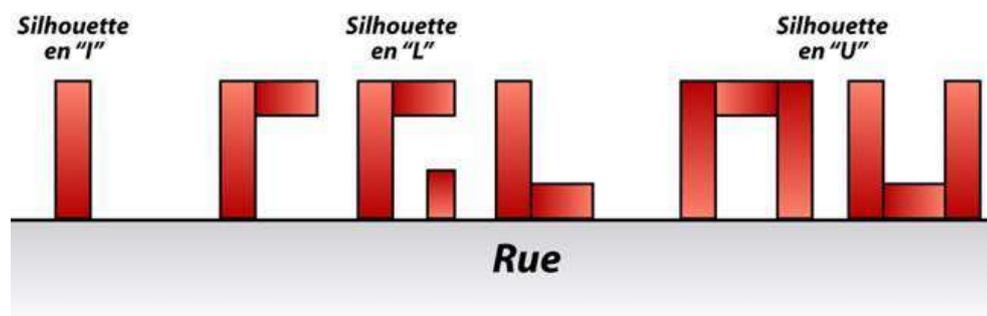


*Village radioconcentrique, découpage parcellaire hétérogène, Lampertsloch*

#### a) IMPLANTATION SUR PARCELLE

Le bâti traditionnel s'organise en forme de cour ouverte sur la rue, sur un parcellaire en lanières ou plus complexe du fait de la succession de divisions et/ou fusions de parcelles d'origine.

Trois formes d'implantation du bâti ont été relevées sur les communes : implantation en « I », en « U » ; ou en « L » (voir schéma ci-dessous).



*Implantation du bâti en "I", Lampertsloch*



*Implantation du bâti en "L", Preusdorf*



*Implantation du bâti en "U", Hoelschloch*

### Implantation par rapport aux voies publiques

Le bâtiment principal (maison d'habitation) présente, soit un pignon, soit un gouttereau sur rue. Les annexes se placent perpendiculairement pour fermer la cour, avec possibilité d'un retour sur la rue pour des dépendances plus étroites.



*Constructions implantées à l'alignement, pignons sur rue, Lampertsloch*



*Construction implantée à l'alignement, gouttière parallèle à la voie, Kutzenhausen*

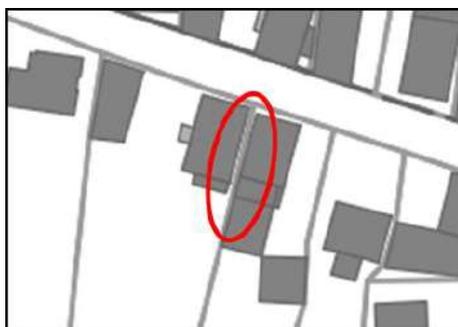
Dans certains cas, les constructions sont implantées en léger recul (moins de 5 m), par rapport à l'emprise publique.



*Constructions implantées en retrait par rapport à la voie publique, Preusdorf et Lobsann*

### Implantation par rapport aux limites séparatives

Latéralement, les constructions sont installées en très léger retrait de la limite parcellaire, ménageant, le cas échéant, une venelle visible depuis la rue, appelée "schlupf", qui prend en compte les débords de toiture et la possibilité d'entretien des façades.



*Localisation d'un "schlupf", cadastre de Preusdorf.*

Autrefois, les "schlupfs" permettaient également de gérer l'écoulement des eaux pluviales.



"Schlupfs" identifiés à Lampertsloch (gauche) et à Lobsann (droite)

## b) HAUTEURS ET ASPECT EXTERIEUR

Les maisons sont construites en colombages (pans de bois) ou en maçonnerie de grès ou de briques pleines crépies, les annexes étant soit en structure bois, soit en maçonnerie de grès ou de briques pleines. Le bois des colombages est sombre. Les maisons d'habitation sont systématiquement aménagées sur un soubassement dont la hauteur peut varier d'une cinquantaine de centimètres à une hauteur d'étage de cave. Sur ce soubassement s'installe un rez-de-chaussée seul ou un rez-de-chaussée plus un étage, le tout rehaussé d'un imposant comble à deux pans dont les pentes sont raides (de l'ordre de 45 à 52°).



Exemples de bâti traditionnel, toit à deux pans et colombages.  
Photos : Lobsann, Preuschkorf, Merkwiler-Pechelbronn et Kutzenhausen



*Les caves, témoins à l'activité viticole passée, constituent un socle sur lequel sont construites les maisons d'habitation. Accompagnées de coulisseaux en grès assurant leur ventilation, elles contribuent à la qualité architecturale du bâti. Photos : Lampertsloch et Preuschorf*

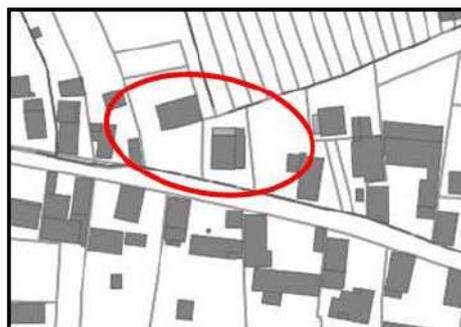
**c) FONCTIONS URBAINES**

Ce type de bâti correspond au centre ancien des villages ruraux, les équipements publics (mairie – école – église) et, le cas échéant, les commerces y sont concentrés. Certains ensembles abritent toujours des fermes et quelques entreprises artisanales, et, plus rarement, des commerces.

**d) INTEGRATION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET REHABILITATION DU BATI TRADITIONNEL**

Ce tissu ancien est issu de règles d'implantation sur la parcelle et d'ordonnancement sur la rue.

Ainsi, la notion de rue, si forte dans ce type de tissu, se perd si l'alignement des bâtiments est interrompu. Le sens de faitage et le nombre de pans des toitures, la forme en "cour de ferme", ou la logique d'implantation par rapport à la topographie naturelle du terrain, sont également des éléments à considérer pour une bonne intégration des nouvelles constructions.



*Exemple de rupture avec le tissu bâti traditionnel ; rue de l'église, Preuschorf*

Le bâti traditionnel a beaucoup évolué : création d'ouvertures au niveau de la toiture, ajout d'un niveau d'habitation supplémentaire, etc. Ce sont autant de transformations qui impactent l'aspect extérieur et les volumes du bâti traditionnel.



*Modification de la toiture traditionnelle et création d'ouvertures, Lampertsloch et Lobsann*

La réhabilitation des granges permet non seulement de pérenniser le patrimoine bâti mais également de diversifier l'offre de logements.



*Réhabilitation d'une grange permettant de créer de nouveaux logements.*

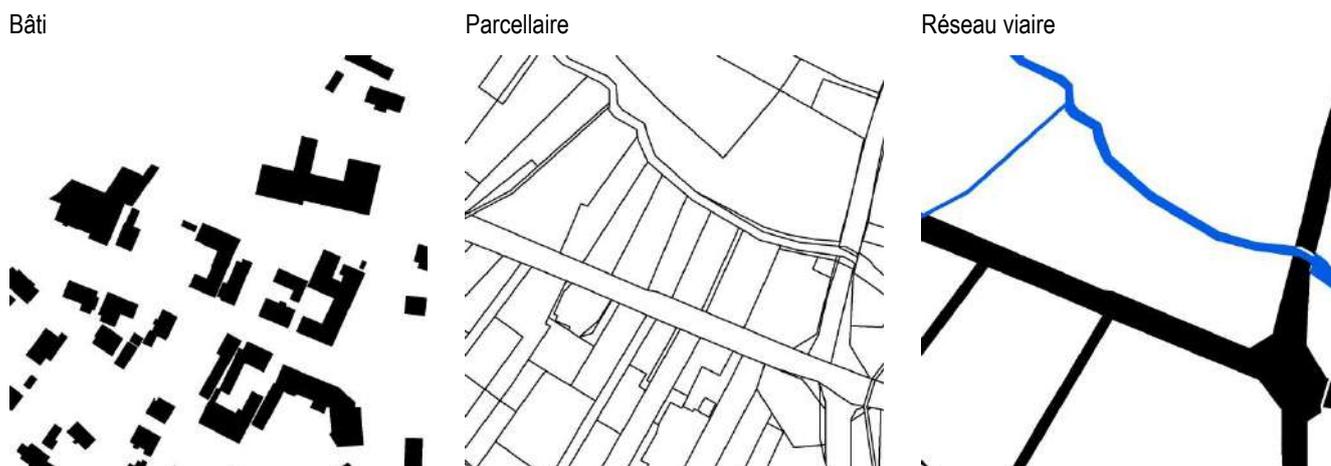
*Merkwiller-Pechelbronn*

Ainsi, par son homogénéité et la qualité de son architecture, ce tissu urbain traditionnel offre un cadre de vie de qualité aux habitants et participe à l'attrait touristique du territoire de Pechelbronn.

## 2.2.2. Le bâti issu d'une urbanisation d'après-guerre

Le tissu bâti, issu d'une urbanisation d'après-guerre, se situe dans le centre-bourg de Merkwiller-Pechelbronn, le long de la RD28.

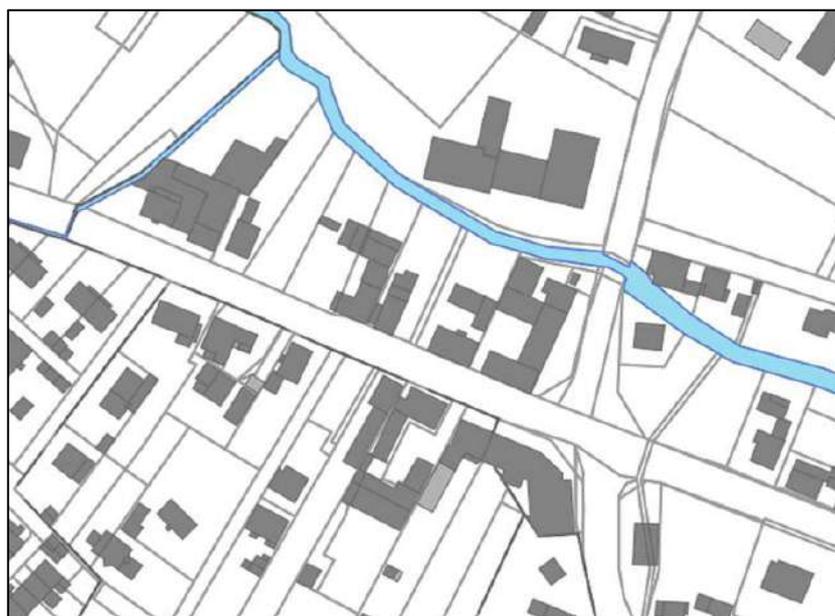
Il marque une rupture avec le bâti traditionnel et amorce l'extension et le développement urbain de Merkwiller-Pechelbronn.



*Tissu bâti issu d'une urbanisation d'après-guerre, Merkwiller-Pechelbronn*

### a) IMPLANTATION SUR PARCELLE

Le tissu bâti d'après-guerre s'est développé le long de la RD28 dans la continuité du tissu traditionnel



*Vue sur le tissu bâti d'après-guerre, extrait du cadastre de Merkwiller-Pechelbronn*

Les constructions sont implantées à l'alignement, ou en léger retrait (moins de 5 m), par rapport à l'emprise publique et forment un alignement visuel.



*RD28, Merkwiller-Pechelbronn*

Cependant, le bâti occupe une surface parcellaire plus importante que les constructions traditionnelles et son implantation respecte peu les limites cadastrales.

Les constructions sont majoritairement implantées à moins de 5 m ou sur les limites séparatives latérales.

#### b) HAUTEUR ET ASPECT EXTERIEUR

Les constructions ont, pour l'essentiel, un soubassement sur lequel sont aménagés un rez-de-chaussée ainsi que un ou deux étages en sus et un comble (aménagé ou non). La hauteur du bâti varie en 9 m et 12 m en moyenne. Les toitures sont composées de 2 ou 4 pans.

L'architecture sobre et uniforme du secteur est le reflet de la période industrielle et pétrolière durant laquelle le territoire s'est développé, au début du XXème siècle.





*Route de Sultz, RD28*

### c) FONCTIONS URBAINES

Il s'agit de la partie identifiée comme le secteur aggloméré de Merkwiller-Pechelbronn où se mêlent habitat et activités économiques de proximité. Des petits commerces (type superette, boulangerie, etc.) sont implantés au rez-de-chaussée des constructions, le niveau supérieur étant généralement dédié à un espace d'habitation.

### **2.2.3. Le bâti isolé sur sa parcelle**

Le bâti isolé sur sa parcelle présente deux modes d'implantation :

- une implantation "diffuse" le long des voies existantes (routes, rues ou chemin d'exploitation) ;
- une implantation dite "organisée" sous formes de lotissements ou d'opérations d'aménagement.

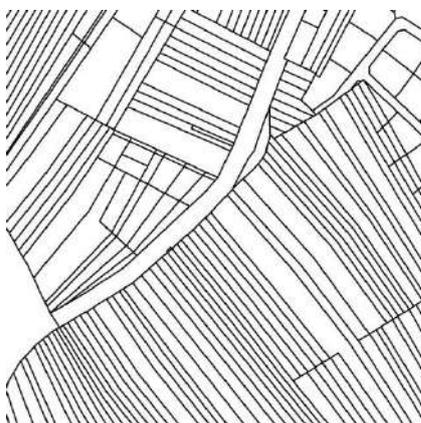
En général, le bâti isolé "diffus" n'offre aucune épaisseur au tissu urbain et repousse, de manière linéaire, les limites de l'agglomération.

Le bâti organisé présente une homogénéité d'implantation du bâti et des formes de parcelles redécoupées. Ce type d'urbanisation génère souvent des "grappes" de constructions en rupture avec le développement linéaire le long des axes.

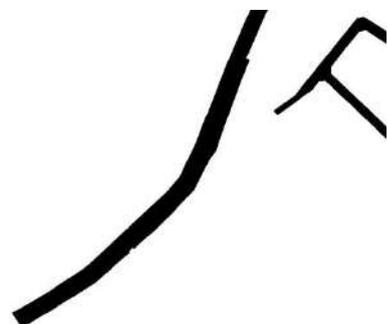
Bâti



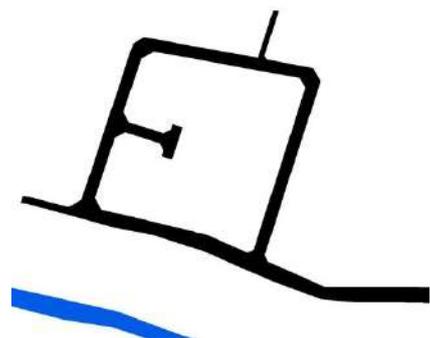
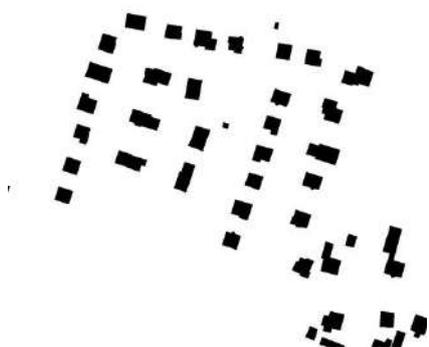
Parcellaire



Réseau viaire



*Constructions isolées, implantation en diffus, Lobsann*



*Constructions isolées, implantation organisée, Kutzenhausen*

a) IMPLANTATION SUR PARCELLE

Implantation diffuse

Le parcellaire d'origine, en lanières la plupart du temps, n'est pas modifié ou juste adapté à un découpage dans sa profondeur ou à un accès en fond de parcelle. Bien souvent, on repère des constructions en 2ème, voire 3ème ligne. L'emprise au sol est très faible.

Cette urbanisation s'est faite de façon spontanée, au gré des opportunités foncières. De ce fait, l'ordonnancement des constructions est peu harmonieux : les reculs, par rapport à la voie, sont importants et peuvent varier de 5 m à plus de 20 m ; les lignes de faitage se dessinent sans réelle cohérence.



*Bâti isolé en diffus, Lampertsloch*

Implantation organisée

Le parcellaire d'origine a été redécoupé de façon géométrique (carrés) et présente des surfaces relativement homogènes. Les constructions sont généralement implantées au milieu de la parcelle et respectent un recul d'au moins 5 m par rapport au bord de la voirie. Des petites constructions (garages, abris de jardins) sont ponctuellement aménagées à au moins 3 m ou sur les limites séparatives latérales.

Cette urbanisation planifiée présente un règlement de construction spécifique plus ou moins restrictifs : harmoniser l'ordonnancement des constructions, veiller à la cohérence de l'ensemble (alignements par rapport à la rue, ligne de faitage, etc.).



*Bâti organisé sous forme de lotissement, Preuschorf*

Les espaces libres sont généralement composés de jardins d'ornementation tout autour de la maison et, si la taille de la parcelle le permet encore, se prolongent dans la longueur par des potagers ou vergers.

L'espace visible depuis la rue est souvent "mangé" par l'emprise des accès de garages semi-enterrés ou non.

#### **b) HAUTEUR ET ASPECT EXTERIEUR**

Les bâtiments ont, pour la plupart, une cave semi-enterrée sur laquelle vient s'élever un rez-de-chaussée (plus rarement un étage en sus) et un comble, habitable ou non. Les toitures peuvent être à 2 ou 4 pans, de pentes variées. Il s'agit de pavillons familiaux, parfois bi-familiaux et, plus rarement, de petits collectifs.

Le type d'architecture, les matériaux de construction et les couleurs des façades sont souvent caractéristiques de leur date de construction et peuvent ainsi présenter une grande variété sur un même secteur lorsque l'urbanisation s'est faite sur plusieurs décennies.



*Bâti pavillonnaire implanté sous forme de lotissement, Lampertsloch et Merkwiler-Pechelbronn*



*Pavillon bi-famille, hameau du Hattenweg, Preuschorf*



*Bâti pavillonnaire ancien, implantation en diffus, Kutzenhausen.*

Lorsqu'elles existent, les clôtures présentent souvent un aspect hétéroclite : aucune, ou simples bordurette, haie végétale, murets plus ou moins hauts surmontés ou non d'une grille ou palissade, doublés ou non par une haie. Lorsque les pavillons sont anciens, la végétation peut être très présente depuis la rue et masquer le bâti.



*Absence de clôtures, Lampertsloch*



*Constructions cachées par la végétation, Lobsann*

### c) FONCTIONS URBAINES

L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti. Toutefois, quelques rares activités entrepreneuriales sont présentes (électricien, etc.).

d) INTEGRATION PAYSAGERE ET JUXTAPOSITION DES FORMES D'EXTENSION URBAINES SOUS FORMES PAVILLONNAIRE

En général, l'évolution de l'urbanisation des communes du territoire s'opère en combinant une urbanisation linéaire (le long des voies, au fur et à mesure de la viabilisation de celles-ci) et sous forme organisée (lotissements, ...). Dans les deux cas, elle génère une perte progressive d'identité (standardisation architecturale et morphologique), mais aussi et surtout une perte de repères.



*Extensions urbaines linéaires et organisées, Lampertsloch et Kutzenhausen*

Le bâti organisé sous forme de lotissement

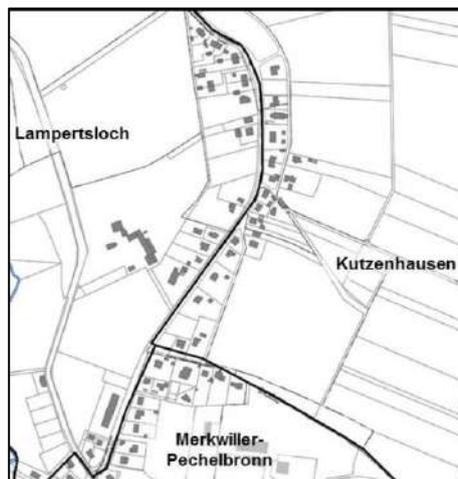
Compte tenu de la topographie vallonnée du territoire, les extensions urbaines se sont progressivement réalisées vers les coteaux. Se pose alors la question de l'intégration paysagère des nouvelles opérations : les paysages ouverts et vallonnés sont fragiles en raison des effets de « co-visibilité » qu'ils génèrent. Cette sensibilité est renforcée par la banalisation des modes d'implantation, qui ne tiennent pas compte du modelé du terrain (on adapte le terrain à la construction au lieu d'adapter la construction au terrain), ainsi que par l'usage de couleurs vives.



e) SPECIFICITES ET PARTICULARITES URBAINES ISSUES DE L'EXPLOITATION PETROLIERE : LA CITE LE BEL

La Cité Le Bel s'est développée le long de la RD114, au nord de l'entité urbaine de Merwiller-Pechelbronn, sur le ban communal de trois communes : Kutzenhausen, Lampertsloch et Merwiller-Pechelbronn

Cet ensemble de constructions d'habitation est directement issu de l'exploitation pétrolière du territoire.



*Extrait du cadastre, Cité Le Bel*

Le bâti s'est développé de manière plus ou moins diffuse, le long de la voie, sur des parcelles en lanières. Il est essentiellement constitué de pavillons individuels. Quelques pavillons bi-familiaux ainsi qu'un ensemble de logements collectifs ont également été aménagés sur le secteur.



*Pavillons bi-familiaux, route de Lobsann*



*Pavillon individuel, rue du Casino*



*Logements collectifs, bâtiment rénové, route de Lobsann*

#### 2.2.4. Le bâti ouvrier : la cité Boussingault

Située au Sud-Ouest du village, la cité Boussingault se distingue par un tissu bâti et une organisation urbaine singulière, typique des cités ouvrières du début du XXème siècle.

Construite en 1920 sur une superficie de 173,7 ares, elle est, à l'époque, l'un des principaux projets d'agrandissement de Merkwiller-Pechelbronn et reste le témoignage de l'activité pétrolière passée.

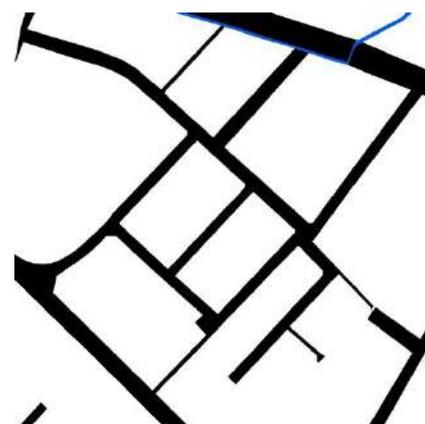
Bâti



Parcellaire



Réseau viaire



*Cité Boussingault, extrait du cadastre de Merkwiller-Pechelbronn*

a) IMPLANTATION SUR PARCELLE

Le bâti respecte des règles d'implantation typiques des cités ouvrières de l'époque.

Les constructions sont essentiellement implantées sur un parcellaire en lanière et forment un alignement "en bande" avec un retrait de 6 m à 10 m par rapport aux limites avant et arrière des parcelles.

Des pavillons bi-familiaux sont également présents avec une implantation sur une seule des limites séparatives latérales.

Dans ces cas d'implantation, la hauteur de construction sur limite séparative correspond à la hauteur au faitage (façade pignon sur la limite séparative) et peut atteindre 10 m voire plus.



*Cité Boussingault, extrait du cadastre de Merwiller-Pechelbronn*

Des abris de jardin et des garages, dont la hauteur n'excède pas 3,50 m, sont construits sur la limite d'emprise publique.



*Garages implantés à l'alignement*

Des traversées piétonnes (venelles) ont également été identifiées.



*Venelle piétonne entre la rue de Chambrier et la RD28*

#### b) HAUTEUR ET ASPECT EXTERIEUR

Les bâtiments sont, pour la plupart, composés d'un rez-de-chaussée, sur lequel est aménagé un étage en sus, ainsi qu'un comble, habitable ou non. Dans de rares cas, un soubassement, sur lequel vient s'élever la construction principale, est présent. Les toitures peuvent être à 2 ou 4 pans.

Le type d'architecture, les matériaux de construction et les couleurs des façades sont caractéristiques des cités ouvrières.



*Maisons en bande et pavillons bi-familiaux, Cité Boussingault*

L'implantation des constructions en bande permet de dégager de l'espace à l'avant et à l'arrière des parcelles.

Ces espaces libres sont essentiellement dédiés à des jardins ou à des espaces de stationnement.



*Espaces de jardin aménagés à l'avant et/ou à l'arrière des parcelles, Cité Boussingault*



*Espace de stationnement aménagé à l'avant de la parcelle.*

### c) FONCTIONS URBAINES

L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti.

## 2.2.5. Le bâti à vocation d'activités

Le bâti à vocation d'activité est réparti de différentes manières sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. Il est peut-être implanté à l'intérieur du tissu bâti ou en dehors des enveloppes urbaines.

### a) IMPLANTATION DU BATI D'ACTIVITE

La logique d'implantation de ce type de bâti répond à des objectifs de fonctionnement. Ainsi, le bâtiment est généralement en retrait par rapport à la voie et offre de larges espaces de stationnement et/ou de stockage extérieur (en fonction de l'activité) entre le bâtiment et l'espace public.

### b) ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS

Généralement il s'agit de grands espaces couverts de type hall bardé de tôle métallique.



Site ISRI I, Kutzenhausen



Serres, Preuschoorf



Restaurant, Lobsann

### c) FONCTIONS URBAINES

Il s'agit d'un bâti à vocation économique.

Des constructions ou des parties de bâtiments peuvent ponctuellement être dévolues au logement de fonction.

Les activités implantées à l'intérieur du tissu bâti ne génèrent pas de nuisances particulières et sont tout à fait compatibles avec le voisinage à dominante d'habitat.

## 2.3. CENTRALITES, ESPACES PUBLICS ET AMBIANCES URBAINES

### 2.3.1. Kutzenhausen

Le noyau ancien situé au Nord du Seltzbach est le point central de Kutzenhausen et s'articule autour de l'église et de la mairie.

La voiture, bien que présente, ne domine pas cet espace dédié aux piétons.

La position centrale de la place est renforcée par un tissu bâti aéré et la présence importante de végétation.



*Centralité de Kutzenhausen.*

*Rue de l'Eglise / Route de Sultz*

### 2.3.2. Lampertsloch

La forme radioconcentrique du village confère la position de centralité au noyau ancien.

L'étroitesse de la voirie, les aménagements pavés le long des rues, la déclivité du site rappellent l'aspect des villages médiévaux. La densité du tissu bâti est atténuée par la présence de végétation et de potagers.

Un espace central est créé entre la rue de l'amiral Reech et la rue du Général Leclerc. Cependant, il reste peu utilisé par les piétons et les habitants en raison de la présence importante de la voiture, du manque de mobilier urbain et d'espaces verts.



*La végétation, sur les espaces privés, joue un rôle structurant.*

*Noyau ancien de Lampertsloch*



*Espace central*

*Rue de l'amiral Reech / Rue du Général Leclerc*

### **2.3.3. Lobsann**

La forme linéaire de Lobsann ne laisse pas apparaître d'espace central. Le bâti s'est organisé et structuré le long de la RD51 et de la rue de Hanau.

La végétation, présente sur l'espace privé, atténue par endroit l'impact visuel du bâti.



*La RD51, axe structurant de la commune*

### 2.3.4. Merkwiller-Pechelbronn

La centralité de Merkwiller-Pechelbronn, caractérisée autrefois par le noyau ancien, s'est déplacée le long de la RD28 au fur et à mesure du développement de la commune.

Aujourd'hui, l'espace central de Merkwiller Pechelbronn s'articule à l'intersection de la RD28 et de la RD114, là où se sont implantés les commerces (restaurant, boulangerie) et la mairie.

Un espace public dédié aux piétons a été aménagé le long du Seltzbach, en face de la mairie. La présence importante de végétation rompt avec l'aspect minéral de la RD28.



*Espace central de Merkwiller-Pechelbronn*

### 2.3.5. Preuschkorf

Le noyau ancien de Preuschkorf s'est articulé le long de la rue de l'Eglise et de la rue des Voyageurs. A l'instar de Lobsann, la forme linéaire de Preuschkorf n'offre pas d'espace central.

Cependant, des petits espaces publics sont ponctuellement présents au sein de la zone urbaine.

Le tissu bâti est marqué par la présence importante des grès rose.



*Axes structurants et espaces publics,  
Preuschkorf*

## 3. Fonctionnement du SIVU de Pechelbronn

### 3.1. L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

#### 3.1.1. Le réseau routier

Le réseau routier du territoire supporte un trafic important qui pose des questions de sécurité dans les zones urbaines, dans la mesure où la plupart des routes départementales constituent l'axe principal des villages.

La largeur importante de certains axes incite à l'augmentation de la vitesse des automobilistes.



*La RD28 entre Merwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen offre une largeur de voirie confortable.*

Des aménagements ont cependant été réalisés afin maîtriser la vitesse lors de la traversée des villages : chicanes, rétrécissement de la voie, ...



*Rétrécissement de la voie, Preuschof*



Carte du trafic routier sur le territoire du SIVU – CD67 - 2017

a) LE RESEAU VIAIRE PAR COMMUNE

La route départementale RD28 constitue l'axe majeur du territoire et structure également la desserte interne des communes de Preuschdorf, Merkwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen.

Cependant, chacune des cinq communes dispose d'un fonctionnement interne qui lui est propre.

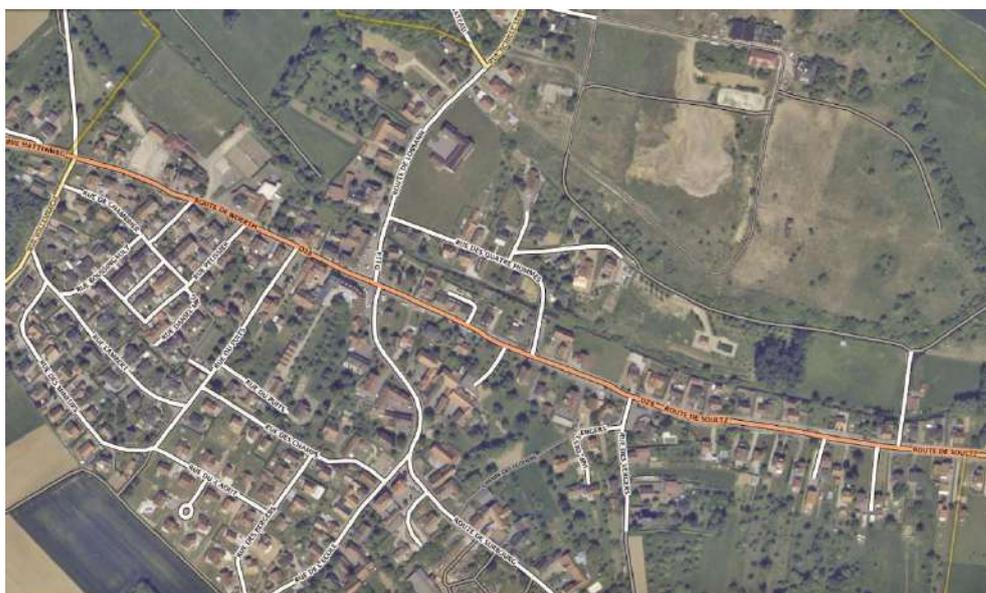


### Merkwiller-Pechelbronn

La RD28 traverse le centre urbain de Merkwiller-Pechelbronn et constitue l'artère principale de la commune.

La RD114 est le 2<sup>ème</sup> axe structurant de Merkwiller-Pechelbronn.

Le réseau de voiries secondaires assure la desserte des zones pavillonnaires depuis la RD28.



SOURCE : GEOPORTAIL

JUILLET 2014

0 50 100 m

#### *Réseau routier de Merkwiller Pechelbronn*



*Rue Pélissier, Cité Boussingault*



*Route de Sultz, RD28*



### Lobsann

La commune de Lobsann est traversée et structurée par la RD51, qui assure la desserte directe du noyau ancien. Les franges pavillonnaires sont directement desservies par la RD77 et la RD314.

Seul le lotissement dispose d'un réseau viaire interne. Quelques rares constructions implantées en 2<sup>ème</sup> ligne ou en retrait des grands axes sont desservies par des impasses.



SOURCE : GEOPORTAIL

JUILLET 2014

0 50 100 m

*Réseau routier de Lobsann*





*Route de Lobsann, RD77*



*Rue de l'Eglise*

**b) LES VENELLES ET SENTIERS PIETONS**

Historiquement, les venelles sont de petites rues, ou ruelles, qui assurent une liaison piétonne entre deux grands boulevards. En milieu rural, des sentiers peuvent également permettre aux piétons de circuler. Contrairement aux venelles, ils affichent un aspect beaucoup plus végétal et certains sont également reliés au réseau des sentiers de randonnées du Club Vosgien.

Sur les communes du territoire de Pechelbronn, plusieurs venelles et sentiers ont été identifiées.

Les relevés présentés ci-dessous sont issus des analyses de terrains réalisées par OTE Ingénierie et ne sont pas exhaustifs.

### Kutzenhausen

Une venelle est présente entre la Rue du Curé Knauer et la Place de l'Eglise.  
Des sentiers ont été identifiés entre :

- la Rue des Champs et la route de Woerth (RD28),
- l'Impasse des Cerisiers et la Rue du Stade.



*Venelles et sentiers piétons, Kutzenhausen*

### Lampertsloch

Des venelles ont été identifiées au niveau de la rue Lambert et de l'Impasse de la Nouvelle Ecole.



*Venelles et sentiers piétons, Lampertsloch*

## Lobsann

Des sentiers ont été identifiés au niveau de la Rue de Hanau et entre la Rue Principale, le Chemin des Chênes et la Rue de l'Angle.



*Venelles et sentiers piétons, Lobsann*

### Merkwiller-Pechelbronn

Des venelles ont été identifiées entre :

- la rue de Chambrier et la RD28,
- la rue Pélissier et la rue Lambert.

Des sentiers ont été identifiés entre :

- Kreuzmatt et la Rue des 4 Hommes,
- l'Impasse des Verges et la RD114.



*Venelles et sentiers piétons, Merkwiler-Pechelbronn*

### Preusdorf

Une venelle a été identifiée entre la Rue des Roses et l'Eglise.

Un sentier a été identifié entre l'Impasse du Vignoble et la rue du Mont d'Eglise.



*Venelles et sentiers piétons, Preusdorf*

### 3.1.2. Les transports en communs

#### a) LE RESEAU FERROVIAIRE

Le territoire est desservi par la ligne TER Strasbourg-Haguenau-Wissembourg. Un arrêt est aménagé dans le périmètre du SIVU de Pechelbronn à Hoelschloch, commune de Merwiller-Pechelbronn.



*Gare de Hoelschloch, Merwiller-Pechelbronn*

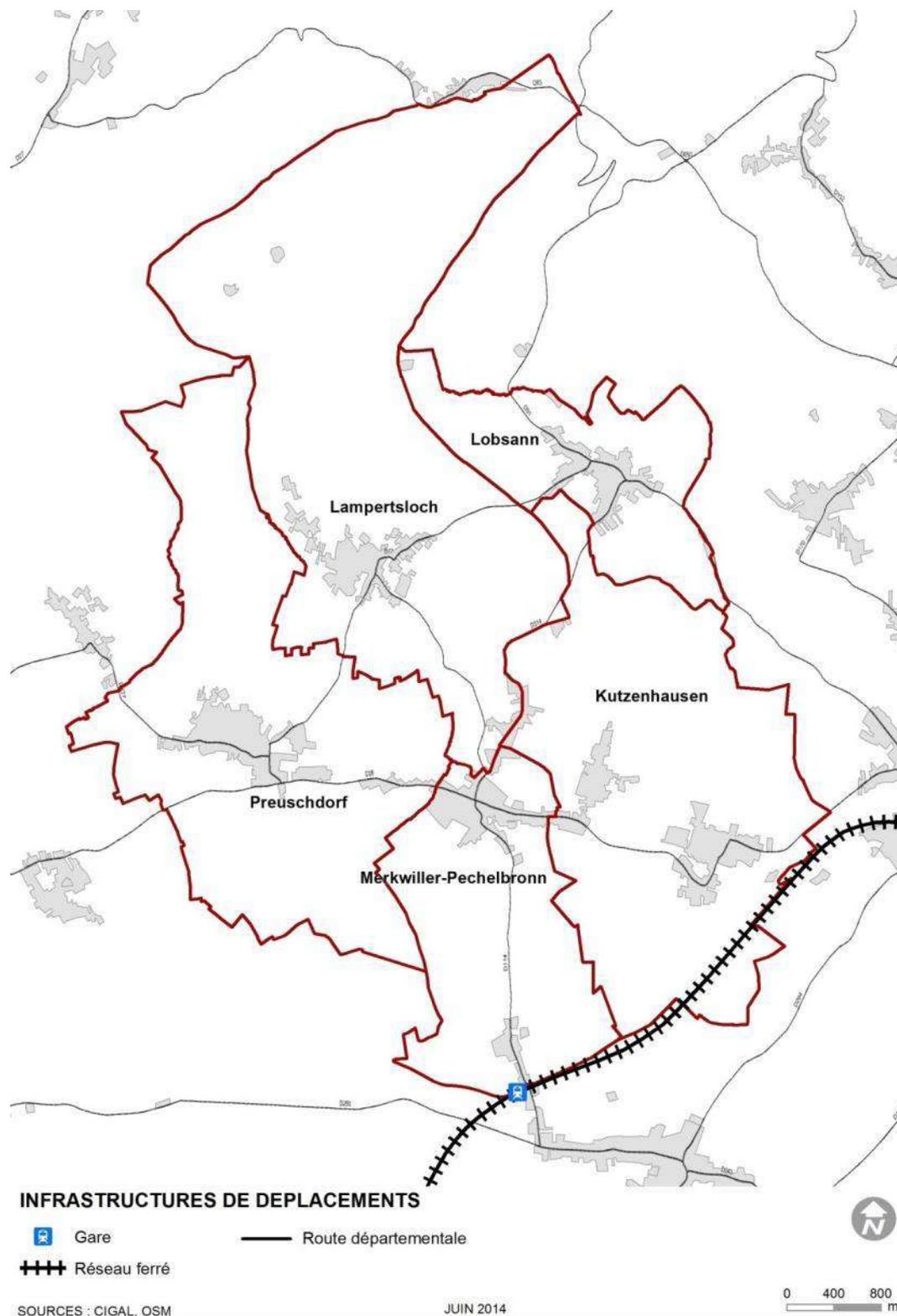
En semaine, la gare de Hoelschloch-Surbourg bénéficie de 10 allers-retours par jour entre Wissembourg et Haguenau, dont 8 assurent une desserte jusqu'à Strasbourg.

La moyenne de "montées-descentes" à cet arrêt est de 250 par jour travaillé (source CLAL Région Alsace).

Un parking a également été aménagé à proximité immédiate de la gare. Un second est aménagé à l'Est de la rue des thermes.



*Parking aménagé à proximité de la gare*



*Desserte du réseau ferroviaire, ligne Strasbourg-Haguenau-Wissembourg*

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

b) LE RAMASSAGE SCOLAIRE

Le Conseil Régional assure le transport scolaire pour l'ensemble des communes du territoire.

SIVU \ Destinations	Kutzenhausen	Lampertsloch	Lobsann	Merkwiller-Pechelbronn	Preuschdorf
<b>Lycées</b>					
Haguenau		X	X	X	X
Wissembourg	X	X	X	X	X
<b>Collèges</b>					
Soultz-Sous-Forêts	X		X	X	
Haguenau			X		
Woerth		X			X
<b>Ecoles primaires et maternelles</b>					
Merkwiller-Pechelbronn	X				
Kutzenhausen				X	
Lampertsloch			X		
Lobsann		X			
Dieffenbach-lès-Woerth					X
Oberdorf-Spachbach					X

*Destinations des transports scolaires depuis les cinq communes du SIVU de Pechelbronn*

### 3.1.3. Les mobilités douces

#### a) LE RESEAU CYCLABLE

Un réseau de pistes cyclables à l'échelle intercommunale dessert les cinq communes du SIVU et assure leur connexion avec les autres communes de la CCSP.

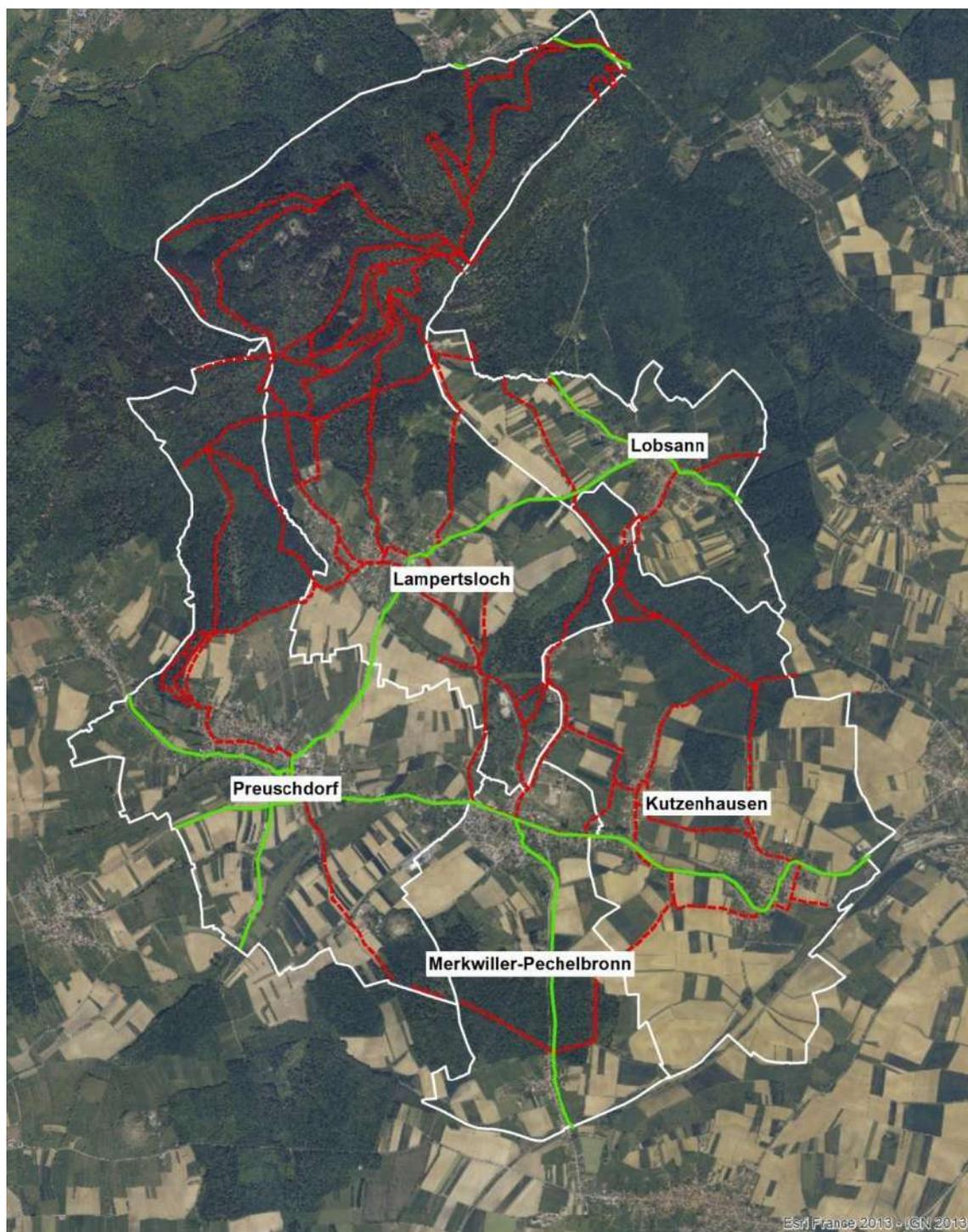
La communauté de communes Sauer-Pechelbronn continue de développer le réseau cyclable.

#### b) LES SENTIERS DE RANDONNEE

De nombreux itinéraires pédestres ont été recensés sur le territoire.

Essentiellement présents au Nord du territoire de Pechelbronn (massif du Hochwald), les itinéraires de randonnées traversent également les zones urbaines des communes du SIVU.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



- Itinéraires cyclistes
- - - Itinéraires pédestres du Club Vosgien

SOURCE : BD ORTHO, IGN, 2012, PNRVN

JUN 2014



*Les mobilités douces présentes sur le territoire*

### 3.1.4. Les espaces de stationnement

D'après l'article L.123-1-2 du code de l'environnement, le rapport de présentation doit établir "un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités."

Les relevés de terrains<sup>5</sup>, réalisés dans le cadre du diagnostic, ont permis d'identifier 1 105 places de stationnement ouvertes au public, dont 19 places réservées aux personnes à mobilité réduite, sur l'ensemble du territoire du SIVU :

- 241 places, dont 2 réservées PMR, ont été recensées à Kutzenhausen ;
- 51 places, dont 4 réservées PMR, ont été recensées à Lampertsloch ;
- 132 places ont été recensées à Lobsann (sous réserve d'aménagement du site de l'école) ;
- 398 places, dont 4 réservées PMR, ont été recensées à Merkwiller-Pechelbronn ;
- 269 places, dont 9 réservées PMR, ont été recensées à Preuschkorf.

On notera que la commune de Merkwiller-Pechelbronn compte 110 places de stationnement situées sur le parking d'ISRI II et 25 places sur les parkings de la gare d'Hoelschloch.

20 stationnements vélos (arceaux) ont été identifiés sur le territoire de Pechelbronn :

- 12 sont situés à Merkwiller-Pechelbronn ;
- 8 sont situés à Preuschkorf.

<sup>5</sup> Les relevés de terrains ont été réalisés par OTE Ingénierie et ne sont pas exhaustifs.

a) KUTZENHAUSEN



-  espaces de stationnement ouverts au public
-  arceaux à vélos

SOURCES : RELEVES DE TERRAIN ; BD ORTHO, IGN, 2012.

NOVEMBRE 2014

0 30 60  
m

*Espaces de stationnement, Kutzenhausen*

b) KUTZENHAUSEN (OBERKUTZENHAUSEN)



-  espaces de stationnement ouverts au public
-  arceaux à vélos

SOURCES : RELEVES DE TERRAIN ; BD ORTHO, IGN, 2012.

NOVEMBRE 2014

0 30 60  
m

*Espaces de stationnement, Kutzenhausen (Oberkutzenhausen)*

c) LAMPERTSLOCH



-  places de stationnement public
-  arceaux à vélos

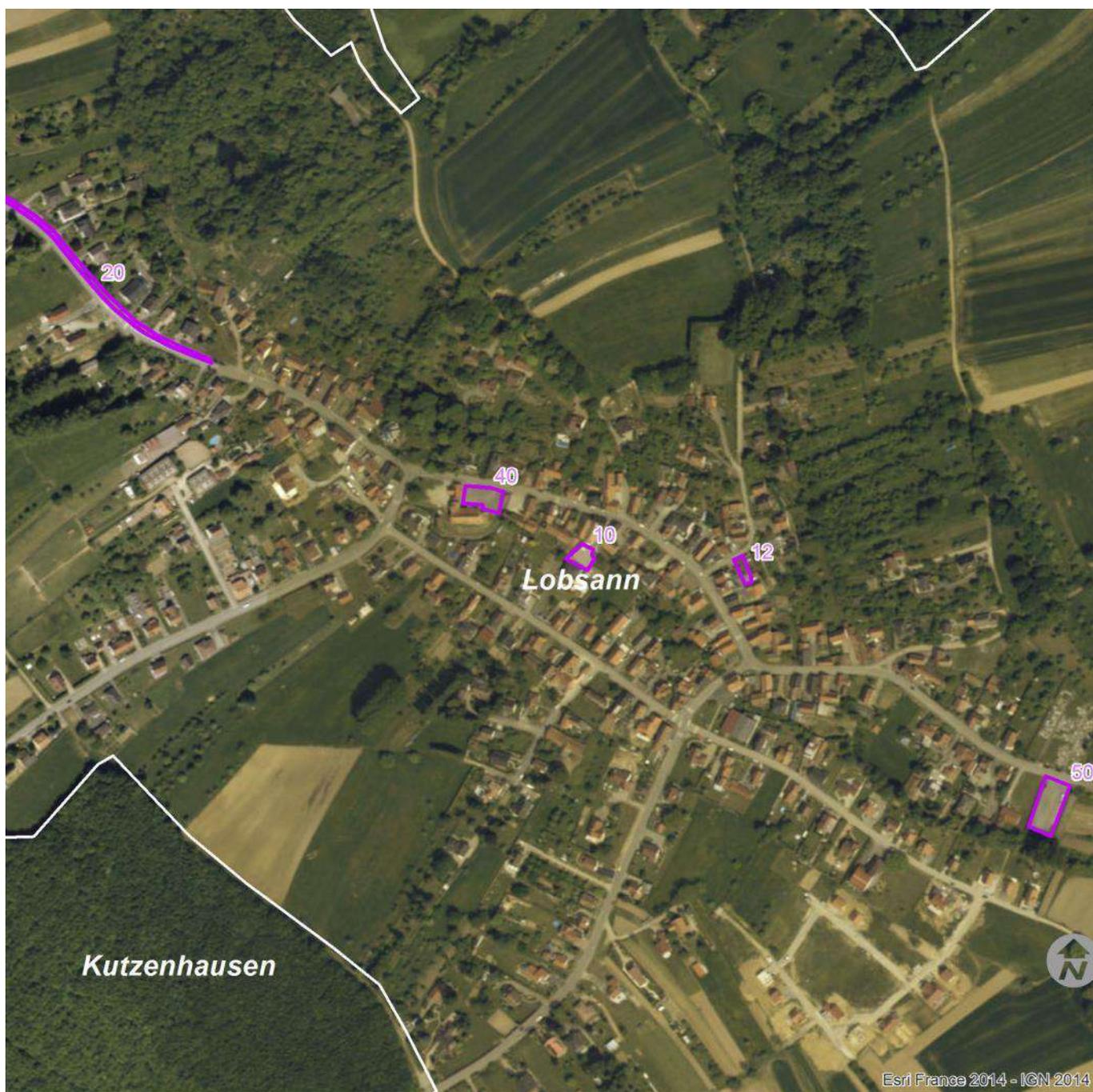
SOURCES : RELEVES DE TERRAIN ; BD ORTHO, IGN, 2012.

MARS 2015

0 30 60  
m

*Espaces de stationnement, Lampertsloch*

d) LOBSANN



-  espaces de stationnement ouverts au public
-  arceaux à vélos

SOURCES : RELEVES DE TERRAIN ; BD ORTHO, IGN, 2012.

NOVEMBRE 2014



*Espaces de stationnement, Lobsann*

e) MERKWILLER-PEHELBRONN



-  espaces de stationnement ouverts au public
-  arceaux à vélos

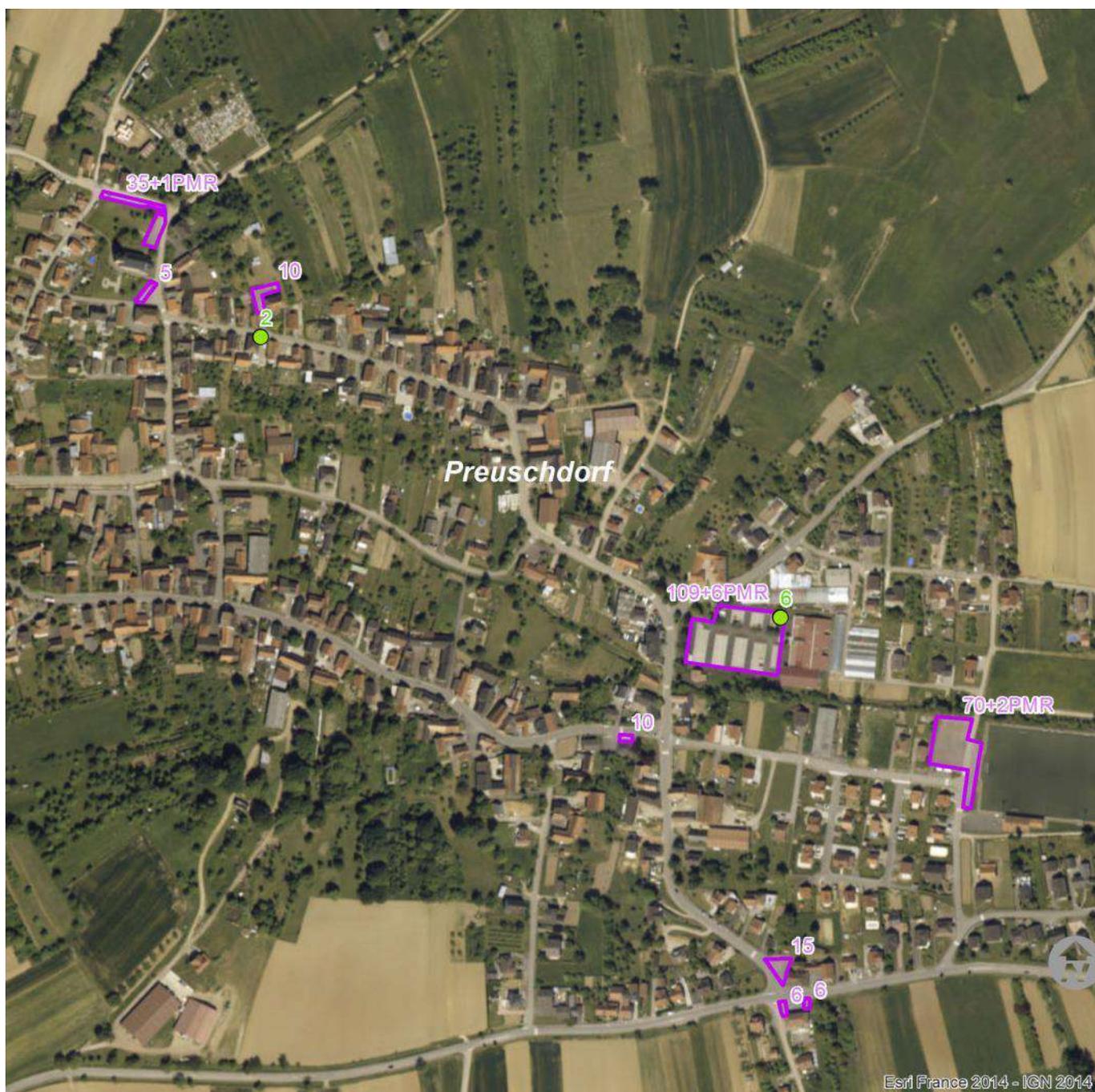
SOURCES : RELEVES DE TERRAIN ; BD ORTHO, IGN, 2012.

NOVEMBRE 2014



Espaces de stationnement, Merkwiler-Pechelbronn

f) PREUSCHDORF



-  espaces de stationnement ouverts au public
-  arceaux à vélos

SOURCES : RELEVES DE TERRAIN ; BD ORTHO, IGN, 2012.

NOVEMBRE 2014



*Espaces de stationnement, Preuschkorf*

## **3.2. LES EQUIPEMENTS**

### **3.2.1. Les équipements scolaires et périscolaires**

Les élèves qui fréquentent les écoles du territoire se répartissent de la manière suivante :

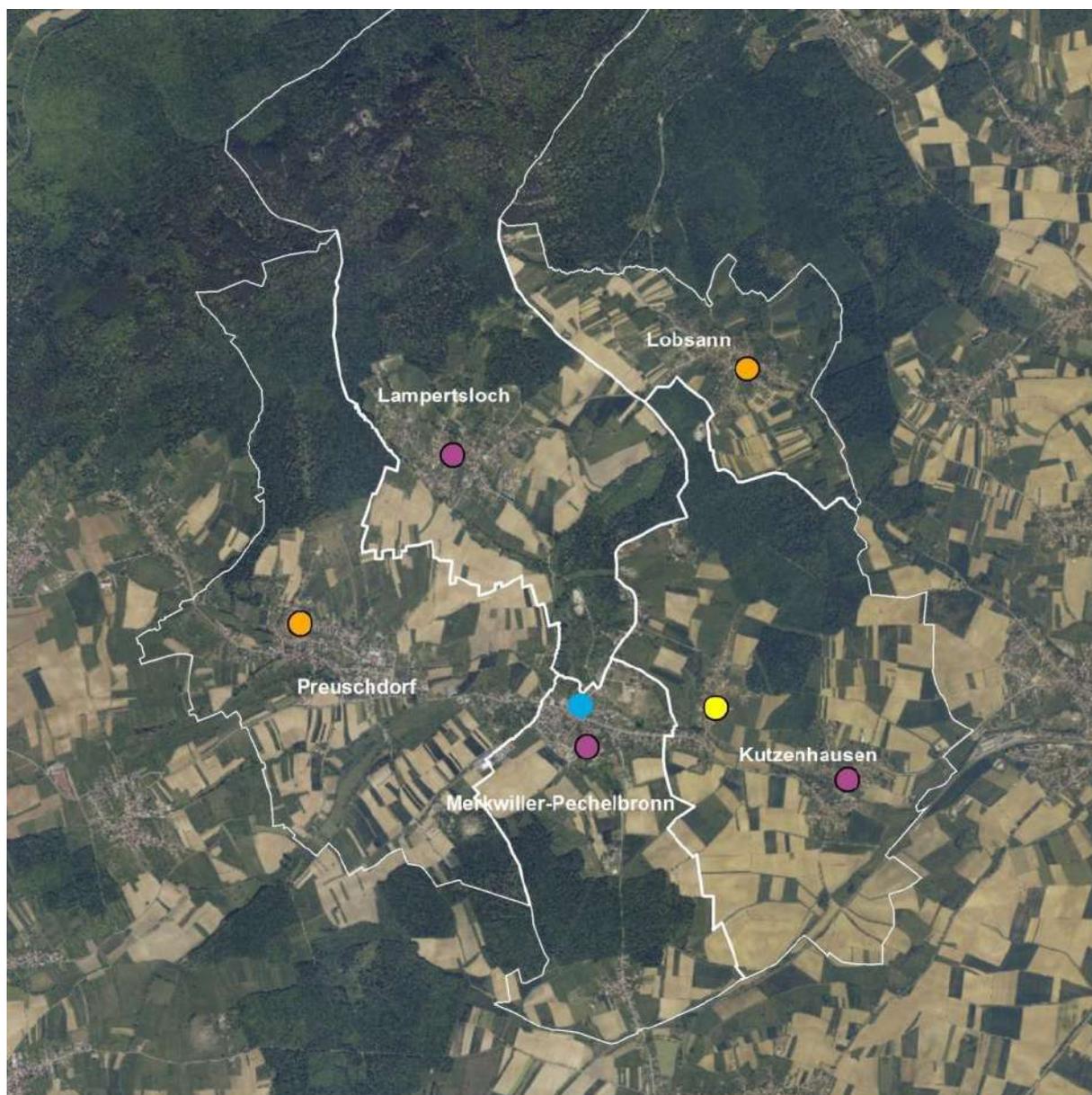
- 128 élèves de moins de 6 ans sont scolarisés soit 73,2% des 2-5 ans ;
- 436 élèves entre 6 et 14 ans ;
- 145 élèves entre 15 et 17 ans ;
- 89 étudiants de plus de 18 ans.

Le territoire bénéficie des infrastructures d'études suivantes :

- 1 école maternelle à Kutzenhausen ;
- 2 écoles élémentaires à Lobsann et Preusdorf ;
- 3 groupes scolaires (maternelle + élémentaire) à Kutzenhausen, Merwiller-Pechelbronn et Lampertsloch ;
- un périscolaire implanté sur la commune de Merwiller-Pechelbronn.



*Ecoles de Merwiller-Pechelbronn et de Lampertsloch*



● Periscolaires

● élémentaire

● mat-élémentaire

● maternelle



SOURCES : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAUER-PEHELBRONN, BD ORTHO, IGN, 2012. SEPTEMBRE 2014

0 440 880  
m

*Localisation des équipements scolaires et périscolaires*

### 3.2.2. Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Le territoire compte plusieurs équipements culturels, sportifs ou de loisirs :

	Equipements sportifs	Equipements de loisirs	Equipements culturels
Kutzenhausen	<ul style="list-style-type: none"><li>■ City stade</li><li>■ Terrain de football</li><li>■ Courts de tennis</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Salle polyvalente</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Maison rurale de l'Outre-Forêt</li></ul>
Lampertsloch	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Terrain de football</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Salle polyvalente</li><li>■ Refuge du Soultzerkopf</li></ul>	
Lobsann	<ul style="list-style-type: none"><li>■ City stade</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Salle des fêtes</li></ul>	
Merkwiller-Pechelbronn	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Terrain de football</li><li>■ Courts de tennis</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>■ Musée du pétrole</li></ul>
Preuschkorf	<ul style="list-style-type: none"><li>■ City stade</li><li>■ Terrain de football</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Salle polyvalente</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Maison de la musique</li></ul>

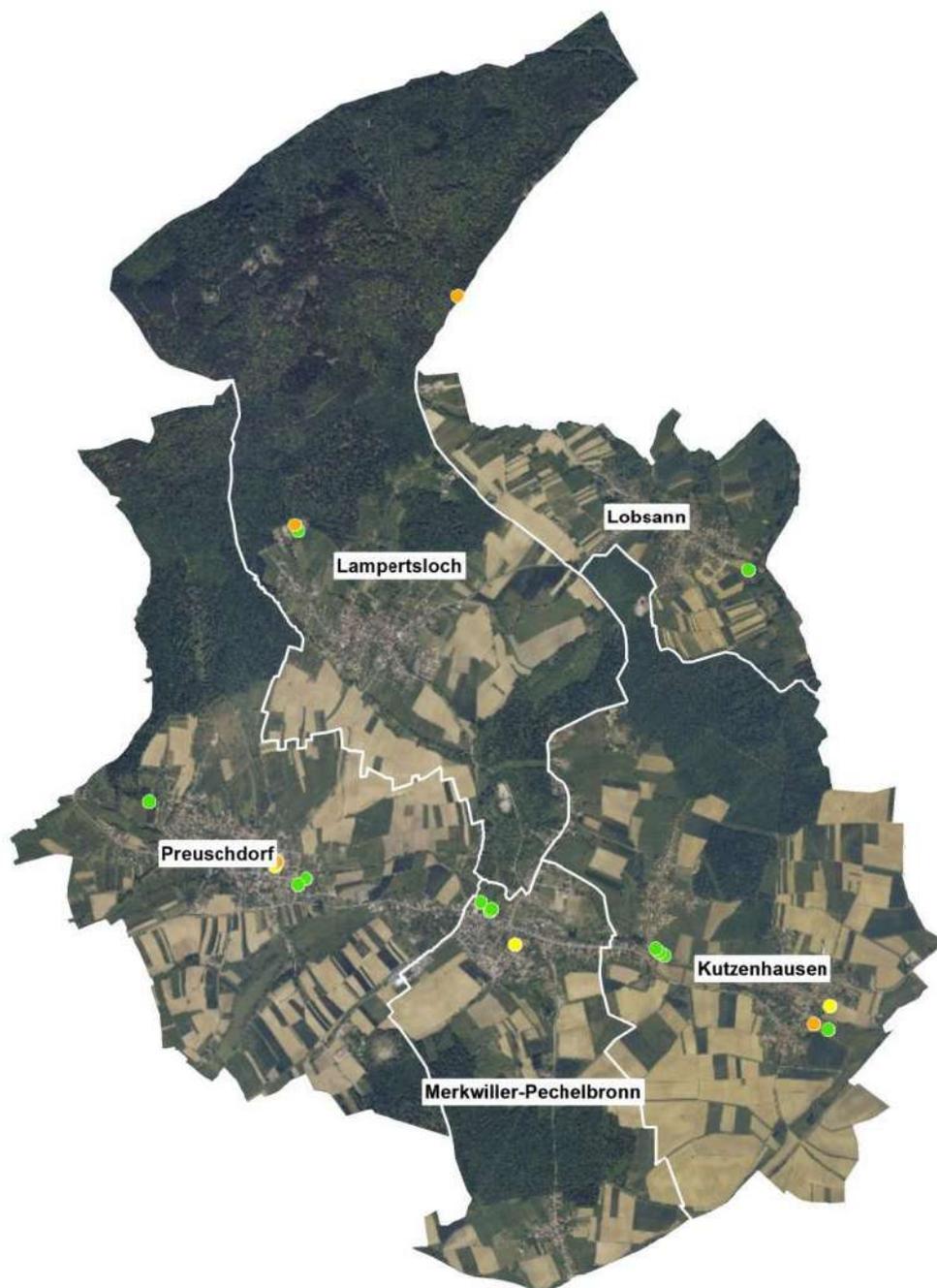
*Recensement des équipements culturels, sportifs et de loisirs*



*City stade, Kutzenhausen*



*Maison de la musique, Preuschkorf*



**EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS**

- équipement de loisirs
- équipement culturel
- équipement sportif

SOURCES : BD ORTHO, IGN, 2012, RELEVES TERRAIN OTE

OCTOBRE 2014

0 375 750  
m



*Localisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs sur le territoire*

### 3.2.3. Les équipements et services de santé

Quelques équipements et services de santé ont été répertoriés sur le territoire de Pechelbronn :

	Equipements et services de santé
Lobsann	■ Centre de réadaptation et de convalescence, Marienbronn
Merkwiller-Pechelbronn	■ Médecins généralistes ■ Kinésithérapeutes ■ Maison de santé ■ Pharmacie
Preuschdorf	■ Kinésithérapeute ■ Infirmières



*Centre de réadaptation et de convalescence de Marienbronn, Lobsann*

### 3.3. LA DESSERTE NUMERIQUE

La communication numérique est l'utilisation du web comme un canal de diffusion, de partage et de création d'informations.

Le réseau internet comprend trois grands niveaux :

- le transport : il s'agit des réseaux longue distance (dorsales ou backbones), créés et gérés par des sociétés d'envergures nationale et internationale. Interconnectés les uns aux autres, ils relient entre eux les pays et les grandes agglomérations ;
- la collecte : au niveau intermédiaire, les réseaux de collecte permettent de relier les réseaux de transport aux réseaux de desserte ;
- la desserte : également appelée réseau d'accès, boucle locale, premier (ou dernier) kilomètre, la desserte assure l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final.

### 3.3.1. Les différents supports

L'infrastructure de l'internet s'appuie sur des supports physiques de nature différente, regroupés en trois catégories :

- les supports de transmission optique : le signal propagé est constitué de photons, qui se déplacent dans le cœur (guide d'ondes) des fibres optiques. Ce support optique offre le débit le plus élevé. Principalement utilisé dans les réseaux de transport et de collecte, il est progressivement déployé dans le réseau de desserte ;
- les supports de transmission électrique : le signal est constitué de flux d'électrons, qui se propagent sur des câbles métalliques (généralement en cuivre). Ils sont largement utilisés pour la desserte ;
- les supports de transmission radioélectrique : le signal est constitué d'ondes électromagnétiques qui se propagent dans l'air. On les utilise principalement en desserte (Wi-Fi par exemple) et en collecte (faisceaux hertziens).

#### Dégroupage

Le réseau local existant en France est la propriété de France Telecom. Il n'est pas possible économiquement, pour un nouvel opérateur, de le répliquer intégralement.

Ainsi, il a été décidé au niveau européen que l'opérateur historique devrait fournir à ses concurrents un accès direct à sa boucle locale : c'est le dégroupage de la boucle locale.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

- le dégroupage "total", ou accès totalement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de France Telecom, mais à celui de l'opérateur nouvel entrant ;
- le dégroupage "partiel", ou accès partiellement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par France Telecom, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

### 3.3.2. Equipement de l'intercommunalité

#### a) KUTZENHAUSEN

L'ensemble des lignes téléphoniques de Kutzenhausen sont reliées aux nœuds de raccordements de Soultz-Sous-Forêts et Merkwiller-Pechelbronn.

Le central de Soultz-Sous-Forêts permet une desserte avec les technologies suivantes :

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui

Ce réseau est dégroupé pour 4 opérateurs.

Le central de Soultz-Sous-Forêts est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Le central de Merkwiller-Pechelbronn permet une desserte avec les technologies suivantes :

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui

Ce réseau est dégroupé pour 3 opérateurs.

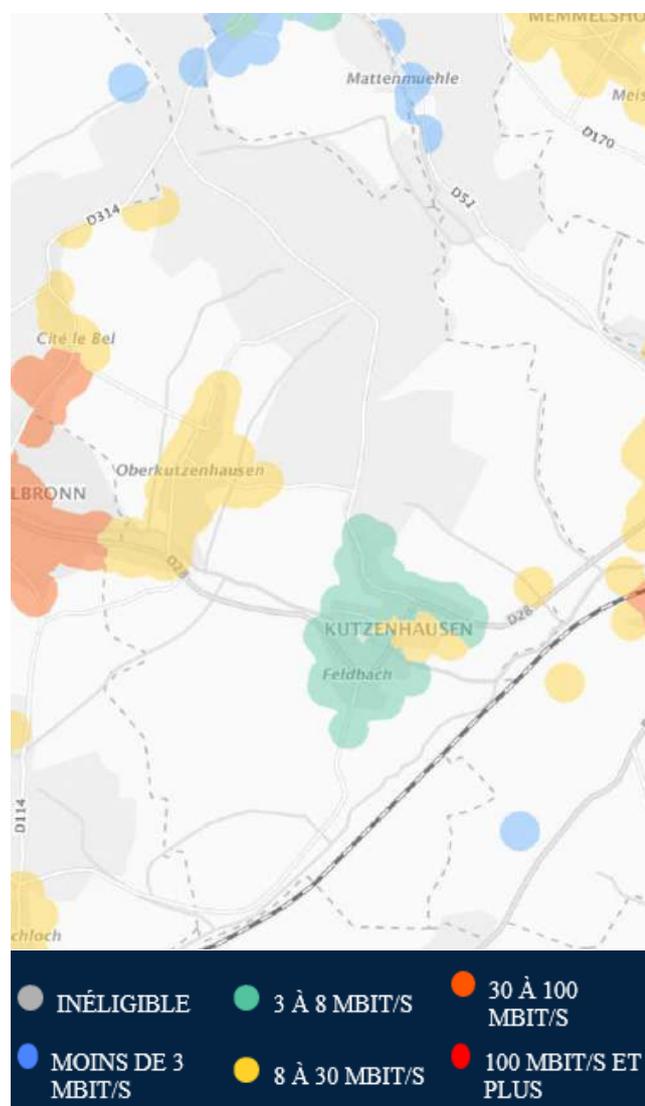
Le central de Merkwiller-Pechelbronn est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Les études de déploiement de la fibre optique à Kutzenhausen ont été engagées dans le cadre du programme Rosace en janvier 2018.



A Kutzenhausen :

- 2,9% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 30 et 100 Mbit ;
- 48,1% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 8 et 30 Mbit ;
- 48,5% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 3 et 8 Mbit ;
- le reste des logements et locaux professionnels (0,5%) bénéficie d'un débit inférieur à 3 Mbit.



b) LAMPERTSLOCH

L'ensemble des lignes téléphoniques de Lampertsloch sont reliées au nœud de raccordement de Merkwiller-Pechelbronn.

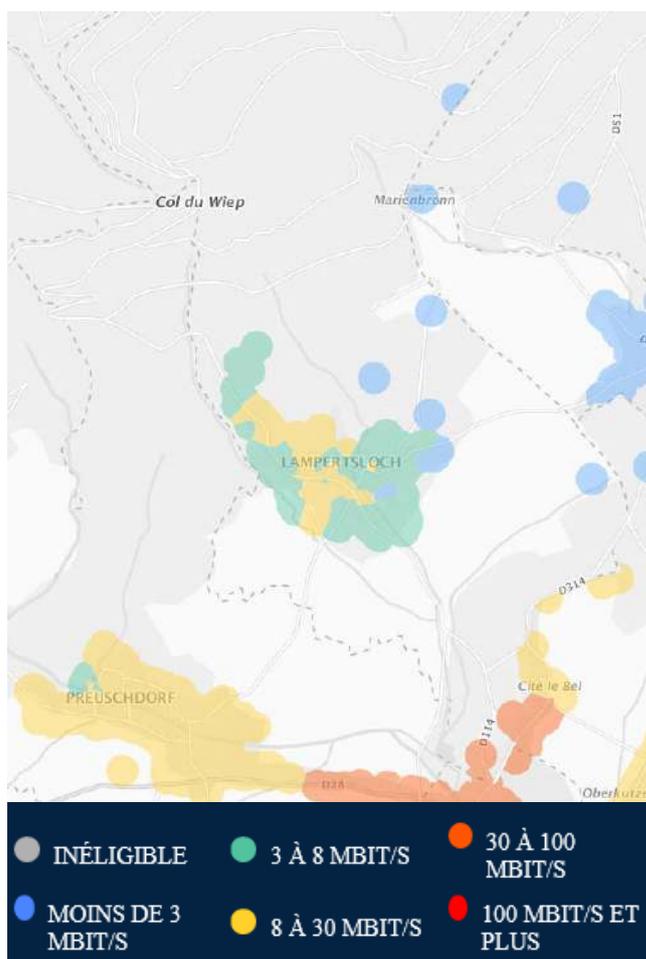
Ce central permet une desserte avec les technologies suivantes :

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Ce réseau est dégroupé pour 3 opérateurs.

Le central de Merkwiller-Pechelbronn est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Les études de déploiement de la fibre optique à Kutzenhausen ont été engagées dans le cadre du programme Rosace en mai 2018.



A Lampertsloch :

- 3,7% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 30 et 100 Mbit ;
- 35,4% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 8 et 30 Mbit ;
- 56,6% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 3 et 8 Mbit ;
- le reste des logements et locaux professionnels (4,3%) bénéficie d'un débit inférieur à 3 Mbit.

c) LOBSANN

L'ensemble des lignes téléphoniques de Lobsann sont reliées au nœud de raccordement de Soultz-Sous-Forêts

Ce central permet une desserte avec les technologies suivantes :

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui

Ce réseau est dégroupé pour 4 opérateurs.

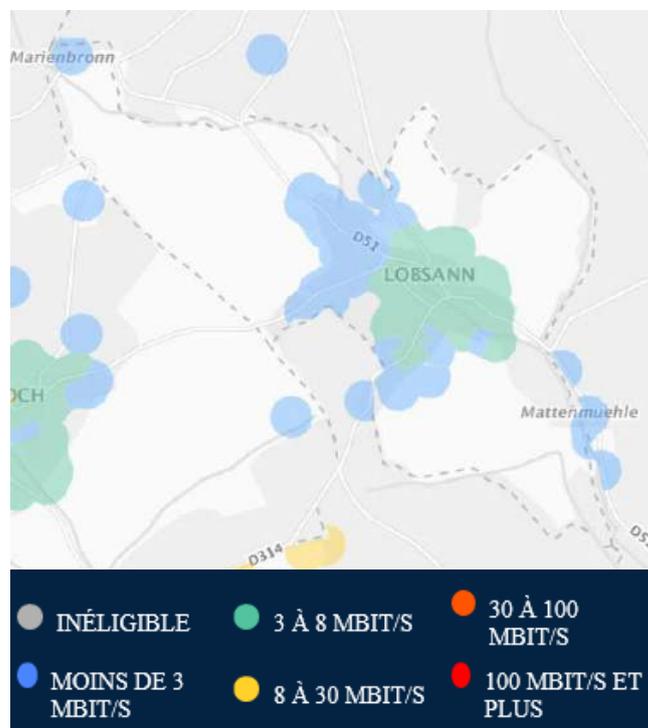
Le central de Soultz-Sous-Forêts est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Les études de déploiement de la fibre optique à Kutzenhausen ont été engagées dans le cadre du programme Rosace en avril 2017.

A Lobsann :

- 65,1% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 3 et 8 Mbit ;
- le reste des logements et locaux professionnels (34,9%) bénéficie d'un débit inférieur à 3 Mbit.





**d) MERKWILLER-PECHELBRONN**

L'ensemble des lignes téléphoniques de Merkwiller-Pechelbronn sont reliées au nœud de raccordement de Merkwiller-Pechelbronn.

Ce central permet une desserte avec les technologies suivantes :

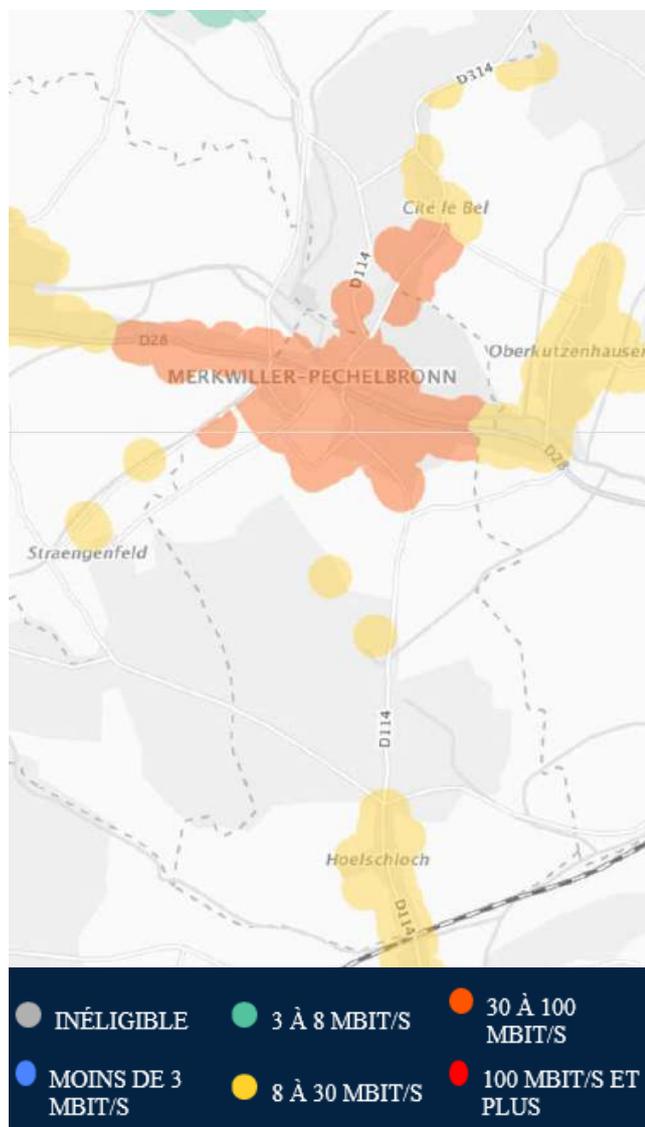
ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
✓ Oui	✓ Oui	✓ Oui	✓ Oui	✓ Oui	✓ Oui

Ce réseau est dégroupé pour 3 opérateurs.

Le central de Merkwiller-Pechelbronn est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Les études de déploiement de la fibre optique à Kutzenhausen ont été engagées dans le cadre du programme Rosace en mai 2018.





A Merkwiller-Pechelbronn :

- 82,1% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 30 et 100 Mbit ;
- le reste des logements et locaux professionnels (17,9%) disposent d'un débit compris entre 8 et 30 Mbit.

e) PREUSCHDORF

L'ensemble des lignes téléphoniques de Preuschkorf sont reliées aux nœuds de raccordements de Woerth et Merkwiller-Pechelbronn.

Le central de Woerth permet une desserte avec les technologies suivantes :

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui

Ce réseau est dégroupé pour 4 opérateurs.

Le central de Woerth est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Le central de Merkwiller-Pechelbronn permet une desserte avec les technologies suivantes :

ADSL	ReADSL	ADSL MAX	ADSL2+	VDSL2	TV d'Orange
 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui	 Oui

Ce réseau est dégroupé pour 3 opérateurs.

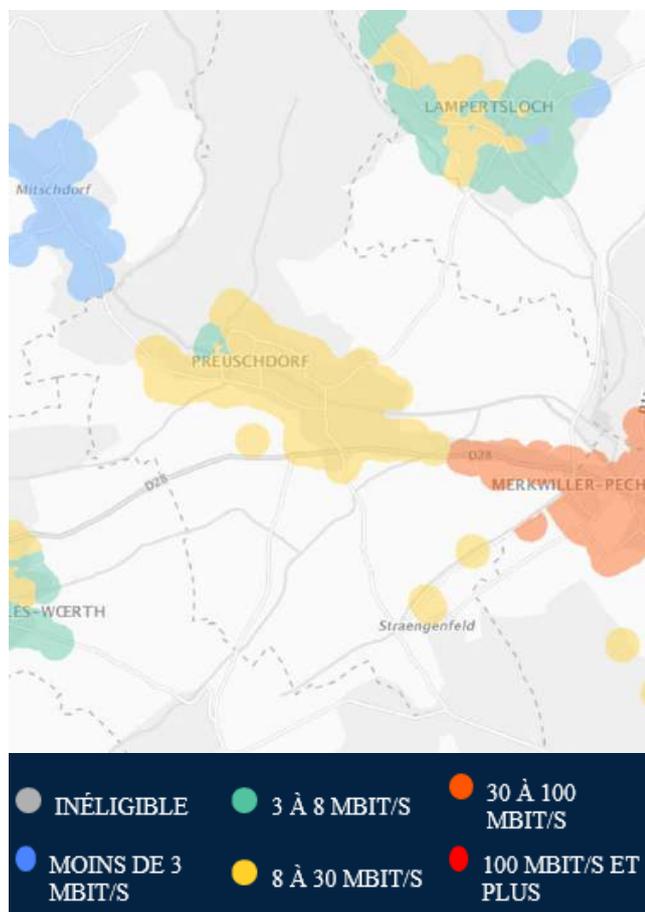
Le central de Merkwiller-Pechelbronn est équipé pour le VDSL2 d'Orange qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.

Les études de déploiement de la fibre optique à Kutzenhausen ont été engagées dans le cadre du programme Rosace en avril 2018.

A Preuschkorf :

- 8,9% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 30 et 100 Mbit ;
- 89,9% des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 8 et 30 Mbit ;
- le reste des logements et locaux professionnels (1,2%) disposent d'un débit compris entre 3 et 8 Mbit.





### 3.3.3. Couverture de téléphonie mobile

Plusieurs types d'antennes peuvent être présents :

- les supports d'antennes pour la téléphonie mobile : il s'agit des "antennes-relais" de téléphonie mobile, c'est-à-dire les installations de base pour le GSM (2G) et l'UMTS (3G) et les faisceaux hertziens associés à ces installations ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de télévision (émetteurs de télévision) ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de radio : il s'agit de l'ensemble des émetteurs de radio (émetteurs ondes courtes ou moyennes, émetteurs FM ou émetteurs numériques) ;
- les "autres installations" : elles recouvrent les installations de réseaux radioélectriques privés, les radars météo ou les installations WIMAX (ou Boucle Locale Radio).

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

---

Une antenne de téléphonie mobile est implantée à Preuschkorf :

- pylône autostable – hauteur 35 mètres.

Cette installation permettait en avril 2016 d'assurer la couverture en téléphonie mobile suivante :

Commune	BOUYGUES TELECOM			FREE MOBILE			ORANGE			SFR		
	2G	3G	4G	2G	3G	4G	2G	3G	4G	2G	3G	4G
Kutzenhausen	>99%	97%	0%	>99%	98%	0%	>99%	98%	8%	>99%	99%	0%
Lampertsloch	88%	83%	0%	98%	78%	0%	98%	78%	20%	98%	65%	0%
Lobsann	99%	94%	0%	>99%	94%	0%	>99%	94%	6%	99%	99%	0%
Merkwiller-Pechelbronn	>99%	99%	0%	>99%	>99%	0%	>99%	>99%	12%	>99%	99%	0%
Preuschkorf	99%	98%	0%	>99%	99%	0%	>99%	99%	9%	99%	86%	0%

# D Analyse de la consommation d'espace

## 1. Evolution de la tâche urbaine

Le développement urbain du SIVU de Pechelbronn a été consommateur d'espace : entre 1890 et 2011 se sont plus de 144 hectares qui ont été dédiés à l'urbanisation.

Superficies en ha	1890	1975	2002	2007	2011	Evolution 1890-2011	% de la totalité
Kutzenhausen	16,42	33,32	43,35	49,92	50,47	<b>34,05</b>	<b>24%</b>
Lampertsloch	14,97	23,23	33,15	36,81	37,52	<b>22,55</b>	<b>16%</b>
Lobsann	6,97	13,85	24,18	25,47	27,28	<b>20,31</b>	<b>14%</b>
Merkwiller-Pechelbronn	11,45	31,12	38,54	42,51	43,24	<b>31,79</b>	<b>22%</b>
Preuschkorf	15,05	30,7	45,86	49,65	51,08	<b>36,04</b>	<b>25%</b>
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>64,86</b>	<b>132,22</b>	<b>185,08</b>	<b>204,36</b>	<b>209,59</b>	<b>144,74</b>	<b>100%</b>

*Evolution des surfaces urbanisées (en hectare) sur la période 1890-2011, données du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.*

Les cinq communes du SIVU ont eu une croissance urbaine plus ou moins homogène. Cependant, à l'échelle des communes, Kutzenhausen, Merkwiller-Pechelbronn et Preuschkorf enregistrent la plus forte croissance urbaine : plus de 30 hectares urbanisés, entre 1890 et 2011, sur chacune des communes.

L'urbanisation a augmentée de façon exponentielle. Particulièrement intense jusqu'à la fin des années 1990, la consommation d'espace s'est progressivement stabilisée depuis 2002. Parallèlement, la croissance démographique, plutôt faible dans les années 1980-1990, a augmenté au début des années 2000.

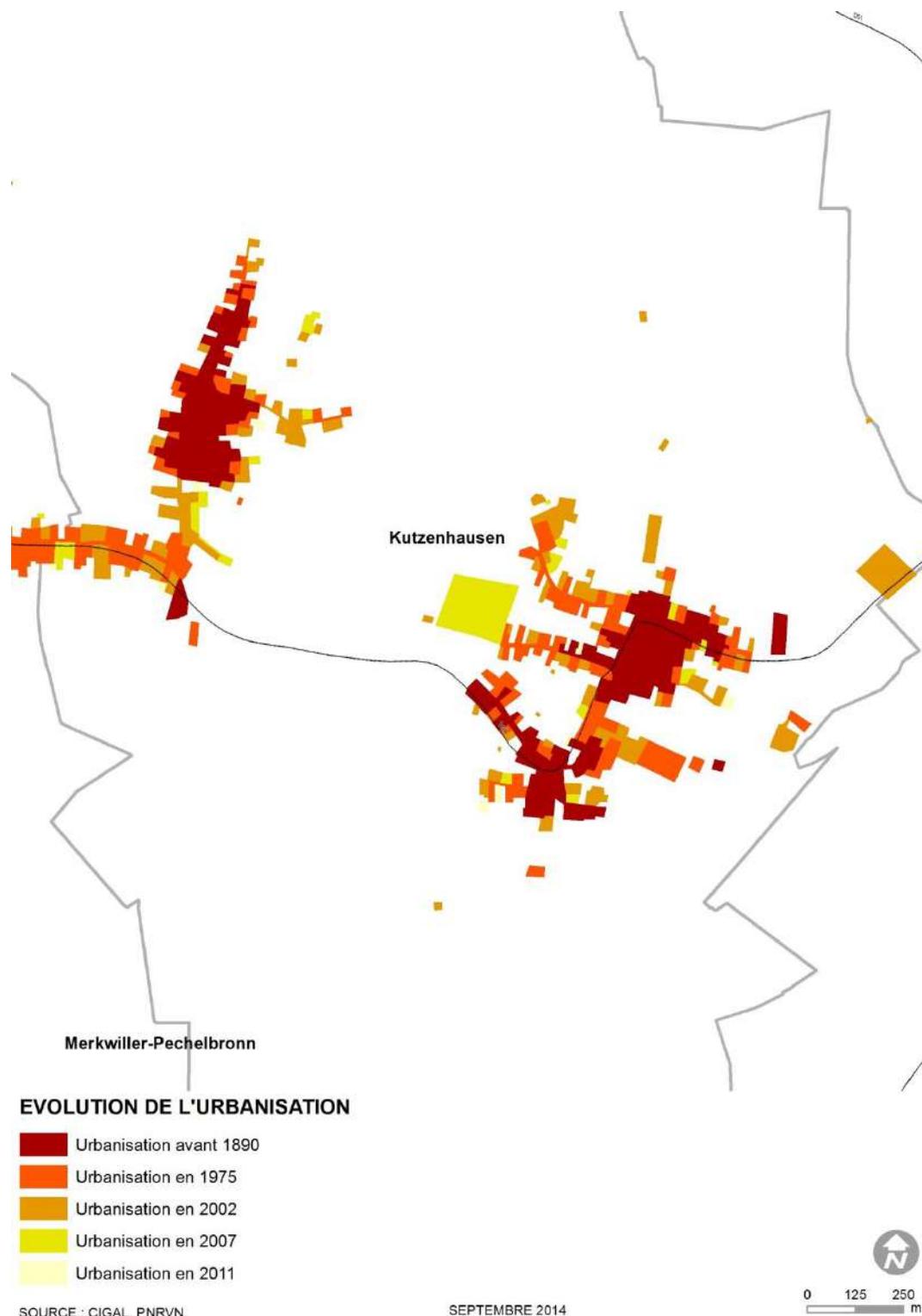
Il est possible d'extrapoler le ratio d'espace consommé par habitant en mettant en parallèle le nombre d'habitants et le nombre d'hectares urbanisés :

	1975		Ratio par habitants/ha	2011		Ratio par habitants/ha
	Hectare	Habitants		Hectare	Habitants	
Kutzenhausen	33,32	719	22	50,47	902	18
Lampertsloch	23,23	703	30	37,52	711	19
Lobsann	13,85	510	37	27,28	612	22
Merkwiller-Pechelbronn	31,12	772	25	43,24	975	23
Preuschkorf	30,7	864	28	51,08	959	19
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>132,22</b>	<b>3568</b>	<b>27</b>	<b>209,59</b>	<b>4159</b>	<b>20</b>

*Evolution de la consommation d'espace par habitant entre 1975 et 2011.*

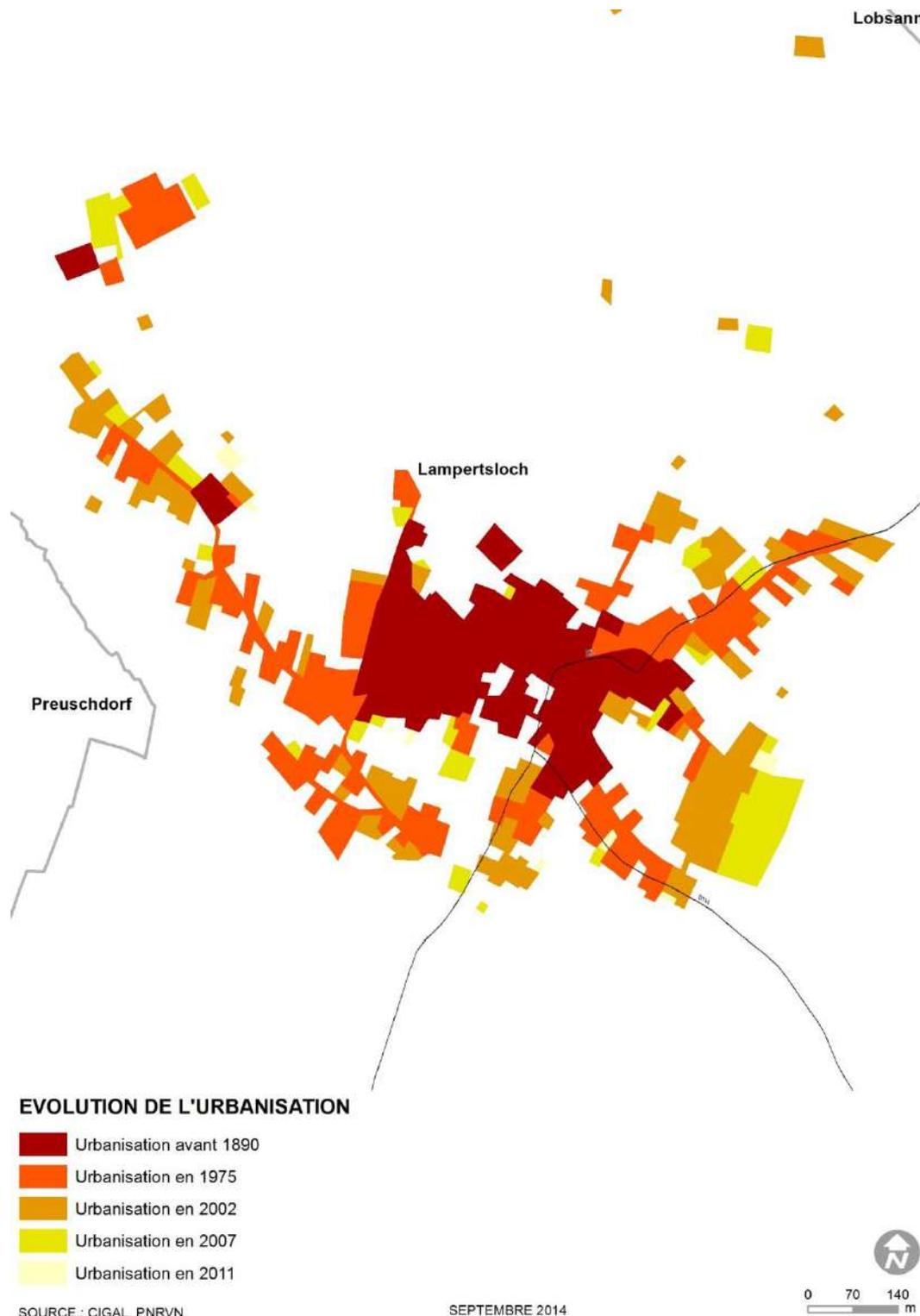
Ce tableau permet de mettre en évidence que l'évolution démographique a peu influencé la croissance urbaine : le ratio d'espace consommé par habitant a fortement diminué entre 1975 et 2011.

a) KUTZENHAUSEN



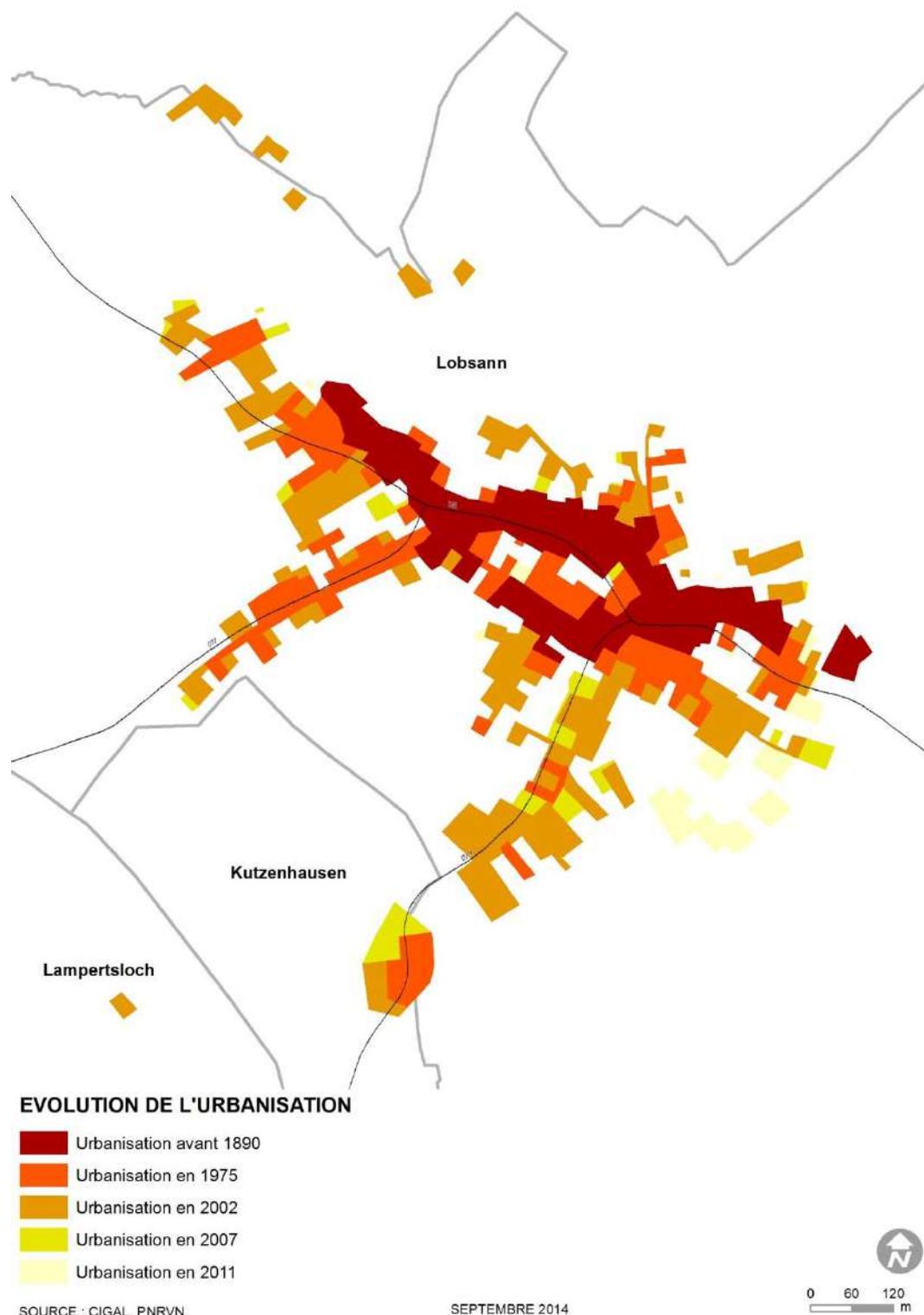
*Evolution de la tâche urbaine de Kutzenhausen*

b) LAMPERTSLOCH



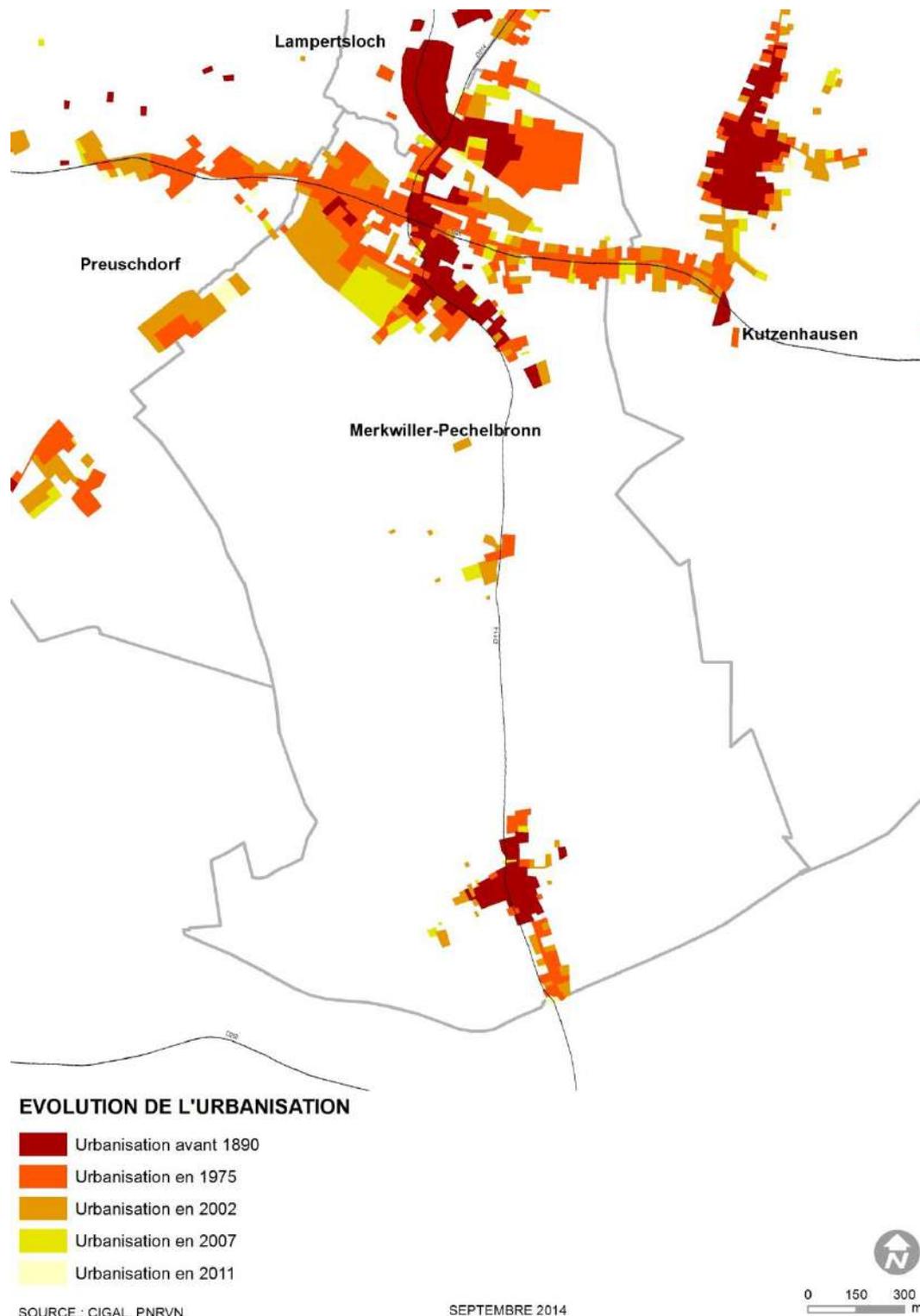
*Evolution de la tâche urbaine de Lampertsloch*

c) LOBSANN



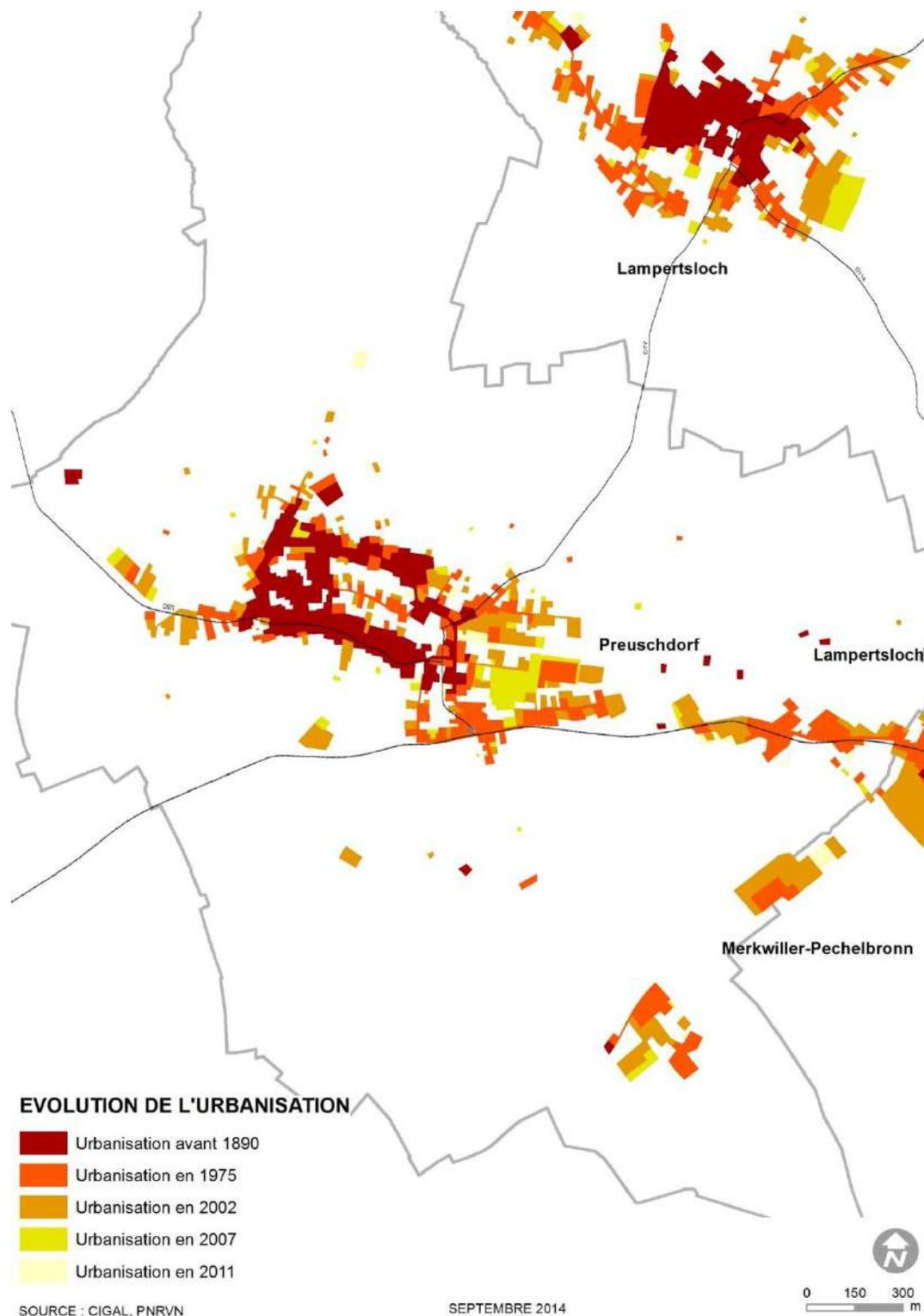
*Evolution de la tâche urbaine de Lobsann*

d) MERKWILLER-PEHELBRONN



*Evolution de la tâche urbaine de Merkwiller-Pechelbronn*

e) PREUSCHDORF



*Evolution de la tâche urbaine de Preuschkorf*

## 2. Potentiel de renouvellement urbain

### 2.1. METHODE

L'évaluation du potentiel de renouvellement et de densification existant dans l'enveloppe urbaine actuelle se base sur plusieurs paramètres :

- le bâti disponible :
  - l'estimation des logements vacants et logements occupés par des personnes âgées de plus de 80 ans vivant seules ou en couple ;
  - la réhabilitation de dépendances agricoles ou séchoirs en logements.
- les dents creuses :
  - l'estimation des parcelles constructibles desservies par les réseaux mais non bâties, entourées de parcelles bâties ;
  - l'estimation de cœur d'îlot, qui pourraient potentiellement être réinvestis par du bâti.

### 2.2. LE BATI DISPONIBLE

Cette catégorie constitue une « réserve » de logements, en mutation prochaine, pouvant s'étaler sur une à vingt années. Plusieurs sources de données ont été utilisées afin d'avoir l'estimation la plus réaliste possible :

- Les données INSEE issues du recensement de 2015 ;
- L'inventaire des logements vacants et mutables réalisé par le Conseil Général du Bas-Rhin ;
- Des relevés effectués par les élus.

#### a) ANCIENS CORPS DE FERME

Dans la plupart des villages alsaciens, le paysage urbain est marqué par la présence de grandes granges délabrées, potentiel important de transformation en petits logements collectifs.

Sur le territoire du SIVU, principalement à Merwiller-Pechelbronn, plusieurs anciens corps de ferme ont fait l'objet de transformations en petits logements collectifs.

**b) LOGEMENTS VACANTS ET MUTABLES**

En 2015, l'INSEE recense 158 logements vacants sur l'ensemble du territoire du SIVU de Pechelbronn, soit un taux de vacance de 8,33%. Preuschkorf et Kutzenhausen sont les communes qui enregistrent le plus de logements vacants :

- 49 logements vacants à Kutzenhausen (10,88%) ;
- 43 logements vacants à Preuschkorf (10,44%) ;
- 27 logements vacants à Merkwiler-Pechelbronn (6,44%) ;
- 21 logements vacants à Lampertsloch (6,07%) ;
- 18 logements vacants à Lobsann (6,71%).

Un inventaire des logements vacants et mutables a été réalisé par le Conseil Départemental 67 sur la période 2013/2014. Ces données ont été complétées et mises à jour par les élus du SIVU.

	Nombre de logements INSEE 2015	Logements mutables	Logements vacants	Taux de vacance	Logements mutables potentiellement mobilisables	Logements vacants potentiellement mobilisables
Kutzenhausen	448	26	10	2,23%	9	0
Lampertsloch	347	17	7	2,02%	6	0
Lobsann	273	6	6	2,20%	2	0
Merkwiler-Pechelbronn	419	10	3	0,72%	3	0
Preuschkorf	412	31	16	3,88%	10	0
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>1899</b>	<b>90</b>	<b>42</b>	<b>2,21%</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

*Etude de la vacance et des logements réalisée par le Conseil Général 67, données mises à jour par les élus du SIVU de Pechelbronn, 1er trimestre 2015.*

Les logements vacants ne représentent que 2,21% du parc global du SIVU. Ce taux est en dessous du seuil de fluidité du marché estimé entre 5 et 7%, assurant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Les logements vacants du SIVU ne sont donc pas considérés comme mobilisables. On peut, considérer qu'un tiers des logements mutables peuvent être mobilisés à moyen terme. Cela représente un potentiel de création d'une trentaine de logements à l'horizon 2030, au sein du tissu bâti existant.



-  Logements mutables
-  Logements vacants

SOURCES : BD ORTHO, 2012.

MARS 2015



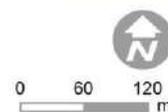
*Logements vacants et mutable à Kutzenhausen. Etude de la vacance et des logements réalisée par le Conseil Départemental 67, données mises à jour par les élus du SIVU de Pechelbronn, 1<sup>er</sup> trimestre 2015*



-  Logements mutables
-  Logements vacants

SOURCES : BD ORTHO, 2012.

MARS 2015



*Logements vacants et mutable à Oberkutzenhausen. Etude de la vacance et des logements réalisée par le Conseil Départemental 67, données mises à jour par les élus du SIVU de Pechelbronn, 1<sup>er</sup> trimestre 2015*



-  logements vacants
-  logements mutables



0 60 120  
m

SOURCES : CARTORISQUES, BD ORTHO, 2012.

MARS 2015

*Logements vacants et mutable à Lampertsloch. Etude de la vacance et des logements réalisée par le Conseil Départemental 67, données mises à jour par les élus du SIVU de Pechelbronn, 1<sup>er</sup> trimestre 2015*



-  logements vacants
-  logements mutables

SOURCES : BD ORTHO, 2012.

MARS 2015

0 120 240  
m



*Logements vacants et mutable à Preusdorf. Etude de la vacance et des logements réalisée par le Conseil Départemental 67, données mises à jour par les élus du SIVU de Pechelbronn, 1<sup>er</sup> trimestre 2015*

## 2.3. LES DENTS CREUSES

Un travail de recensement et de qualification des dents creuse, réalisé en collaboration avec les élus, a été mené sur l'ensemble des communes du SIVU afin de définir le potentiel de renouvellement urbain du territoire.

Le potentiel de renouvellement prend en compte les risques miniers, la zone inondable et les périmètres de réciprocité agricole.

En tenant compte des différentes contraintes du territoire et en considérant les emprises totales des unités foncières non bâties, accessibles et desservies en réseaux, la surface mobilisable sur des dents creuses, pour l'ensemble du SIVU de Pechelbronn, s'élève à 11,78 ha :

- 1,93 ha disponibles à Kutzenhausen ;
- 2,3 ha disponibles à Lampertsloch ;
- 2,57 ha disponibles à Lobsann ;
- 1,7 ha disponibles à Merkwiler-Pechelbronn ;
- 3,28 ha disponibles à Preuschkorf.

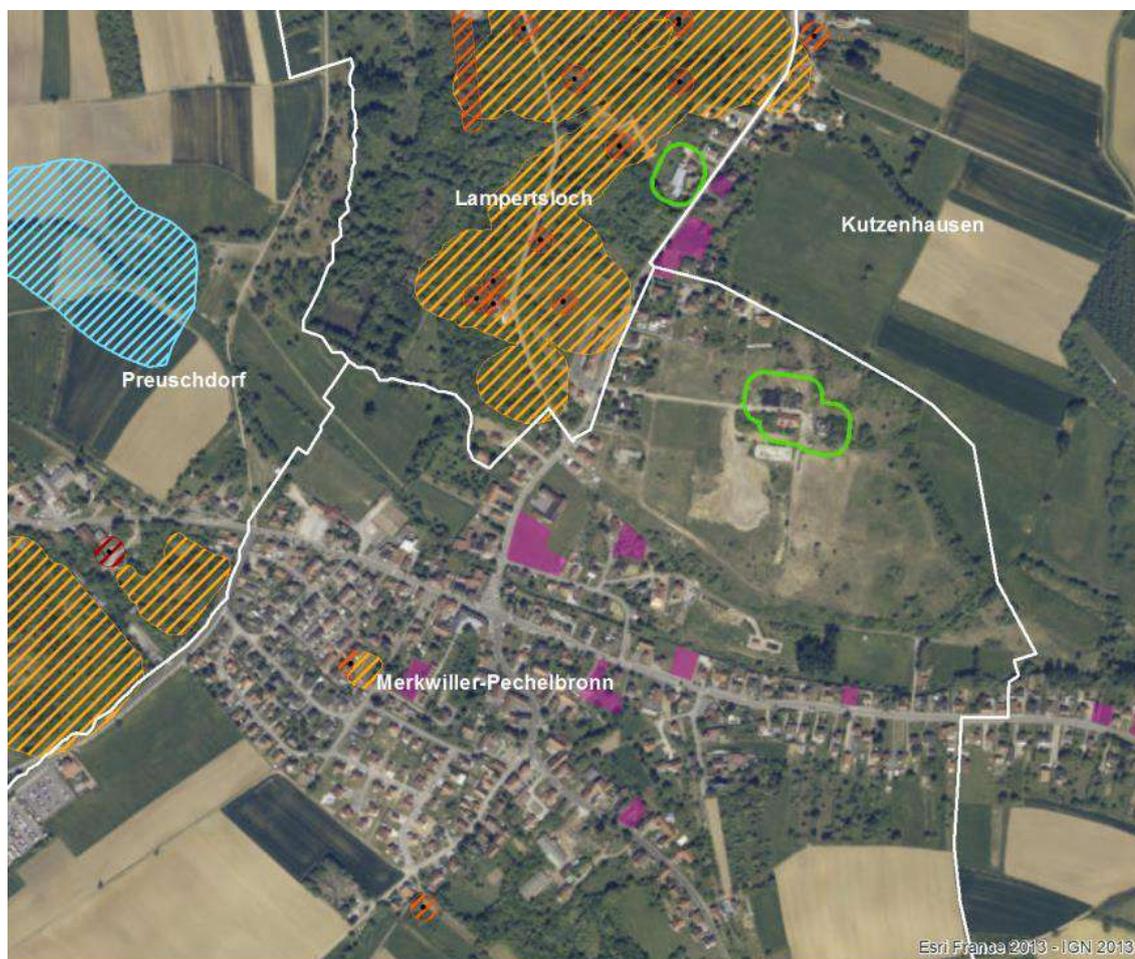
Le constat est cependant à nuancer en l'absence de maîtrise foncière et ayant constaté, durant l'application du PLU, la difficulté de mobilisation du foncier constructible en raison de la forte rétention foncière.

Le SCOTAN identifie la commune de Merkwiler-Pechelbronn comme « pôle d'équilibre » et les autres communes du SIVU comme « village ». Il définit également des densités minimales en logements à respecter :

- 17 logements à l'hectare pour les villages ;
- 20 logements à l'hectare pour le pôle d'équilibre de Merkwiler-Pechelbronn (applicable dans les opérations nouvelles et pour les opérations de réutilisation de friches, de rénovation urbaine etc. d'une emprise supérieure à l'hectare).

Commune	Surfaces en dents creuses (en ha)	Ratio	Surfaces potentiellement mobilisables (en ha)	Densité préconisée par le SCOTAN	Nombre de logements potentiels
Kutzenhausen	1,93	1/4	0,48	17	8
Lampertsloch	2,3	1/4	0,58	17	10
Lobsann	2,57	1/4	0,64	17	11
Merkwiler-Pechelbronn	1,7	1/4	0,43	20	9
Preuschkorf	3,28	1/4	0,82	17	14
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>11,78</b>	<b>1/4</b>	<b>2,95</b>	<b>-</b>	<b>51</b>

Les deux creuses présentent, pour l'ensemble du SIVU, un potentiel de création d'une cinquantaine de logements.



 dents creuses

**Réciprocité agricole**

 règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 zones inondables du Seltzbach (CG du Bas-Rhin)

**Risques miniers**

 aléa faible

 aléa moyen

 aléa fort

• puits

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 80 160  
m



*Dents creuses recensées à Merkwiler-Pechelbronn*



■ dents creuses

**Réciprocité agricole**

□ règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

▨ zones inondables du Seltzbach (CG du Bas-Rhin)

**Risques miniers**

▨ aléa fort

• puits

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 80 160  
m



*Dents creuses recensées à Merkwiller-Pechelbronn – Hoelschloch*



 dents creuses

**Réciprocité agricole**

 règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 zones inondables du Seltzbach (CG du Bas-Rhin)

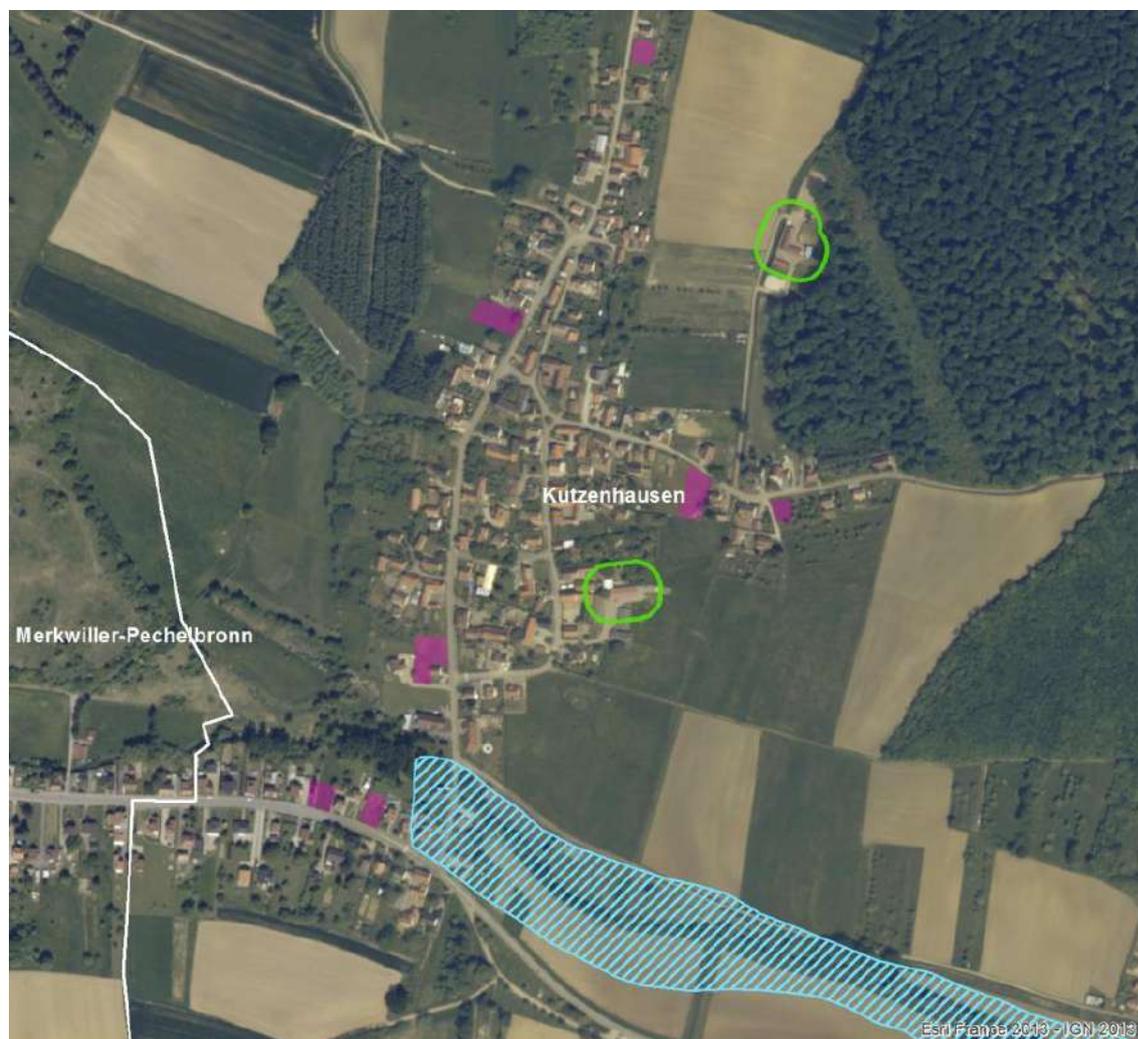
SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 60 120  
m



*Dents creuses recensées à Kutzenhausen*



 dents creuses

**Réciprocité agricole**

 règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 zones inondables du Seltzbach (CG du Bas-Rhin)

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 60 120  
m

*Dents creuses recensées à Kutzenhausen – Oberkutzenhausen*



 dents creuses

**Réciprocité agricole**

 règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 60 120  
m

*Dents creuses recensées à Lampertsloch*



**Réciprocité agricole**

 règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

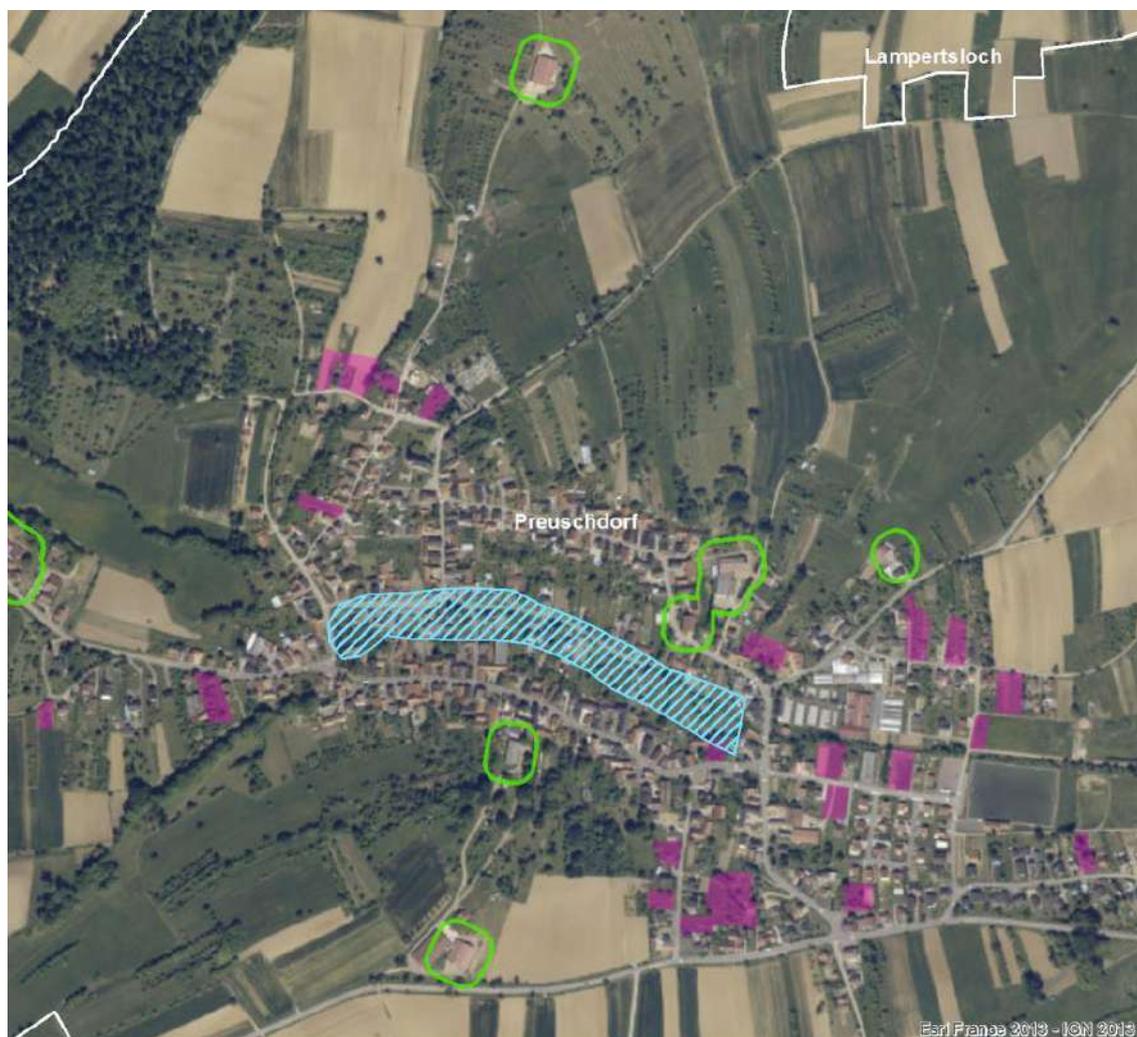
 dents creuses

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 60 120  
m

*Dents creuses recensées à Lobsann*



 dents creuses

**Réciprocité agricole**

 règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 zones inondables du Seltzbach (CG du Bas-Rhin)

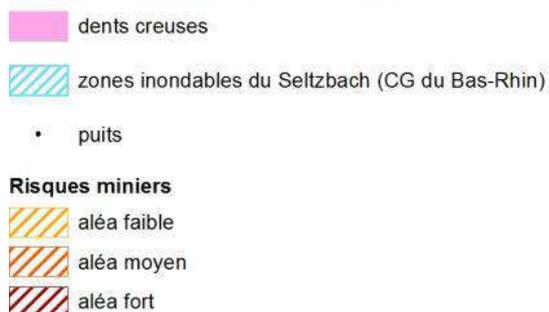
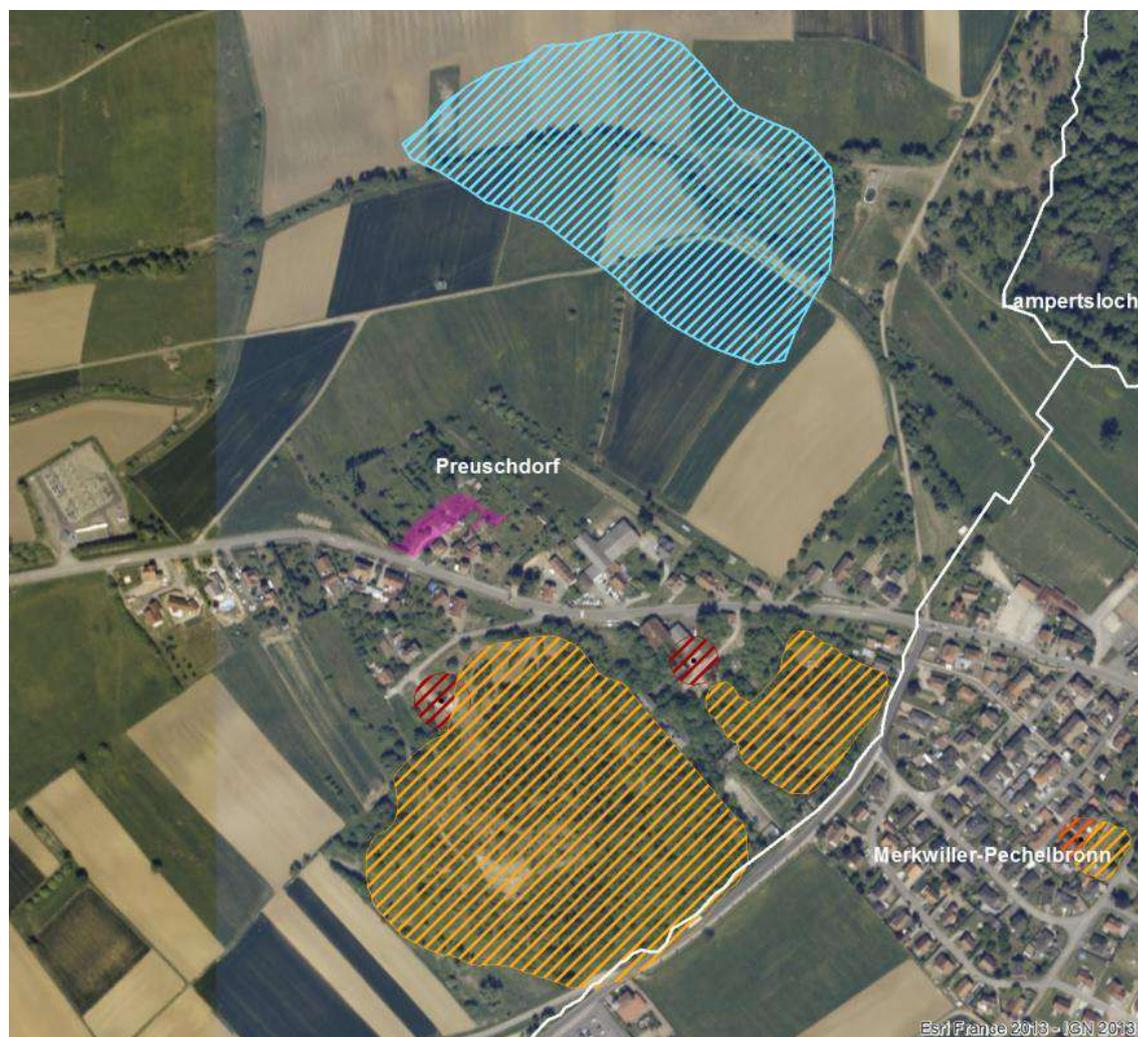


SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 80 160  
m

*Dents creuses recensées à Preuschdorf*



SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE, COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER  
PEHELBRONN, CG DU BAS-RHIN.

AVRIL 2016

0 50 100  
m

*Dents creuses recensées à Preusdorf – Hattenweg*

### 2.3.1. La requalification des "espaces et bâtiments vides" du territoire

Le territoire du SIVU de Pechelbronn compte certaines « friches » et bâtiments publics ayant perdu leur vocation. Ces espaces peuvent être mobilisés pour la création de logements. Il s'agit notamment des espaces suivants :

- Presbytère de Preusdorf permettant la création de 8 logements potentiels,
- Scierie de Lampertsloch permettant la création de 6 logements potentiels (sol non pollué car aucune activité n'a jamais été pratiquée sur ce site),
- Ancienne école de Lobsann permettant la création de 2 logements potentiels.

Ces espaces inoccupés représentent un potentiel de création d'une quinzaine de logements sur le territoire.

## 2.4. CONCLUSION

Au total, sur l'ensemble du SIVU de Pechelbronn la mobilisation des logements mutables, des dents creuses et des espaces délaissés permet la création d'environ 90 logements en renouvellement urbain à l'horizon 2030.

	Logements mutables	Logements vacants	Logements mutables potentiellement mobilisables	Logements vacants potentiellement mobilisables	Surfaces en dents creuses (en ha)	Ratio	Surfaces potentiellement mobilisables (en ha)	Densité préconisée par le SCOTAN	Nombre de logements potentiels	Requalification de "friches"	Potentiel de renouvellement urbain
Kutzenhausen	26	10	9	0	1,93	1/4	0,48	17	8	-	17
Lampertsloch	17	7	6	0	2,3	1/4	0,58	17	10	6	21
Lobsann	6	6	2	0	2,57	1/4	0,64	17	11	2	15
Merkwiller-Pechelbronn	10	3	3	0	1,7	1/4	0,43	20	9	-	12
Preusdorf	31	16	10	0	3,28	1/4	0,82	17	14	8	32
<b>SIVU de Pechelbronn</b>	<b>90</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>11,78</b>	<b>1/4</b>	<b>2,95</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>16</b>	<b>97</b>

Environ 245 logements sont nécessaires pour maintenir la population actuelle sur le territoire et en accueillir une nouvelle (voir chapitre estimation des besoins dans le diagnostic socio-économique). Au vu du potentiel de renouvellement urbain du territoire, 150 à 160 logements doivent être créés en extension de l'enveloppe urbaine existante. Selon les objectifs de densités en logements du SCOTAN, ces besoins en extension représentent une dizaine de hectares de zones d'extension.

Communes	Nombre de logements à créer		Besoins totaux en logements	Potentiel de renouvellement urbain	Logements à créer en extension	Surfaces nécessaires (en ha)
	liés au desserrement des ménages	liés à la croissance démographique				
Kutzenhausen	20	22	42	17	25	1,47
Lampertsloch	16	17	33	21	12	0,71
Lobsann	35	15	50	15	35	2,06
Merkwiller-Pechelbronn	25	38	63	12	41	2,05
Preuschoorf	33	22	55	32	23	1,35
SIVU de Pechelbronn	128	113	240	97	133	7,64

E

# Etat initial de l'environnement

# **1. Caractéristiques générales**

---

## **1.1. LA TOPOGRAPHIE : UN ESPACE DE TRANSITION ENTRE MASSIF VOSGIEN ET PLAINE RHENANE**

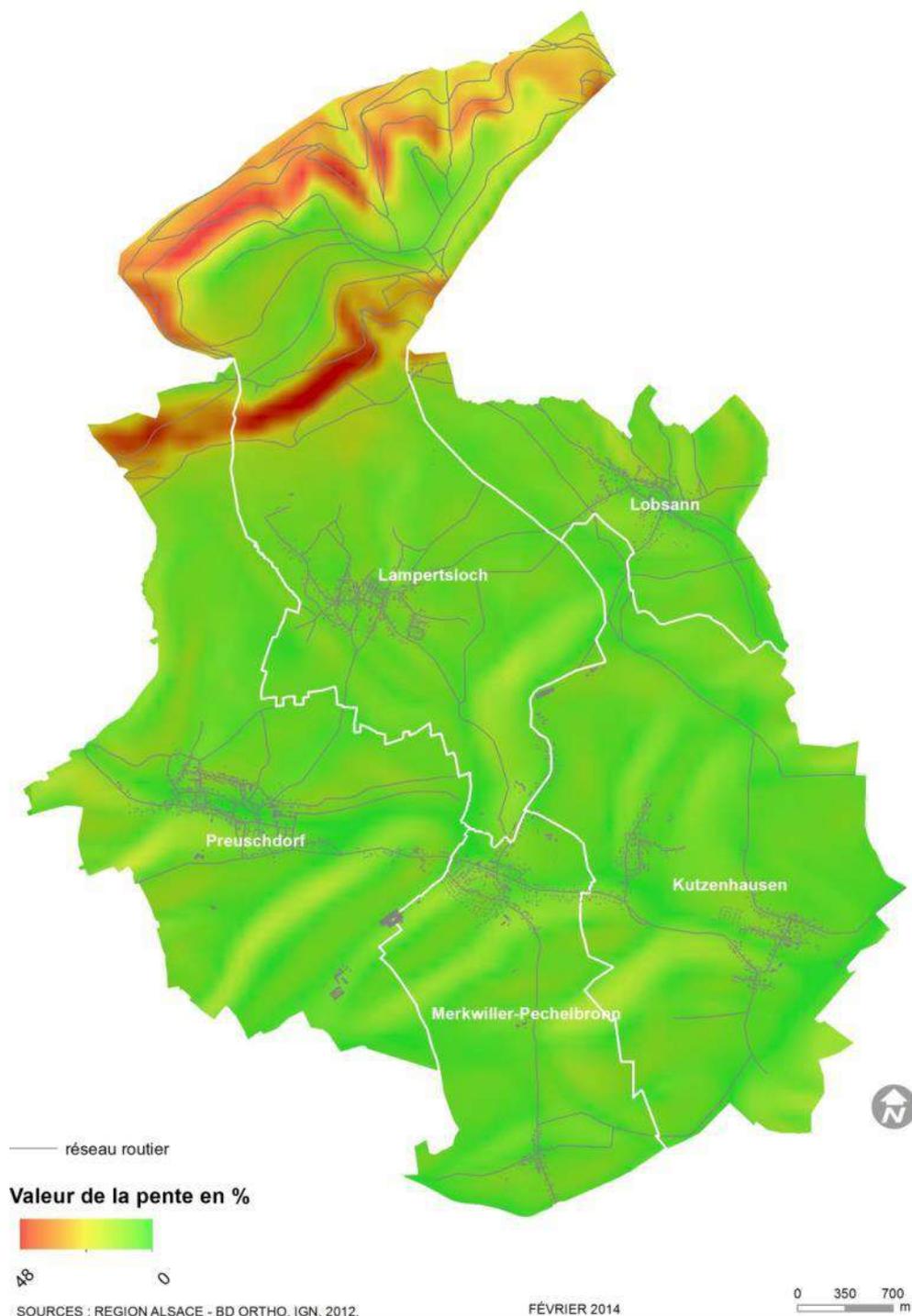
Le SIVU de Pechelbronn est situé aux confins de l'Alsace à l'interface entre le Piémont des Vosges du Nord et l'Outre Forêt. Adossées à la barrière des Vosges du Nord, les communes s'inscrivent dans un paysage vallonné marquant la transition entre la montagne et la plaine.

Implanté dans la vallée du Seltzbach, le territoire de Pechelbronn culmine au Nord-Ouest à une altitude de 510 m. Le point le plus bas se situe au Sud-Est, sur le ban communal de Kutzenhausen, avec une altitude de 148 m, soit un dénivelé de 362 m sur une distance à vol d'oiseau de 6 300 m.



Carte topographique du SIVU de Pechelbronn

Le relief est modelé et drainé par les cours d'eau. Une ligne de partage des eaux scinde le territoire en deux bassins-versants élémentaires : le bassin-versant Ouest du Seltzbach et le bassin-versant Est du Seltzbach.

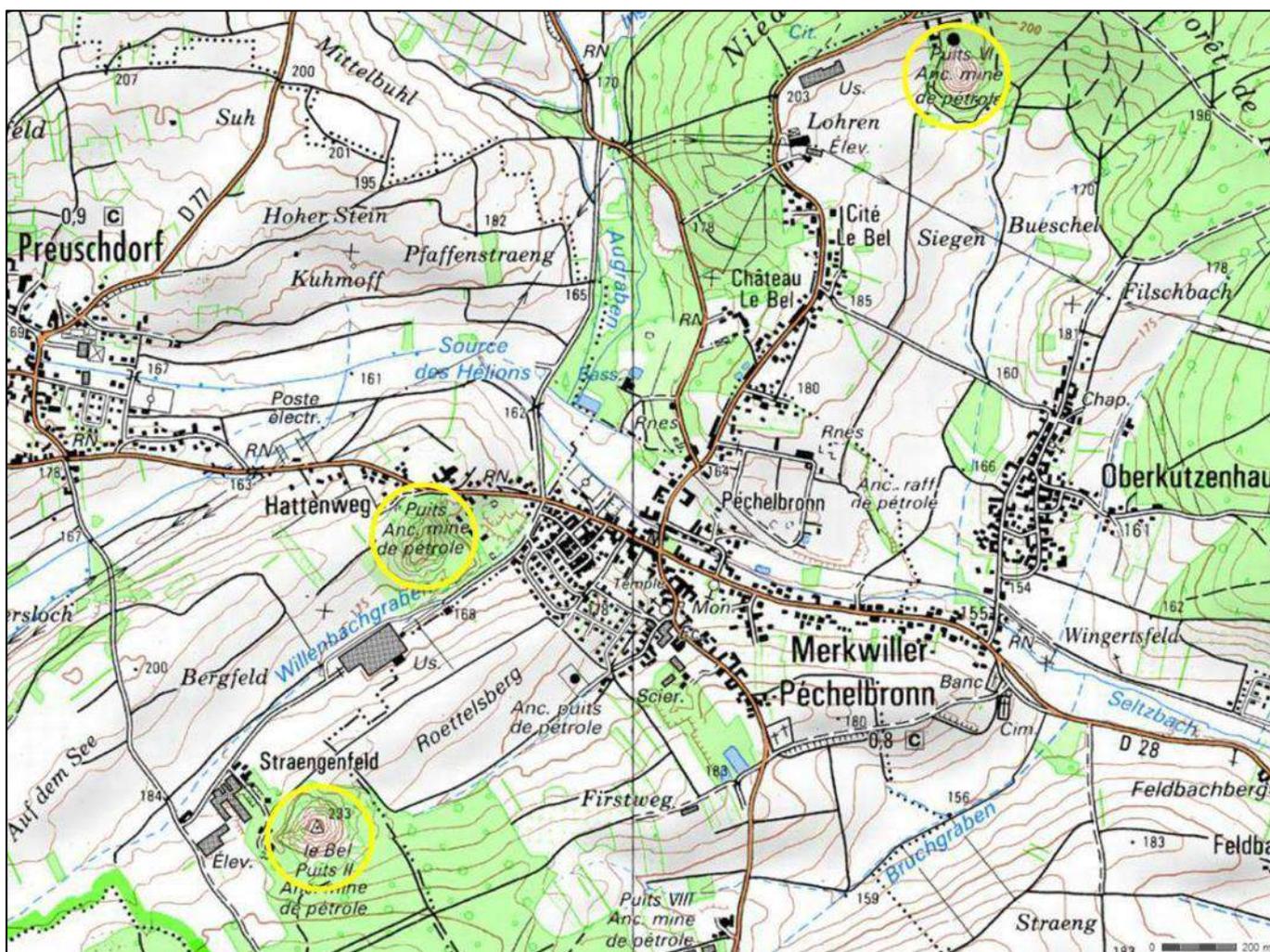


*Relief et valeur de la pente sur le territoire de Pechelbronn*

Le relief est typique de l'Outre-foret. Marqué au Nord-Ouest par le massif du Hochwald, il s'adoucit rapidement pour laisser place à un paysage collinéen. Les lignes de crêtes principales et secondaires dessinent le territoire et influent sur la forme urbaine des communes.

Les massifs forestiers, implantés sur les plateaux, recouvrent près de 40% du territoire.

Le relief est également marqué par d'anciens terrils, témoins de l'activité minière passée, en partie recouverts de végétation.



Localisation des terrils miniers sur le territoire, carte IGN, Géoportail.

Situés à la limite du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, les villages se sont développés en fond de vallée, le long des cours d'eau et des axes routiers. Leur urbanisation linéaire quasi continue reflète, dans certains cas, peu les limites communales, en particulier pour la partie agglomérée de Merkwiller-Pechelbronn.

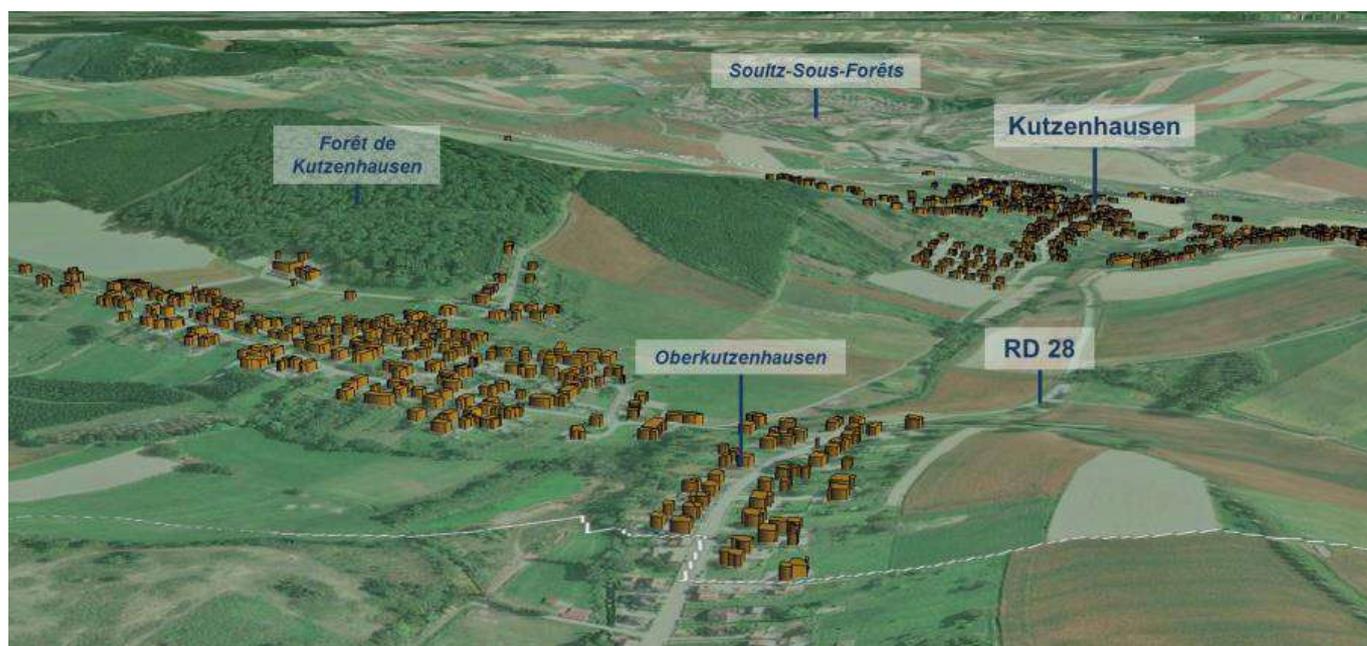
Les images avec une vue 3D présentées ci-après sont une illustration de l'implantation du bâti par rapport au relief. Les hauteurs du bâti ne reflètent pas la réalité.

### Kutzenhausen

La commune de Kutzenhausen s'inscrit dans la vallée du Seltzbach. A l'égal des communes de Merkwiller-Pechelbronn et de Preuschdorf, l'urbanisation s'est étendue de part et d'autre du cours d'eau à flanc de colline.

Kutzenhausen est composée de deux entités agglomérées :

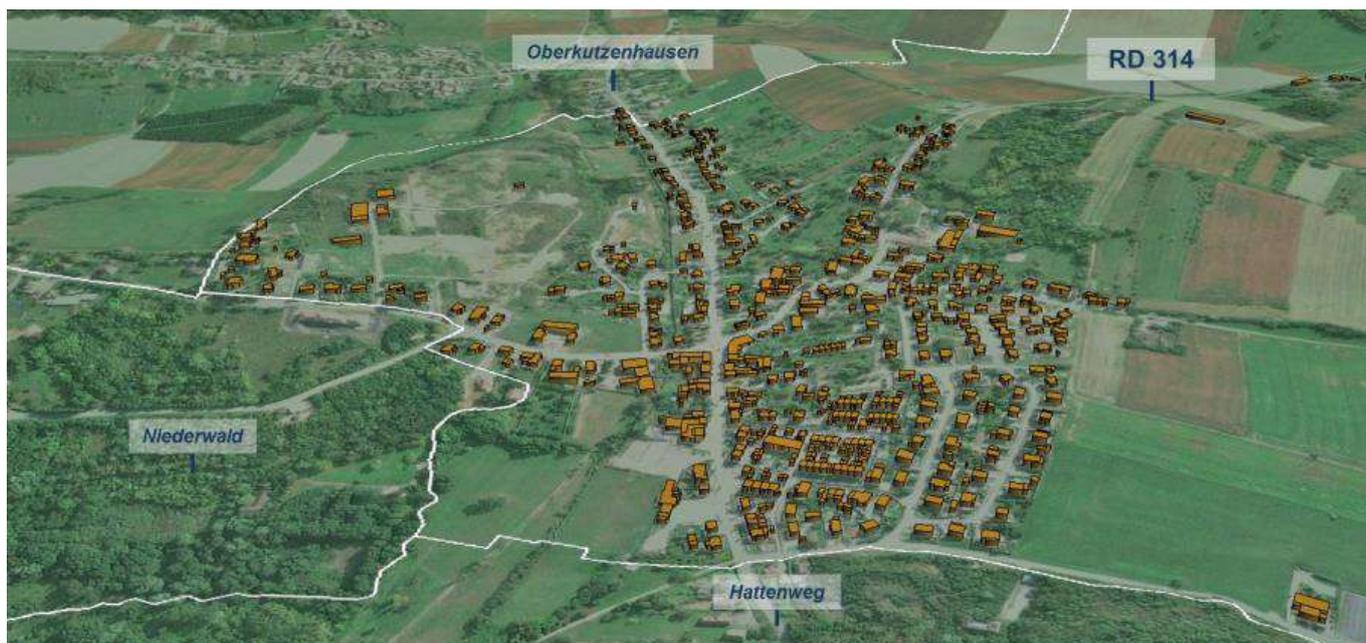
- le bourg, qui s'est développé le long du Seltzbach, sur la partie haute ;
- Oberkutzenhausen, implanté en creux de vallon et dont l'urbanisation s'inscrit dans la continuité de celle de Merkwiller-Pechelbronn.



*Vue 3D sur Kutzenhausen, orientation Ouest*

### Merkwiler-Pechelbronn

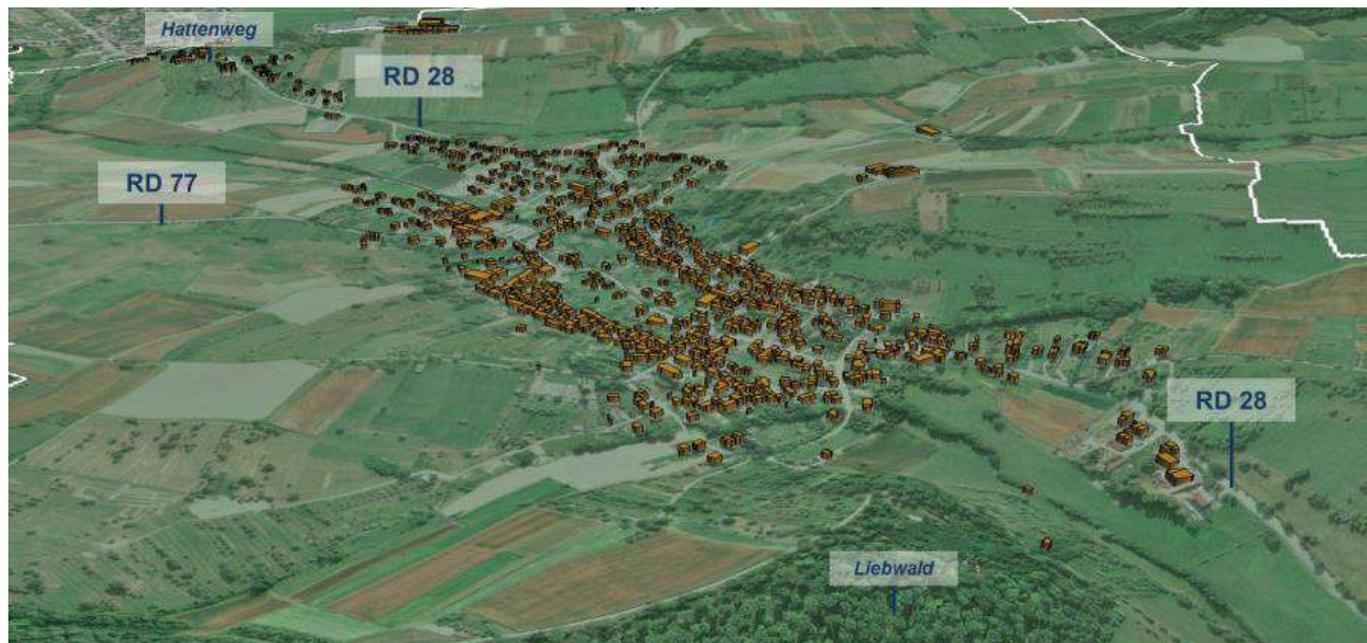
La commune de Merkwiler-Pechelbronn s'est développée le long du cours supérieur du Seltzbach. Son urbanisation se poursuit sur les collines le long de la RD314 et de la RD114. Le relief renforce l'urbanisation linéaire de Merkwiler-Pechelbronn.



*Vue 3D sur Merkwiler-Pechelbronn, orientation Ouest*

### Preusdorf

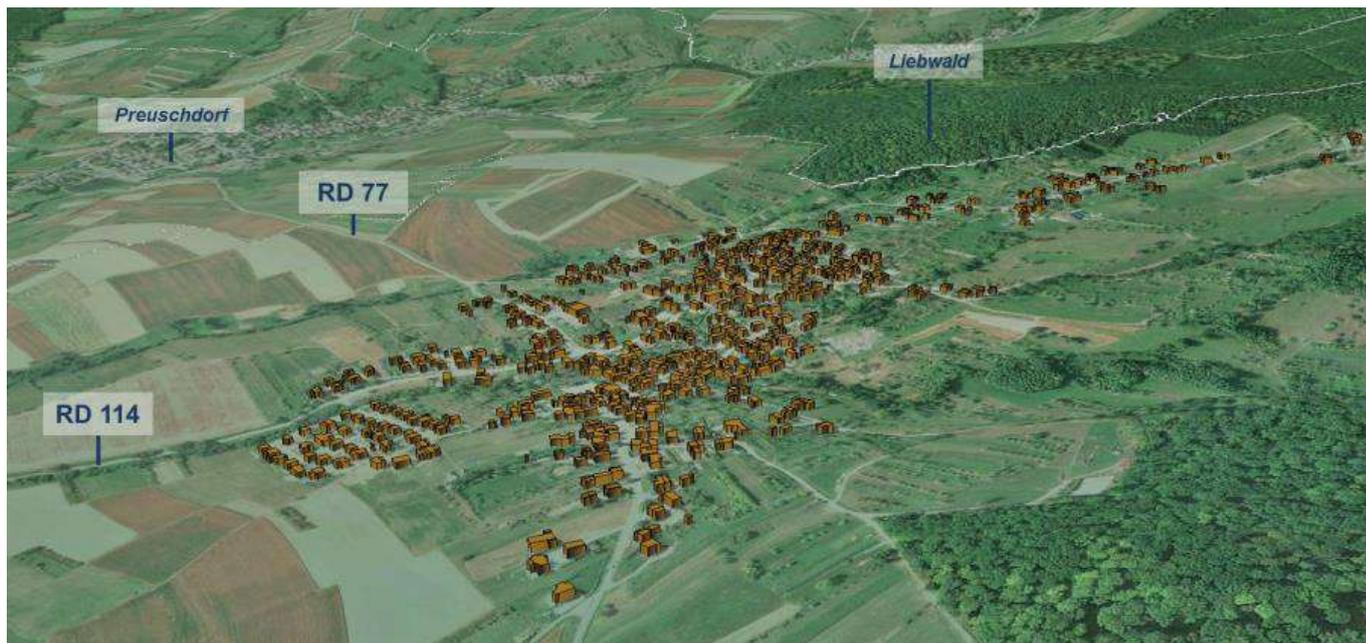
Implanté dans le creux de la vallée du Seltzbach, Preusdorf est constitué de deux entités agglomérées : le centre-bourg et le hameau du Hattenweg. Le relief est souligné par une urbanisation linéaire et par une implantation du front bâti suivant les courbes de niveaux.



*Vue 3D sur Preusdorf, orientation Nord-Ouest*

### Lampertsloch

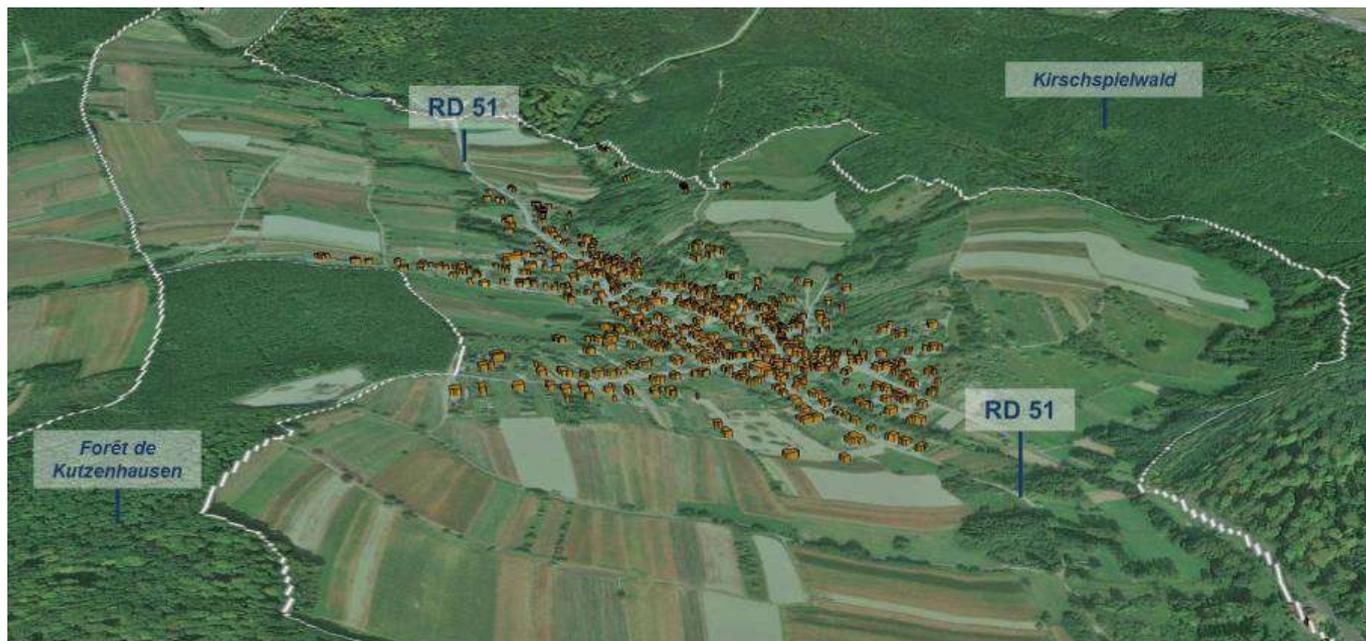
Adossé aux contreforts boisés des Vosges du Nord, Lampertsloch culmine à 510 m d'altitude, point le plus élevé du territoire dans sa partie boisée. Qualifié de "village perché", Lampertsloch s'est développé sur un promontoire en s'adaptant à la déclivité naturelle du site.



*Vue 3D sur Lampertsloch, orientation Sud-Est*

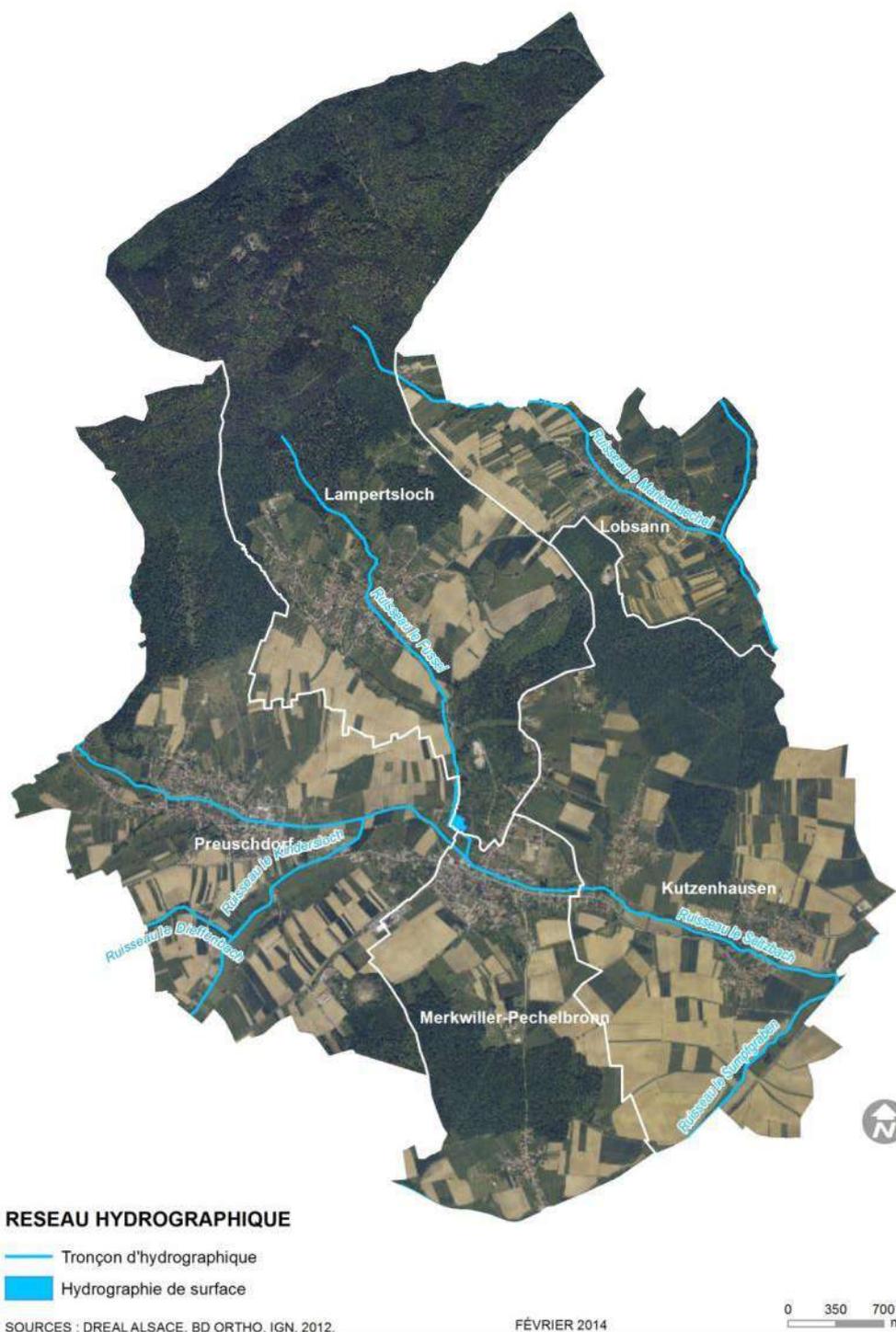
### Lobsann

Seule commune du bassin-versant Est du Seltzbach, Lobsann est également isolée du reste du territoire intercommunal par la forêt de Kutzenhausen et le Niederwald. L'urbanisation s'étend progressivement sur les flancs des collines de part et d'autre du Marienbaechel.



*Vue 3D sur Lobsann, orientation Sud*

## 1.2. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Carte du réseau hydrographique

Le relief se dessine à travers le Seltzbach et ses affluents, encaissés dans les vallons.

L'ensemble des cours d'eau à faible débit (Augraben, Buchgraben et Willengraben) convergent vers le Seltzbach, affluent de la rive gauche de la Sauer. Le Seltzbach prend sa source dans le massif du Hochwald, au Nord de Mitschdorf. Traversant les communes de Preuschkorf, Merkwiler-Pechelbronn et Kutzenhausen, il est rejoint par le Froeschwillerbaechel, cours d'eau venant de Lobsann, en amont de la commune de Sultz-Sous-Forêts.

Le Seltzbach, s'écoulant d'Ouest en Est, parcourt près de 30 km avant de rejoindre, au Sud-Est de la commune de Sultz-Sous-Forêts, la Sauer, affluent de la rive droite du Rhin.

Le Willenbachgraben, affluent du Seltzbach, a fait l'objet de récentes modifications. Ce dernier longeant le site de production ISRI II a été dévié afin de permettre l'extension de l'entreprise.



*Le Seltzbach vu depuis la route des voyageurs, Preuschkorf.*



*Le Seltzbach vu depuis la route de Lobsann, Merkwiler-Pechelbronn.*

Appréciée selon la grille multi-usages SEQ-EAU, la qualité de l'eau du Seltzbach, observée à la station de Sultz-Sous-Forêts, est mauvaise. Le facteur déclassant est principalement l'insuffisance d'oxygène dissous dans l'eau.

Qualité Générale								
Paramètres								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Qualité Générale	3	3	3	3	3	3	3	3
• O2 dissous % (percentile 90)	16	15	35	33	21	36	24	38
• O2 dissous mini. en mg/l	1,4	1,3	3,5	1,9	1,7	1,6	2,3	3,3
• DBO5 (percentile 90)	5	6	3	4	2,9	3,4	4,7	5
• DCO (percentile 90)	36	29	30	28	31	20	21	18
• NH4+ (percentile 90)	2	0,99	1,1	1,45	2	0,49	1,9	0,67
Légende								
Classe de qualité	Qualité Générale	Oxygène dissous en mg/l	Oxygène dissous en % de saturation	DBO5 en mg/l d'O2	DCO en mg/l d'O2	NH4+ en mg/l		
Très bonne	1A	>= 7	>=90	<=3	<=20	<=0,1		
Bonne	1B	5 à 7	70 à 90	3 à 5	20 à 25	0,1 à 0,5		
Passable	2	3 à 5	50 à 70	5 à 10	25 à 40	0,5 à 2		
Mauvaise	3	Milieu à maintenir aérobie en permanence		10 à 25	40 à 80	2 à 8		
Pollution excessive	M	Observation de Milieu anaérobie		>25	>80	>8		

*Grille multi-usages SEQ-EAU, station de Sultz-Sous-Forêts, Agence de l'eau Rhin-Meuse.*

Les cours d'eau sillonnent le territoire et traversent essentiellement des zones agricoles et des zones d'habitat. Le diagnostic, mené par la Communauté de commune de Sauer Pechelbronn dans le cadre du programme de restauration du Seltzbach et de ses affluents, révèle que la qualité des eaux superficielles est bonne en amont du territoire et mauvaise en aval (cf : grille SEQ-EAU, station de Sultz-Sous-Forêts).

La détérioration de la qualité des cours d'eau est liée aux pollutions agricoles et domestiques mais aussi au régime hydraulique des cours d'eau : leur faible débit favorise l'accumulation des polluants.

La présence des anciens champs d'exploitation pétrolière, sur la commune de Merwiller-Pechelbronn, participe également à la pollution des cours d'eau.

Depuis 2003, le programme de restauration du Seltzbach et de ses affluents, mis en place par la Communauté de communes de Sauer Pechelbronn, a pour objectif d'améliorer les qualités biologiques et paysagères des différents milieux aquatiques du bassin versant amont du Seltzbach. Diverses actions spécifiques ont été menées sur la ripisylve, le profil mineur du lit et les berges des cours d'eau.



Le paysage des 5 communes du SIVU de Pechelbronn peut se décliner en plusieurs entités :

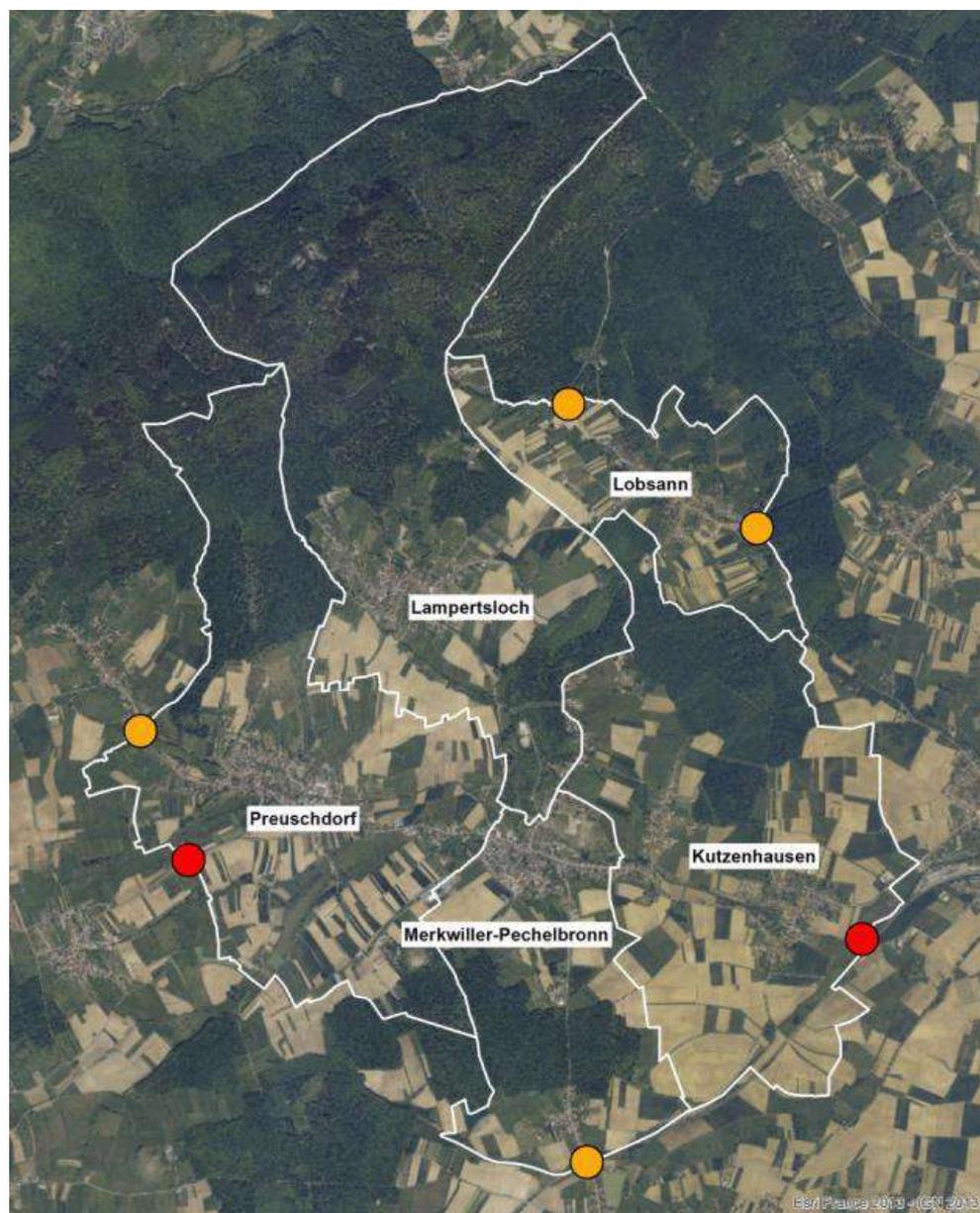
- les portes d'entrée sur le territoire ;
- les espaces de transition entre les communes ;
- les éléments de repères visuels ;
- les espaces ouverts.

### **1.3.1. Les portes d'entrée sur le territoire du SIVU**

Les entrées de villes font partie intégrante du paysage urbain. Structurées par les axes routiers, il s'agit des espaces par lesquels on pénètre dans les zones bâties. Leur qualité est déterminante pour l'image d'un territoire.

Ces espaces linéaires situés aux extrémités des espaces bâtis sont soumis à de fortes pressions urbaines et foncières (étalement urbain, externalisation des équipements publics et des activités, etc.) pouvant entraîner une banalisation des paysages et une perte d'identité et de lisibilité des territoires.

Les axes routiers structurent l'urbanisation et constituent les voies d'entrées sur le territoire.



**PORTES D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE DU SIVU**

-  porte d'entrée "principale"
-  porte d'entrée "secondaire"



SOURCE : BD ORTHO, IGN, 2012, RELEVES TERRAIN OTE

SEPTEMBRE 2014

0 400 800  
m

*Localisation des portes d'entrée sur le territoire*

a) LES PORTES D'ENTREES "PRINCIPALES"

La RD28, reliant Woerth à Soultz-Sous-Forêts, assure la desserte du Sud du territoire du SIVU depuis les communes de Preuschkorf et de Kutzenhausen. Il s'agit d'un axe majeur le long duquel s'est développée et structurée l'urbanisation.

RD28 : La route de Woerth

Située sur une ligne de crête, la porte d'entrée depuis Dieffenbach-lès-Woerth offre un large panorama sur la plaine agricole. Des vergers assurent la transition entre espaces bâtis et terres céréalières, implantés de part et d'autre de la voie.

Le tissu urbain s'est essentiellement structuré au Nord de cet axe routier. Ce dernier délimite l'enveloppe urbaine au sud de Preuschkorf, située en contre-bas de la voie, et marque la transition entre l'espace bâti et l'espace non-bâti.

La porte d'entrée Sud-Ouest du territoire offre un large panorama sur Preuschkorf et Lampertsloch. A l'arrière-plan, le massif du Hochwald marque la ligne d'horizon.



*Porte d'entrée Sud-Ouest du territoire, route de Woerth (RD28)*

### RD28 : Route de Soultz

Depuis Soultz-Sous-Forêts, l'entrée sur le territoire du SIVU mène à Kutzenhausen. Cette porte d'entrée sur le territoire est marquée par l'implantation d'équipements publics (station d'épuration, cimetière) et par l'activité géothermique. Toutefois, la présence d'espaces agricoles et d'alignements d'arbres conforte le caractère rural du territoire.

A l'arrière-plan, un rideau végétal ferme la vue sur les constructions et marque la limite entre espace bâti et espace agricole.



*Porte d'entrée Sud-Est du territoire, route de Soultz (RD28)*

#### b) LES PORTES D'ENTREES "SECONDAIRES"

Si la RD28 constitue la porte d'entrée majeure sur le territoire, elle n'en n'est pas pour autant la seule. Des axes considérés ici comme "secondaires" offrent un accès sur le territoire depuis le Sud (RD114), l'Ouest (RD677) et depuis le Nord-Est (RD51)

Depuis Surbourg, la RD114, porte d'entrée Sud, traverse le hameau d'Hoelschloch et offre un accès direct au centre-bourg de Merkwiller-Pechelbronn. Bien que la voie ferrée sépare Hoelschloch de la commune de Surbourg, la continuité du tissu bâti laisse apparaître une seule entité agglomérée. La transition entre le territoire du SIVU et Surbourg est, de ce fait, peu perceptible.



*Porte d'entrée Sud depuis Surbourg, route des Thermes (RD114)*

L'entrée depuis la RD677 donnant sur Preuschkorf, encaissée en fond de vallée, présente un paysage boisé et verdoyant. Des vergers, implantés de part et d'autre de la voie, assurent la transition entre espace bâti et non bâti. Le rideau végétal en arrière-plan ferme les axes de vue sur la partie agglomérée de Preuschkorf.



*Entrée Sud-Ouest depuis Mitschdorf, rue des voyageurs (RD77)*

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Les entrées Nord-Est sont situées le long de la RD51, l'une en provenance de Climbach, l'autre de Soultz-Sous-Forêts.  
Depuis Soultz-Sous-Forêts (route de Soultz), des espaces de plantations et des vergers, dédiés à un usage familial ou domestique, sont implantés de part et d'autre de la voie. Les stockages de bois présents aux abords de la route témoignent de l'activité sylvicole du territoire.



*Entrée Nord-Est depuis Soultz-Sous-Forêts, route de Soultz (RD51)*

La porte d'entrée depuis Climbach (route de Marienbronn) est marquée par la présence de cultures céréalières implantées en lisière de forêt. Un écran boisé ferme la vue sur le bourg et s'inscrit dans la continuité du massif du Kirchspielwald, dominant l'arrière-plan.

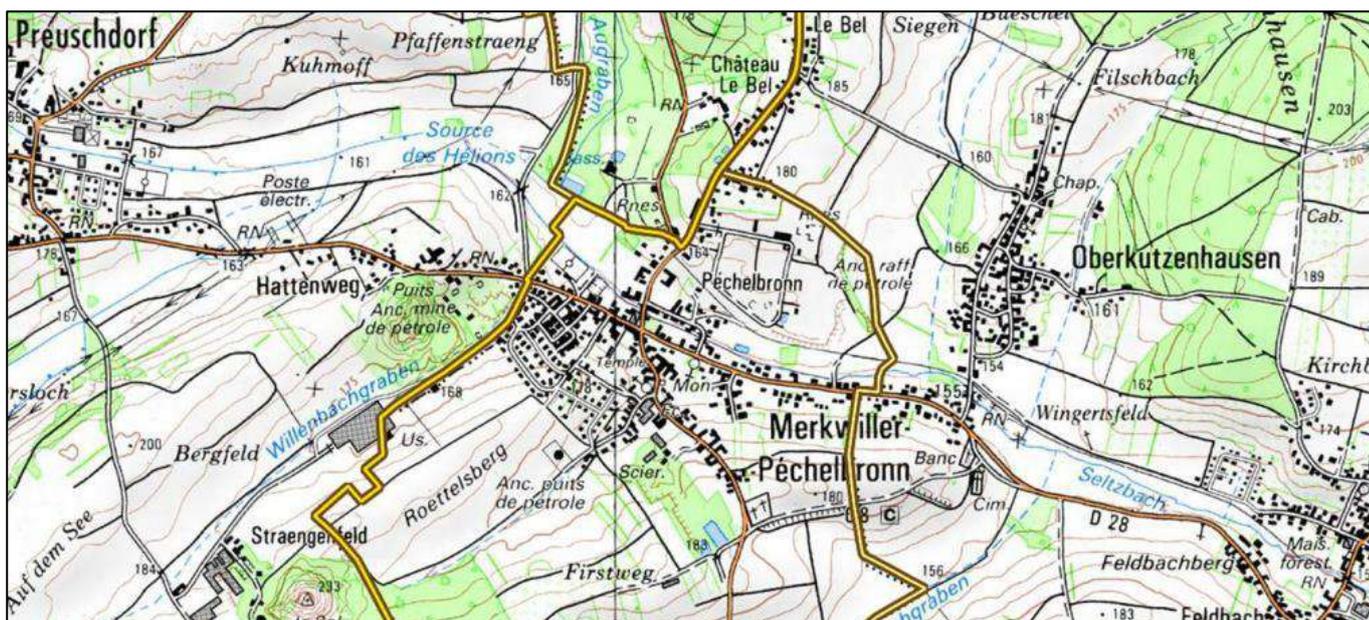


*Entrée sur le territoire depuis Climbach, route de Marienbronn (RD51)*

### 1.3.2. Entrées de villages et espaces de transition

#### a) PAYSAGES URBAINS ET CONTINUITÉ BATIE

L'urbanisation du Hattenweg, hameau de la commune de Preuschoorf, et d'Oberkutzenhausen, comme de Kutzenhausen, s'inscrit dans la continuité bâtie de Merwiller-Pechelbronn. Ces deux entités agglomérées se sont développées le long de la RD 28 en périphérie de ban reflétant peu les limites communales.



*Continuité bâtie le long des axes de circulation, Géoportail.*

Atténuée par la présence de végétation et par un retrait du bâti par rapport à l'emprise publique, la continuité bâtie entre Preuschoorf et Merwiller-Pechelbronn est moins perceptible que celle existant entre Merwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen. Cette continuité bâtie, le long de la route de Sultz, est fortement perceptible et altère la lisibilité des limites communales.



*Entrée de ville de Preuschkorf / sortie de ville de Merkwiller-Pechelbronn, rue de Merkwiller (RD28)*



*Entrée de ville de Kutzenhausen / sortie de ville de Merkwiller-Pechelbronn (RD28)*

#### **b) PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS**

En dehors des espaces urbanisés, le territoire est composé et structuré par les espaces agricoles et naturels. Ces espaces assurent la transition entre les différentes zones agglomérées et sont vecteurs de l'identité rurale du territoire.

La végétation (haies, petits boisements, bosquets, etc.), implantée le long des parcelles agricoles, permet de rompre avec la monotonie paysagère et contribue au maintien d'une continuité végétale.

La présence historique de vergers autour des habitations permet d'assurer une transition entre l'espace bâti et l'espace agricole et de conserver une végétation arbustive le long des constructions.

Aujourd'hui, face à une urbanisation nouvelle, les vergers tendent à disparaître. Dans certains cas, la rupture franche entre espaces bâtis et espaces non-bâti peut entraîner une banalisation des paysages ainsi qu'une perte d'identité et de lisibilité du territoire.



*Végétation bordant les espaces agricoles et les terres d'élevage, Preuschkorf.*



*Lotissement récent vu depuis la RD28, Kutzenhausen.*

c) PAYSAGES BOISES

La forêt et les massifs boisés constituent une part importante de l'occupation du sol : la couverture forestière représente près de 40% du territoire de Pechelbronn. Les espaces boisés et forestiers structurent et fractionnent les paysages. Si dans certains cas ils permettent de contenir et de limiter l'urbanisation (hameau de Hoelschloch, par exemple), ils marquent également une rupture paysagère importante.



*Hameau du Hoelschloch, commune de Merckwiller-Pechelbronn, RD314.*



*La forêt du Niederwald, route du Château (RD314), Lampertsloch.*

### 1.3.3. Les éléments de repères visuels

a) LE MASSIF DU HOCHWALD

Visible depuis de nombreux points de vue, le Hochwald s'impose comme un élément remarquable dans le paysage.

Ce massif forestier, dernier chaînon du massif des Vosges, marque la transition avec la plaine d'Alsace à l'Est et domine la forêt des basses Vosges à l'Ouest.



*Entrée de ville de Lampertsloch, RD77.*



*Vue sur la commune de Kutzenhausen depuis la RD263 en direction de Surbourg.*

b) LES TERRILS MINIERS

Reflets de l'identité et de l'histoire du territoire, les trois terrils miniers présents sur les communes de Preuschkorf et Kutzenhausen sont l'héritage de l'activité pétrolière passée.

Leur forme conique marque le paysage et constitue des éléments visuels marquants.



*Terrils miniers, rue du Willenbach, Preuschkorf.*

c) AUTRES REPERES VISUELS MARQUANTS

Visibles depuis le réseau routier, d'autres éléments composant le paysage permettent d'identifier l'espace urbain et bâti. Ils se caractérisent principalement par un contraste de hauteur avec les constructions environnantes (clochers, pylônes électriques, antennes etc.). Ils participent à la diversité paysagère aussi bien pour structurer l'espace bâti (clochers) que l'espace ouvert (antennes, pylônes et lignes électriques).



*Clochers de Kutzenhausen (RD 28) et église de Preuschkorf (RD 28).*



*Pylônes électriques, route de Lobsann (Lampertsloch), et antenne, RD 77 (Preuschkorf).*

## 1.4. LE CLIMAT

Les caractéristiques climatiques du territoire du SIVU de Merwiller-Pechelbronn correspondent à celles de la plaine d'Alsace qui présente un climat de transition. Il est en effet soumis à une combinaison double d'influences océaniques et continentales.

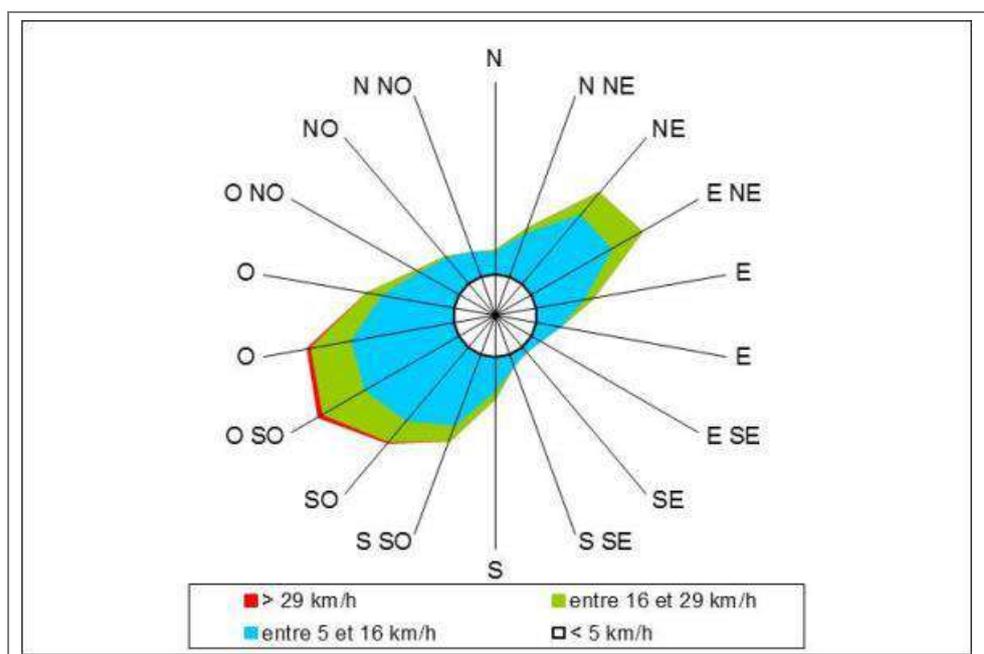
Les données climatiques présentées ci-après ont été fournies par METEO France à partir des relevés effectués à la station de Hégeney pour les vents, les températures et les précipitations.

Néanmoins, à une échelle plus locale, le climat est influencé par le relief vosgien qui tend à accentuer la continentalité et contribue à des modifications importantes des circulations d'air local.

### 1.4.1. Les vents

Les vents dominants s'orientent selon un axe Ouest/Sud-Ouest et Est/Nord-Est. Leur vitesse est souvent limitée, dans près de 40% des observations, ils atteignent moins de 5 km/h.

La topographie des vallons peut entraîner la formation de vents locaux favorables à des mouvements d'air en faible altitude. Il s'agit de vents orographiques qui peuvent être influencés par la topographie locale ainsi que par la végétation présente au sol (arbres de hauteur importante, champs labourés, etc.).



Rose des vents à la station METEO France de Hegney pour la période 1997-2006

## 1.4.2. Les précipitations et températures

Le nombre moyen mensuel de jours de précipitations s'établit, en moyenne, à 129 jours par an.

La valeur moyenne des précipitations se situe à environ 796 mm/an.

La valeur annuelle des températures est de 10,5°C avec des extremum à -16,4°C et +37,7°C.

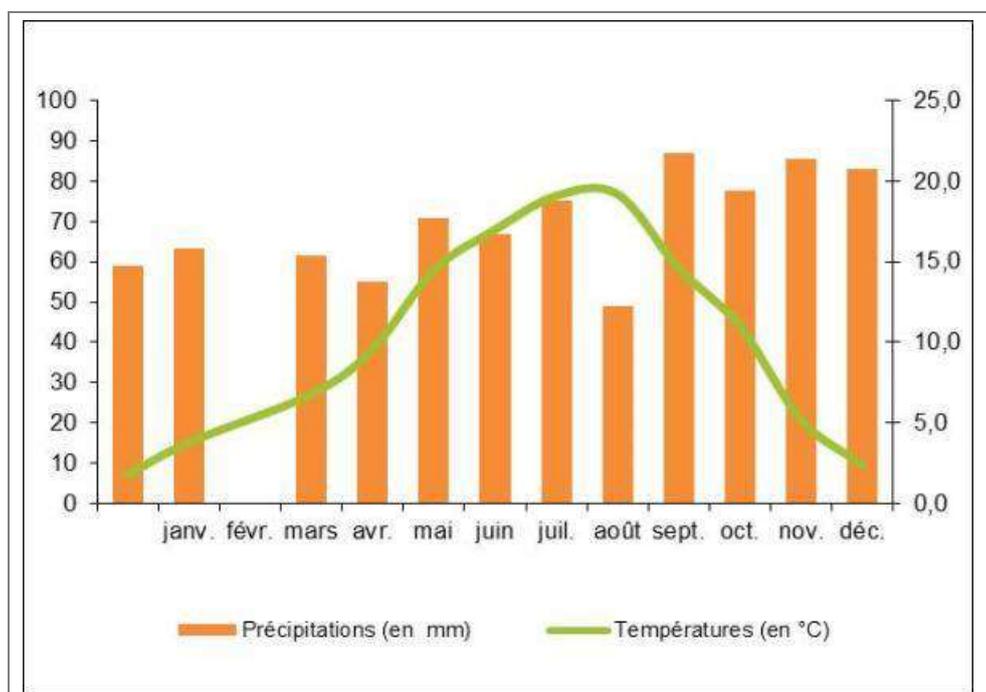
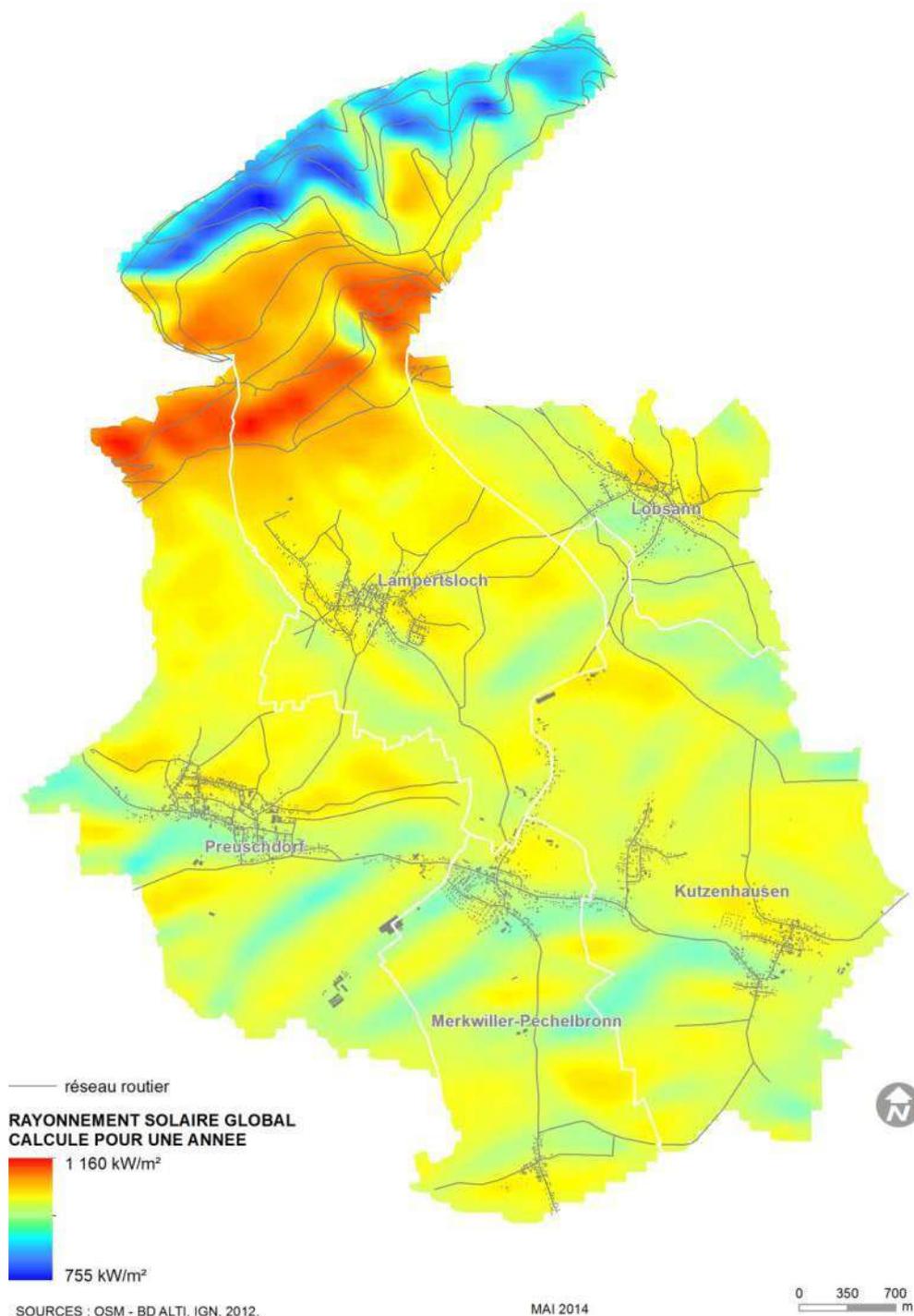


Diagramme ombro-thermique de la station METEO France de Hegeney pour la période 1993-2001.

### 1.4.3. L'ensoleillement



La durée d'ensoleillement moyenne sur le territoire s'établit, de façon homogène pour l'ensemble des communes, à 11h28 par jour.

Seul le massif du Hochwald affiche un contraste plus important. Du versant orienté Sud-Est au versant orienté Nord-Ouest, les amplitudes de rayonnement solaire varient de manière importante selon l'exposition solaire.

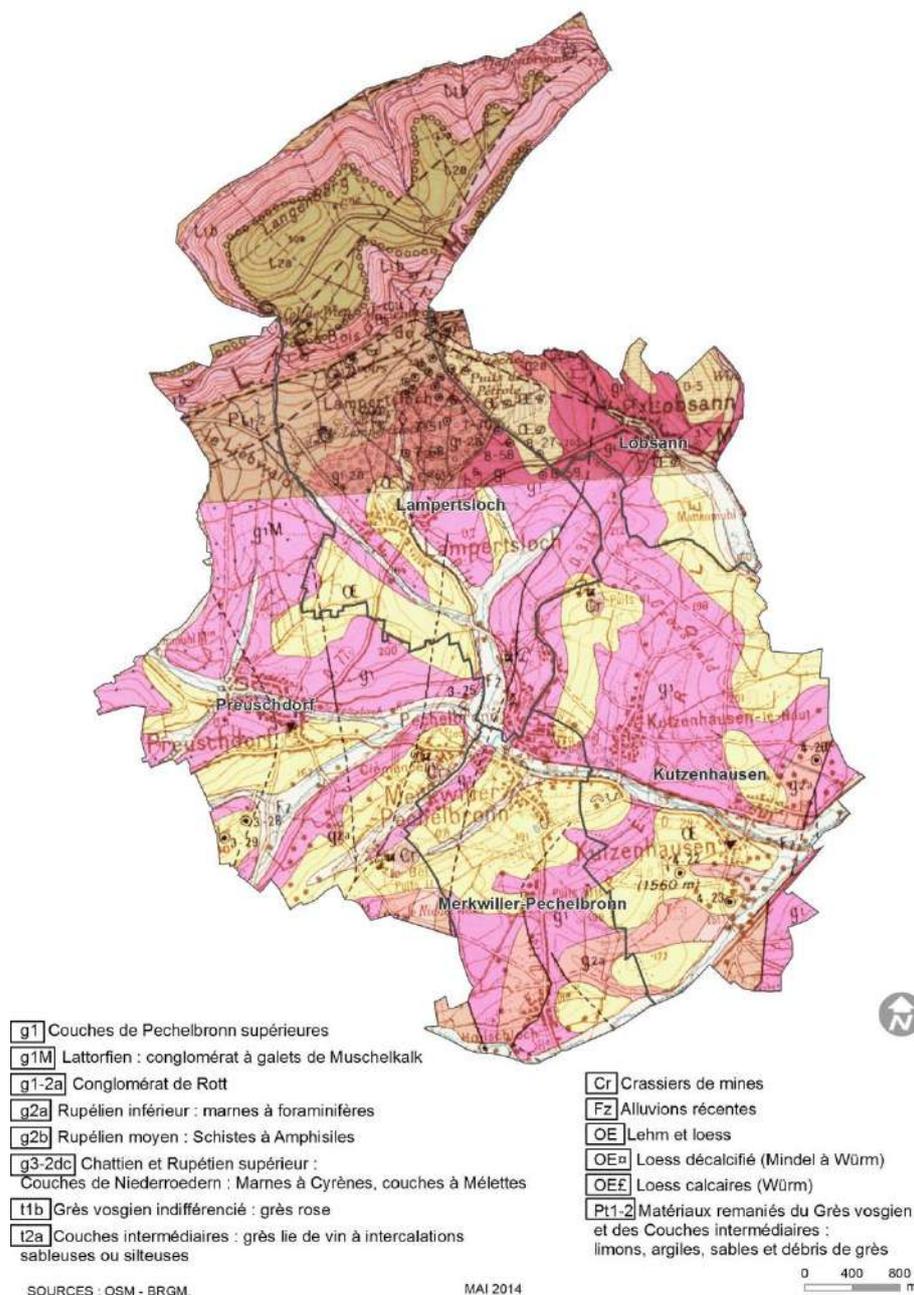
L'urbanisation s'est principalement développée dans les zones bénéficiant d'une bonne exposition solaire.

Les zones, disposant d'un faible rayonnement solaire et peu propices à une urbanisation pouvant profiter des apports solaires optimum, peuvent être clairement identifiées. Il s'agit pour la plupart des espaces situés en creux de vallée, au Sud de la RD28 et à l'Ouest de la RD51.

L'ensoleillement permet d'envisager un potentiel énergétique moyen de 978 kW/m<sup>2</sup> sur le territoire. Le rayonnement solaire global, sur le périmètre du SIVU, est favorable à la mise en place de dispositifs énergétiques tels que des panneaux solaires et/ou photovoltaïques.

## 2. Ressources

### 2.1. GEOLOGIE



Carte géologique

### 2.1.1. Contexte géologique

La région de Merkwiller-Pechelbronn s'inscrit dans l'entité géologique des collines sous-vosgiennes découpées par de nombreuses failles qui en font un véritable champ de fractures.

La limite entre les Vosges gréseuses et les collines sous-vosgiennes est formée par une importante fracture dite « faille vosgienne » orientée Nord-Est / Sud-Ouest.

Les couches géologiques du territoire sont essentiellement marneuses ; elles contiennent fréquemment du gypse et dans leur partie supérieure elles présentent des lentilles calcaires.

Les anciennes galeries de mines sont généralement peu profondes (10 à 20 m dans les mines de la Sablonnière) et peuvent être à l'origine d'affaissements en surface.

### 2.1.2. Schéma Départemental des Carrières du Bas-Rhin

Le Schéma Départemental des Carrières du Bas-Rhin a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 octobre 2012. Les grandes orientations du Schéma Départemental des Carrières du Bas-Rhin sont les suivantes :

- promouvoir une utilisation économe et adaptée des matériaux :
  - favoriser l'utilisation de matériaux nobles pour des usages spécifiques ;
  - poursuivre l'utilisation et la valorisation des matériaux recyclés ;
  - privilégier la satisfaction de la demande en matériaux locale avant l'exportation ;
- permettre un accès équilibré à la ressource :
  - inventorier les enjeux et les sensibilités du territoire alsacien ;
  - poursuivre la gestion des alluvions rhénanes au travers des Schémas de Cohérence Territoriale ;
  - réduire les consommations d'espaces ;
- autoriser sur la base d'études d'impact et de notices d'incidence de qualité renforcée :
  - réaliser les études d'impact et d'incidence selon les guides en vigueur ;
  - proposer des mesures pour compenser les impacts résiduels ;

- réduire ou compenser l'impact des installations sur l'environnement pendant leur exploitation :
  - promouvoir des modes de transport des matériaux économes en émission de gaz à effet de serre ;
  - diminuer les nuisances lors du fonctionnement des exploitations ;
  - mettre en place une surveillance préventive appropriée des eaux souterraines ;
- intégrer le réaménagement des sites dans l'aménagement du territoire :
  - remblayage les carrières ;
  - prendre en compte les orientations du territoire et améliorer les sites.

Les obligations du Schéma Départemental des Carrières portent en particulier sur :

- les gravières rhénanes pour lesquelles a été confirmé le respect des zones graviérables des Zones d'Exploitation et de Réaménagement Coordonnées du Bas-Rhin (ZERC) définies par le schéma régional des gravières, cela implique en particulier que toute ouverture de carrières de matériaux alluvionnaires rhénans en dehors des zones graviérables est interdite ;
- la définition de zones sensibles, où le principe général est d'interdire l'exploitation des carrières ;
- la prise en compte de certaines contraintes dans des zones particulières ;
- les modalités d'exploitation, notamment en termes d'impact lié au transport et de réaménagement.

Le territoire du SIVU de Pechelbronn n'est concerné par aucune zone graviérable ou par aucune autorisation potentielle d'exploitation de la ressource graviérable.

## 2.2. GESTION DU CYCLE DE L'EAU

### 2.2.1. Alimentation en eau potable

#### a) DISPOSITIONS GENERALES

Une des orientations fondamentales du SDAGE Rhin-Meuse, approuvé le 30 novembre 2015, est d'assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité. Il s'agit notamment de prendre des mesures préventives en amont des captages d'eau destinée à la consommation humaine, permettant de limiter et de réduire les traitements ainsi que les substitutions de ressources.

Le principe général actuellement adopté dans les déclarations d'utilité publique relatives à l'exploitation et à la protection des captages d'alimentation en eau potable, est d'interdire toute nouvelle activité à risque (infrastructure de transport, zones d'urbanisation future à vocation d'habitation, de loisirs, ou d'activité,...) à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable.

#### b) PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE DES EAUX

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est alimenté en eau potable par les captages d'eau potable suivant, provenant de différentes unités de distribution :

- Lobsann : un forage déclaré d'utilité publique le 19/05/1998 ;
- Preuschedorf et Lampertsloch : SDEA Périmètre Sauer-Pechelbronn, 2 forages déclarés d'utilité publique le 06/02/2008 ;
- Merkwiler-Pechelbronn et Kutzenhausen : secteur nord du syndicat des eaux de Sultz-Sous-Forêts, alimentation en eau par 2 sources et 2 forages déclarés d'utilité publique le 22/12/2000.

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Par ailleurs, le SIVU de Pechelbronn est soumis aux servitudes d'utilité publique résultant de l'instauration des périmètres de protection suivants :

N°	Nom du forage	Date de l'arrêté préfectoral	Type de périmètre	Commune concernée
1	Source Pfaffenschlick	18/02/1009	Périmètre de protection rapprochée	Lampertsloch
2	Sources de Kastelbronn, Marienbronn et Parcelle 17	06/02/1008	Périmètre de protection rapprochée	Lampertsloch
3	Source Verlorenerbach	06/02/1008	Périmètre de protection rapprochée	Lampertsloch
4	Forage de Marienbronn	09/10/2000	Périmètre de protection rapprochée	Lampertsloch, Lobsann
5	Source des 7 fontaines, source de la grande fontaine, forage 1 et 2 Hochwald	22/12/2000	Périmètre de protection rapprochée	Lampertsloch

*Tableau des périmètres de protection - ARS 2017*

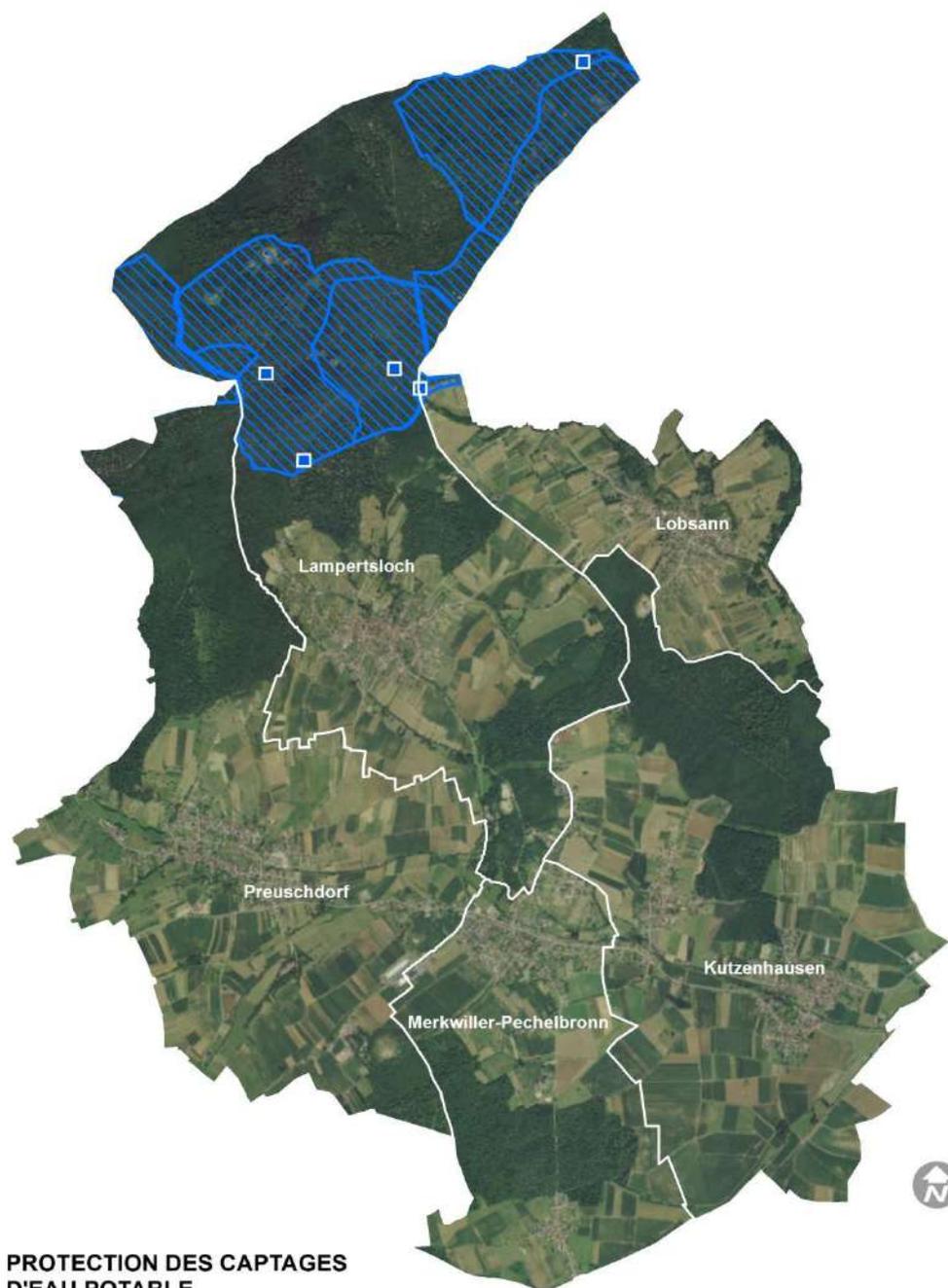
Des périmètres de protection sont par ailleurs en cours de définition autour du forage F3 de Preusdorf.

Le SDEA secteur Sauer-Pechelbronn exploite les principaux points de prélèvement listés dans le tableau ci-dessous :

*Les principaux points de prélèvement*

Nature de l'eau	Lieu de production	Nom de la station et Code minier	Total de m <sup>3</sup> produits en 2012	Total de m <sup>3</sup> produits en 2013	Total de m <sup>3</sup> produits en 2014
Eau de source	Goersdorf	Glossenbrunnen 01687X0022	17 520	13 355	20 294
	Lampertsloch	Kastelbronn 01687X0004	/	/	/
	Lampertsloch	Marienbronn 01687X0010	/	3 498	5 080
	Lampertsloch	Parcelle 17 01687X0006			
	VOLUME PRELEVE			17 520	16 853
Eau souterraine	Mitschdorf	Hochwald 01983X0001 – F1 01983X0007 – F2	643 017	666 113	695 598
	VOLUME PRELEVE			643 017	666 113
Eau de tiers	Reichshoffen	Syndicat des Eaux	4 737	18 120	5 716
	Soultz-sous-Forêts	Syndicat des Eaux	/	618	829
	VOLUME PRELEVE			4 737	18 738
TOTAL			665 274	701 704	727 517

*Tableau récapitulatif de la répartition des prélèvements*



**PROTECTION DES CAPTAGES  
D'EAU POTABLE**

■ forage

 Périmètre de Protection Rapprochée

SOURCES : REGION ALSACE, CIGAL - BD ORTHO, IGN, 2012.

JANVIER 2018

0 350 700  
m

*Carte des périmètres de protection des captages d'eau potable*

En outre, en raison de pollution des eaux, un arrêté préfectoral de restriction d'usage de l'eau des nappes souterraines et superficielles a été pris le 14/11/2008. Celui-ci concerne les cinq communes formant le territoire du SIVU de Pechelbronn.

## **2.2.2. Traitement des eaux usées**

Le réseau est de type séparatif ou unitaire.  
La station d'épuration située à Kutzenhausen permet le traitement des effluents des communes du SIVU de Pechelbronn.

L'assainissement et le traitement des eaux usées est une compétence exercée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Périmètre Sauer-Pechelbronn.

## **2.3. MAITRISE DE L'ENERGIE**

### **2.3.1. Les énergies fossiles**

Le réseau de distribution électrique est géré par Electricité de Strasbourg.

### **2.3.2. Les énergies renouvelables**

#### **a) LA BIOMASSE BOIS**

Après l'hydraulique, le bois constitue la principale ressource énergétique renouvelable en Alsace.

Une importante ressource en bois est disponible sur le territoire intercommunal qui est couvert sur plus d'un tiers de son emprise par le massif forestier. Elle est principalement exploitée pour du bois « d'œuvre ».

L'exploitation liée au bois de chauffage est secondaire, malgré la présence importante d'abris et d'espace de stockage.

Différents dispositifs de chauffage à bois ont été recensés sur le territoire dont une chaufferie collective à Lampertsloch.

## b) L'ENERGIE SOLAIRE

Il existe deux types de mobilisation de l'énergie solaire :

- Le solaire thermique assimile l'énergie du soleil grâce à des capteurs vitrés. Ceux-ci absorbent les rayons du soleil et préservent la chaleur. Ensuite, un échangeur transmet les calories soit à un ballon de stockage pour la production d'eau chaude sanitaire, soit à un accumulateur de chaleur pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.
- Le solaire photovoltaïque consiste à convertir la lumière du soleil en électricité par le biais des panneaux solaires photovoltaïques.

Plusieurs installations solaires thermiques et/ou photovoltaïques sont implantées sur le territoire, notamment sur les constructions à usage d'habitation.

De plus, le potentiel énergétique et le rayonnement solaire, observés à l'échelle du territoire, sont propices l'installation de dispositifs d'énergie solaire.

## c) L'ENERGIE EOLIENNE

L'énergie éolienne est l'énergie du vent et plus spécifiquement, l'énergie directement tirée du vent au moyen d'un dispositif aérogénérateur ad hoc comme une éolienne ou un moulin à vent.

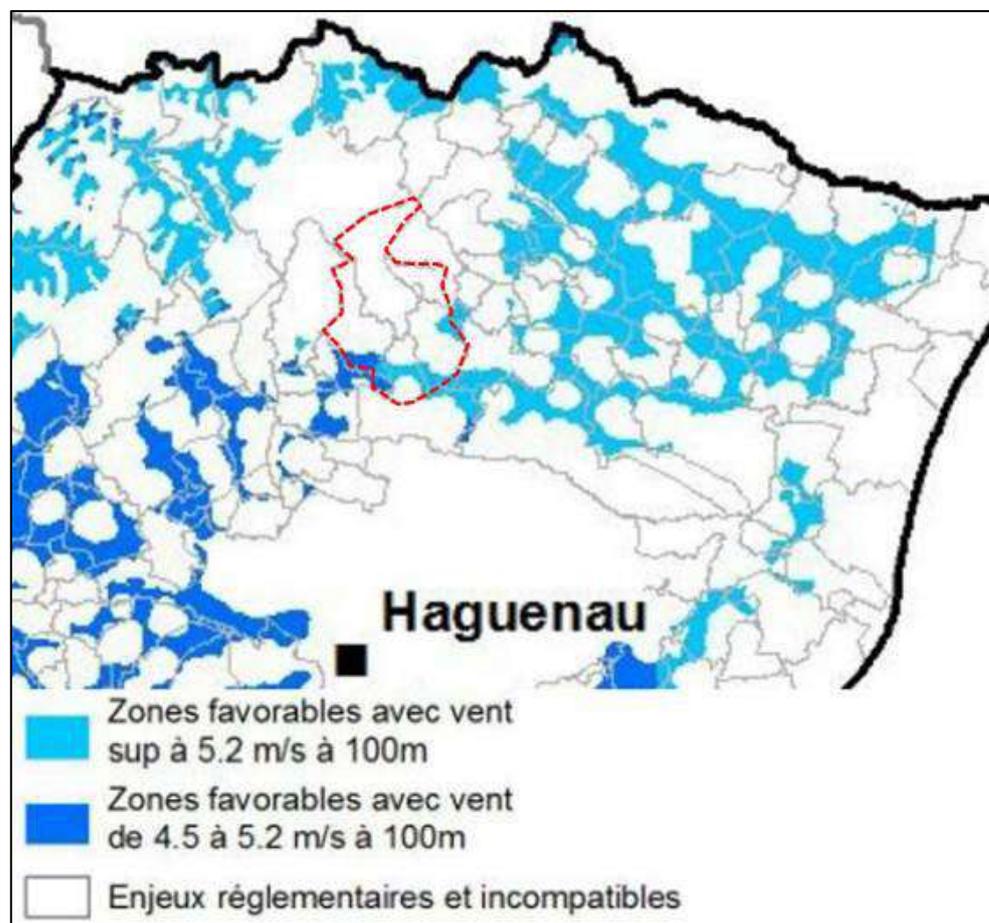
Le projet de Schéma Régional Eolien a retenu le critère minimal de vent requis pour la validation administrative de Zone de Développement Eolien, soit 4,5 m/s à 100 m de hauteur, pour déterminer les zones favorables.

Une grande partie de territoire Alsacien respecte donc le critère de vent requis pour une proposition de ZDE.

Seules les zones de Molsheim, de Sélestat / Colmar, de Thann / Saint-Amarin et de Sierentz / Ottmarsheim se situent en dessous de ce seuil.

En considérant l'ensemble des contraintes règlementaires, rendant impossible l'installation d'éoliennes (zonage environnemental, avifaune, chiroptères, patrimoine, ensembles paysagers, sécurité), les zones favorables au développement de projets éoliens ont été identifiées.

Les lignes de crêtes qui structurent le paysage de la communauté de communes ont été identifiées comme favorable au développement de l'éolien, en particulier celles situées en limite Sud du SIVU.



*Zones favorables au développement de l'éolien, source : SRCAE.*

Cependant, les zones favorables sont des zones de différentes tailles. Dans le schéma régional éolien, il est vérifié pour chaque zone qu'elle peut recevoir cinq machines, indépendamment des communes qui la composent, et un espacement entre machines de 400 m face au vent et de 800 m dans le sens du vent est respecté (pour les zones où l'implantation en quinconce est possible). Suite à cela, les zones trop petites pour accueillir cinq machines sont supprimées et les communes qui intersectent alors avec les zones restantes sont retenues, soit en totalité lorsque leur territoire est entièrement couvert par les zones favorables soit pour partie dans le cas contraire.

Les zones identifiées sur le territoire du SIVU de Pechelbronn n'ont pas été retenues en tant que "zones favorables au développement de l'éolien".

#### d) LA GEOTHERMIE

La géothermie est l'exploitation de la chaleur provenant du sous-sol (roches et aquifères). L'utilisation des ressources géothermales se décompose en deux grandes familles : la production d'électricité et/ou la production de chaleur.

La géothermie peut se diviser comme suit :

- La géothermie haute énergie : elle concerne les fluides qui atteignent des températures supérieures à 150°C. La ressource se présente soit sous forme d'eau surchauffée, soit sous formes de vapeur sèche ou humide. En Alsace, elle est généralement localisée à des profondeurs importantes (1 500 à 5 000 m) et dans des zones au gradient géothermal anormalement élevé, révélateur de zones faillées actives ;
- La géothermie moyenne énergie : elle se présente sous forme d'eau chaude ou de vapeur humide à une température comprise entre 90 C et 150 C. Elle se situe dans les zones propices à la géothermie haute énergie mais à des profondeurs inférieures à 1 000 m. On la trouve également dans les bassins sédimentaires à des profondeurs allant de 2 000 à 4 000 m ;
- La géothermie basse énergie : elle consiste en l'extraction d'une eau à moins de 90°C et jusqu'à 30°C dans des gisements situés en général entre 1 500 et 2 500 m de profondeur ;
- La géothermie très basse énergie : concerne l'exploitation des aquifères peu profonds et l'exploitation de l'énergie naturellement présente dans le sous-sol à quelques dizaines, voire quelques centaines, de mètres. Cette ressource est exploitée dans les pompes à chaleur géothermique pour le chauffage de logements.

La commune de Kutzenhausen est concernée par la géothermie. Le site est situé en limite Est du ban communal et s'étend sur la commune limitrophe de Soultz-Sous-Forêts.

L'utilisation de cette ressource devra cependant se faire de manière cohérente avec l'existant et en fonction des possibilités réelles de développement.



*Vue sur la station de géothermie GEIE, Soultz-Sous-Forêts*

## 3. Nuisances et risques

### 3.1. GESTION DES DECHETS

Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ce service est assuré au travers de collectes des déchets ménagers en porte à porte dont l'une est spécifiquement consacrée au ramassage des déchets valorisables (collecte sélective du papier/carton et flacons plastiques dans les bacs bleus).

Des déchetteries aménagées sur le territoire intercommunal, à Sultz-Sous-Forêts et Woerth, permettent aux habitants l'apport volontaire de divers matériaux recyclables ou non.

Les cinq communes sont toutes équipées de parcs de conteneurs à verre et à vêtements en apport volontaire.



*Parc de conteneurs à verre et à vêtements, Kutzenhausen*



*Conteneurs destinés à collecte de déchets ménagers, Preuschkorf.*

### 3.2. NUISANCES ET ACOUSTIQUES

Le bruit constitue une nuisance quotidienne très souvent mentionnée par les Français dans les enquêtes portant sur l'évaluation de la qualité de l'environnement ; le bruit de la circulation représente la principale source de nuisances acoustiques.

Les infrastructures routières dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules par jour font l'objet d'un classement.

Les infrastructures ferroviaires dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 50 trains par jour font l'objet d'un classement.

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 porte sur le classement des infrastructures de transport terrestres du département du Bas-Rhin et détermine l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage.

Toutefois, aucune infrastructure routière ou ferroviaire, sur le territoire du SIVU, n'est concernée par ce classement.

### 3.3. QUALITE DE L'AIR

#### 3.3.1. Données disponibles

##### a) GENERALITES

Suite à une importante concentration des activités humaines (tissu industriel dense, regroupement des populations), la qualité de l'air des zones urbanisées s'est détériorée au cours des dernières décennies.

Les activités industrielles, les installations de chauffage publiques et privées, la circulation automobile ainsi que toute activité consommatrice d'énergie émettent des polluants atmosphériques.

La diffusion et la dispersion des polluants sont fortement déterminées par les conditions météorologiques. Ainsi, les épisodes de forte pollution sont souvent liés à de mauvaises conditions de dispersion :

- atmosphère stable, vent faible : dispersion lente,
- inversion de température en altitude : ascension bloquée, accumulation des polluants à basse altitude.

En revanche, une atmosphère instable et de fortes turbulences conduisent à une dispersion rapide des polluants.

##### b) LES DONNEES DISPONIBLES

Pour surveiller la qualité de l'air, l'Alsace s'est dotée et a développé depuis 1971 un réseau de mesure de polluants atmosphériques. Ce réseau a été intégré dans un réseau régional à l'échelle du Grand Est.

ATMO Grand Est gère, en Alsace, 27 stations (dont 3 exclusivement météorologiques) et 78 analyseurs qui mesurent en continu 24h/24 le dioxyde de soufre, les particules, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, l'ozone et la radioactivité dans l'air.

c) LE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR-ENERGIE

Suite aux évolutions réglementaires, le Plan Régional pour la qualité de l'air est remplacé par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) créé par l'article 68 de la loi Grenelle II.

Le SRCAE Alsace a été co-élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Régional et approuvé le 29 juin 2012. Il présente un état des lieux de la région, les perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050 et définit des orientations dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie.

Le schéma régional alsacien porte sur cinq axes stratégiques reprenant les grandes lignes du décret n° 2011-678 du 16 juin 2011 :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique ;
- adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique ;
- prévenir et réduire la pollution atmosphérique ;
- développer la production d'énergie renouvelable ;
- favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie.

### **3.3.2. Principaux polluants**

Le territoire du SIVU de Pechelbronn a généré, en 2012, des émissions de :

- 7 676 tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- 3,4 tonnes de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ;
- 22,8 tonnes d'oxyde d'azote (NOx) ;
- 28,7 tonnes de particules (PM10).

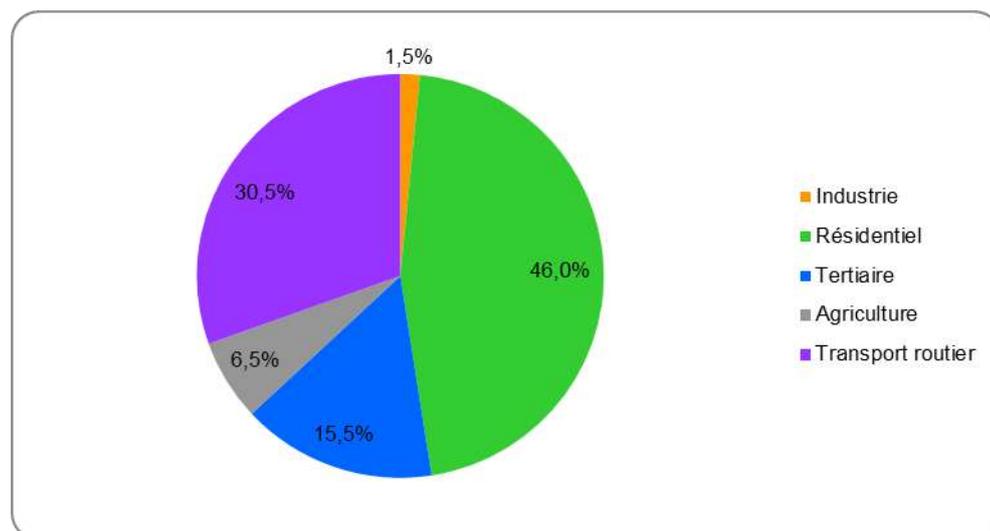
a) LE DIOXYDE DE CARBONE (CO<sub>2</sub>)

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) provient principalement de la combustion d'énergie fossile (charbon, essences, fiouls, gaz...) ou du bois. Certains procédés industriels émettent également du CO<sub>2</sub> tels que les décarbonatations dans les cimenteries ou certains procédés de l'industrie chimique. Il est principalement émis par le secteur résidentiel/tertiaire, les transports routiers et le secteur industriel. A noter que le dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre.

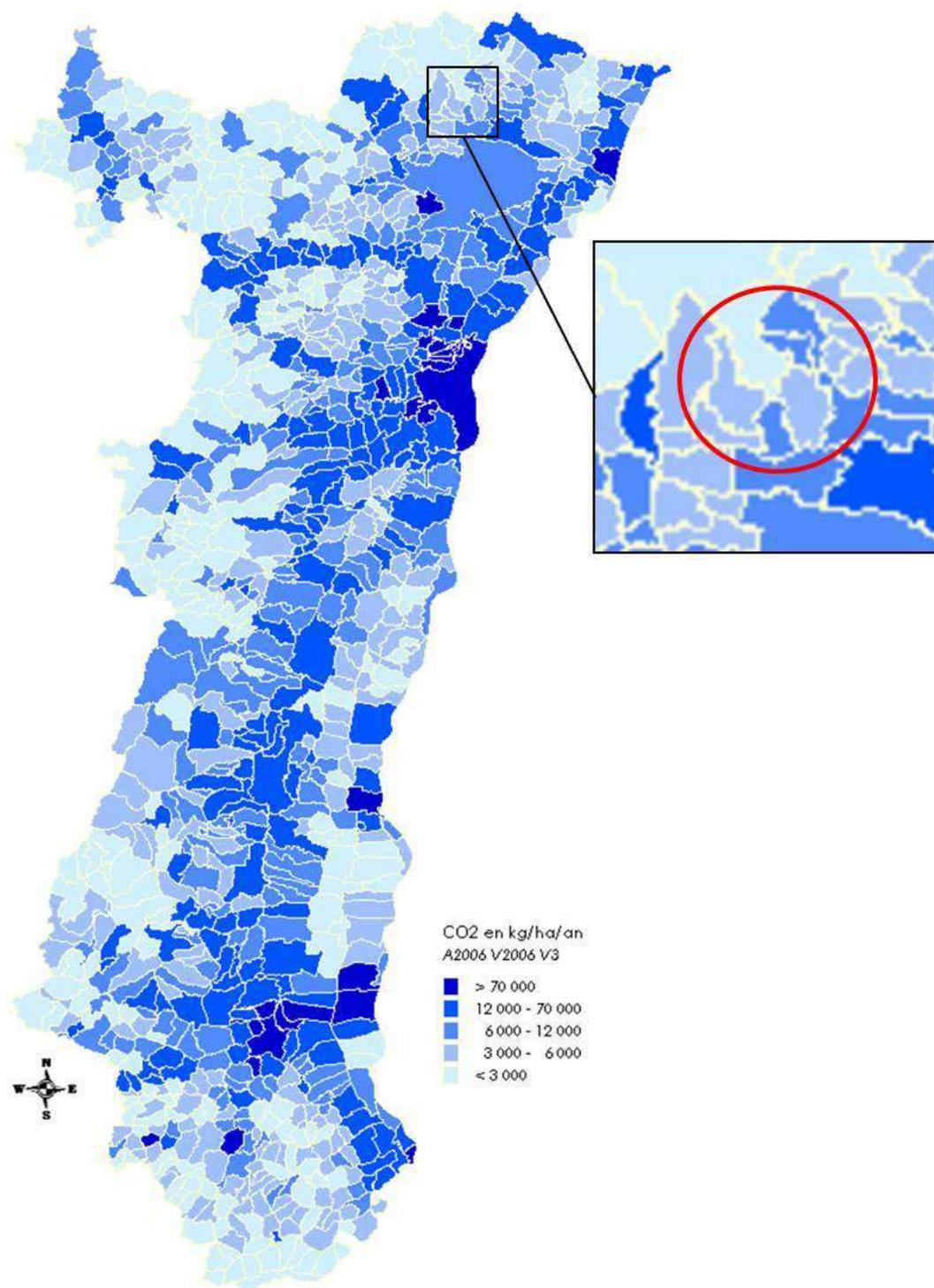
Les niveaux d'émission de CO<sub>2</sub> sur le territoire varient :

- entre 6 000 et 12 000 kg/ha/an pour les communes de Merkwiller-Pechelbronn et Lobsann ;
- entre 3 000 et 6 000 kg/ha/an pour Preuschkorf et Kutzenhausen.
- La commune de Lampertsloch affiche un niveau d'émission de CO<sub>2</sub> très faible avec moins de 3 000 kg/ha/an.

A l'échelle du SIVU de Pechelbronn, le principal secteur d'émissions de CO<sub>2</sub> est le résidentiel. A noter que le secteur des transports représente près de 30% des émissions de CO<sub>2</sub>.



Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle du SIVU de Pechelbronn - ASPA 2012



Carte des émissions de CO<sub>2</sub> - données ASPA

b) LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

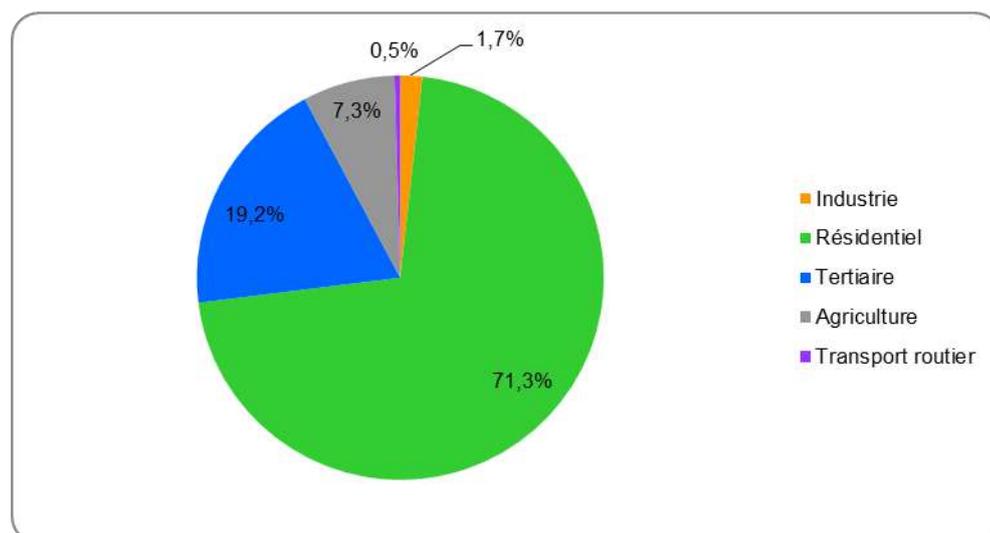
Les rejets de SO<sub>2</sub> sont dus majoritairement à l'incinération de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence,...). Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel/ tertiaire, transport,...).

Les niveaux d'émissions de SO<sub>2</sub> varient entre 1,5 et 3 kg/ha/an pour les communes de Preuschkorf et Kutzenhausen.

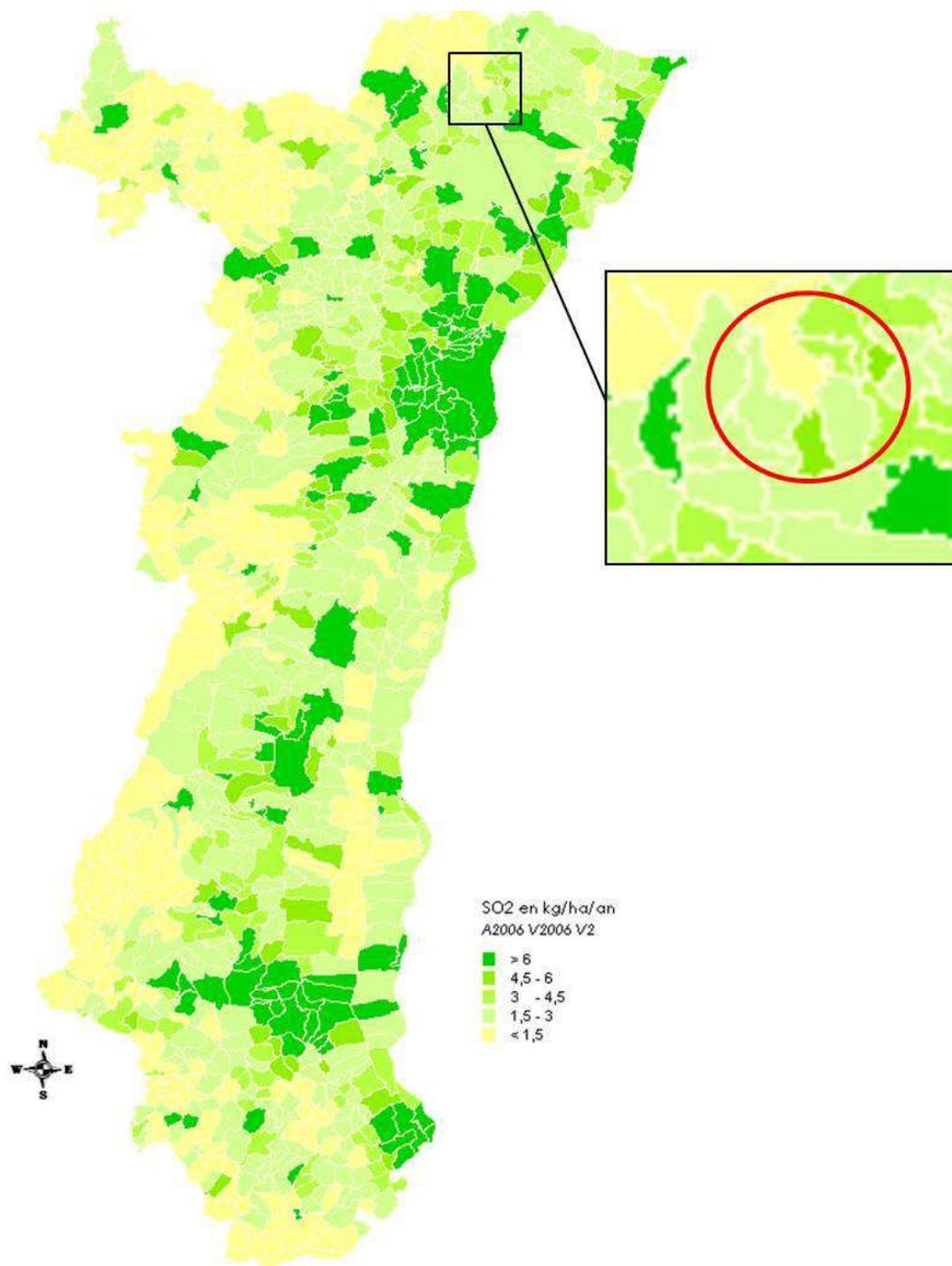
Merkwiller-Pechelbronn affiche le niveau d'émission le plus important du territoire compris entre 4,5 et 6 kg/ha/an, suivit de Lobsann avec un niveau d'émission compris entre 3 et 4,5 kg/ha/an.

Lampertsloch affiche un niveau de rejet de SO<sub>2</sub> très faible avec un seuil inférieur à 1,5 kg/ha/an.

Le secteur résidentiel est la principale source des émissions de SO<sub>2</sub>.



Répartition des émissions de SO<sub>2</sub> à l'échelle du SIVU de Pechelbronn - ASPA 2012



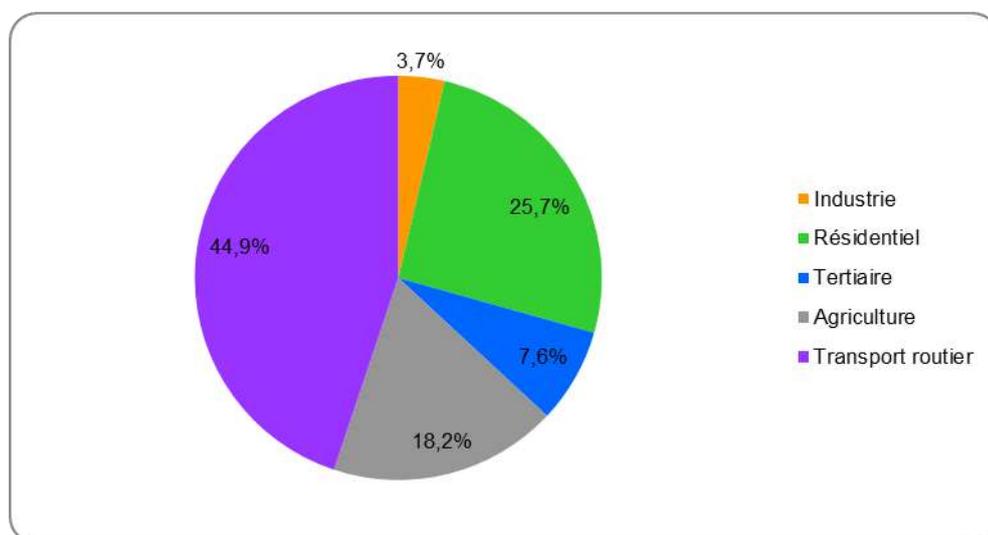
Carte des émissions de SO<sub>2</sub> - ASPA

c) LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>x</sub>)

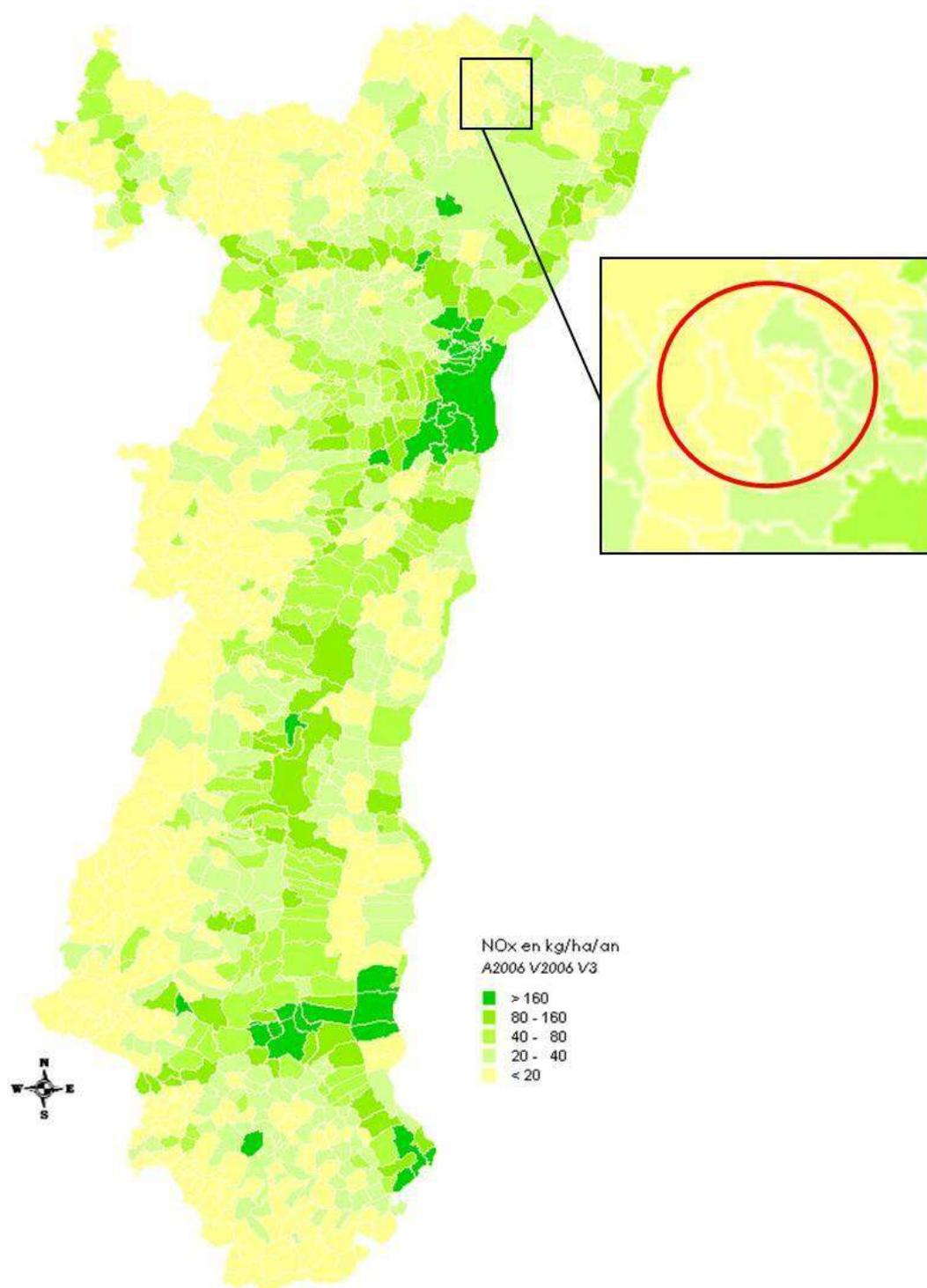
Les rejets de NO<sub>x</sub> (NO+NO<sub>2</sub>) proviennent essentiellement de l'incinération de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, GN...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers.

Les niveaux d'émissions de NO<sub>x</sub> des communes sont inférieurs à 20 kg/ha/an, à l'exception de Merkwiller-Pechelbronn où le niveau d'émission se situe entre 20 et 40 kg/ha/an.

A l'échelle du SIVU de Pechelbronn, le principal secteur d'émissions de NO<sub>x</sub> est celui des transports routiers.



Répartition des émissions de NO<sub>x</sub> à l'échelle du SIVU de Pechelbronn, données ASPA 2012



Carte des émissions de NOx, données ASPA

#### d) LES PARTICULES PM10

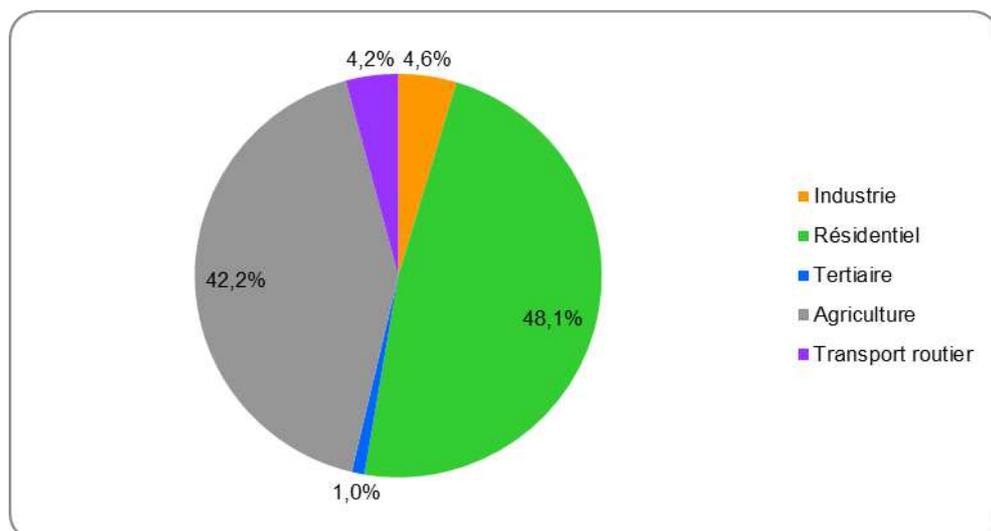
Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Trois types sont distingués :

- les PM10 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 µm ;
- les PM2,5 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 2,5 µm ;
- les PM1 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 1 µm.

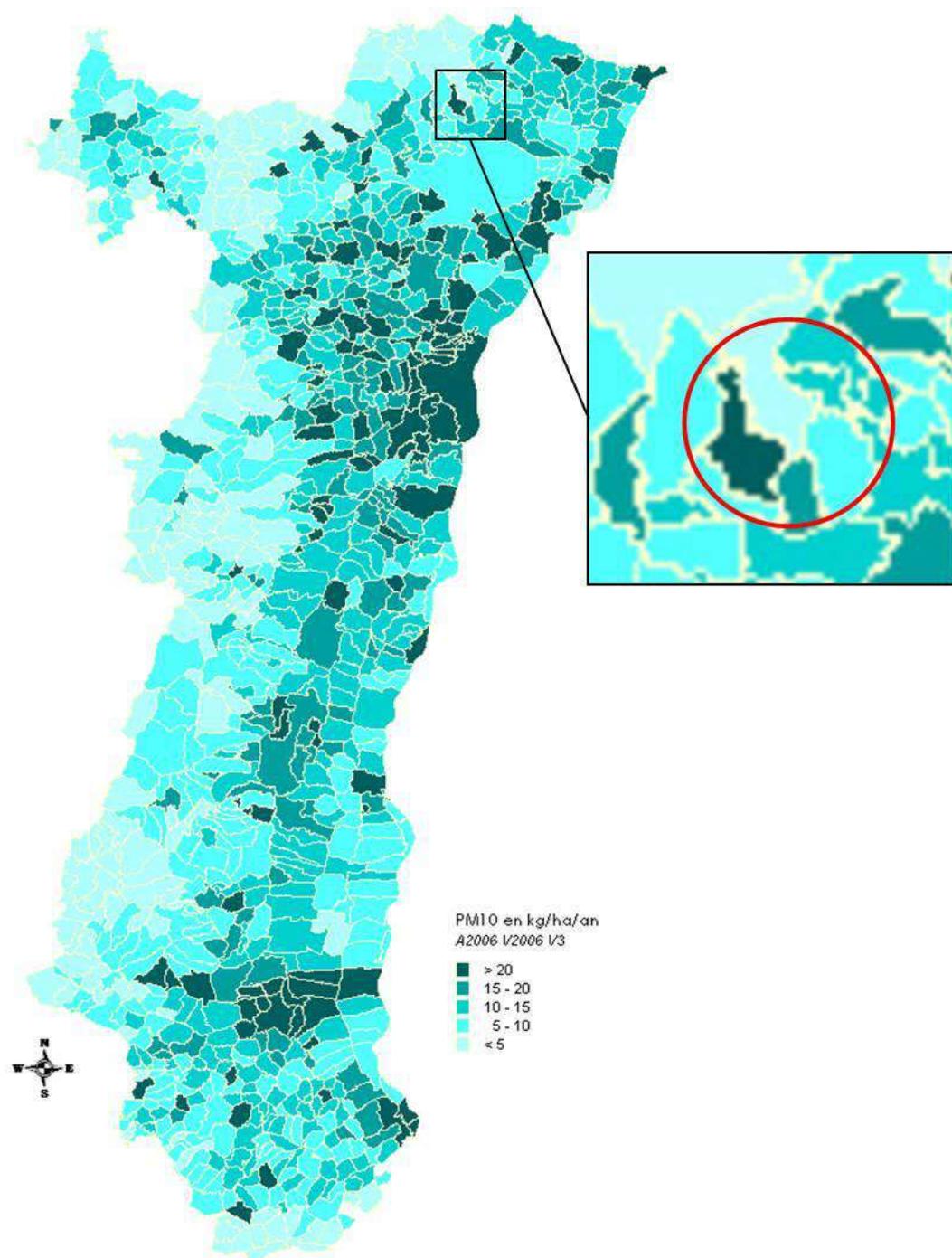
Les émissions de PM10 proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (construction, chimie, fonderie, cimenterie,...), de l'usure de matériaux (routes, plaquettes de frein...), de l'agriculture (élevage et culture), du transport routier...

Les niveaux d'émissions de particules PM10 sur le territoire sont très hétérogènes et varient d'une commune à l'autre. Preuschoorf affiche le niveau d'émission le plus élevé du territoire, avec une moyenne annuelle supérieur de 20 kg/ha/an, contrairement à sa commune voisine Lampertsloch dont le niveau d'émission est inférieur à 5 kg/ha/an.

A l'échelle du territoire, l'agriculture et le résidentiel constituent les principales sources d'émissions des particules PM10.



Répartition des émissions de PM10 à l'échelle du SIVU de Pechelbronn - ASPA 2012



Carte d'émissions de particules PM10

## 3.4. RISQUES ANTHROPIQUES

### 3.4.1. Sites et sols pollués

#### a) LES DONNEES BASOL

Les anciens sites d'exploitation pétrolière sont inventoriés dans la base de données des sites et des sols pollués du Ministère de l'Ecologie (BASOL).

A ce jour, sur le territoire du SIVU de Pechelbronn, 10 établissements ont été répertoriés :

- Kutzenhausen – puits VI ;
- Kutzenhausen – teruil de Chambrier ;
- Merkwiler-Pechelbronn – raffinerie SAEM ;
- Merkwiler-Pechelbronn – ancienne raffinerie SAEM ;
- Merkwiler-Pechelbronn – puits VIII ;
- Merkwiler-Pechelbronn – sondages fuyards champ de Pechelbronn ;
- Preuseldorf – puits I et IV ;
- Preuseldorf –puits II et V ;
- Preuseldorf – teruil Clémenceau ;
- Preuseldorf – teruil Le Bel.

Les anciens puits et le teruil de Chambrier sont actuellement sous surveillance de la DREAL après un diagnostic complet.

Toutefois les puits II, V et VIII posent un double problème. Ils ont été en partie comblés par des déchets liquides déversés dans les années 1965/1975.

D'après les données BASOL :

- environ 35 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été déversés dans le puits II ;
- environ 15 900 m<sup>3</sup> de déchets ont été déversés dans le puits IV ;
- environ 27 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été déversés dans le puits VIII.

Les sites des raffineries SAEM, les sondages fuyards et des terrils Clémenceau et Le Bel, font actuellement l'objet d'un diagnostic prescrit par arrêté préfectoral et de porters à connaissance, limitant l'urbanisation dans les secteurs potentiellement les plus pollués.

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**b) LES DONNEES BASIAS**

En ce qui concerne la pollution des sols, le SIVU de Pechelbronn dénombre de nombreux sites industriels et activités de services qui sont susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Ils sont identifiés et mentionnés dans le but de conserver leur connaissance et de fournir des éléments pouvant conditionner l'urbanisme.

Le tableau suivant répertorie les sites présents dans la base de données BASIAS et qui se situent sur le ban communal.

COMMUNE	RAISON SOCIALE	ETAT OCCUPATION	LIBELLE ACTIVITE
KUTZENHAUSEN	Puits de pétrole 6 (siège de Chambrier)	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
KUTZENHAUSEN	Terril de Chambrier	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Terrils et/ ou crassier de mines
KUTZENHAUSEN	Puits n°6.	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
MERKWILLER PECH.	Ancienne Raffinerie	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
MERKWILLER PECH.	Puits de pétrole	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage), Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MERKWILLER PECH.	Raffinerie	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
MERKWILLER PECH.	Verrerie	Activité terminée	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MERKWILLER PECH.	Fabrique de chaussures pour dames, ex Usine d'organes de commandes mécaniques.	Activité terminée	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Fabrication de chaussures, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
MERKWILLER PECH.	Hôtel avec dépôt de gaz	Activité terminée	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
MERKWILLER PECH.	Station de Transit d'Ordures.	Activité terminée	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
MERKWILLER PECH.	Puits n° 8, Puits d'extraction de pétrole de Pechelbronn.	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage), Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai

COMMUNE	RAISON SOCIALE	ETAT OCCUPATION	LIBELLE ACTIVITE
MERKWILLER PECH.	Raffinerie et réservoirs d'hydrocarbures.	Activité terminée	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
PREUSCHDORF	Puits de pétrole 1 et 4 (siège Clemenceau)	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
PREUSCHDORF	Terril Clemenceau	Activité terminée	Terrils et/ ou crassier de mines
PREUSCHDORF	Puits 2 et 5 (siège Lebel)	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
PREUSCHDORF	Terril Le Bel	Activité terminée	Terrils et/ ou crassier de mines
PREUSCHDORF	Puits n°2 / Puits n°5	Activité terminée	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
PREUSCHDORF	Menuiserie	Activité terminée	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
PREUSCHDORF	Boucher-charcutier	Activité terminée	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
KUTZENHAUSEN	Traitement chimique des métaux	En activité	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
MERKWILLER PECH.	Piscine Intercommunale.	En activité	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
MERKWILLER PECH.	Fabrique de ressorts Industriels et automobiles.	En activité	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
PREUSCHDORF	Garage, agence Peugeot, atelier de réparation, station- service Shell, station de dégraissage	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
PREUSCHDORF	Machines agricoles (forge mécanique)	En activité	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVU DE PECHELBRONN

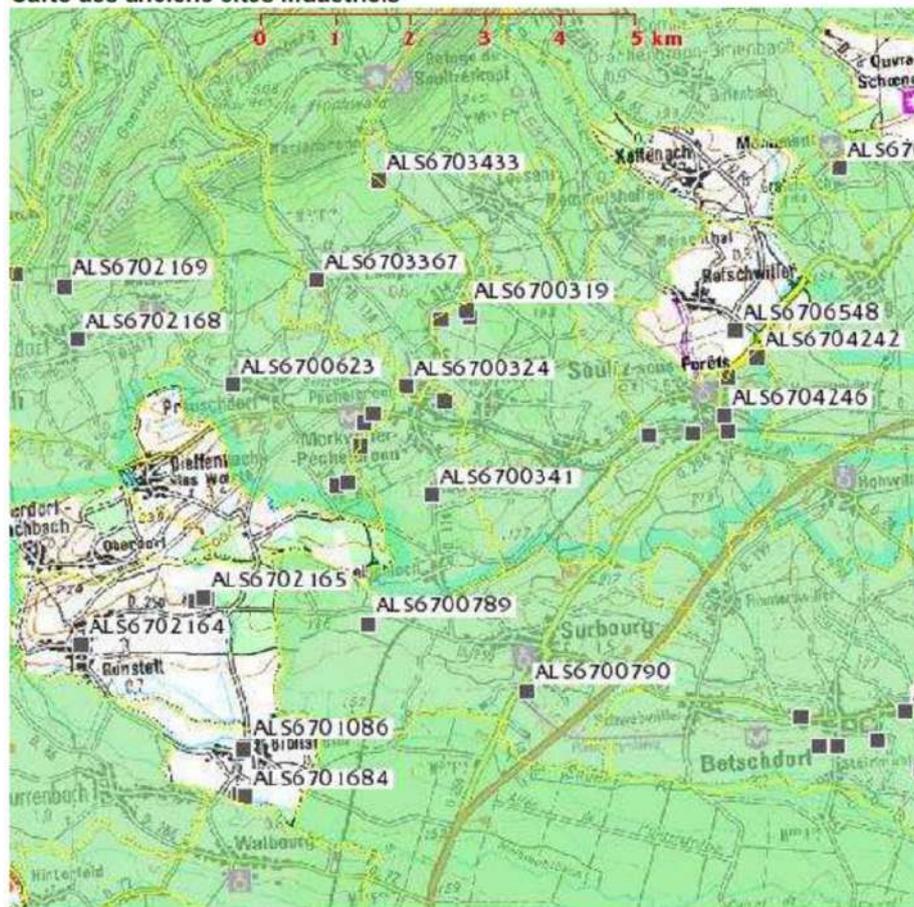
## Rapport de présentation

### ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE	RAISON SOCIALE	ETAT OCCUPATION	LIBELLE ACTIVITE
PREUSCHDORF	Réparation automobile	En activité	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
KUTZENHAUSEN	Cristallerie.	Ne sait pas	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche) , Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
KUTZENHAUSEN	Restaurant. Gaz	Ne sait pas	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
KUTZENHAUSEN	Mine de fer.	Ne sait pas	Extraction de minerais de fer
LAMPERTSLOCH	Travaux publics.	Ne sait pas	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
LAMPERTSLOCH	Commerce et dépôt de combustibles.	Ne sait pas	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
LAMPERTSLOCH	Fabrique de sièges et ressorts.	Ne sait pas	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
LAMPERTSLOCH	Mine.	Ne sait pas	Extraction de minerais de fer
LAMPERTSLOCH	Bassin d'épuration des eaux usées	Ne sait pas	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)
LAMPERTSLOCH	Mine d'asphalte.	Ne sait pas	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)
LAMPERTSLOCH	Raffinerie de pétrole.	Ne sait pas	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Centrale électrique thermique, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
LOBSANN	Usine de bitume et mastic bitumeux de Lobsann, Fabrique d'huile minérale, mines d'asphalte.	Ne sait pas	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage), Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,
LOBSANN	Association. Gaz	Ne sait pas	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)
LOBSANN	Unité de pilotage de production d'huile lourde.	Ne sait pas	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage), Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Compression, réfrigération, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

*Sites BASIAS localisés sur le territoire du SIVU de Pechelbronn (source : BRGM, août 2014)*

Carte des anciens sites industriels



**Légende**

- Préfectures et sous-préfectures(\*)
- Limite des régions(\*)
- Limites des départements(\*)
- Limites des communes
- Autorisation IGN/BRGM n°8869
- ▲ Sites Basol
- Sites Basias (XY centre du site)
- Sites Basias (XY adresse du site)
- Communes avec sites non localisés
- Scans IGN
- Orthophotographies(\*)

(\*) Couche invisible à cette échelle  
Couche interrogeable

**Echelle de la carte**  
1 : 82 637

Extrait de localisation des sites répertoriés dans la base de données BASIAS, source : BRGM, août 2014

### 3.4.2. Risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

On distingue :

- les installations assez dangereuses, soumises à déclaration ;
- les installations plan dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- les installations les plus dangereuses, dites "installations SEVESO".

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT****a) LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

2 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dépendante d'un régime soumis à autorisation sont recensées sur le territoire du SIVU de Pechelbronn :

Commune	Etablissement	Activité principale	Etat d'activité	Régime	Régime SEVESO
Merkwiller-Pechelbronn	ISRI France	Industrie automobile	En fonctionnement	Autorisation	Non SEVESO
Preuschedorf	MOLTER	Caoutchouc, élastomères, (dépôts)	En cessation d'activité	Inconnu	Non SEVESO
Preuschedorf	SARL Zacher	Elevage	En fonctionnement	Autorisation	Régime inconnu

*ICPE sur le territoire intercommunal du SIVU de Pechelbronn - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, avril 2015*

**b) LES SITES SEVESO**

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, pour faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à haut risque, a introduit la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), organisée par le décret n°2005-1130 du 7 septembre 2005. Elaborés sous l'autorité du préfet de département, ils permettent en autres :

- la délimitation de zones où les constructions sont interdites ou subordonnées au respect des prescriptions,
- l'expropriation de secteurs à risques importants d'accidents et présentant un danger très grave pour la vie humaine,
- l'instauration d'un droit de délaissement et d'un droit de préemption,
- l'application des mesures de sécurisation aux constructions existantes.

Les communes du SIVU de Pechelbronn ne sont concernées par aucun périmètre de PPRT.

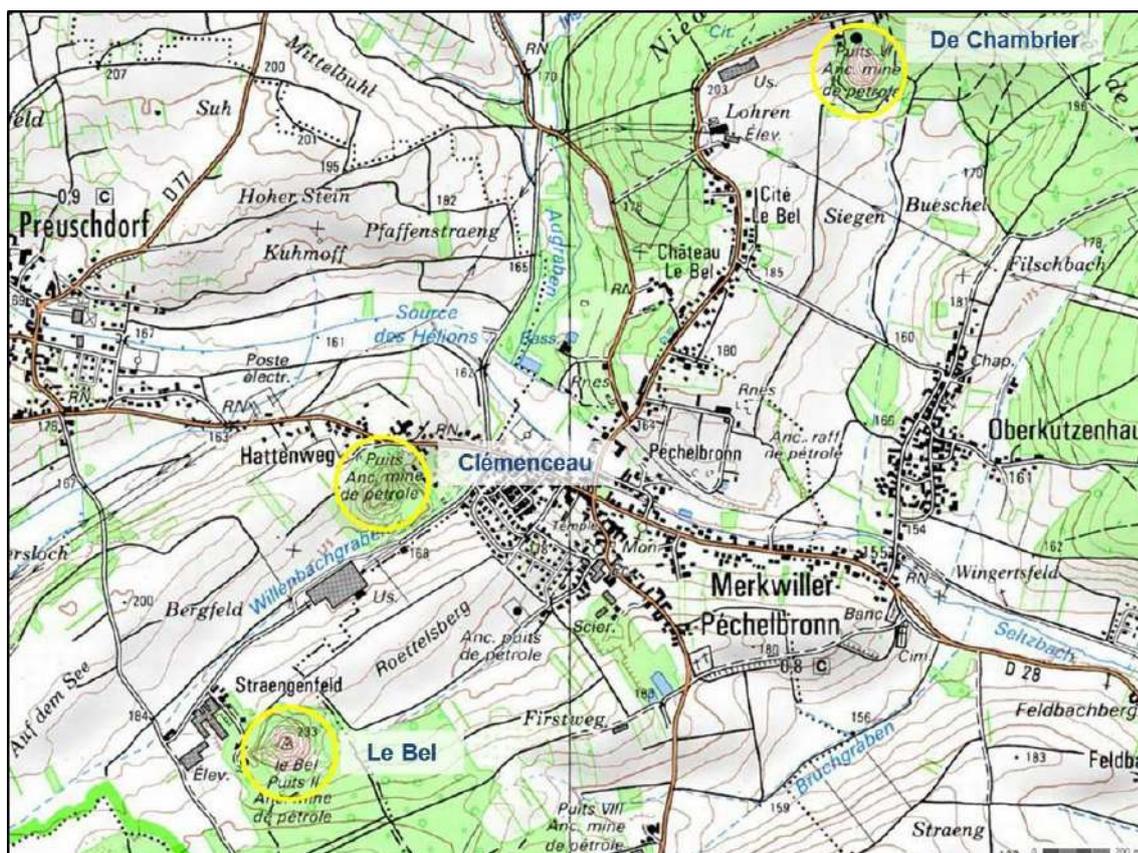
### 3.4.3. Risque minier<sup>6</sup>

A l'exception de Lobsann, toutes les communes sont concernées par un risque minier.

A la demande de la DREAL Alsace, par l'intermédiaire du "Pôle après mine Est" et conformément au programme technique 2009, l'étude des aléas miniers liés aux anciennes exploitations pétrolières de Pechelbronn a été menée par Geoderis. Cette étude présente le contexte géographique et géologique, retrace l'histoire de l'exploitation, décrit les travaux et ouvrages miniers et évalue les aléas.

Un aléa est issu du croisement entre l'intensité du phénomène et sa prédisposition. Ainsi les aléas mis en évidence ont été hiérarchisés en trois niveaux, selon une méthode décrite dans le guide méthodologique d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Miniers : fort, moyen et faible.

Les aléas mouvements de terrains mis en évidence par cette étude sont de différents types : tassement, glissement superficiel, glissement profond, effondrement localisé associé aux galeries de faible profondeur et aux têtes de puits.



Localisation des terrils, source : Géoportail 2014

<sup>6</sup> Les éléments de ce paragraphe sont issus du Porter-à-Connaissance « Risques Miniers » réalisé par la DREAL Alsace, mai 2013.

a) ETUDES DES RISQUES REALISEE

Le risque de tassement

Les phénomènes de tassement concernent à la fois les terrils et les galeries des anciennes mines. Concernant les galeries des anciennes mines, l'expertise technique a retenu que la grande majorité des travaux souterrains doit être actuellement comblée et qu'il ne subsiste que des vides résiduels limités en profondeur, ne pouvant entraîner en surface que des phénomènes de type tassement. Ces travaux souterrains sont situés à moins de 27 m de profondeur des anciennes mines de La Sablonnière et Le Bel.

Un aléa de niveau faible a été recensé pour :

- le terril principal Clémenceau et le petit terril associé ;
- les petits terrils liés à l'exploitation ancienne ;
- le terril Le Bel ;
- les travaux souterrains des anciennes mines La Sablonnière et Le Bel ;
- le terril principal De Chambrier.

Le glissement superficiel

Les phénomènes de glissement superficiel concernent uniquement les terrils de l'exploitation moderne, soit le terril De Chambrier, le terril Clémenceau et le terril Le Bel.

L'existence de pentes de terril parfois localement fortes, associées à l'observation de signes actuels d'érosion et glissements superficiels rendent ces sites prédisposés au phénomène, avec une intensité limitée. Le classement en aléa faible a été retenu.

Le glissement profond

Les phénomènes de glissement profond concernent les 4 terrils de grande hauteur de l'exploitation moderne.

En considérant la constitution de ces terrils et leur géométrie, l'aléa glissement profond est considéré comme :

- moyen pour le terril Clémenceau ;
- moyen pour le terril De Chambrier ;
- fort pour le terril Le Bel.

### L'effondrement localisé

Les phénomènes de d'effondrement localisé concernent les galeries techniques des puits de l'exploitation moderne et la descenderie de Georges, ainsi que les têtes de puits dont le risque principal est l'instabilité affectant la tête de l'ouvrage débouchant au jour.

Au vu de la nature des terrains, des dimensions des ouvrages et de leur remblayage, l'aléa a été qualifié de :

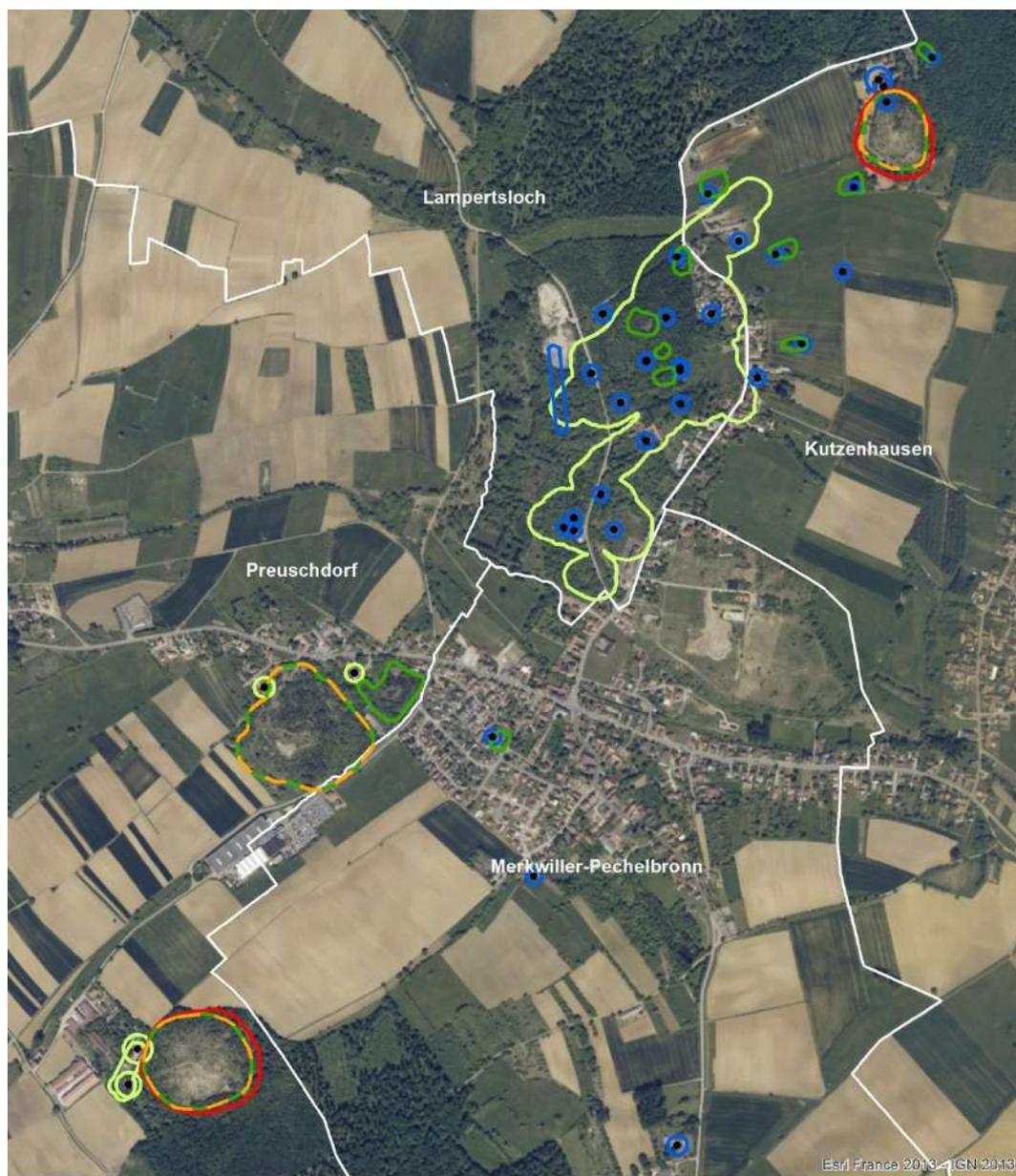
- moyen pour la descenderie Georges, le terril Clémenceau et les puits des anciennes mines de La Sablonnière et Le Bel ;
- fort pour les puits I, II, VI, V et VIII de l'exploitation moderne.

### b) LES CONSEQUENCES EN MATIERE D'URBANISME

Les principes généraux de prévention dans les zones soumises à un risque minier sont résumés dans le tableau suivant :

Type de mouvement de terrain	Niveau d'aléa	Principe de constructibilité
Glissement (superficiel ou profond)	Tous	Inconstructible
Tassement associé aux terrils	Tous	Inconstructible
Tassement associé aux travaux miniers	Faible	Inconstructible à l'exception des constructions non destinées à de l'habitation, de moins de 20 m <sup>2</sup> et ne nécessitant pas de fondation.
Effondrement localisé	Tous	Inconstructible

*Tableau des zones soumises à risque minier - Porter à Connaissance, juin 2013*



**RISQUES MINIERS**

-  Effondrement localisé
-  Glissement profond
-  Glissement superficiel
-  Tassement associé aux terrils
-  Tassement lié aux travaux miniers

• puits

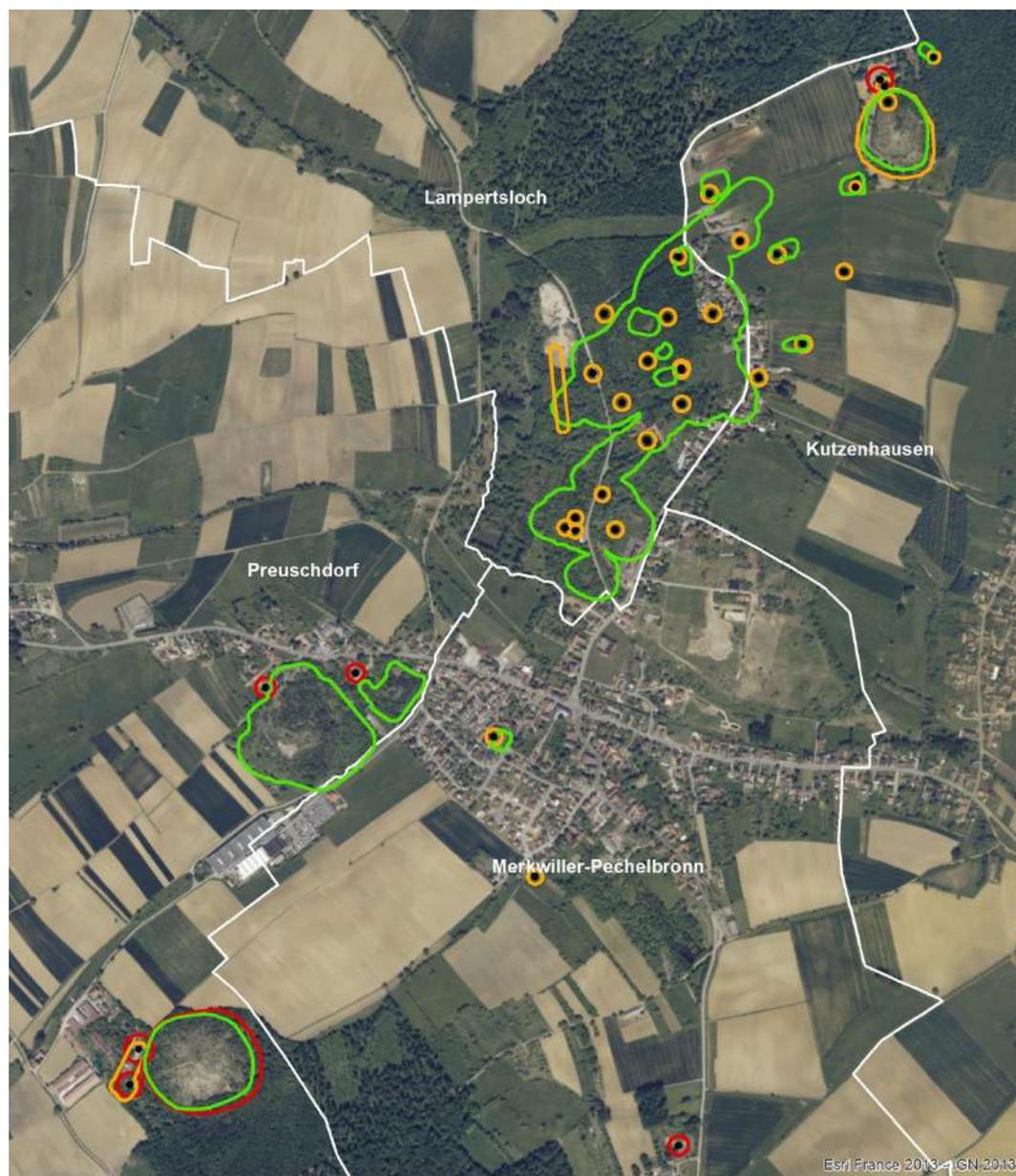


SOURCES : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAUER-PECHELBRONN, BD ORTHO, IGN, 2012.

SEPTEMBRE 2014

0 125 250  
m

*Localisation des risques miniers selon leur type*



### RISQUES MINIERS

- puits
- aléa faible
- aléa moyen
- aléa fort

SOURCES : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAUER-PEHELBRONN, BD ORTHO, IGN, 2012.

SEPTEMBRE 2014

0 125 250  
m

*Localisation des risques miniers selon le niveau d'aléa*

c) LES RISQUES LIES AU GAZ DE MINE

Le territoire comporte des forages et sondages susceptibles d'émettre différents types de gaz toxiques et/ou inflammables, notamment des solvants et des produits pétroliers. Une étude qui permettra de mieux connaître ces risques est en cours. L'objectif est de définir des cartes avec des zonages associés à des prescriptions adaptées en matière d'urbanisme. Dans l'attente de ces résultats, il est fortement conseillé de vérifier la présence d'éventuels anciens ouvrages de forage lors de projets de construction ou d'aménagement.

### **3.4.4. Transport de matières dangereuses**

Il s'agit d'un risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, navigable, aérienne ou par canalisation souterraine.

Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté. Alors, l'accident de transport de matières dangereuses (TMD) combine un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des sols et/ou des eaux).

Les cinq communes du territoire sont concernées par le transport de matières dangereuses par voie routière.

Kutzenhausen, Merkwiler-Pechelbronn et Preuschkorf sont également concernées des servitudes liées à la canalisation de gaz entre Schalkendorf et Rittershoffen, exploitée par GRT Gaz.

## **3.5. RISQUES NATURELS**

### **3.5.1. Risque sismique**

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur provoquant la formation de failles dans le sol, et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Pour le département du Bas-Rhin, les séismes les plus récents ont été enregistrés par l'Observatoire Physique du Globe de Strasbourg.

A proximité du périmètre d'étude, ont été observés :

- en 1952, dans les environs de Wissembourg, un séisme d'intensité VII ;
- en 1996, sur la région de Seltz, un séisme de magnitude 2,7.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Bas-Rhin classe les cinq communes du SIVU de Pechelbronn en zone de sismicité 3 à risque modéré.

### 3.5.2. Risque d'inondation

#### a) DISPOSITIONS GENERALES

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau, des vitesses et des durées de submersion variables.

Elle est généralement due au débordement d'un cours d'eau suite à l'augmentation de son débit, elle-même provoquée par des pluies importantes ou durables, éventuellement aggravée par la fonte des neiges.

Traversées par le Seltzbach, les communes de Preuschdorf, de Merkwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen sont soumises au risque d'inondation.

Le SDAGE préconise la protection des zones naturelles d'expansion des crues de toute construction afin d'éviter d'aggraver le risque.

En dehors des parties actuellement urbanisées, toute nouvelle construction, à l'exception des constructions nécessaires aux infrastructures publiques, devra être interdite quel que soit le niveau de l'aléa, sauf dans les secteurs inondés uniquement par remontée de nappe.

Dans les parties actuellement urbanisées, soumises au risque inondation, les constructions pourront être autorisées dans les zones d'aléas moyen ou faible, sous conditions. Toutefois, quel que soit le niveau de l'aléa, les établissements particulièrement vulnérables ou sensibles (hôpital, prison, établissement pour personnes âgées dépendantes, crèche, centre de secours...), devront être interdits en zone inondable.

Les niveaux d'aléa sont déterminés par le SDAGE en fonction des vitesses et des hauteurs d'eau dans la zone inondable, sur la base des résultats d'une étude hydraulique.

Les éléments de classification sont les suivants :

Hauteur d'eau (h)	Vitesse d'écoulement (V)		
	V < 0,20 m/s	0,20 m/s < V < 0,50 m/s	V > 0,50 m/s
h < 0,50 m	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort
0,50 m < h < 1 m	Aléa moyen	Aléa moyen	Aléa fort
1 m < h < 2 m	Aléa fort	Aléa fort	Aléa très fort
h > 2 m	Aléa très fort	Aléa très fort	Aléa très fort

*Tableau de qualification du risque d'inondation - Porter à connaissance, DREAL, avril 2014*

Si l'aléa n'est pas connu de manière suffisamment précise et ne peut être estimé par une méthode simplifiée, le principe de précaution sera appliqué et on considérera que l'aléa est fort.

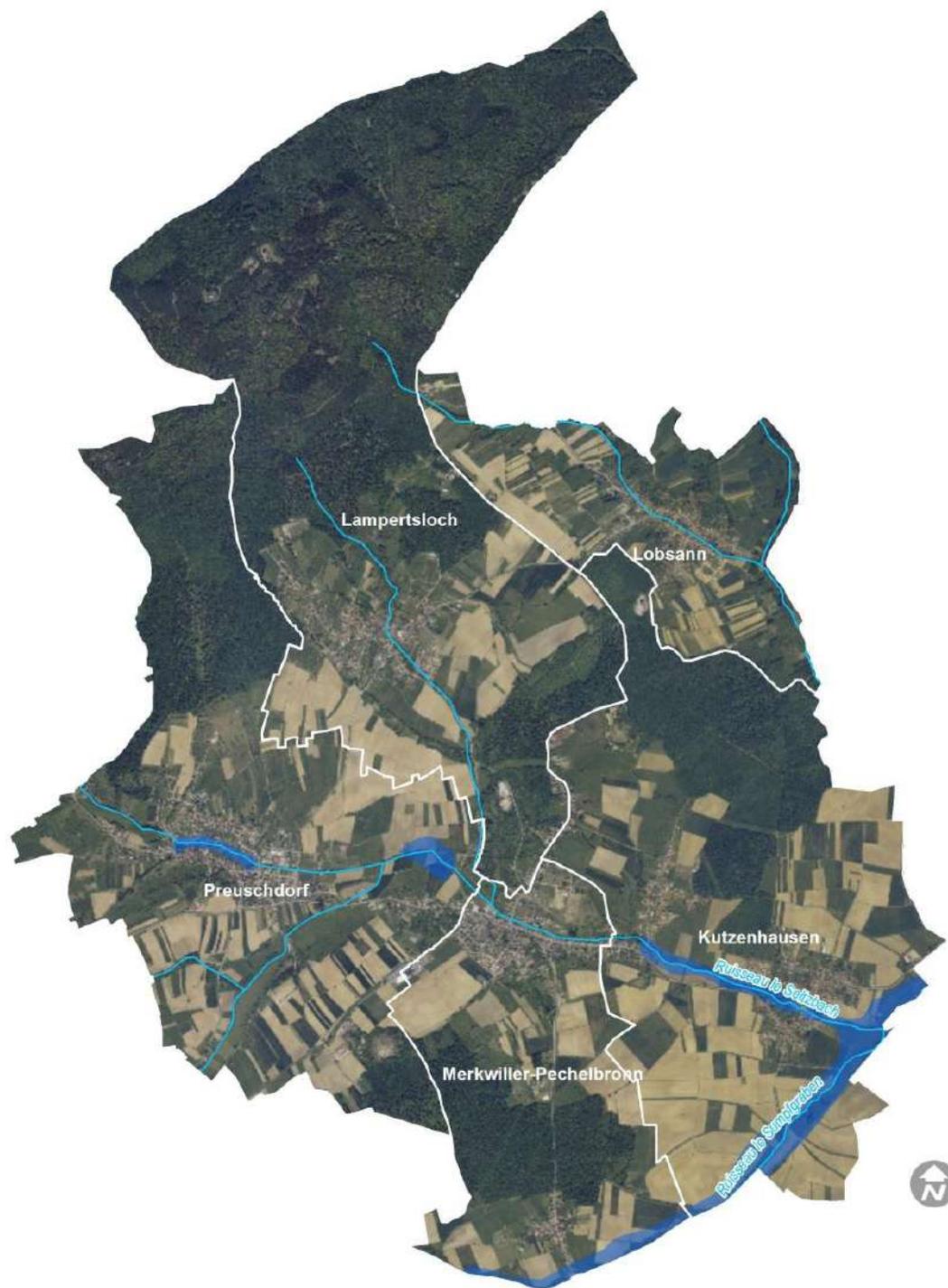
Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a pour objectif la réduction des risques liés aux inondations. Il fixe ainsi des règles relatives à l'occupation de sols et à la construction de l'immobilier futur. Il peut également prévoir des prescriptions ou des recommandations applicables aux biens existants.

Le SIVU de Pechelbronn n'est pas concerné à ce jour par un PPRI approuvé.

**b) APPLICATION LOCALE**

Sur une grande partie de la plaine d'Alsace, les inondations peuvent également être provoquées par des remontées de nappe : la nappe d'accompagnement d'un cours d'eau ou la nappe phréatique peut, après une période durant laquelle les pluies ont été exceptionnelles et/ou le niveau du cours d'eau particulièrement haut, recevoir des eaux en quantités élevées. Le niveau de la nappe peut alors monter pour atteindre et dépasser la surface du sol.

Le SIVU de Pechelbronn est soumis au risque d'inondation en raison de la présence du cours d'eau du Schumpfgraben au sud du territoire et du Seltzbach à l'ouest.



**ZONES INONDABLES**

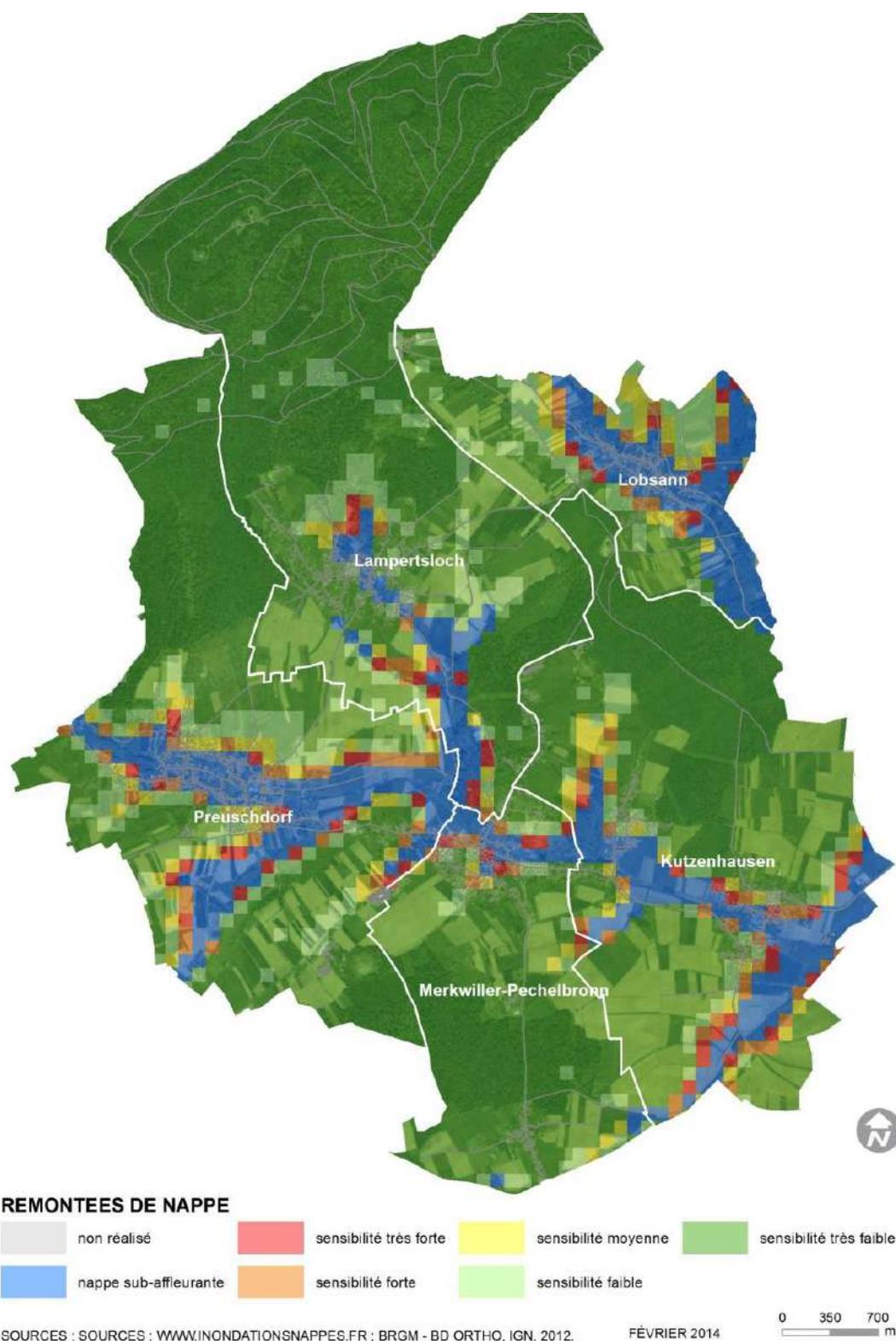
 Atlas des zones inondables du Seltzbach (CG du Bas-Rhin)

SOURCES : DREAL ALSACE, BD ORTHO, IGN, 2012.

FÉVRIER 2014

0 350 700  
m

*Localisation des zones inondables sur le territoire*



Carte des remontées de nappe

### 3.5.3. Risque de coulées d'eaux boueuses

L'aléa "coulée d'eaux boueuses" désigne les écoulements chargés de terres en suspension qui ont été détachées par les pluies ou le ruissellement. Le cumul de ces écoulements progresse vers l'aval et provoque des inondations.

La formation de coulées d'eaux boueuses est due à la sensibilité des sols à l'érosion et à l'intensité des orages.

Cependant, il faut retenir que pour des orages d'intensités très fortes (par exemple 50 mm tombés pendant l'orage), des coulées d'eaux boueuses peuvent se former sur des sols peu sensibles à l'érosion : il suffit d'un peu de pente, pour qu'un fort ruissellement se transforme en coulée d'eaux boueuses. Toutefois, il s'agit là de cas exceptionnels.

Le territoire du SIVU de Pechelbronn a connu des événements classés par arrêtés de catastrophes naturelles. Ces derniers concernent notamment des coulées de boue :

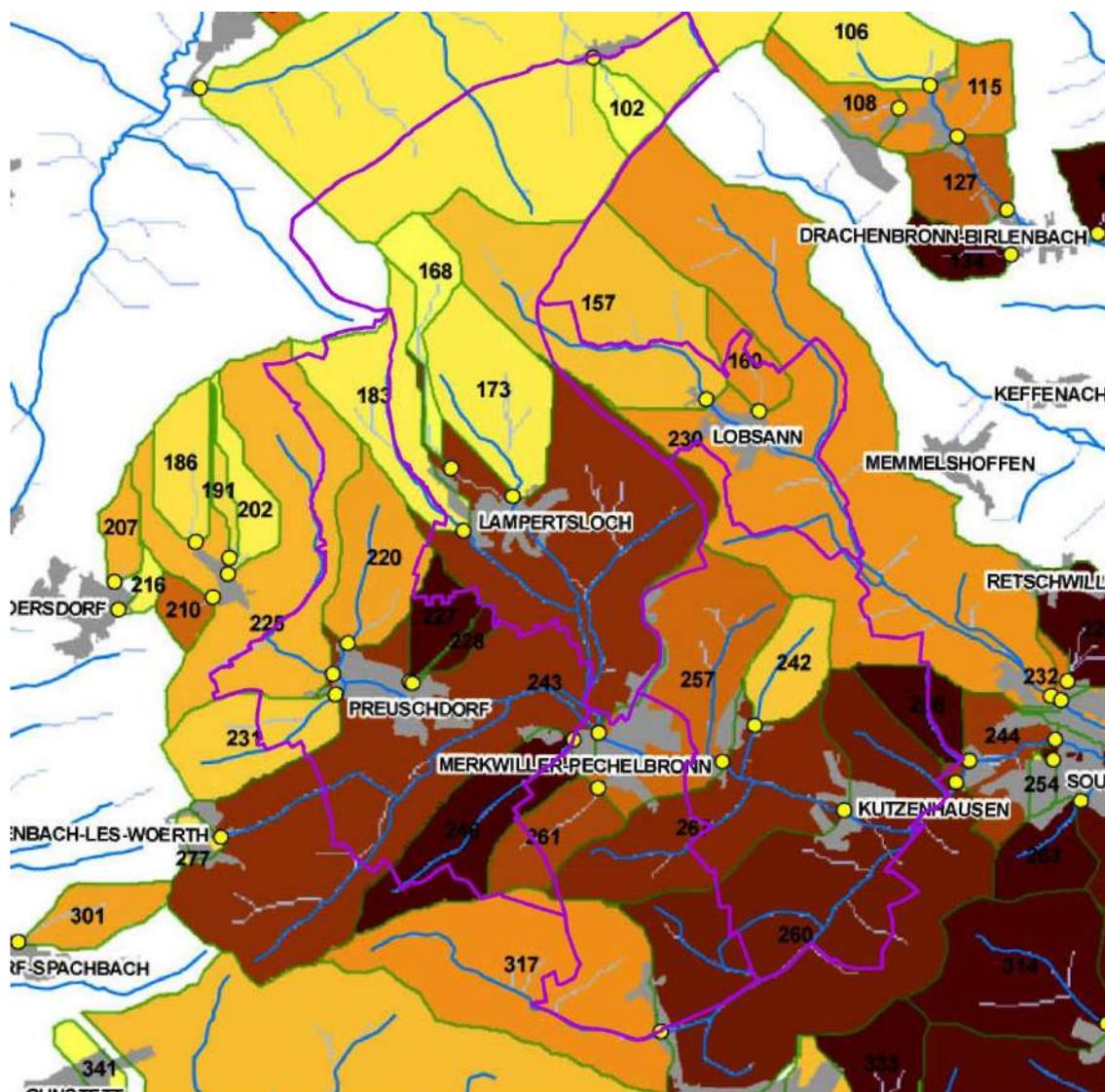
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	Communes concernées
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Tout le territoire
Inondations et coulées de boue	8/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	Tout le territoire
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983	Merkwiller-Pechelbronn
Inondations et coulées de boue	08/05/2003	08/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	Merkwiller-Pechelbronn et Preuschedorf
Inondations et coulées de boue	30/05/2016	30/05/2016	26/09/2016	20/10/2016	Preuschedorf

*Tableau des catastrophes naturelles recensées sur le territoire du SIVU de Pechelbronn – Georisques – octobre 2018*

A l'exception de Lampertsloch, les communes sont classées "à risques" au titre des coulées d'eaux boueuses.

Les secteurs exposés à ce risque ont été, soit exclus des secteurs de développement, soit pris en compte dans les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Dans tous les cas, le projet a été élaboré afin de ne pas aggraver l'exposition des biens et des personnes à ce risque.



**RISQUE POTENTIEL DE COULEES D'EAUX BOUEUSES  
PAR BASSIN VERSANT CONNECTE AUX ZONES URBAINES**

- point d'entrée potentiel dans zone urbaine
  - cours d'eau
  - surface amont > 10 ha
  - zone urbaine
  - bassin versant avec code (n°)
- Niveau de risque potentiel
- Elevé
  - Faible



SOURCES : ARAA - DDT - CONSEIL GENERAL

SEPTEMBRE 2014

0 500 1000  
m

*Carte des coulées d'eaux boueuses*

### 3.5.4. Aléa retrait-gonflement d'argile

Le phénomène retrait-gonflement, aléa lent et progressif, est spécifique des terrains argileux. En période sèche, les roches argileuses se déshydratent et les terrains se tassent. Lorsqu'ils se réhydratent, les minéraux argileux contenus dans la roche gonflent et les terrains augmentent de volume. Ces variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

Les cinq communes du territoire sont concernées par le risque de retrait-gonflement pouvant causer des mouvements de terrains.

D'après les données observées dans le DDRM, l'aléa moyen de retrait-gonflement concerne :

- 91,65 % de la superficie de Kutzenhausen ;
- 84,04 % de la superficie de Merwiller-Pechelbronn ;
- 76,65 % de la superficie de Lobsann ;
- 49,11 % de la superficie de Preuschkorf ;
- 23,53 % de la superficie de Lampertsloch.

Seule la commune de Preuschkorf est touchée par le risque de glissement de terrain.



*Localisation de l'aléa retrait-gonflement d'argile*

### 3.6. RECIPROCITES AGRICOLES

"En fonction de la nature des élevages et de leur importance, les exploitations agricoles peuvent être soumises

- à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration,
- au règlement sanitaire départemental."

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) énonce que l'implantation des bâtiments renfermant des animaux doit respecter les règles suivantes :

- les élevages porcins à lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 m des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public ;
- les élevages porcins aménagés en porcherie paillé doivent respecter des distances allant de 35 à 50 mètres selon l'effectif des immeubles occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public ;
- les autres élevages, à l'exception des élevages de type familial et de ceux de volailles et de lapins, ne peuvent être implantés à moins de 25 m des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- les élevages renfermant moins de 10 chiens doivent être implantés à plus de 100 m des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public.

Concernant les activités relevant de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les bâtiments d'élevage et leurs annexes sont implantés à une distance minimale de :

- 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des stades ou des terrains de camping agréés ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposable aux tiers (cette distance est réduite à 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 100 mètres à chaque bande) ;
- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ;
- 25 mètres lorsqu'il s'agit d'une installation située en zone de montagne ;
- 15 mètres lorsqu'il s'agit d'équipements de stockage de paille et de fourrage.

Les cartes ci-après présentent les périmètres de réciprocités agricoles sur chacune des communes du SIVU de Pechelbronn.

a) KUTZENHAUSEN



**RECIPROCITES AGRICOLES**

- |   |  |
|---|--|
|  Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m                            |  exploitation agricole (RSD)  |
|  Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 m |  exploitation agricole (ICPE) |

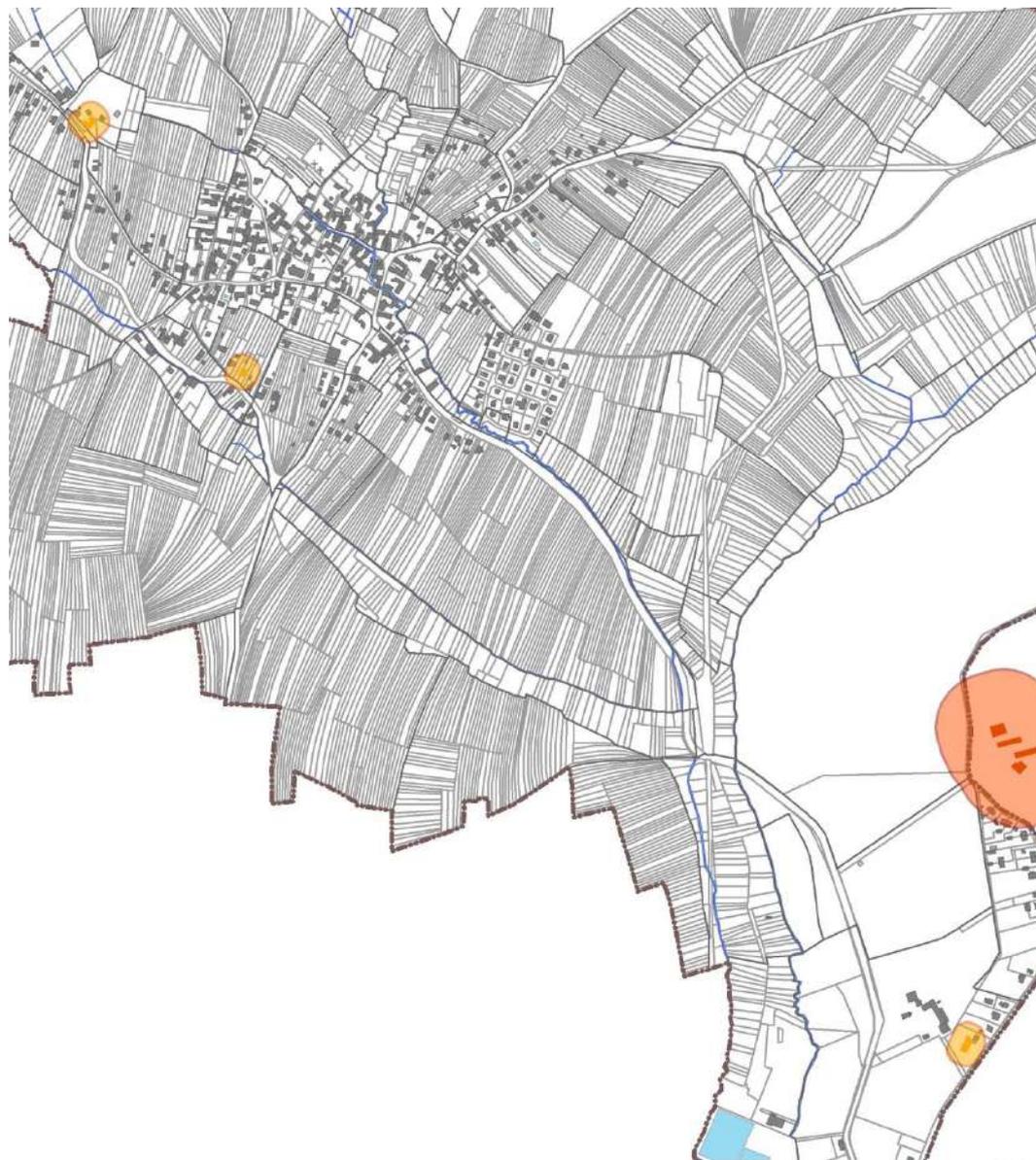
SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN, CG67.

AOÛT 2014



*Localisation des périmètres de réciprocity agricoles, Kutzenhausen*

b) LAMPERTSLOCH



**RECIPROCITES AGRICOLES**

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 m

 exploitation agricole (RSD)

 exploitation agricole (ICPE)

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN, CG67.

AOÛT 2014

0 100 200  
m

*Localisation des périmètres de réciprocity agricoles, Lampertsloch*

c) LOBSANN



**RECIPROCITES AGRICOLES**

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 exploitation agricole (RSD)

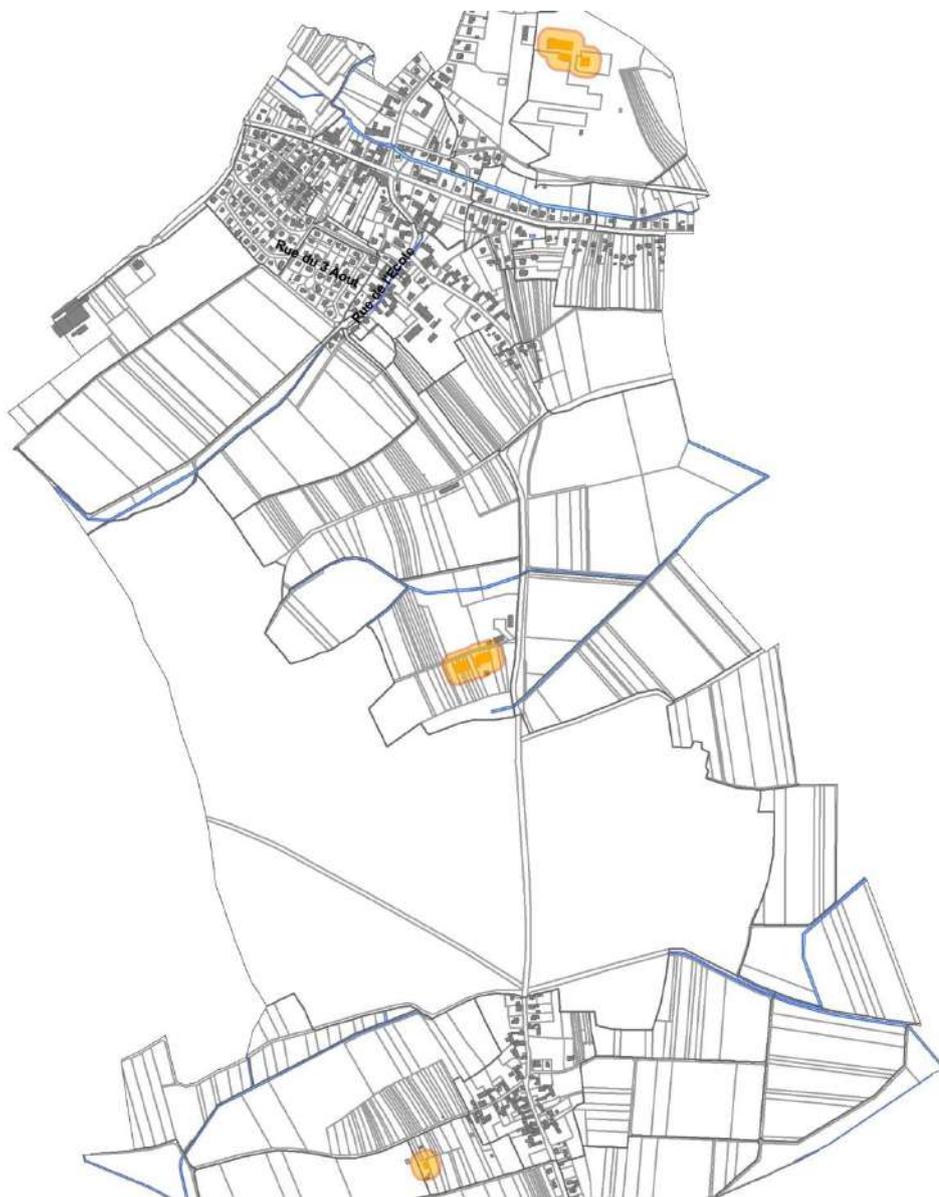
SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN, CG67.

AOÛT 2014

0 10 20  
m

*Localisation des périmètres de réciprocity agricoles, Lobsann*

d) MERKWILLER-PEHELBRONN



**RECIPROCITES AGRICOLES**

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 exploitation agricole (RSD)

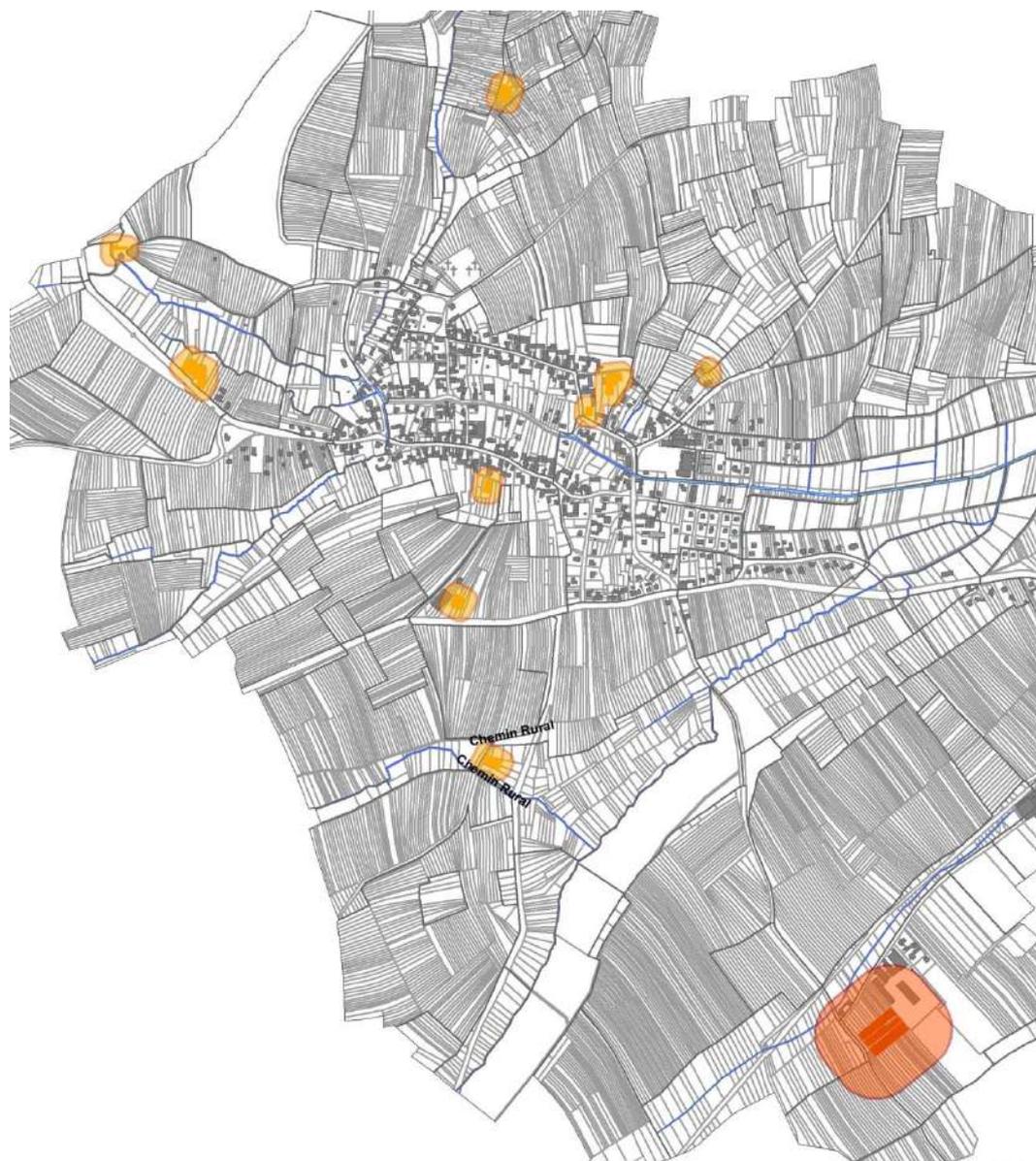
SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN, CG67.

AOÛT 2014

0 125 250  
m

*Localisation des périmètres de réciprocity agricoles, Merkwiller-Pechelbronn*

e) PREUSCHDORF



**RECIPROCITES AGRICOLES**

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : 25 m

 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 m

 exploitation agricole (RSD)

 exploitation agricole (ICPE)

SOURCES : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN, CG67.

AOÛT 2014

0 125 250  
m



*Localisation des périmètres de réciprocity agricoles, Preusdorf*

### 3.7. AUTRES SERVITUDES

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est également concerné par :

- des servitudes attachées à l'alignement des voies départementales (RD28, 51, 77, 114) ;
- des servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne ;
- des servitudes relatives à l'exploitation de lignes électriques 63 kV par Electricité de Strasbourg ;
- le faisceau herzien entre Strasbourg et Lampertsloch ;
- les servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission contre les perturbations électromagnétiques et de réception contre les obstacles liées au centre radioélectrique de Drachenbronn ;
- des zones secondaires de dégagement liées au centre radioélectrique de Drachenbronn ;

## 4. Milieux naturels et biodiversité

---

### 4.1. L'OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol sur le territoire du SIVU de Pechelbronn peut se définir selon 4 types d'occupation différents selon la nomenclature CIGAL :

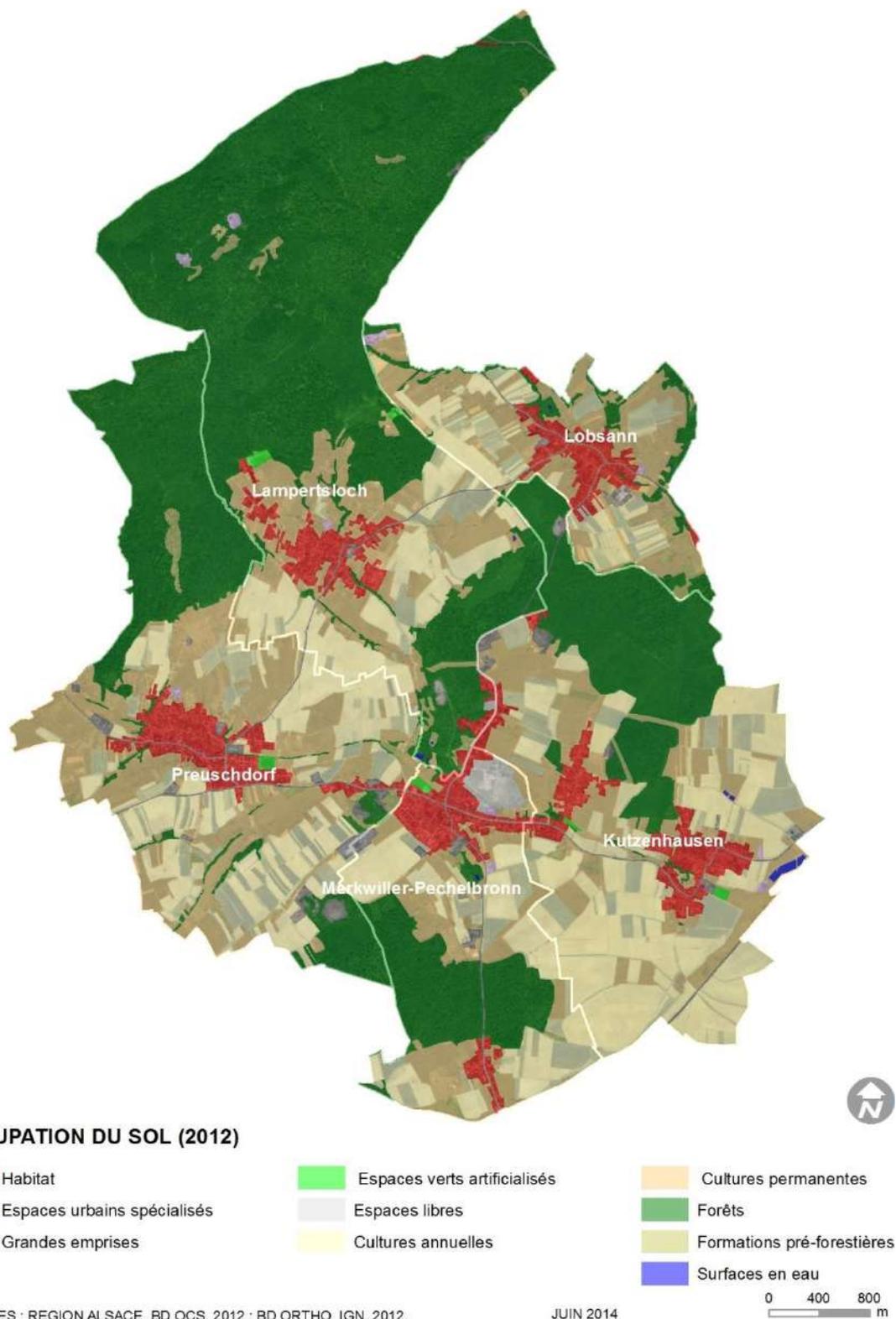
- les zones artificialisées ;
- les espaces forestiers ;
- les zones naturelles ;
- les secteurs agricoles.

Les zones artificialisées s'étendent sur environ 300 hectares, dont 217 hectares sont dédiées à de l'habitat (majoritairement de l'habitat individuel). Les espaces artificialisés comprennent, entre autres, les emprises routières et ferroviaires, les équipements ainsi que les emprises industrielles et les espaces en friches (friches minières et industrielles).

Les zones naturelles forestières et pré-forestières recouvrent plus de 1 300 hectares au sein du SIVU. Essentiellement situées au Nord du territoire, ces milieux sont toutefois présents sur de plus petites emprises au centre, au Sud et à l'Est du SIVU. La plus grande partie de ces boisements est composée de feuillus en mélange (Hêtre, Chênes, Charmes, Erables...).

La surface totale des secteurs agricoles représente 1 500 hectares. Présents en périphérie des zones urbanisées, les zones agricoles sont composées de cultures annuelles (850 hectares) comprenant en particulier des cultures céréalières, et de cultures permanentes (690 ha) représentées par des prairies et des vergers.

Enfin, le territoire compte quelques hectares de surfaces en eau, parmi lesquels de plusieurs cours d'eau de faible envergure.



Carte de l'occupation du sol

## **4.2. LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES**

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est marqué par la présence des milieux naturels remarquables suivants :

- **NATURA 2000 :**
  - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats "la Sauer et ses affluents" (FR4201794) à Lampertsloch ;
  - Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux "la Forêt de Haguenau" (FR4211790) à Merkwiler-Pechelbronn ;
- **les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 :**
  - Vallées de la Sauer et de ses affluents (420030019), en limite Nord du territoire de Lampertsloch ;
  - Ruisseau du Ritsenbaechel à Lobsann (420030053), à l'Est de la commune de Lobsann ;
- **Réserve de Biosphère : Vosges du Nord-Pfälzerwald (FR6300004, FR6400004, FR6500004) ;**
- **Zone humide remarquable du Schmelzbach (source – amont étang Ziegelhutte).**

Ces milieux remarquables sont décrits dans les paragraphes ci-après.

### **4.2.1. Sites NATURA 2000**

Le réseau "NATURA 2000" regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".



### Localisation des sites Natura 2000

Les données présentées ci-après sont issues des Formulaires Standards de Données des sites Natura 2000 (Inventaire National du Patrimoine Naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle - <https://inpn.mnhn.fr>).

a) ZSC-FR4201794 " LA SAUER ET SES AFFLUENTS"

Ce site concerne, sur le territoire du SIVU de Pechelbronn, le ban communal de Lampertsloch. Le site est géré par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Rhin, la Sauer traverse trois grandes entités géologiques, la dalle gréseuse du massif vosgien, les séries du Buntsandstein en amont, des marnes et des calcaires du Muschelkalk à partir de Lembach jusqu'à son débouché dans la plaine, les marnes du tertiaire et les alluvions quaternaires à l'aval. La Sauer est une rivière dite mésoeutrophe dont la qualité est plutôt bonne.

La Sauer a subi peu de transformations, elle présente une eau de bonne qualité et un lit à forte naturalité. La rivière et ses affluents ont conservé une faune aquatique caractéristique des eaux claires et oxygénées coulant sur sables ou limons. La faune piscicole est dans un état excellent sur une grande partie amont du site. Plus de la moitié de la zone proposée en zone spéciale de conservation est considérée comme zone humide remarquable. Les petits affluents latéraux abritent des formations forestières remarquables (aulnaies marécageuses, aulnaies-frênaie...).

La Sauer avec les autres rivières sur grès, abritent les plus belles populations de la libellule Gomphe serpentin. Plusieurs mollusques de l'annexe II de la directive ont été signalés dans cette rivière, leur statut actuel reste cependant à définir. Deux autres espèces d'intérêt communautaire, le Chabot et la Lamproie de Planer sont sensibles à la qualité des eaux.

Les prairies fraîches, riches en grandes Pimprenelles, abritent plusieurs espèces de papillon de l'annexe II de la directive, dont *Maculinea teleius*.

La présence de 12 espèces animales et de 7 habitats d'intérêt communautaire justifie la proposition d'inscription de ce site au réseau Natura 2000.

Le tableau présenté plus bas liste les habitats de la ZSC ayant justifié la désignation de la ZSC. Les habitats d'intérêt communautaire prioritaire sont inscrits en gras.

Type d'habitat	Code N2000	% couv.
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *</b>	<b>91E0</b>	<b>13</b>
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	7
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	3
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	2
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	1
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)</b>	<b>6210</b>	<b>1</b>
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410	1

Source : Formulaire Standard de Données FR 4201794 (INPN, MNHN)

*Habitats ayant justifié la désignation de la ZSC de la Sauer et ses affluents*

Remarque : les habitats prioritaires sont listés en gras dans le tableau ci-dessus.

Les espèces animales et végétales ayant justifié l'inscription du site au sein du réseau Natura 2000 sont listées dans le tableau suivant.

Nom commun	Nom scientifique	Statut dans la ZSC	Etat de conservation
Mammifères (4 espèces)			
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Résidente (1 000 individus)	Bonne
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Résidente (population non significative)	-
Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Résidente (Rare)	-
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Résidente (Rare)	-

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Nom commun	Nom scientifique	Statut dans la ZSC	Etat de conservation
Invertébrés (6 espèces)			
Azuré de la sanguisorbe	<i>Phengaris teleius</i>	Résidente (Rare)	Moyenne
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Résidente (Rare)	Moyenne
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Résidente (Rare)	Moyenne
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Résidente (population non significative)	-
Gomphe serpentín	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Résidente (1 001 à 10 000 individus)	Bonne
Vertigo angustior	<i>Vertigo angustior</i>	Résidente (très rare ; population non significative)	-
Poissons (2 espèces)			
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Résidente (> 10 000 individus)	Bonne
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Résidente (> 10 000 individus)	Bonne

Source : Formulaire Standard de Données FR 4201794 (INPN, MNHN, consulté en août 2016)

*Espèces ayant justifié la ZSC de la Sauer et ses affluents*

Le bassin de la Sauer et de ses affluents est globalement bien préservé et ne paraît pas directement menacé. Cependant, il est vulnérable et sensible aux effets conjugués des nombreuses interventions sur le lit mineur de la rivière et plus largement sur le bassin versant.

Les milieux de vie des espèces d'intérêt communautaire et les habitats de l'annexe I de la directive sont susceptibles de disparaître ou d'évoluer très rapidement et de se banaliser sous les effets directs et indirects des actions suivantes :

- aménagements et travaux hydrauliques de la rivière et des parcelles riveraines: installation d'étangs, curage, prises d'eau, installation de buses, seuils, canaux de dérivation, rectification,...toutes formes d'artificialisation du lit et des berges ;
- remblaiement des zones humides ;
- plantation importante de résineux, et plus particulièrement d'épicéas sur les rives et dans le bassin versant (par acidification, par ensablement) ;
- certains travaux forestiers et installations de voies de desserte (par tassement des sols, mise à nu de surfaces importantes, érosion, ensablement des frayères...);
- une intensification de l'agriculture au détriment de la qualité de l'eau et des prairies de fauche ;
- un abandon de l'agriculture en particulier des prairies de fauche à grande Pimprenelle.

Le développement d'espèces allochtones invasives (Ecrevisse du Canada, Elodée de Nuttal, Balsamine de l'Himalaya, Rudbéckie à feuilles découpées, Solidage, Renouée du Japon..) ; constitue un facteur d'appauvrissement biogénétique très important des milieux rivulaires.

L'urbanisation et le dérangement sont deux autres facteurs de risque.

**b) ZPS-FR4211790 "LA FORET DE HAGUENAU"**

D'une superficie de 19 220 ha, la Forêt indivise de Haguenau constitue l'un des plus grands massifs forestiers de plaine. En effet, le Forêt de Haguenau est la première forêt d'Alsace et la sixième de France en superficie et reste préservée des infrastructures. Elle couvre une superficie très importante du ban communal de Haguenau.

Situé à une altitude comprise entre 139 et 186 m NGF, ce massif forestier est composé principalement de :

- forêts mixtes (30%) ;
- forêts caducifoliées (25%) ;
- forêts artificielles en monoculture (25%, avec plantations de peupliers ou d'arbres exotiques par exemple).

La forêt de Haguenau abrite de nombreuses espèces forestières et notamment des Pics. Ce massif a été désigné en ZICO car il accueille 11 espèces d'intérêt communautaire (inscrites dans l'annexe I de la directive Oiseaux) et notamment : Pic mar, Pic noir, Pic cendré, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal et Pie-grièche écorcheur.

La forêt indivise de Haguenau bénéficie d'une gestion durable et multifonctionnelle en vertu d'un plan d'aménagement forestier (1993) qui intègre la protection des espèces et des habitats. Cet aménagement définit des interventions et des objectifs prévus pour toutes les unités de peuplements. Il délimite aussi une série d'intérêts écologiques particuliers sur les sites les plus remarquables.

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVU DE PEHELBRONN**  
Rapport de présentation

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Les espèces d'intérêt communautaire, au titre de la directive "Oiseaux", ayant fait l'objet de la désignation de la Zone de Protection Spéciale de la Forêt de Haguenau sont listées dans le tableau suivant.

ESPECES visées à l'Annexe I					EVALUATION			
Nom commun	Nom scientifique	Statut	Taille	Abondance	Population	Conservation	Isolement	Globale
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Reproduction	-	Rare	Non significative	-	-	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	40-60 couples	Présente	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Résidence	1 couple	Présente	2%≥p>0%	Moyenne	Isolée	Bonne
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction	50 couples	Présente	Non significative	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Résidence	10-20 couples	Présente	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Reproduction	-	Rare	Non significative	-	-	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Reproduction	-	Rare	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Résidence	10-50 couples	Présente	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Pic mar	<i>Dendrocops medius</i>	Résidence	100 couples	Présente	15%≥p>2%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Résidence	50-100 couples	Présente	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Résidence	6-10 couples	Présente	Non significative	-	-	-

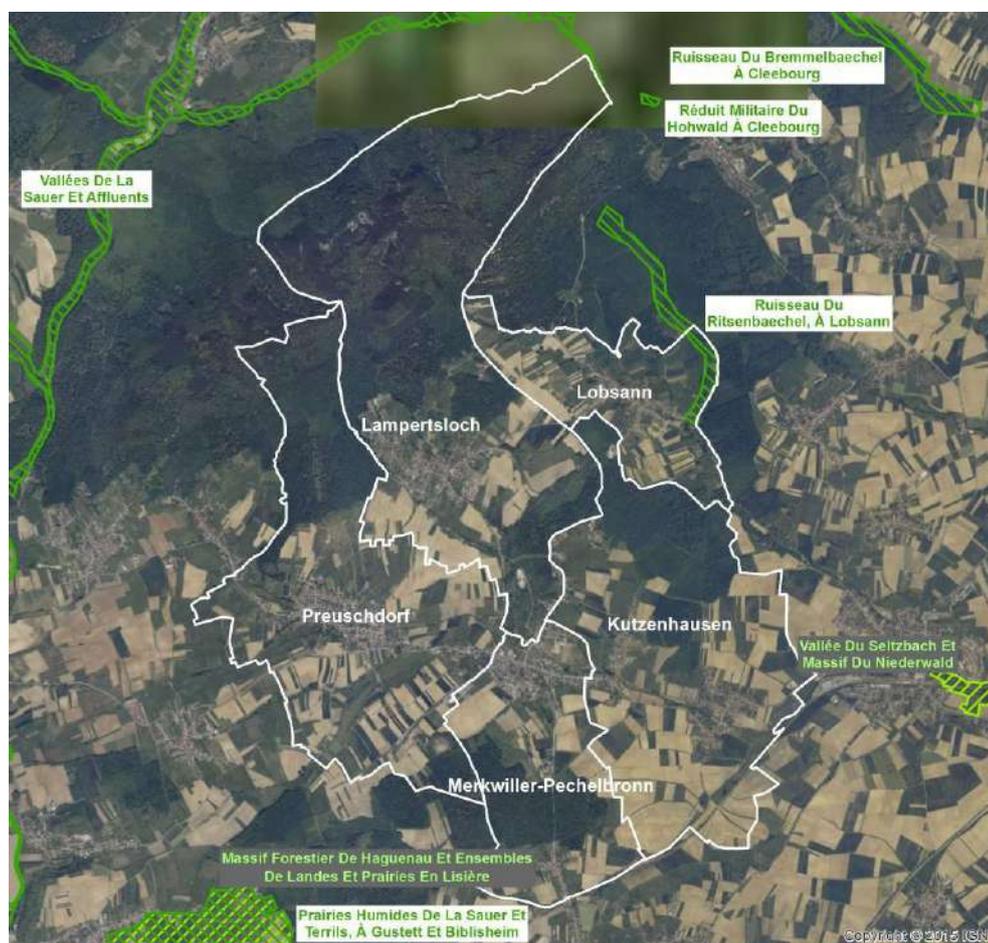
Source : Formulaire Standard de Données FR 4211790 (INPN, consulté en août 2016)

## 4.2.2. Inventaires ZNIEFF

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type I, de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les zones de type II, sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires,...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les inventaires ZNIEFF sont des outils de connaissance du patrimoine naturel. Elles n'ont pas de portée juridique par elles-mêmes mais signalent néanmoins l'existence de richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur.



### ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

 ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

 ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

SOURCE : INPN.

SEPTEMBRE 2016

0 0,5 1 km



*Localisation des ZNIEFF*

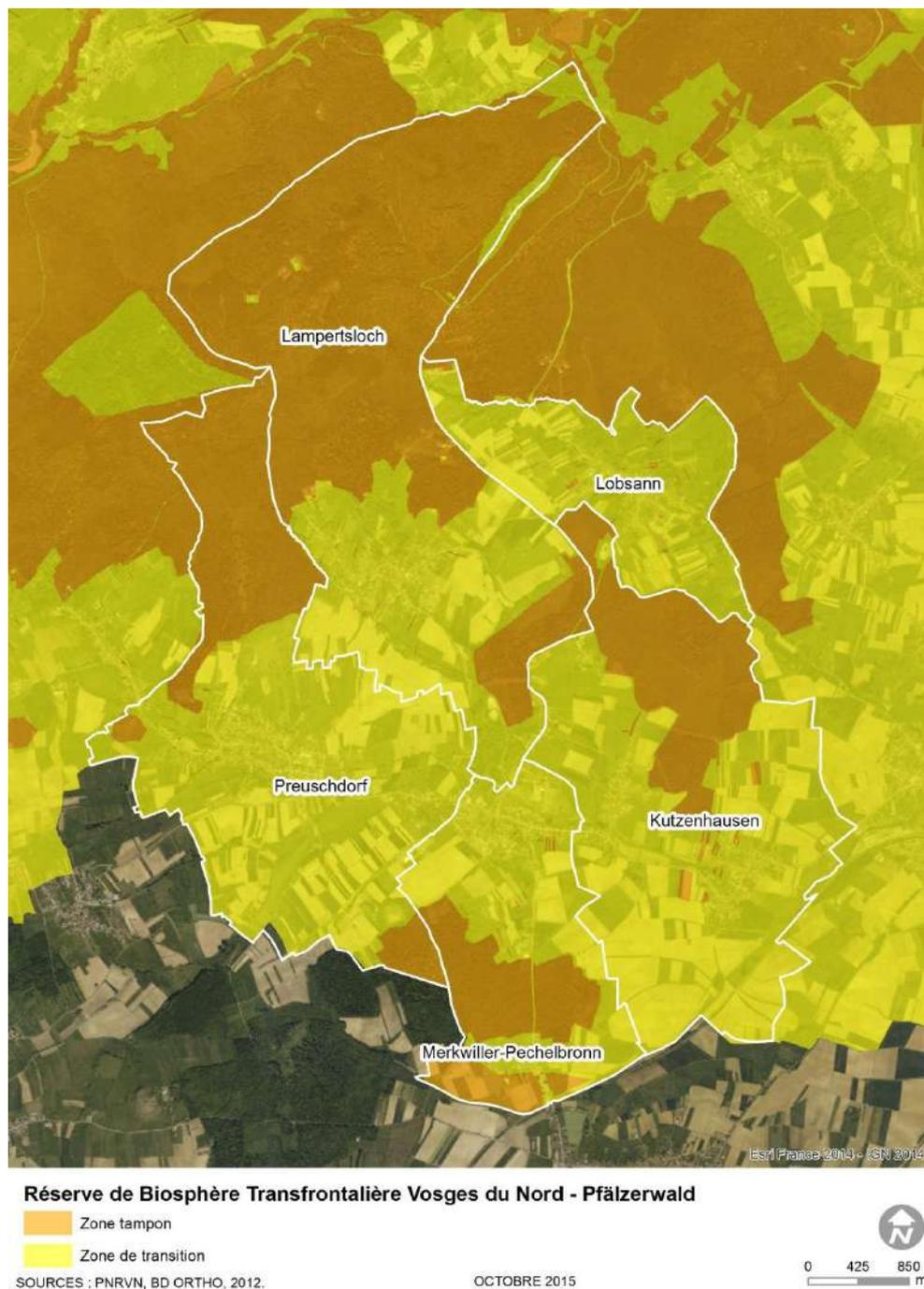
**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Deux ZNIEFF sont présentes sur le territoire du SIVU de Pechelbronn.

	Vallées de la Sauer et de ses affluents	Ruisseau du Ritsenbaechel à Lobsann
Identifiant	420030019	420030053
Type de zone	I	I
Localisation	Petit tronçon à l'extrémité Nord de Lampertsloch	Partie Est du ban communal de Lobsann
Superficie	684 ha	34 ha
Commentaires généraux	Ce site correspond à la ZSC FR4201794 "La Sauer et ses affluents" et quelques prairies contiguës. La Sauer prend sa source en Allemagne et s'étend jusqu'à la confluence du Rhin. Ce cours d'eau sur grès présente une eau de bonne qualité et un lit majeur recouvert, sur une surface importante, d'habitats naturels remarquables, tels que des aulnaies. La rivière et ses affluents contiennent une faune aquatique caractéristique des eaux claires et oxygénées coulant sur sables ou limons.	Le ruisseau de Lobsann abrite des espèces aquatiques très rares en Alsace.
Habitats déterminants	24.41 - Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	-
Espèces déterminantes	Amphibiens (1 esp.) : Sonneur à ventre jaune Insectes (4 esp.) : Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe, Gomphe serpentin, Sympétrum noir Poissons (3 esp.) : Anguille européenne, Chabot, Truite de rivière Reptiles (2 esp.) : Lézard des murailles, Lézard vivipare Plantes (9 esp.) : Campanule de Baumgarten, Orchis incarnat, Gagée jaune, Hottonie des marais, Écuelle d'eau, Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode en massue, Parnassie des marais, Fougère des marais	Poisson (1 esp.) : Truite de rivière

### 4.2.3. Réserve de Biosphère



Localisation de la Réserve de Biosphère

### ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

Les Réserves de Biosphère ont pour objectif de protéger la diversité biologique tout en servant de modèle de développement durable. Elles sont dotées de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions liées, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement :

- l'aire centrale comprend un écosystème strictement protégé qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique,
- la zone tampon entoure ou jouxte les aires centrales et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- la zone de transition est la partie de la réserve où sont autorisées davantage d'activités, ce qui permet un développement économique et humain socio-culturellement et écologiquement durable

Avec la diversité de la faune et de la flore, les Vosges du Nord constituent un des ensembles naturels les plus originaux d'Europe. C'est en raison de ces richesses que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) a attribué en 1989 au Parc Naturel des Vosges du Nord le label de Réserve de la Biosphère dans le cadre de son programme international MAB (Man and Biosphere).

Cette réserve transfrontalière des Vosges du Nord/Pfälzerwald s'étend sur plus de 310 000 ha dont 130 000 se situent sur le territoire français entre la Lorraine et l'Alsace. Cette réserve de biosphère est l'entité naturelle délimitée la plus importante qui comprend 248 communes.

Le paysage principal de la Réserve de biosphère est constitué par la forêt tempérée qui couvre près des trois quarts du territoire, constituant la plus vaste entité forestière d'Europe occidentale non fragmentée, de part et d'autre de la frontière franco-allemande. Les essences principales sont le hêtre, le pin sylvestre et le chêne. Des étangs, des rochers et des falaises, des ruisseaux et leurs friches humides attenantes constituent quelques ruptures dans ce vaste paysage forestier. Des vergers traditionnels et des vignes sont situés à proximité des villages. Une multitude d'espèces y trouvent un biotope adapté à leurs besoins, avec une dominance d'espèces forestières pures (pics, lynx boréal, faucon pèlerin, diverses espèces de chiroptères...).

Dans les Vosges du Nord, le zonage est le suivant :

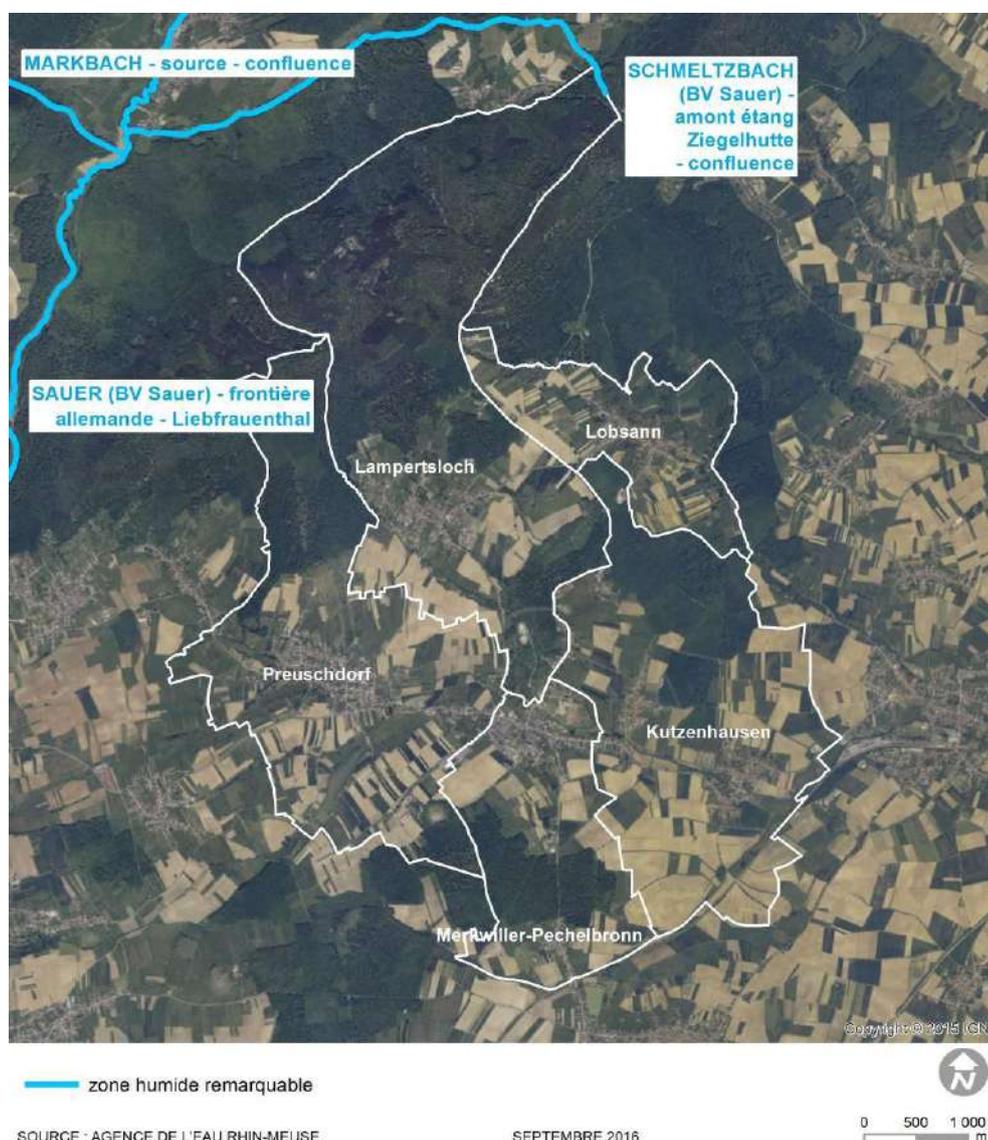
- des aires centrales (FR6300004) dispersées sur l'ensemble du territoire (sites protégés ou en voie de l'être) ;
- une zone tampon (FR6400004) constituée principalement de la forêt et des vallées ;
- une aire de transition (FR6500004) composée des villages et des zones d'activités.

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est concerné par les trois zonages. Une aire centrale est présente sur le territoire de Merckwiller-Pechelbronn.

#### 4.2.4. Zones humides remarquables

D'après le SDAGE Rhin-Meuse, les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima.

Des zones dites remarquables ont été identifiées dans le bassin Rhin-Meuse et constituent autant de priorités d'actions pour la préservation. Elles représentent 35 000 ha, soit de l'ordre de 4,2 % de la surface du bassin.



Localisation de la zone humide remarquable

Dans le SIVU de Pechelbronn, une source est inscrite à l'inventaire des zones humides remarquables du Bas-Rhin. Cette source d'eau est un sous-affluent du Schmeltzbach, un ruisseau présent sur le ban communal de Lembach, à environ 3 km au Nord-Ouest de Lampertsloch. Seules quelques centaines de mètres sont concernés par le statut de zone humide remarquables, la source étant située en limite Nord de la commune de Lampertsloch.

### **4.3. DIVERSITE DES HABITATS**

Le territoire du SIVU de Pechelbronn est composé d'une mosaïque de milieux, essentiellement à vocation agricole, mais qui comportent également la composante forestière due à la proximité de la forêt de Haguenau et du massif forestier des Vosges du Nord. Les principaux milieux présents sur le territoire du SIVU sont :

- les boisements ;
- les vergers ;
- les prairies de fauche ;
- les parcelles agricoles ;
- les haies et les bosquets ;
- les terrils et les milieux bâtis désaffectés.

Ces différents milieux naturels et semi-naturels sont décrits dans les paragraphes ci-après.

#### **4.3.1. Les boisements**

Les milieux forestiers occupent jusqu'à 30% du territoire du SIVU, et concernent plus ou moins directement chacune des communes du territoire.

A Lobsann, seuls quelques rares bois de feuillus ponctuent la commune, Néanmoins, la commune est entourée sur la quasi-totalité de son périmètre par les boisements de Lampertsloch, Kutzenhausen et Soultz-sous-Forêts.

A quelques kilomètres de là, les boisements au Nord de Lampertsloch occupent jusqu'à 60% du ban communal. Ces derniers boisements font partie du massif forestier du Hochwald et sont composés d'un mélange de conifères (Pins sylvestres, Sapins...) et de feuillus (Hêtres, Chênes...).

Les autres forêts au centre et à l'Est du SIVU sont constituées de feuillus en mélange. Elles occupent des superficies moindres qu'au Nord du territoire, mais ont néanmoins un rôle structurant pour le paysage local.

Ces milieux forestiers sont favorables au développement et au maintien d'espèces d'intérêt patrimonial et protégées.

Les boisements de taille importante sont également de vastes zones refuge qui permettent à tout un cortège d'espèces animales et végétales de se développer à l'écart l'influence de l'Homme, ou du moins dans des habitats moins gérés qu'à proximité immédiate des habitations. La plupart des espèces concernées sont considérées comme appartenant à la biodiversité "ordinaire", mais jouent néanmoins un rôle important dans l'équilibre communal.

L'important réseau hydrique local, favorise de plus une diversité intéressante de boisements, avec la présence de ripisylves à base de Saules, d'Aulnes glutineux et de Frênes.

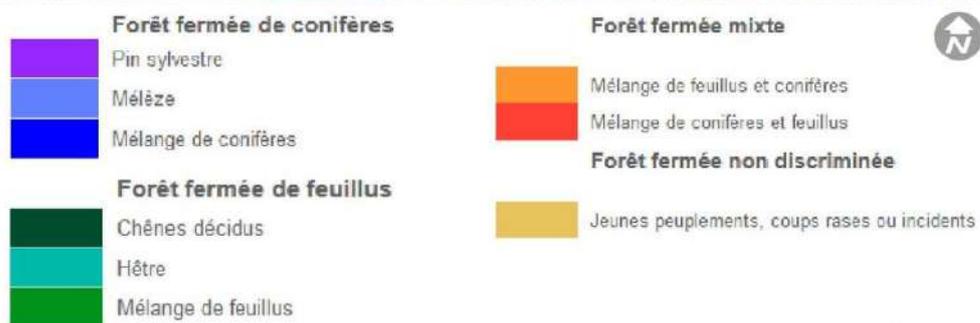
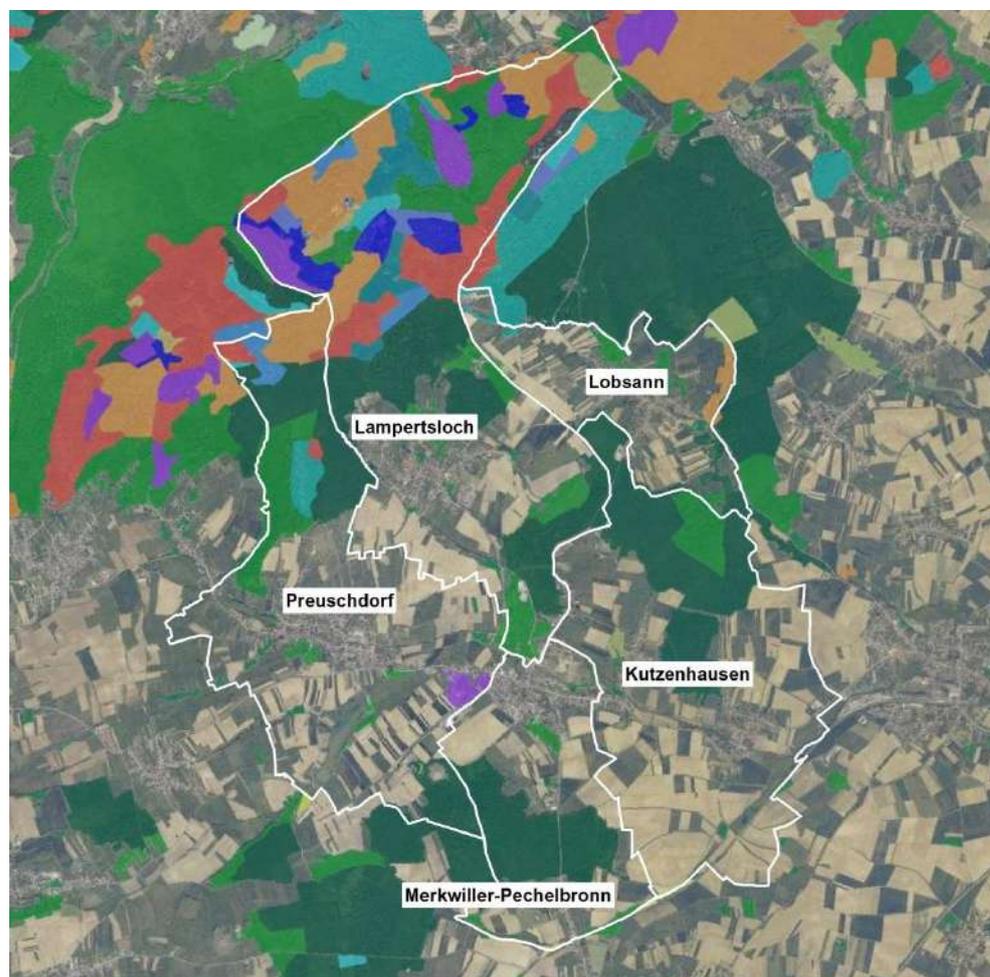
Le maintien des zones boisées est essentiel afin d'assurer la diversité faunistique et floristique du territoire du SIVU.



*Forêt de Hêtres à Lampertsloch*



*Aubépine monogyne dans un boisement mixte du centre du territoire*



SOURCE : GEOPORTAIL, CARTE FORESTIERE 2006.

JANVIER 2015

0 500 1 000 m

*Typologie des boisements*

### 4.3.2. Les vergers

Le territoire du SIVU est marqué par la présence de plusieurs grands secteurs de vergers, dont l'essentiel est constitué de vieux arbres, et dont une part non négligeable présente des cavités et/ou du bois mort. Aucune donnée chiffrée n'est disponible pour le territoire ; les données du Référentiel Parcellaire Graphique (RPG 2012) font état de moins de 4 ha de vergers sur le territoire, alors que l'ensemble des vergers du SIVU s'élève à plusieurs dizaines de hectares. Ces caractéristiques en font des milieux d'un intérêt tout particulier.



*Vergers à Preuschedorf*

Ces vergers anciens présentant des arbres creux et du bois mort sont particulièrement importants pour un grand nombre d'espèces des milieux ouverts et semi-ouverts. Outre la Chevêche d'Athéna qui peut utiliser ces derniers pour nicher, les chiroptères et plusieurs espèces de Pics et de passereaux utilisent également ces vergers pour nicher et pour se nourrir.



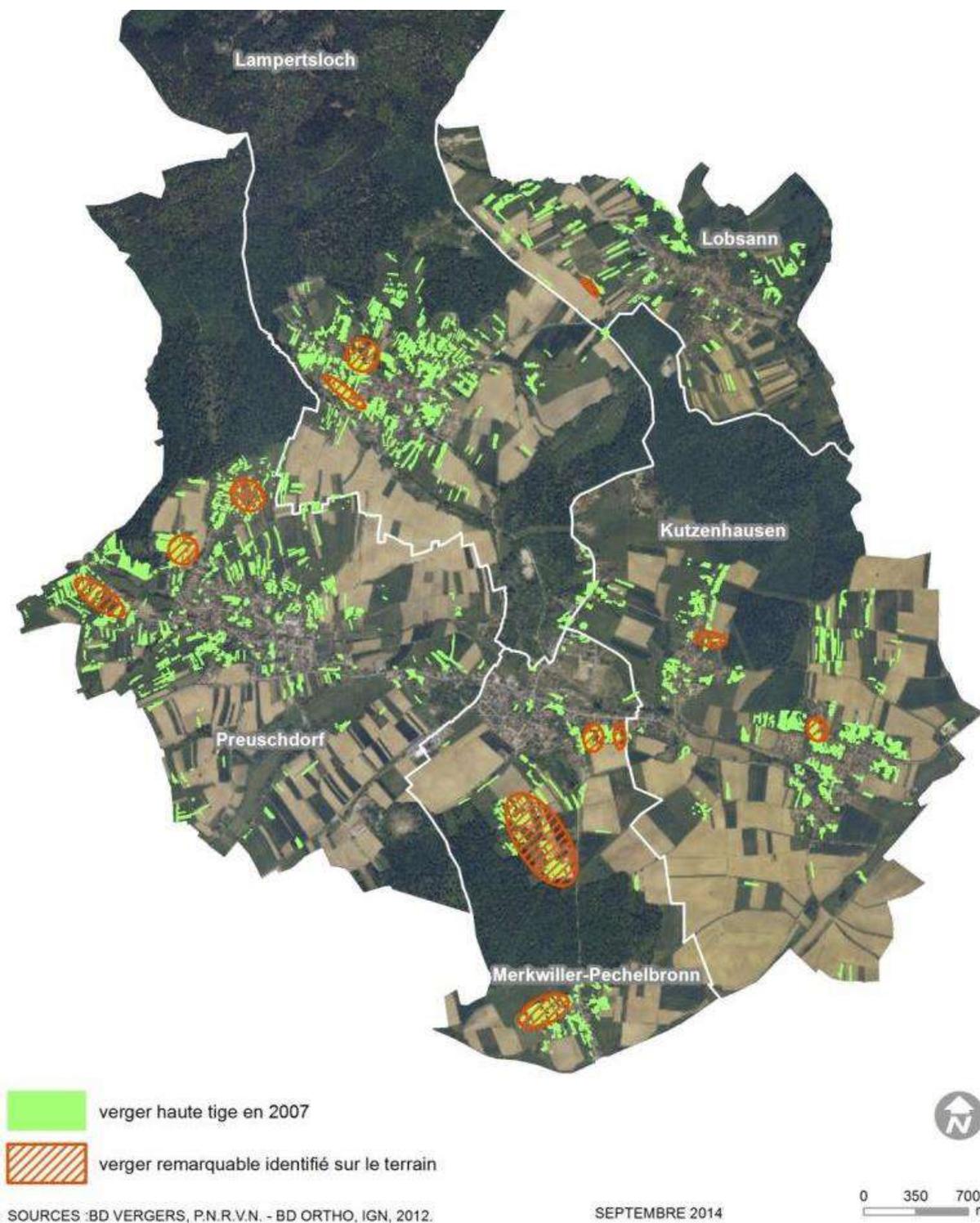
*Arbres à cavités à Preusdorf (à g.) et Merkwiller-Pechelbronn (à d.)*

La flore herbacée de ces vergers s'apparente quant à elle à une communauté prairiale, appartenant la plupart du temps à l'alliance de l'Arrhenatherion elatioris, d'une haute valeur patrimoniale.

Les vergers ont une valeur biologique forte en Alsace. Ils présentent, entre autres, les intérêts suivants :

- habitats d'espèces patrimoniales en déclin (Chevêche d'Athéna, Pie-grièche à tête rousse, Rougequeue à front blanc) ;
- production de fruits ;
- intérêt paysager ;
- culture extensive à faible empreinte écologique ;
- conservation d'une diversité de variétés d'arbres fruitiers qui s'amenuise.

La carte suivante localise les secteurs à vergers sur le territoire du SIVU de Pechelbronn. Les vergers remarquables identifiés lors des relevés de terrain en 2014 (liste non exhaustive) sont également indiqués. Ces derniers sont des vergers composés de grands fruitiers, présentant le plus souvent des cavités et du bois mort.



*Localisation des vergers.*

### **4.3.3. Les prairies et pâtures**

De nombreuses prairies ou pâtures sont localisées dans le secteur d'étude et sont relativement bien réparties sur le territoire du SIVU.

Selon les communes, les secteurs de prairies sont de différents types :

- plusieurs petites prairies morcelées à Lobsann ;
- des secteurs présentant une forte diversité de composition au Nord du centre urbanisé de Lampertsloch et à l'Est et au Nord de Preuschedorf : les pâtures y sont associées à des vergers et des bosquets et y forment un réseau cohérent ;
- quelques grandes prairies au milieu des secteurs de cultures autour de Kutzenhausen, à l'Est de Preuschedorf et au Sud de Lampertsloch.

Les prairies de fauche sont des milieux ouverts qui peuvent être particulièrement intéressants tant pour la faune que pour la flore dans le cas d'une gestion extensive. La présence d'arbres isolés (parfois arbres fruitiers) dans ces milieux rajoute un fort intérêt à ces habitats, notamment pour les insectes et les oiseaux.

Les prairies de fauche évoluent différemment selon les caractéristiques écologiques locales (sol, hygrométrie, luminosité...). Ainsi, certaines prairies présentent un faciès plutôt xérophile (= sec) tandis que d'autres, plus hygrophiles, accueillent des espèces des milieux humides tels que les Joncs. Ces prairies, qu'elles soient sèches ou humides, sont d'un grand intérêt patrimonial. Celles-ci sont en effet citées dans la Liste Rouge des habitats menacés en Alsace (LR 38.21 - Prairies de fauche extensives des plaines ; ODONAT, 2003) et sont listées à l'annexe I de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (code Natura 2000 : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude).



*Prairie de fauche à Merwiller-Pechelbronn*

Les pâtures ne sont quant à elles pas visées par les statuts patrimoniaux et communautaires précédents. Elles sont généralement plus pauvres que les prairies d'un point de vue écologique en raison d'un piétinement régulier par le troupeau et d'un apport plus ou moins grand de matières organiques (tendance à l'eutrophisation). Les pâtures exploitées extensivement peuvent cependant présenter un nombre important d'espèces des habitats prairiaux.

Ces deux types de milieux sont des zones de chasse et d'alimentation privilégiées pour un grand éventail d'espèces : passereaux, rapaces, chiroptères, lépidoptères, odonates, orthoptères, grands mammifères...

Les prairies en lisière de boisement ou de ripisylve sont particulièrement importantes car elles créent une zone de déplacement et d'alimentation privilégiée par la faune.

#### 4.3.4. Les parcelles agricoles

Le territoire de la communauté de communes est largement dominé (37%) par des parcelles agricoles dédiées aux cultures annuelles.

Le milieu agricole est un milieu très particulier, à fortes contraintes, qui sont principalement dues aux herbicides et aux techniques culturales. Les plantes qui y subsistent reflètent donc des adaptations bien particulières.

Les cultures annuelles ont un intérêt écologique très variable selon la culture réalisée. Certaines cultures telles que le blé peuvent dans le cas d'une gestion extensive présenter une richesse floristique et faunistique importante, alors que la maïsiculture intensive favorise essentiellement les cortèges végétaux nitrophiles et rudéraux.

Les céréales d'hiver (blé, orge, seigle...) ainsi que certaines cultures comme le colza, quand elles sont gérées de façon extensive, peuvent donc abriter une diversité biologique importante et particulièrement une richesse en plantes messicoles (ou "fleurs des moissons"). Ces cultures sont devenues rares et sont aujourd'hui nettement minoritaires par rapport à la maïsiculture et aux autres types de cultures intensives.

Les grandes cultures du territoire du SIVU s'apparentent en majorité à de grandes monocultures, gérées de façon plutôt intensive. Ainsi, la diversité biologique y est très faible et ces espaces deviennent facilement répulsifs pour la faune et la flore.



*Culture de Maïs pauvre en espèces*

#### **4.3.5. Les haies, fourrés et bosquets**

Pour les espèces animales sauvages ainsi que pour le gibier, les haies et bosquets ont des fonctions essentielles :

- pour l'alimentation : chaînes alimentaires maillées en réseau (baies, plantes, insectes, oiseaux, carnivores...);
- pour la reproduction : nidification, ponte et élevage des jeunes ;
- pour le refuge : protection, habitat ;
- pour la mobilité : échange entre population à travers les corridors faunistiques.

Ce type de milieux, généralement très dense (notamment pour les fourrés épineux de la classe des *Crataego monogynae* – *Prunetea spinosae* (Tüxen 1962)) forme de véritables barrières où l'Homme peut difficilement pénétrer. L'espace central devient ainsi une zone de repos et de développement pour une faune et une flore variées. Il est fréquent d'observer dans ces fourrés des sentes créées par les animaux au niveau des principaux points d'accès.

En ce sens, les fourrés sont des réservoirs de biodiversité ordinaire où se crée un équilibre écologique entre les différentes espèces.



*Fourré du Crataego monogynae – Prunetea spinosae à Lampertsloch*

Les haies jouent un rôle similaire aux fourrés à une plus petite échelle. Les systèmes bocagers riches en haies sont particulièrement intéressants pour la faune qui peut utiliser ces écosystèmes linéaires peu gérés comme refuges, perchoirs, zones d'alimentation ou de transit. Les haies sont également cruciales pour un grand nombre d'espèces de papillons.

Si les bosquets et fourrés sont relativement nombreux sur le territoire du SIVU, les linéaires de haies sont peu représentés.

#### 4.3.6. Milieux aquatiques et humides

##### a) ÉTANGS

Le territoire du SIVU est alimenté par un réseau hydrographique important complété par quelques étangs.

Les étangs, tous artificiels, ont des origines différentes dont l'usage a influencé la végétation qui s'y développe.

A Lampertsloch, les anciens bassins rectangulaires créés pour la rétention des eaux incendie des anciennes raffineries de pétrole sont aujourd'hui en très mauvais état de conservation. En effet, le suintement du pétrole et les éventuelles remontées de produits chimiques anciennement déversés ont contaminés les sols et les eaux de ce secteur. De plus, la végétation pousse difficilement le long des berges, excepté quelques arbres formant une ripisylve de Frênes, d'Aulnes et d'Erables.



*Anciens bassins rectangulaires à Lampertsloch*

Quelques autres bassins disséminés dans le territoire du SIVU ont été créés dans des buts divers (réserves d'eau, bassins de stockage) et sont aujourd'hui utilisés principalement pour des usages récréatifs, notamment la pêche.

Ces bassins, aux parois abruptes, sont peu propices à l'installation d'une faune ou d'une flore d'intérêt. Leur gestion régulière ne permet pas l'installation de Saules et d'Aulnes mais accueillant parfois des roselières.



*Etang à l'Est de Kutzenhausen*

Ces milieux présentent tous un intérêt écologique, notamment pour les secteurs les moins entretenus. La pollution de ces plans d'eau reste cependant un frein, voire une menace pour les espèces les plus fragiles.

## b) LES ZONES HUMIDES

### Définition des zones humides

Une zone humide, au sens juridique de la loi sur l'eau (article L211-1 du code de l'environnement) se définit comme "les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

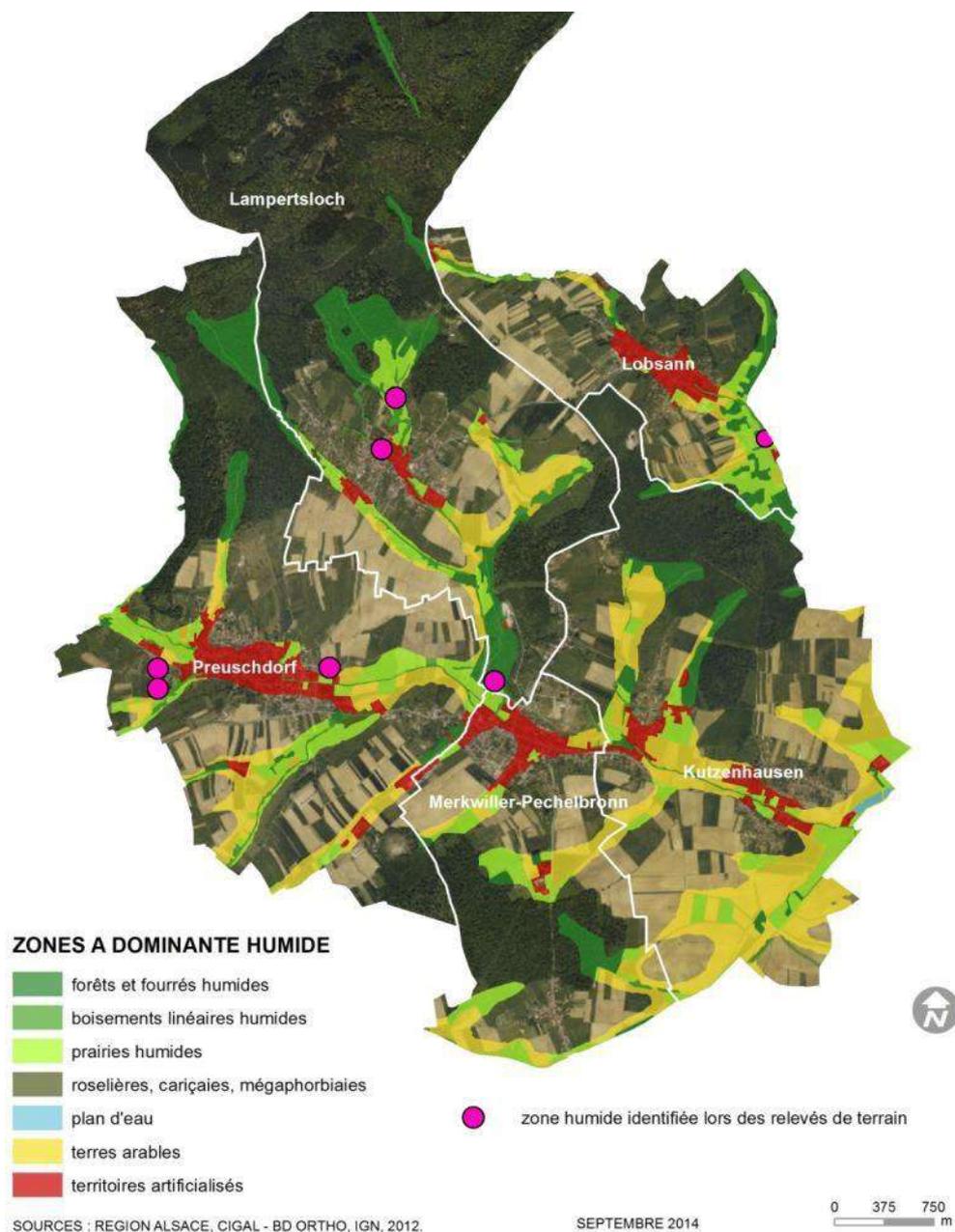
Ces milieux présentent une diversité écologique remarquable tant d'un point de vue faunistique que floristique. En effet, près de 50% des espèces d'oiseaux en dépendent, elles sont indispensables à la reproduction des amphibiens et de certaines espèces de poissons et, environ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

D'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, "[...] une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- 1° les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 au présent arrêté [...],
- 2° sa végétation, si elle existe, est caractérisée par:
  - soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
  - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. au présent arrêté".

### Zones à dominante humide

La Région Alsace a élaboré une Base de Données des Zones à Dominante Humide. Elle a été réalisée par l'interprétation d'images satellitaires, de photographies aériennes et des données exogènes d'inventaires de terrain réalisés par différents partenaires (y compris les zones potentiellement humides). Cette base de données a pour objectif de réaliser un relevé le plus exhaustif possible des zones à dominante humide, mais ne constitue en aucun cas ni un inventaire exhaustif des zones humides, ni une donnée réglementaire.



*Zones à dominantes humides et zones humides ordinaires identifiées (2013-2016)*

### Zones humides ordinaires

Les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les zonages d'inventaire ou dans les zonages réglementaires (ZNIEFF, APPB, Natura 2000, ENS...). Ces zones humides sont également fonctionnelles d'un point de vue écologique.

A l'inverse, les zones humides ne correspondant pas à cette définition sont nommées "zones humides ordinaires". Ces dernières peuvent néanmoins dans certains cas présenter une richesse écologique importante, et jouer un rôle majeur dans le fonctionnement hydrique local (épuration des eaux, stockage des surplus d'eau...).

Plusieurs zones humides ordinaires ont été identifiées lors des prospections de terrain en 2014 :

- Preuschkorf : petite prairie humide, le long du Seltzbach et d'un affluent ;
- Lobsann : grand secteur marécageux à l'Est de la commune ;
- Lampertsloch : petit boisement humide, grands bassins dégradés, fond de vallon boisé humide.



*Zone humide à Lobsann*

Ces zones humides (arrêté du 24 juin 2008) sont d'un grand intérêt patrimonial tant pour la faune que pour la flore. Certaines d'entre elles, comme la zone humide de Lobsann (ci-dessus) constituent des zones d'intérêt écologique prioritaires.

Les zones humides de ce type qui possèdent une végétation arborée et herbacée diversifiée sont d'un grand intérêt pour la faune, que ce soit pour les batraciens, les oiseaux, les insectes ou les chiroptères.

### Zones humides remarquables

Le descriptif des zones humides remarquables est détaillé au chapitre précédent relatif aux milieux naturels remarquables.

### **4.3.7. Terrils et constructions désaffectées**

Les terrils font partie des éléments caractéristiques du paysage local, reliefs d'un passé d'extraction de pétrole. Ces terrils sont constitués de débris minéraux peu structurés entre eux et relativement instables. Une part de la végétation qui s'y est développée semble avoir été installée artificiellement, mais la recolonisation du terril par des arbustes et des espèces herbacées semble déjà amorcée. Le substrat formé de déchets miniers ainsi que la stabilité relative du terril et la forte pente sont les principaux critères de sélection des espèces.

Un terril à Preusdorf est occupé par une végétation herbacée, où quelques arbustes peinent à se développer.

Les deux autres terrils du territoire, localisés à Preusdorf et à Kutzenhausen, sont recouverts d'une végétation atypique pour le secteur, constituée à la fois de Pins sylvestres, de Roseaux (*Phragmites australis*) ou d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).



*Terril à Preusdorf*



*Terril à Kutzenhausen*

Actuellement peu accessibles pour des raisons de sécurité, ces milieux ont pu évoluer en des zones de quiétude où l'action de l'homme est aujourd'hui minime.

Les terrils ne sont pas les seuls milieux artificiels qui présentent un intérêt potentiel pour la biologie locale. Un ancien bâtiment, localisé dans un secteur peu fréquenté de Lampertsloch et aujourd'hui totalement à l'abandon, se situe au carrefour de plusieurs types de milieux naturels d'intérêt : roselières, boisements, prairies, bassins...

Ce bâtiment désaffecté a un potentiel intéressant pour les chauves-souris qui peuvent utiliser ce type de bâtisses comme gîte d'été. Certaines espèces patrimoniales telles que la Chouette effraie peuvent également occuper des milieux similaires. La diversité des milieux naturels environnants maximise les ressources alimentaires disponibles pour les espèces du secteur.



*"Cathédrale" à Lampertsloch*

#### **4.4. LA FAUNE ET LA FLORE LOCALES**

Les données présentées ci-après sont tirées de la bibliographie ainsi que d'inventaires réalisés en 2014 et 2016. Les informations présentées sont issues des sources suivantes :

■ pour la faune :

- site internet de l'association naturaliste ODONAT : <http://www.faune-alsace.org> ;
- données d'inventaires du PNR des Vosges du Nord,
- données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr> ;
- des inventaires de terrain réalisés en 2014 par OTE Ingénierie ;

■ pour la flore :

- site internet de la Société Botanique d'Alsace : <http://www.atlasflorealalsace.com> ;
- données d'inventaires du PNR des Vosges du Nord,
- données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr> ;
- des inventaires de terrain réalisés en 2014 et 2016 par OTE Ingénierie.

Les chapitres suivants font la synthèse des différentes espèces animales et végétales qui ont été inventoriées dans les différentes communes du SIVU. Les espèces notées \* ont été uniquement observées lors des inventaires réalisés par le PNR des Vosges du Nord.

#### 4.4.1. Faune locale

Les données présentées ci-après sont issues du site internet de la LPO (<http://www.faune-alsace.org>) et concernent les principaux groupes à enjeux réglementaire en France : les mammifères, les oiseaux, les insectes, les amphibiens et les reptiles.

##### a) MAMMIFERES

##### Grande faune

Nom commun	Nom scientifique	LRA	LRF	Lg.A	Lg.F	DH
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	LC	-	Ch	-
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC	LC	-	Ch	-
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	LC	-	Art. 2	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	NT	LC	-	Ch	-
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	LC	LC	-	Ch	5
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	NA	NA	-	Ch	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC	-	Ch - Nu	-

DH : Directive Habitats, Union européenne (1992) 5 = Annexe 5

Lg. F : Législation française / Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (article 2) – Arrêté du 26 juin 1987 (modifié) fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (Ch) – Arrêté du 2 août 2012 fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles, département 67 (Nu)

LRF : Liste Rouge Française (IUCN, Février 2009) : LC = Préoccupation mineure ; NA = Non applicable

LRA : Liste Rouge Alsace (ODONAT, 2014): LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; NA = Non applicable

Seule une des espèces observées est protégée au titre de la réglementation nationale, il s'agit de l'Ecureuil roux.

##### Grand Hamster

L'ensemble du SIVU de Pechelbronn se situe en dehors de l'aire historique, de l'aire de reconquête et des secteurs où a été recensé le Grand Hamster.

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**Chiroptères**

Une seule espèce de chauve-souris a été observée au-dessus du territoire. Elle est protégée au titre la réglementation française.

Nom commun	Nom scientifique	LRA	LRF	Lg.F	DH
Oreillard spp.*	Plecotus spp.	LC	LC	Art. 2	-

DH : Directive Habitats, Union européenne (1992)

Lg. F : Législation française / Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (article 2)

LRF : Liste Rouge Française (IUCN, Février 2009) : LC = Préoccupation mineure

\* observations issues des inventaires du PNR des Vosges du Nord

**b) OISEAUX**

De nombreux oiseaux ont été répertoriés dans les communes du SIVU. Au total, 77 espèces ont été observées, dont 12 inscrites à l'annexe I de la Directive Habitat faisant l'objet de mesures de conservations spéciales. Ces dernières sont décrites dans les paragraphes ci-après.

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg.F	LRF	LRA
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	II/2	Ch	LC	NT
<b>Alouette lulu</b>	<i>Lullula arborea</i>	I	3	LC	VU
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	-	3 - 6	LC	VU
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	-	3	LC	VU
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	3	LC	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	3	LC	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	3	NT	VU
<b>Busard Saint-Martin</b>	<i>Circus cyaneus</i>	I	3	LC	RE
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	3	LC	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	II/1 III/1	- Ch	LC	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	3	LC	LC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	II/2	3	LC	NT
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	3	LC	LC
<b>Cigogne blanche</b>	<i>Ciconia ciconia</i>	I	3	LC	LC
<b>Cigogne noire</b>	<i>Ciconia nigra</i>	I	3	EN	DD
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	3	LC	LC
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	3	LC	LC
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	3 - 6	LC	LC

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SIVU DE PEHELBRONN**  
Rapport de présentation

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg.F	LRF	LRA
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	II/1 III/1	- Ch	LC	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	3	LC	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	3	LC	VU
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	3	LC	LC
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	-	3	LC	NT
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	3	LC	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	3	NT	LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	3	VU	NT
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	-	-	NT
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	-	3	LC	VU
<b>Grande aigrette</b>	<i>Casmerodius albus</i>	I	3	NT	-
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	3	LC	VU
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	-	3	LC	LC
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	II/2	Ch	LC	VU
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	II/2	Ch	-	Nao
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	II/2	Ch	LC	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	3	LC	LC
<b>Grue cendrée</b>	<i>Grus grus</i>	I	3	CR	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	3	LC	LC
<b>Héron pourpré</b>	<i>Ardea purpurea</i>	I	3	LC	Nao
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	3	LC	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	-	3	LC	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	3	LC	LC
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	3	VU	VU
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	3	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	II/2	Ch	LC	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	3	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	3	LC	LC
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	3	LC	LC
<b>Milan noir</b>	<i>Milvus migrans</i>	I	3	LC	VU
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	3	LC	LC

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Nom commun	Nom scientifique	DO	Lg.F	LRF	LRA
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	-	3	NT	NT
<b>Pic cendré</b>	<i>Picus canus</i>	I	3	VU	VU
Pic épeiche	<i>Dendrocops major</i>	-	3	LC	LC
<b>Pic mar</b>	<i>Dendrocops medius</i>	I	3	LC	LC
<b>Pic noir</b>	<i>Dryocopus martius</i>	I	3	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	3	LC	LC
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<i>Lanius collurio</i>	I	3	LC	VU
Pie-grièche grise*	<i>Lanius excubitor</i>	-	3	EN	CR
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	II/2	Ch	LC	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	II/1 III/1	- Ch - Nu	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	3	LC	LC
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	3	-	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	3	LC	LC
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	3	NT	NT
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-	3	VU	NT
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	3	LC	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	3	LC	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	3	LC	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	3	LC	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	3	LC	LC
Rousserole effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-	3	LC	LC
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	-	3	LC	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	3	LC	LC
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	3	LC	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	3	LC	LC
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	-	3	NT	NT
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	II/2	Ch	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	3	LC	LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	II/2	Ch	LC	EN
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	3	LC	LC

- DO : Directive Oiseaux : Union européenne, directive 2009/147/CE, 2009
- Lg. F : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 26 juin 1987 (modifié) fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (Ch) – Arrêté du 2 août 2012 fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles (Nu)
- LRF : Liste Rouge Française (IUCN, décembre 2011) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable
- LRA : Liste Rouge Alsace (ODONAT, 2014) ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = Danger critique d'extinction ; RE = Eteint en région ; NAO = Non applicable-occasionnel

En gras: espèces d'intérêt communautaire

\* observations issues des inventaires du PNR des Vosges du Nord

Les oiseaux d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux, annexe I) sont présentés ci-après.

**L'Alouette lulu** (*Lullula arborea*) fréquente les boisements peu denses de feuillus et de conifères, plus particulièrement quand ils sont associés à d'autres milieux tels que les pierriers, les cultures, les coupes forestières ou les zones sablonneuses. Les milieux les plus sombres ou humides sont généralement évités. La nidification se fait au sol, à l'abri des racines d'un arbre.

**Le Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*) est un rapace de taille moyenne qui est aujourd'hui considéré comme disparu en Alsace (ODONAT, 2014), mais semble moins menacé au niveau français. Les Busards Saint-Martin nichent souvent en colonie et construisent leurs nids au niveau du sol, notamment dans les landes à Genêts, dans les cultures, voire dans d'autres types d'habitats semi-ouverts. Il chasse en volant au ras du sol dans les paysages ouverts, en particuliers dans les prairies et les landes.

**La Cigogne blanche** (*Ciconia ciconia*) est un grand échassier qui fréquente régulièrement les milieux ouverts en tous genres ; cultures, prairies humides, vergers, bords de rivières ; où elle se nourrit d'une grande variété de proies. Parmi elles, on retrouve des batraciens, lézards, serpents, insectes, poissons, mollusques, ou des juvéniles de petits oiseaux. La nidification se fait toujours en hauteur sur un perchoir solide et aisément accessible : clocher, pylône, grand arbre...

**Le Héron pourpré** (*Ardea cinerea*) se nourrit et niche dans les eaux peu profondes et dans les roselières. C'est un très proche parent du Héron cendré, duquel il se distingue notamment par sa couleur pourpre. Cette espèce traque principalement les grenouilles et les poissons.

**La Cigogne noire** (*Ciconia nigra*) est bien plus rare en Alsace que sa consœur blanche. L'espèce niche également à bonne hauteur, mais, contrairement à la Cigogne blanche, elle préfère les boisements relativement denses de Pins, de Hêtres ou de Chênes situés à proximité d'une rivière. Elle peut également nidifier au bord des falaises. L'accès au nid est donc moins aisé que pour la Cigogne blanche, et les nids sont, de la même manière, plus difficiles à repérer. L'alimentation de la Cigogne noire est sensiblement identique que sa consœur : amphibiens, mollusques, insectes, poissons ou petits mammifères.

**La Grande aigrette** (*Casmerodius albus*) est un échassier très proche du Héron (*Ardea* spp.) nichant dans les roselières ou dans des arbres à proximité directe des étendues d'eau : lacs, grands étangs, rivières... La Grande aigrette se nourrit d'insectes, aquatiques ou non, de petits mammifères, ou encore de poissons.

**La Grue cendrée** (*Grus grus*) est un grand échassier qui apprécie les milieux humides tels que les marécages ouverts ou les forêts marécageuses. La Grue cendrée est omnivore et peut notamment se nourrir de grains dans les cultures pendant la mauvaise saison.

**Le Milan noir** (*Milvus migrans*) est un rapace dépendant des milieux forestiers alimentés en cours d'eau, d'où il tire sa principale nourriture. Le Milan noir est un charognard quasi-exclusif : il traque rarement ses proies et se nourrit le plus souvent d'animaux morts : poissons, oiseaux ou petits mammifères. Il fréquente régulièrement les décharges et est donc favorisé par la proximité de l'homme.

**Le Pic cendré** (*Picus canus*) est un picidé de taille moyenne dont l'allure est assez proche du Pic vert. Il vit dans les forêts mixtes, et notamment dans les hêtraies bien pourvues en bois mort. Il se nourrit généralement à terre sur le bois mort disponible. L'hiver, il se rapproche des habitations et peut fréquenter les mangeoires artificielles. Il niche dans des cavités d'arbres morts ou dépérissants.

**Le Pic mar** (*Dendrocopos medius*) est un pic de petite taille qui vit en plaine, dans les forêts de feuillus, dans les chênaies charmaies en particulier. Ses mœurs sont sensiblement identiques aux autres espèces de Pics : il se nourrit d'insectes (larves ou adultes) dans le bois mort et niche dans les cavités d'arbres endommagés.

**Le Pic noir** (*Dryocopus martius*) est le plus grand des picidés. Il vit dans les grands massifs boisés, aussi bien de feuillus que de conifères, mais présentant de grands arbres espacés. Son régime alimentaire est essentiellement insectivore ; il prélève ses proies dans les troncs d'arbres dépérissants, et se nourrit notamment de fourmis. Occasionnellement, il peut manger des fruits, voire d'autres oisillons.

**La Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est un passereau de taille moyenne qui est exclusivement carnivore. Elle se nourrit d'insectes (principalement des coléoptères), mais également de batraciens, de petits mammifères ou d'oisillons. Elle nidifie dans les bosquets épineux denses sur lesquels elle empale ses proies pour se constituer un garde-manger.

**c) REPTILES**

Seul un reptile a été recensé au sein du périmètre d'étude : il s'agit du Lézard des souches. Ce reptile est protégé au niveau national, mais est cependant relativement fréquent. Il fréquente les milieux ouverts ensoleillés tels que les talus herbeux, les talus de voie ferrée, les haies, ou toute zone ensoleillée et disposant de végétation pour se cacher.

Nom commun	Nom scientifique	LRA	LRF	Lg.F	DH
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	LC	LC	2	IV
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	LC	3	-

DH : Directive Habitats : Union européenne (1992)

Lg. F : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (articles 2 et 3)

LRF : Liste Rouge Française (IUCN, 2009), LC = Préoccupation mineure

LRA : Liste Rouge Alsace (Odonat, 2014) ; LC = Préoccupation mineure

**d) AMPHIBIENS**

Cinq amphibiens ont été recensés au sein du périmètre d'étude. Il s'agit du Triton alpestre, du Triton palmé, de la Salamandre tachetée, de la Grenouille agile et du Sonneur à ventre jaune. Quatre de ces espèces sont protégées au niveau national mais aucune ne semble menacée à l'heure actuelle. Le Sonneur à ventre jaune, une espèce d'intérêt communautaire, classée vulnérable sur la Liste Rouge France, n'a été identifiée que sur les territoires de Lobsann et de Preuschkorf (2016)

Nom commun	Nom scientifique	LRA	LRF	Lg.F	DH
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	LC	2	IV
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	LC	3	-
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	NT	VU	2	II-IV
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	LC	LC	3	-
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	LC	LC	3	-

DH : Directive Habitats : Union européenne (1992)

Lg. F : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national

LRF : Liste Rouge Française (IUCN, 2009) ; LC = Préoccupation mineure

LRA : Liste Rouge Alsace (Odonat, 2014) ; LC = Préoccupation mineure

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) fréquente des biotopes aquatiques de nature variée, parfois fortement liés à l'homme : mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuses d'étangs, de lacs, anciennes carrières inondées... Il occupe généralement des eaux stagnantes peu profondes, bien ensoleillées ou du moins non ombragées en permanence. Les berges doivent être en pente douce sur au moins un côté de la mare, et il doit exister des abris à proximité du point d'eau, assurant à l'espèce humidité et fraîcheur pendant les chaleurs estivales (forêts, souches, pierres...). En phase terrestre, on retrouve généralement cette espèce dans des milieux prairiaux, en lisière ou en forêt.

e) INVERTEBRES

Deux libellules, neuf lépidoptères et un orthoptère sont recensées sur le territoire du SIVU. Aucune de ces espèces n'est considérée comme menacée en France ou en Alsace.

Nom commun	Nom scientifique	LRA	LRF	Lg.F	DH
Odonates					
Libellule déprimée	<i>Libella depressa</i>	LC	LC	-	-
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	LC	-	-
Lépidoptères					
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	LC	-	-
Azuré commun	<i>Polyommatus icarius</i>	LC	LC	-	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	LC	-	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC	-	-
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	LC	LC	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC	-	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC	-	-
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC	LC	-	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC	-	-
Orthoptères					
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	4	LC	-	-

DH : Directive Habitats : Union européenne (1992)

Lg. F : Arrêté du 23 février 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national

LRF : Liste Rouge France (UICN, 2012) : LC = préoccupation mineure ; 4 : espèce non menacée

LRA : Liste Rouge Alsace (Odonat, 2014) ; LC = Préoccupation mineure

### 4.4.2. Flore locale

L'atlas en ligne de la SBA liste les espèces végétales inventoriées sur le territoire du SIVU (communes de Merwiller-Pechelbronn, Lobsann, Kutzenhausen, Lampertsloch et Preuschof). Au total, plus de 300 taxons ont été recensés dans ces communes. Seules les espèces citées dans la liste rouge France (UICN France, FCBN & MNHN (2012)) ou Alsace (coord. ODONAT, 2014), ou visées par une protection réglementaire régionale ou nationale sont présentées dans le tableau ci-après.

Les espèces patrimoniales observées lors des relevés de 2014 et 2016 sont également précisées.

Les données écologiques (« habitat type ») sont présentées pour chaque espèce afin de permettre une analyse de potentialité de présence. Ces données sont issues de la Flora Helvetica (2ème édition, K.LAUBER, G.WAGNER – 2007).

Nom commun	Nom scientifique	LRA	LRF	Lg.F	Lg.A	DH	Habitat type	Localisation
Données bibliographiques								
Céphalanthère rouge	Cephalanthera rubra	LC	LC	-	-	-	Forêts claires	-
Orchis grenouille	Dactylorhiza viridis	EN	NT	-	-	-	Pâturages	-
Osmonde royale	Osmunda regalis	NT	-	-	1	-	Sous-bois tourbeux	-
Orchis brûlé	Neotinea ustulata	VU	LC	-	-	-	Prairies maigres	-
Actée en épis	Actaea spicata	NT	-	-	-	-	Forêts	-
Inventaires de terrain								
Nielle des blés*	Agrostemma githago	(EN)*	-	-	(1)*	-	Cultures céréales d'hiver	Merwiller-Pechelbronn zone 1AU rue de l'Ecole

DH : Directive Habitats : Union européenne (1992)

Lg. F : Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Lg. A : Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale

LRF : Liste Rouge France (UICN, 2012) ; D = En déclin ; R = Rare ;

LRA : VANGENDT J., BERCHTOLD J.-P., JACOB J.-C., HOLVECK P., HOFF M., PIERNE A., REDURON J.-P., BOEUF R., COMBROUX I., HEITZLER P., TREIBER R., 2014. La Liste rouge de la Flore vasculaire menacée en Alsace. CBA, SBA, ODONAT, 96 p. Document numérique. LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger.

\* : Si la Nielle des blés observée provient effectivement de souches horticoles et a été semée sur place, elle n'est plus concernée par le statut de protection régional, et son statut sur la Liste Rouge Alsace perd également son sens.

Nous précisons que les dernières observations de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) sont datées de 1996 pour la base de données en ligne de la Société Botanique d'Alsace, et de 1994 pour les données du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Ces relevés avaient tous deux été réalisés dans la commune de Preuschoorf. Aussi, des données de près de 20 ans doivent être maniées avec précaution. Lors des inventaires de terrain réalisés en 2014, aucune espèce protégée n'a été répertoriée. Pour information, plusieurs pieds d'Orchis de mai (*Dactylorhiza majalis* – LRA : LC), espèce non réglementée, ont été observés dans une prairie à Lobsann.



*Un pied d'Orchis de mai en début de floraison (non réglementé)*

En 2016, la Nielle des blés (*Agrostemma githago*) a été observée en bordure d'une maison, à proximité de la rue de l'École. Il s'agit d'une espèce protégée régionalement et considérée comme « En danger » dans la Liste Rouge Alsace (coord. ODONAT, 2014). L'intérêt écologique de cette dernière reste toutefois à nuancer, notamment de par sa provenance incertaine. L'espèce est inconnue sur le territoire de Merwiller-Pechelbronn (source : INPN-MNHN <https://inpn.mnhn.fr>). De plus, la Nielle des blés a été observée dans une bordure où a visiblement été semée une jachère fleurie (présence au même endroit de : Coquelicot, Pavot de Californie), aujourd'hui reprise par une végétation plus pérenne (de type prairial). Bien que la réglementation interdise le commerce et l'achat des individus "sauvages" (Article 1 de l'Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale : "Art. 1<sup>er</sup>. - Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Alsace, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées."), la Nielle des blés est fréquemment présente dans les "mélanges fleuris". L'origine de cette plante est incertaine, mais il est très probable que les pieds observés soient originaires d'Europe de l'Est et non de souches locales. Cette origine incertaine soulève communément des interrogations quant à la préservation des génotypes autochtones (souches "locales" de l'espèce) du fait de leur extrême rareté à l'état naturel.



*Nielle des blés probablement horticole, Rue de l'École/Rue des bergers, Merwiller-Pechelbronn (OTE, 2016)*

#### 4.4.3. Espèces faisant l'objet de PNA ou PRA

Parmi les outils de la politique de lutte contre la perte de biodiversité figurent les plans nationaux d'actions (PNA) qui sont des outils stratégiques visant à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces les plus menacées en France. Un PNA peut être décliné à deux échelles : nationale ou régionale, lorsque les régions possèdent de forts enjeux de conservations de l'espèce concernée. En Alsace, les documents devant être pris en compte sont :

- Plan National d'Actions (PNA) 2012-2016 en faveur du le hamster commun ;
- Plan Régional d'Actions Alsace 2012 – 2016 en faveur des Amphibiens :
  - Crapaud vert ;
  - Sonneur à ventre jaune ;
  - Pélobate brun ;
- Plan Régional d'Actions Alsace 2012 – 2016 en faveur des Oiseaux :
  - Milan royal ;
  - Pies-grièches grise et à tête rousse ;
  - Râle des genêts ;
- Plan Régional d'Actions Alsace 2014 – 2018 en faveur des Chiroptères.

D'après la cartographie CARMEN, les espèces présentant un enjeu sur le territoire du SIVU de Pechelbronn sont le Sonneur à ventre jaune, le Milan royal et la Pie-grièche grise.

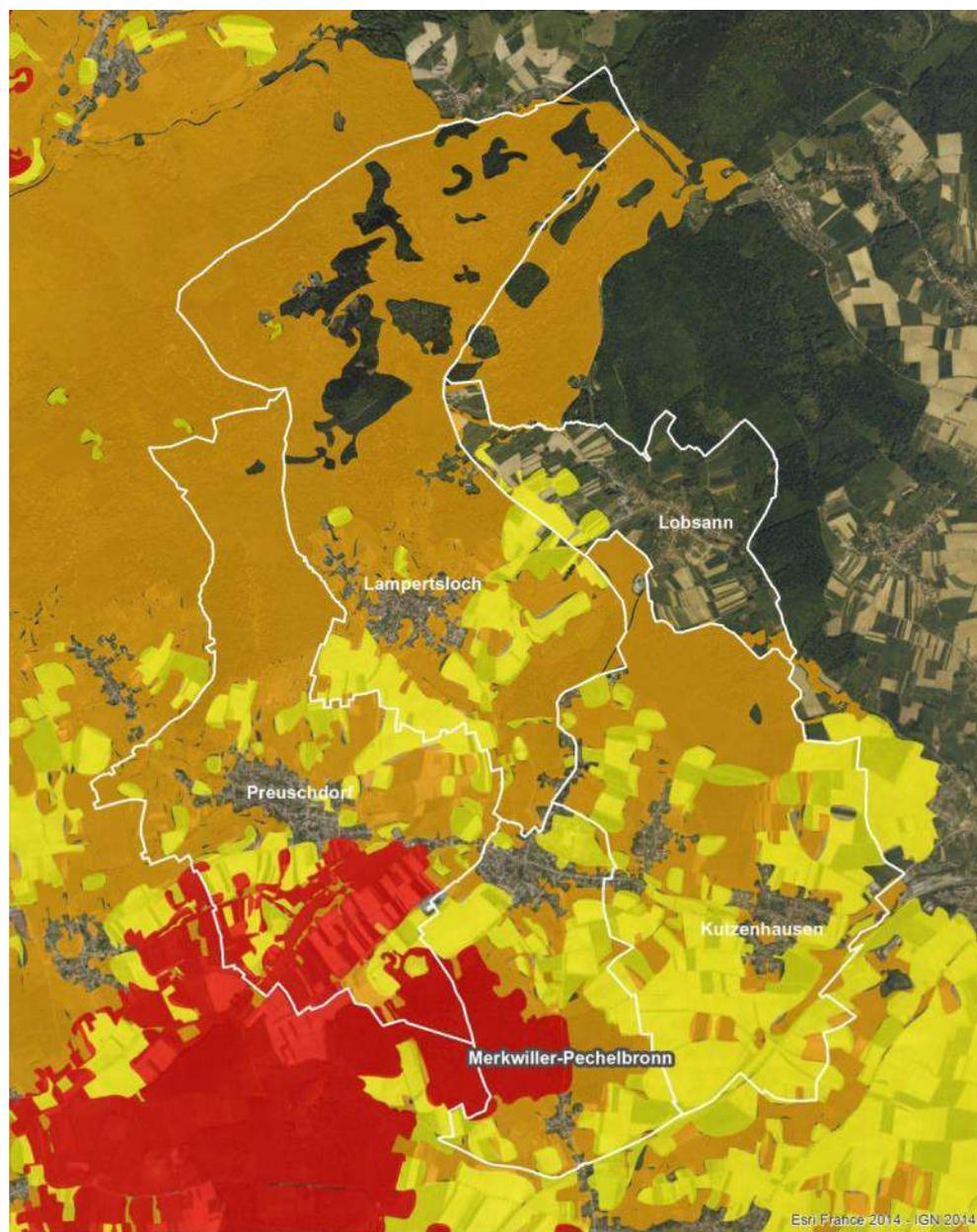
Les données fournies par le PRA en faveur des chiroptères ne sont pas suffisantes pour localiser les zones à enjeux. L'incidence du PLUi sur les chiroptères est traitée dans le chapitre dédié aux incidences du PLUi sur l'environnement.

##### a) SONNEUR A VENTRE JAUNE

Le Plan Régional d'Actions pour la conservation du Sonneur à ventre jaune en Alsace a été établi pour la période 2012-2016. Les objectifs de ce plan sont :

- d'établir un bilan des connaissances et des moyens utilisés en vue de la protection de l'espèce en Alsace ;
- définir les enjeux conservatoires en Alsace ;
- développer le réseau et engager des campagnes de communication et de sensibilisation.

On retrouve 17 fiches actions dans ce PRA, pour lesquelles sont indiqués le thème de l'action (connaissance, réseau de communication et/ou conservation), son intitulé et le degré de priorité (de 1 à 3). Elles permettent l'application des objectifs par le biais d'actions concrètes. La fiche action n°15 "Prise en compte de l'espèce dans les schémas d'aménagement du territoire" a notamment pour objectif d'intégrer les exigences écologiques de l'espèce (aquatiques et terrestres) dans la mise en place de la politique d'aménagement du territoire au niveau local au travers des PLU.



Plan national d'action - Sonneur à ventre jaune

- Faible
- Fort
- Moyen

SOURCES : DREAL ALSACE, BD ORTHO, 2012.

OCTOBRE 2015



Zones à enjeux Sonneur à ventre jaune

Les secteurs à enjeux forts sont localisés sur les communes de Merkwiler-Pechelbronn et Preuschkorf, et concernent des secteurs de boisements, de cultures et de prairies.

Le Sonneur à ventre jaune a besoin d'habitats aquatiques pour la reproduction et le développement des larves et d'habitats terrestres favorables environnants (forêts notamment). Ainsi, la prise en compte de l'espèce dans le cadre de la gestion forestière est primordiale pour la conservation du Sonneur à ventre jaune.

b) MILAN ROYAL

Etant l'une des espèces de rapaces diurnes les plus menacées en Alsace, le Milan royal dispose, depuis 2012, d'un Plan Régional d'Action. Effectif jusqu'en 2016, ce plan s'axe sur trois objectifs principaux :

- dresser un état des lieux des connaissances du Milan royal en Alsace sur le thème de sa répartition, ses effectifs, sa dynamique et ses besoins en termes de conservation ;
- présenter les actions qui ont déjà été conduites sur l'espèce en Alsace et les résultats obtenus ;
- établir une liste d'actions prioritaires à mettre en œuvre en Alsace.



**Plan national d'action - Milan royal**

 enjeux moyens

SOURCES : DREAL ALSACE, BD ORTHO, 2012.

OCTOBRE 2015

0 425 850  
m

*Zones à enjeux Milan royal*

Une large zone à enjeux moyens traverse le territoire du SIVU de Pechelbronn, y occupant une grande superficie et de nombreux habitats diversifiés.

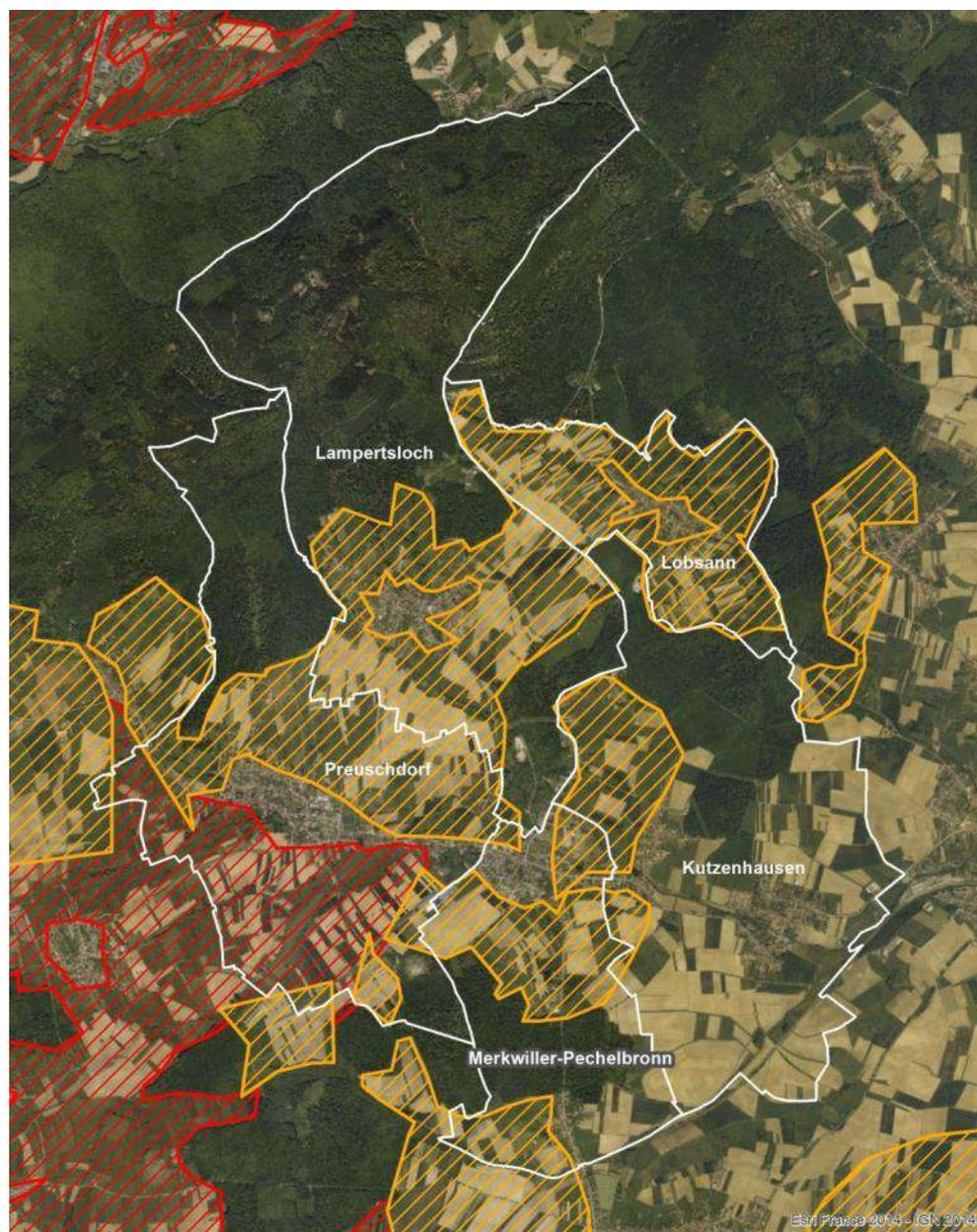
Espèce ubiquiste et généraliste, le Milan royal est capable d'évoluer dans de nombreux types de paysages, mais reste associé surtout aux terres arables et aux pâtures des étages collinéens à montagnards.

c) PIE-GRIECHE GRISE

En Alsace, la Pie-grièche grise fait, avec la Pie-grièche à tête rousse, l'objet d'un Plan Régional d'Actions 2012-2016. Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- l'amélioration des connaissances (répartition et effectifs, états de conservation des biotopes, causes de dégradation...);
- la conservation et la restauration des biotopes ;
- la sensibilisation des acteurs concernés et du grand public (promouvoir l'agriculture extensive...).

Chaque axe a été décliné en différentes actions sous la forme de fiches. 20 fiches-actions ont été définies, dont la fiche n°15 intitulée "Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification territoriale, les études d'impact et d'incidence". Un des objectif de l'action est d'assurer la prise en compte l'espèce dans les documents de planification, notamment les PLU.



Plan national d'action - Pie-grèche grise

-  enjeux moyens
-  enjeux forts

SOURCES : DREAL ALSACE, BD ORTHO, 2012.

OCTOBRE 2015



### Zones à enjeux Pie-grèche grise

Les secteurs à enjeux forts sont localisés uniquement sur la commune de Preusdorf et prennent en compte des secteurs de prairies et cultures. Les autres communes sont concernées par des zones à enjeux moyens, intégrant principalement les milieux ouverts autour des centres urbanisés. Cette espèce niche dans les milieux semi-ouverts, composés de prairies, pâtures, haies, bosquets, vergers et arbres isolés.

## 4.5. LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE LOCAL

### 4.5.1. Concept de Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques qui ont été détériorées suite au développement d'infrastructures humaines. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.

Le réseau écologique est constitué de deux trames et de deux éléments de base :

#### TRAME VERTE

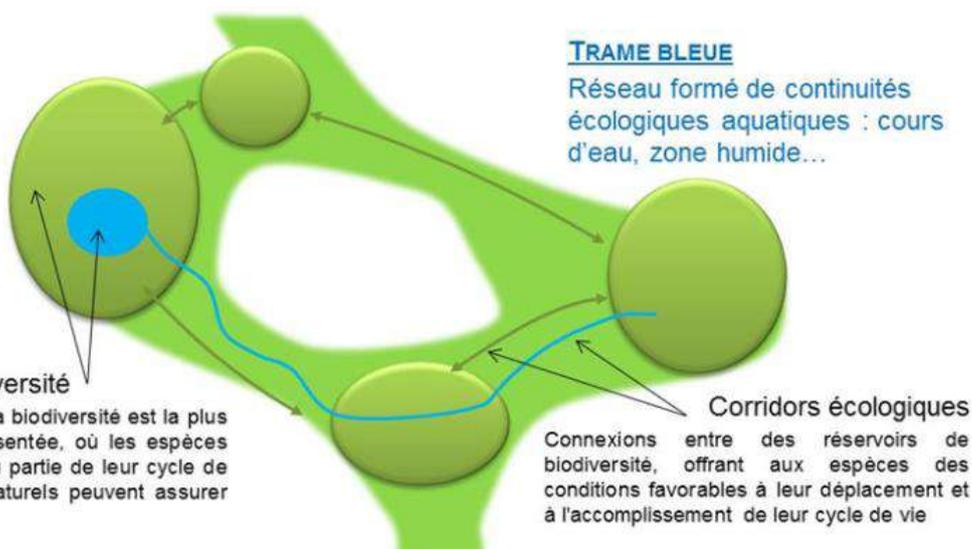
Réseau formé de continuités écologiques terrestres : forêt, prairie...

#### TRAME BLEUE

Réseau formé de continuités écologiques aquatiques : cours d'eau, zone humide...

#### Réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement



Les objectifs de la trame verte et bleue sont :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces ;
- identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface ;
- prendre en compte la biologie des espèces migratrices ;
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
- permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique,

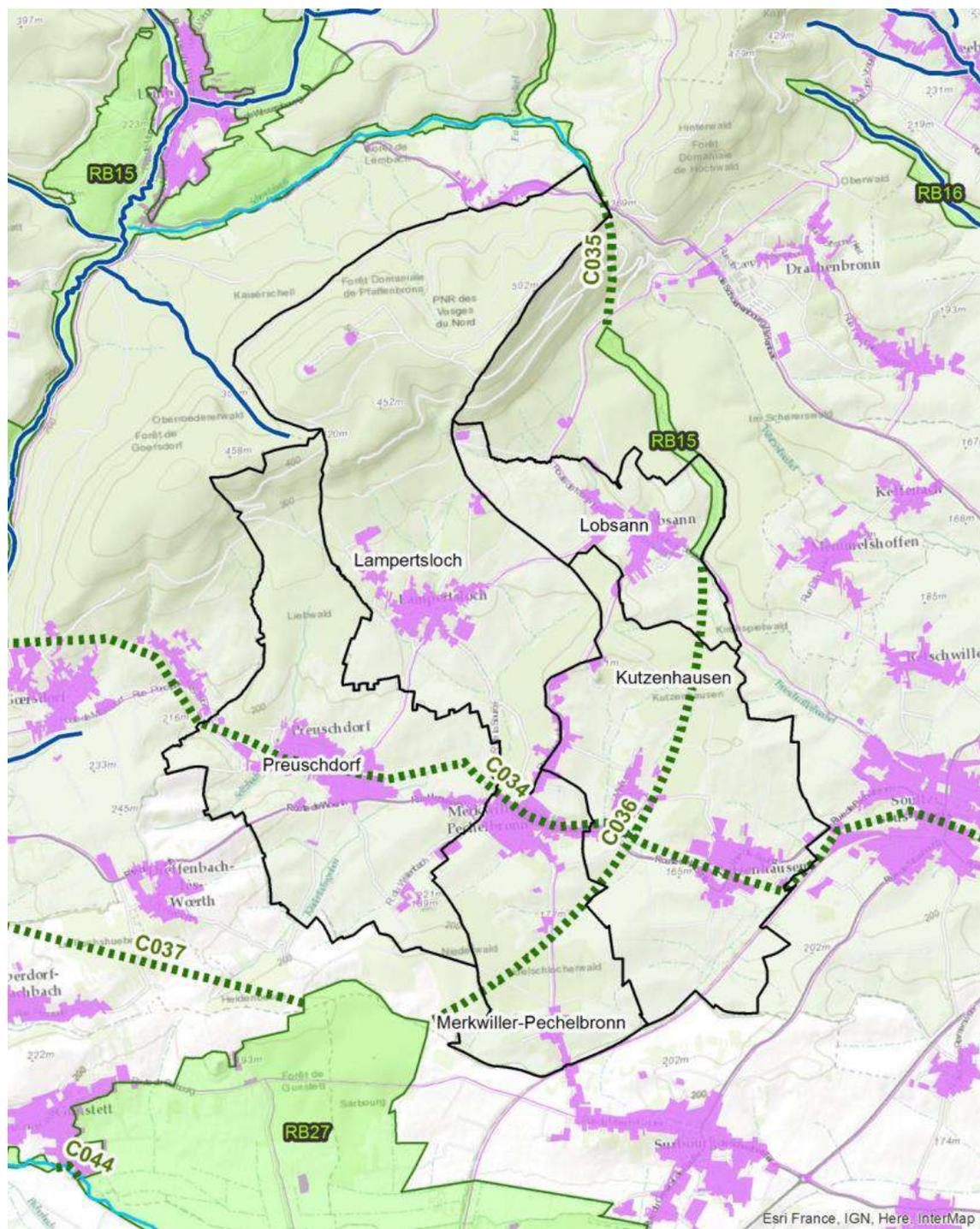
D'un point de vue réglementaire, le Grenelle de l'Environnement a mis en place des outils permettant de construire la trame verte et bleue. A l'échelle régionale, ce sont les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui permettront de construire la trame verte et bleue. Les PLU doivent prendre en compte les SRCE.

#### **4.5.2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Alsace a été adopté le 21 novembre 2014 par la Région et par arrêté préfectoral n°2014/92 du 22 décembre 2014.

Ce Schéma, élaboré conjointement par l'Etat et la Région Alsace dans le cadre des lois Grenelle de l'Environnement, vise à concilier la biodiversité avec les besoins d'aménagement du territoire au niveau régional.

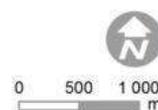
Le SRCE définit une trame verte et bleue, dont l'objectif est de garantir des paysages diversifiés et vivants dans toute la France, en favorisant le déplacement des espèces (identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques).



Plan national d'action - Milan royal

SOURCES : DREAL ALSACE, BD ORTHO, 2012.

OCTOBRE 2015



Extrait du SRCE Alsace

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

L'analyse de la cartographie existante du SRCE met en évidence la présence d'un réservoir de biodiversité (RB) sur le territoire du SIVU, le RB15 ainsi qu'un réservoir en proximité immédiate, le RB27 à environ 400 m à l'Ouest de la commune de Merwiller-Pechelbronn

Id. SRCE	RB15	RB27
Intitulé	Sauer et ses affluents et bassin de Lembach	Forêt de Haguenau et Delta de la Sauer
Intérêt(s) écologique(s)	Espèces des cours d'eau et des milieux ouverts humides	Espèces des cours d'eau et des milieux forestiers
Espèces sensibles à la fragmentation recensées	Noctule de Leisler, Gobemouche noir, Azuré du serpolet, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe, Cuivré mauvin, Écrevisse à pattes rouges	Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton crêté, Léopard vivipare, Coronelle lisse, Noctule de Leisler, Chat sauvage, Castor d'Eurasie, Muscardin, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Tarier des prés, Gobemouche noir, Hypolaïs icterine, Leucorrhine à large queue, Leucorrhine douteuse, Agrion de Mercure, Gomphe serpent, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds, Criquet des roseaux
État fonctionnel et menace(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme</li> <li>■ 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3</li> <li>■ 2 zones à enjeux liées à l'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 17 routes départementales (D72, D1062, D27, D263, D1063, D919, D139, D48, D264, D29, D28, D297, D87, D4, D468, D37)</li> <li>■ 6 zones à enjeux liées à des routes de classe 5</li> <li>■ 20 zones à enjeux liées à des routes de classe 3</li> <li>■ 26 zones à enjeux liées à l'urbanisme</li> </ul>
Axe(s) d'analyse	<p>Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux</p> <p>Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres) pour les espèces inféodées à ce type de milieu</p> <p>Préservation des vergers et des prés-vergers</p> <p>Maintien de milieux aquatiques de qualité pour les populations d'Écrevisses</p> <p>Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes</p> <p>Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique</p>	<p>Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle</p> <p>Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de "vieux bois" (îlots et arbres)</p> <p>Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides</p> <p>Préservation du réservoir avec une gestion extensive des milieux prairiaux</p> <p>Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes</p> <p>Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique</p>

*Synthèse des données des réservoirs RB15 et RB27 (SRCE Alsace, Tome 1)*

Deux corridors biologiques sont présents dans le périmètre du SIVU :

- le corridor régional C034, le long du cours du Seltzbach, qui traverse le territoire d'Ouest en Est ;
- le corridor régional C036 dont la trame s'appuie principalement sur les milieux forestiers, et qui traverse le territoire du Nord au Sud au niveau de Kutzenhausen et de Merkwiller-Pechelbronn.

Les principales caractéristiques de ces corridors sont présentées dans le tableau suivant.

Id. SRCE	Support	Sous-trame(s)	Espèce(s) cible(s)	Principales routes fragmentantes	Etat fonctionnel	Enjeux
C034	Cours d'eau	Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie, Verger	Gobemouche noir	D28, D263, D264	Satisfait	A préserver
C036	Continuité forestière	Milieu forestier humide, Milieu ouvert humide, Prairie	Chat sauvage	D28	Satisfait	A préserver

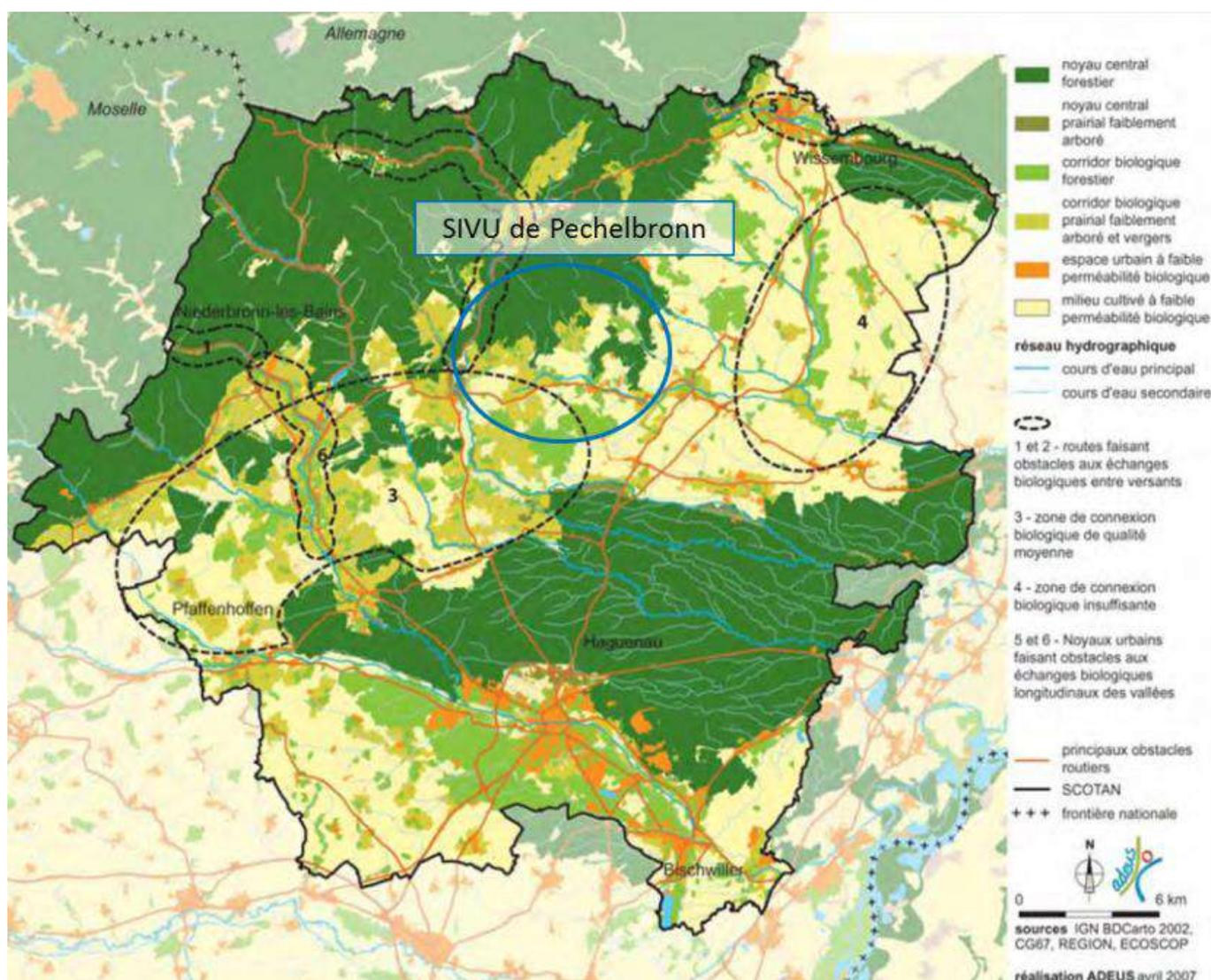
*Synthèse des supports et espèces cible des corridors C034 et C036 (SRCE Alsace, Tome 1)*

Notons que le corridor C036, dont l'espèce cible est le chat forestier, passe à proximité des zones urbanisées de Merkwiller-Pechelbronn et de Kutzenhausen. A ce niveau, le support du corridor semble être composé de milieux ouverts et semi ouverts (cultures, vergers, prairies, fourrés) et de fossés (dont le Bruchgraben).

### 4.5.3. La Trame verte et bleue du SCoT d'Alsace du Nord

Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord (SCoTAN) a été approuvé le 26 mai 2009 ; sa révision a été approuvée le 17 décembre 2015.

Le SCoTAN identifie les grands secteurs à enjeux de son territoire.



#### *Aperçu des continuités écologiques identifiées dans le SCOTAN*

Les principaux secteurs à enjeux comprennent en particulier les milieux forestiers du territoire (noyaux centraux forestiers), ainsi que des milieux prairiaux et faiblement arborés (vergers) en périphérie du tissu urbain.

A noter que la Trame verte et bleue du SCoT identifie les grands secteurs agricoles intensifs (entre Lampertsloch et Preuschoorf, ainsi qu'au Sud de Kutzenhausen) comme "à faible perméabilité écologique".

#### 4.5.4. Le fonctionnement écologique local

Le fonctionnement écologique local a été identifié sur la base de photo-interprétation, de relevés de terrain et de l'analyse des zonages règlementaires ou d'inventaire existants. Le SRCE d'Alsace et le SCOTAN fournissent également une grande part des informations cartographiques exploitées.

Plusieurs sous-trames écologiques ont été identifiées sur le territoire du SIVU de Merwiller-Pechelbronn. Ces différentes sous-trames sont présentées dans les paragraphes suivants.

##### a) LA SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts est le plus souvent l'une des matrices dominantes de la Trame verte et bleue. Cette sous-trame écologique comprend :

- les milieux culturels intensifs et extensifs (milieux ouverts) ;
- les prairies de fauches et les pâtures (milieux ouverts) ;
- les vergers entretenus et jusqu'à un stade d'enfrichement peu important (milieux semi-ouverts) ;
- les éventuelles friches ou ourlets herbacés (assez peu observés lors des visites de terrain).

Ces milieux ont un intérêt écologique très variable selon le mode de gestion appliqué. Ainsi, les cultures de Maïs intensives sont globalement pauvres d'un point de vue écologique alors que des vergers traditionnels peuvent être des refuges pour de nombreuses espèces.

Les milieux ouverts et semi-ouverts du territoire du SIVU comportent un bon équilibre entre les zones culturelles, les prairies, pâtures et vergers. Cet équilibre est tout à fait intéressant pour la faune et la flore locale.

Du printemps à l'été, la diversité végétale de ce type de sites permet d'accueillir un cortège d'espèces varié : orthoptères (criquets, sauterelles), oiseaux (dont rapaces), lépidoptères (papillons), flore...

Bien qu'ils perdent une part importante de leur intérêt en hiver, ces sites restent néanmoins des zones de chasse et d'alimentation privilégiée pour la biodiversité ordinaire (renards, chevreuils, blaireaux) ou remarquable (chouettes, rapaces...).

Les vergers sont d'autant plus intéressants qu'ils disposent d'une végétation herbacée la plupart du temps similaire à celle des prairies, mais avec une strate arborée supplémentaire. Les vieux vergers traditionnels comportant du "bois mort" et des cavités sont de loin les plus intéressants. Ils sont régulièrement visités par les Pics (Pic épeiche, Pic épeichette, Torcol fourmilier...), et les espèces cavernicoles telles que les Pics, les Chouettes chevêches, ou les chiroptères peuvent y nicher si les conditions sont favorables. Ces vergers d'intérêt sont bien représentés sur le territoire du SIVU où ils représentent l'un des principaux enjeux du territoire.

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

---

L'ensemble des biotopes précédemment cités est favorable à la biodiversité, et particulièrement son transit entre des réservoirs de biodiversité d'intérêt local ou régional. Une gestion « extensive » de ces milieux favorise d'autant mieux leur rôle dans le fonctionnement écologique du territoire.

A l'inverse, les grands secteurs homogènes tels que les monocultures peuvent fragiliser grandement les continuités écologiques. A titre d'exemple, une culture de Maïs intensive de plusieurs hectares aura, sauf exception, une flore accompagnatrice essentiellement nitrophile, rudérale, et peu diversifiée. L'absence de diversité dans ces cultures et dans leurs abords immédiats (rareté des haies, des arbres isolés...) tend à favoriser des "zones de rupture" ou "filtre à biodiversité". Ces cultures intensives peuvent toujours être perméables à certaines espèces à grand rayon d'action tels que les rapaces ou les grands mammifères, mais deviendront de véritables barrages pour les criquets, libellules, ou petits mammifères qui verront leur population isolée. Ces milieux sont également présents sur le territoire du SIVU.

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont peu pris en compte dans le SRCE d'Alsace pour le territoire du SIVU. Le complexe formé par certaines prairies, cultures et vergers d'intérêt écologique a été inclus dans les continuités existantes.



*Paysage mixte : prairies, vergers, pâtures, jardins typique des ceintures péri-urbaines*



*Vieux verger d'intérêt (arbres à cavités) au Nord de la zone urbanisée de Lampertsloch*

## b) LA SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISES

Les milieux fermés sont répartis de façon assez équitable puisque toutes les communes du SIVU à l'exception du petit ban communal de Lobsann disposent de boisements d'importance :

- le Niederwald au Sud de Merkwiler-Pechelbronn ;
- la forêt de Kunzthenhausen et le Niederwald au Nord-Ouest de Kuntzenhausen ;
- le Liebwald à l'Ouest de Lampertsloch ;
- le Liebwald au Nord de Preuschdorf.

Au total, les boisements concernent plus de 1 000 ha sur l'ensemble de la zone d'étude. La majorité de ces milieux se situe entre Preuschdorf et Lampertsloch, au pied du Hochwald.

Les boisements présents sur le territoire du SIVU sont tous inclus dans la Trame verte existante. Cela signifie que pour l'essentiel, ces boisements disposent d'une perméabilité intéressante pour les espèces forestières et d'une richesse biologique relativement importante.

Il convient néanmoins de nuancer ces informations. Les forêts étant essentiellement perméables aux espèces du cortège des milieux boisés (grande faune, plusieurs espèces de chiroptères, avifaune forestière...), et non aux espèces des milieux ouverts (criquets, passereaux des milieux ouverts...).

Les milieux boisés et leurs abords proches (écotones, haies ou arbres isolés) constituent des réservoirs de biodiversité « ordinaire ». Ces milieux sont moins soumis au dérangement ou à la gestion par l'Homme que la plupart des milieux ouverts. Ils disposent en conséquence d'un meilleur degré de naturalité (ou d'une meilleure spontanéité), généralement favorable à de nombreuses espèces.

Les lisières de ces boisements sont de plus des zones de transit de choix pour plusieurs groupes d'espèces : lépidoptères, chiroptères, certains oiseaux...

Ainsi, bien qu'ils n'aient pas été identifiés comme des zones nodales au niveau régional, les boisements du territoire du SIVU constituent indéniablement des noyaux de biodiversité locaux.

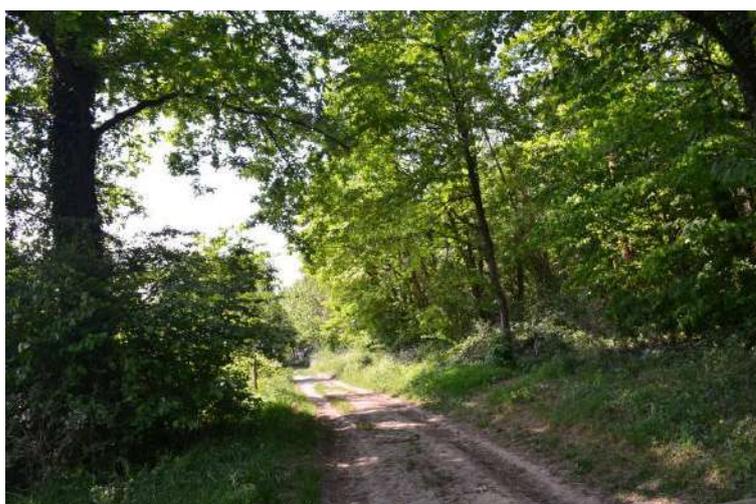
Plusieurs de ces boisements sont de plus pourvus d'éléments internes favorisant une diversité biologique d'intérêt et un potentiel écologique non négligeable :

- présence de clairières d'origine humaine intéressantes pour la flore, l'avifaune et une grande diversité d'insectes (forêt de Lampertsloch par exemple) ;
- présence d'une roselière (zone humide légale) et d'un haut bâtiment désaffecté intéressants pour l'avifaune, les chauves-souris et les autres mammifères (bois entre Lampertsloch et Kutzenhausen à proximité des anciens puits de pétrole).

La présence régulière des boisements dans les communes du SIVU semble permettre des échanges à petite échelle entre les différents milieux, permettant ainsi un brassage génétique favorable à l'ensemble du fonctionnement écologique local.



*Végétation boisée mixte des terrils – Kutzenhausen*



*Secteur boisé du corridor à Chat forestier identifié au SRCE – Kutzenhausen*

c) LA SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES.

Les milieux humides et aquatiques du territoire du SIVU sont associés à l'important réseau hydrographique local. Le cours du Seltzbach et les nombreux ruisseaux affluents (le Fussel, le Kindersloch, le Marienbaechel, le Sumpfgraben...) forment en effet un vaste réseau d'intérêt à travers tous les milieux rencontrés.

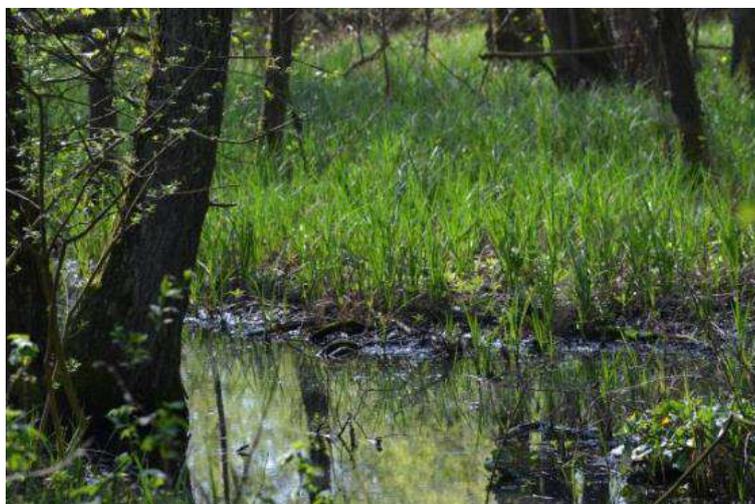
Le passage des cours d'eau en milieu forestier donne par exemple lieu à des roselières de taille parfois importante (forêt de Lampertsloch-Kuntzenhausen), ainsi qu'à des ripisylves à Aulnes et Frênes (habitats naturels d'intérêt communautaire) ou à de petits marécages comme sur le ban communal de Lobsann.

En milieux ouverts (prairies, cultures, jardins...) les cours d'eau sont généralement accompagnés d'une ripisylve (à base de Saules blancs, Aulnes glutineux, Erables sycomores, Frênes...) et d'une flore accompagnatrice spécifique. Outre la continuité écologique créée par le cours d'eau, la ripisylve est un élément paysager important qui favorise le transit des espèces (chiroptères, oiseaux, mammifères) en dehors du cours d'eau. La coupure paysagère provoquée dans les milieux ouverts est également importante, car elle est parfois l'un des rares éléments écologique original des plaines agricoles depuis la raréfaction des haies et arbres isolés.

D'un point de vue fonctionnel, plusieurs des ruisseaux du territoire sont capables d'avoir un effet positif sur le mouvement des espèces. La Trame verte et bleue alsacienne identifie notamment le Seltzbach en tant que corridor biologique. Bien que de bonne qualité sur la partie "rurale" de son tracé, ce corridor traverse plusieurs villages à la suite (Preuschof, Merkwiler-Pechelbronn, Oberkutzenhausen et Kutzenhausen) et ne semble pas fonctionnel pour un grand nombre d'espèces, à l'inverse des cours d'eau plus forestiers ou d'autres portions de cours d'eau moins urbanisés.

Certains fossés de drainage et ruisseaux paraissent toutefois trop gérés au niveau de leur traversée des zones agricoles. Cette gestion défavorise fortement la diversité de ces fossés (Orties – plusieurs fossés de drainage agricoles) ou de leur ripisylve (Renouée du Japon – Froeschwillerbaechel à l'Est de Lobsann).

Les ruisseaux et cours d'eau de ce territoire participent activement à la diversification et à la différenciation des habitats naturels du territoire du SIVU.



*Aulnaie marécageuse de haut intérêt écologique – Lobsann*



*Jeune typhaie en bordure du Kinderslochgraben*



*Ruisselet Le Flussel à Prêles géantes – Lampertsloch*

#### 4.5.5. Synthèse du fonctionnement écologique local

Le paysage écologique local est particulièrement bien proportionné puisqu'il rassemble des milieux fermés (milieux forestiers), ouverts (prairies, pâtures, cultures), semi-ouverts (vergers) et des continuités aquatiques sur l'ensemble de son territoire.

Aucun noyau de biodiversité d'importance régionale n'est identifié sur le territoire du SIVU de Merwiller-Pechelbronn. Plusieurs réservoirs de biodiversité locaux, majoritairement des secteurs à prairies et vergers, sont toutefois identifiés dans presque toutes les communes du SIVU.

Seuls deux corridors de déplacement d'importance régionale à nationale sont définis par le SRCE :

- d'Ouest en Est, au niveau du cours du Seltzbach, à travers les communes de Preusdorf, Merwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen ;
- du Nord au Sud entre les communes de Merwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen.

Le corridor représenté par le Seltzbach semble cependant être altéré pour un certain nombre d'espèces sur certaines parties de son parcours, notamment au niveau des zones urbaines.

L'ensemble des boisements du territoire du SIVU est inclus dans la Trame verte existante : ce sont des zones avec une perméabilité importante pour la faune forestière, ainsi que temporairement pour certaines espèces des milieux plus ouverts. Ces boisements sont diversifiés et traversés par de nombreux cours d'eau, zones humides et autres éléments favorables à la biodiversité. Le transit des espèces entre les boisements au Sud (Merwiller-Pechelbronn) et au Nord (Preusdorf et Lampertsloch) est permis par l'intermédiaire du boisement de Kutzenhausen-Lampertsloch Sud.

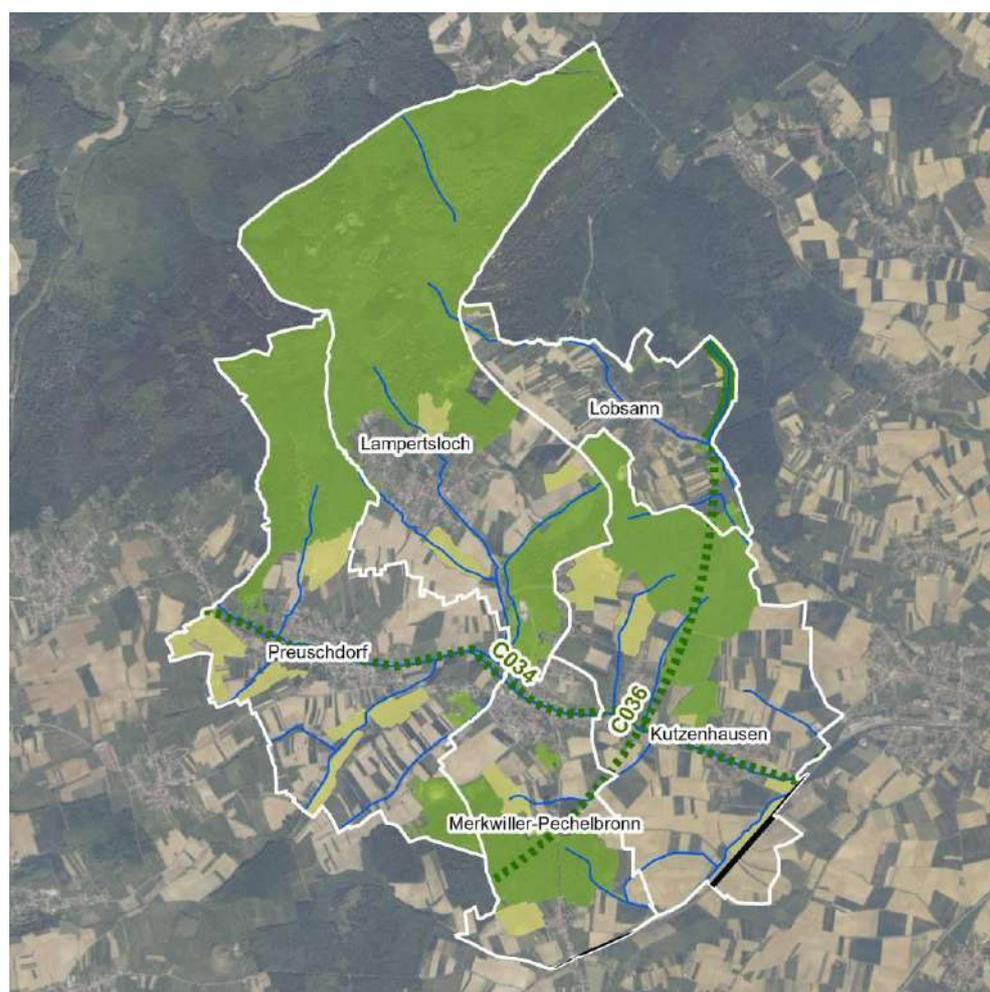
Les milieux ouverts jouent quant à eux un rôle particulièrement important dans le paysage local. Les vergers traditionnels et les prairies de fauche restent au cœur de cette Trame verte. La grande diversité des prairies de fauche (stations fraîches, stations sèches) permet une grande variété d'espèces végétales. La richesse de la flore herbacée et les nombreux arbres fruitiers à cavités, observés dans l'ensemble des communes du SIVU, sont l'un des principaux facteurs de richesse écologique du territoire. Ces habitats sont, à l'échelle du territoire d'étude, à considérer comme des réservoirs de biodiversité. Leur répartition sur le territoire du SIVU permet la présence d'un maillage écologique cohérent pour la sous-trame des milieux ouverts/semi-ouverts.

Les points de conflit écologique se situent essentiellement au niveau des zones urbanisées et des monocultures (plus particulièrement la maïsiculture). Les axes routiers étant relativement réduits en taille et en nombre, ils ne semblent pas constituer un frein majeur au déplacement des espèces.

Les monocultures réparties sur l'ensemble du territoire du SIVU tendent cependant à miter le paysage local et à créer des poches "peu ou pas perméables" à un grand nombre d'espèces.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

D'une manière générale, le fonctionnement écologique du secteur est divisé entre des zones très riches et très perméables aux espèces (boisements et prés-vergers) et des espaces qui tendent plutôt à limiter le déplacement des espèces (zones urbanisées, monocultures intensives). C'est la richesse en éléments écologiques d'importance (vergers, zones humides, cours d'eau, ripisylves, boisements, clairières...) qui permet de contrebalancer les nombreux points de conflit écologique.



**TRAME VERTE**

- corridor écologique d'intérêt régional, à préserver
- réservoir de biodiversité d'intérêt régional
- réservoir de biodiversité d'intérêt local, forestier
- réservoir de biodiversité des milieux ouverts d'intérêt local

**ELEMENTS DE FRAGMENTATION**

- réseau ferroviaire

**TRAME BLEUE**

- continuité aquatique

SOURCE : BD ORTHO, IGN ; SRCE ALSACE.

SEPTEMBRE 2016



*Fonctionnement écologique local*

## 4.6. MILIEUX NATURELS : SYNTHESSES ET ENJEUX

Le territoire du SIVU de Merkwiller-Pechelbronn comprend des entités écologiques très variées, dont les principales sont :

- la plaine agricole où les grandes cultures (céréales, oléagineux) ont été nettement favorisées ;
- les zones plus vallonnées, ou moins accessibles à l'agriculture, qui sont encore riches en pâtures, prairies et vergers d'une grande qualité ;
- les milieux forestiers, étendus au Nord du SIVU mais plus dispersés au Sud du territoire ;
- les zones humides (étangs, fossés, bassins artificiels) et les cours d'eau qui les irriguent et forment un réseau sur l'ensemble du territoire.
- les secteurs déjà urbanisés ou artificialisés qui sont peu intéressants d'un point de vue écologique.

Parmi ces grands types d'habitats, plusieurs sont à considérer comme remarquable d'un point de vue fonctionnel, ainsi que pour la faune et la flore.

Au niveau floristique, les investigations menées au printemps-été 2014 et 2016 n'ont pas permis de mettre en évidence d'espèces règlementées (protection nationale, régionale, ou espèce communautaire). D'après la bibliographie, plusieurs espèces, sont néanmoins susceptibles d'être présentes dans les habitats d'intérêt tels que les forêts et les prairies. On rappellera particulièrement parmi ces espèces : la Céphalanthère rouge (forêts claires – non règlementée), l'Orchis grenouille (pâturages – non règlementée), l'Osmonde royale (prairies humides – protection régionale), l'Orchis brûlé (prairies – non règlementée) ou encore l'Actée en épis (forêts – non règlementée).

L'absence d'espèces règlementées dans les zones investiguées en 2014 et 2016 ne permet toutefois pas de méjuger de la qualité des habitats : les prairies, vergers, pâtures, boisements, ainsi que plusieurs « zones humides ordinaires » se sont révélées particulièrement intéressantes écologiquement parlant. Cette qualité des habitats est notamment reflétée par une absence d'espèce envahissantes et d'espèces « échappées des jardins ». De même, la végétation observée est globalement bien fidèle à la bibliographie.

Enfin, rappelons qu'étant donné la superficie concernée, les inventaires écologiques ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs sur l'ensemble du territoire du SIVU.

**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Le tableau ci-après identifie le niveau d'enjeux pour chacun des compartiments observé.

Compartiment étudié	Type / Nom	Enjeux
Milieux naturels remarquables	Natura 2000	Faibles Peu de sites présents sur le territoire du SIVU
	ZNIEFF	Faibles Peu de ZNIEFF présentes sur le territoire du SIVU
	RBT Vosges du Nord	<b>Forts</b> <b>Intégralité du territoire concerné</b>
	Zones humides remarquables	Faibles Peu de ZHR sur le territoire
Flore remarquable	6 espèces patrimoniales, dont : ■ une protégée ; ■ une issue d'un "mélange fleuri" pour laquelle le statut de protection n'est pas applicable	Faibles Aucune espèce "à enjeux" dans les secteurs ouverts à l'urbanisation
Faune remarquable	Mammifères	Faibles Peu de mammifères remarquables sur le territoire
	Oiseaux	<b>Forts</b> <b>Plusieurs espèces d'intérêt communautaire</b>
	Reptiles	Faibles Peu d'espèces présentes
	Amphibiens	<b>Forts</b> <b>Une espèce d'intérêt communautaire (Sonneur à ventre jaune)</b>
	Invertébrés	Faibles Espèces communes
PNA / PRA	Sonneur à ventre jaune	<b>Forts</b>
	Milan royal	<b>Forts</b>
	Pie-grièche grise	<b>Forts</b>